LA

JEUNE FILLE BIEN ÉLEVÉE

PREMIÈRE PARTIE

I

Qu'elle est amusante et jolie, la rue Saint-Maurice à Chinon! Elle s'en va, de-ci, de-là, sans plus d'assurance que la trace argentée d'un limaçon dans une allée de potager; c'est comme un sentier à mi-côte, qui sait parfaitement où il mène, mais a bien l'air de l'oublier, qui ne saurait vous égarer, mais à tout instant vous laisse croire que vous êtes perdu; elle a des centaines d'années, la rue Saint-Maurice, elle a été raccommodée, rapetassée par endroits; mais, de cela même, il y a très longtemps : ses plus récentes maisons datent de Louis XIV; la plupart sont du XVIe et du XVe siècle, les unes en bois, à colombage, ornées de sculptures naïves, les autres construites avec la pierre tendre du pays, flanquées d'une tourelle d'angle que coiffe un éteignoir un peu bosselé, et percées de souriantes fenêtres à meneaux; tantôt c'est une de ces vieilles bicoques qui vient en avant, tantôt c'est un petit hôtel qui s'efface, discrètement, derrière une courette et un portail où rampent la vigne vierge, la glycine et le jasmin de Virginie, et dont un des vantaux, entr'ouvert, laisse apercevoir les cannas en pots rangés au pied de la façade, et la vieille bonne en bonnet blanc, qui a l'air d'être du même âge que la ville; et si vous levez les yeux pour

examiner le détail d'une lucarne ou d'un pignon, vous êtes étonné et ravi de voir, là-haut, bien au-dessus de l'objet qui attirait vos regards, des rocs à pic, adoucis, çà et là, d'une touffe d'ormeaux ou de jeunes chênes, et qui portent l'admirable écroulement des trois châteaux où Jeanne d'Arc a passé.

Tout au bout de cette rue Saint-Maurice, après l'église, le sol s'incline, comme celui d'un torrent raviné, jusqu'au quai, et c'est là, dans une maison d'angle, au-dessous de la dernière tour, qu'habitaient mes grands-parens Coëffeteau. De leur premier étage, on apercevait les tilleuls du quai, la Vienne, les peupliers des îles; et l'on voyait, les jours de marché, les carrioles des paysans déboucher par la route d'Azay-le-Rideau, et prendre leur tournant en projetant sur la droite les têtes ahuries des pauvres petits veaux.

Ensuite le coteau se relève, et une autre voie, non moins tortueuse que la rue Saint-Maurice, conduit, entre des murs de clos et bientôt en pleins champs, jusqu'au vieux monastère de Saint-Louans. Je suis née à l'entrée de ce chemin rustique, dans une maison d'aspect singulier, parce qu'elle semble avoir été enfoncée presque jusqu'à sa toiture, sans qu'on lui ait fait seulement grâce d'une porte ou d'une fenêtre. A trente pas plus loin, on trouvait une grille de fer par où l'on pénétrait chez nous en traversant le jardin. Il y fallait compter, par exemple, cinq ou six bonnes minutes, quelquefois plus, avant qu'on ne vînt vous ouvrir, car le trajet, sous bois, pour arriver là, de l'office, par une allée en pente et coudée, et brisée à deux reprises par des degrés, était long. Les familiers savaient que la clef de cette grille était dissimulée dans une cachette et qu'il ne s'agissait que de passer la main entre deux des barreaux de fer, pour la prendre au clou où elle pendait.

Cependant, ceux qui venaient sonner pour la première fois ne devaient pas regretter d'avoir attendu, car la vue, au tournant de l'allée sous bois, leur faisait pousser invariablement des exclamations d'enthousiasme. Elle était vraiment bien belle. Devant la maison, assez simplette et ordinaire, adossée au sol du chemin, et à demi couverte d'ombrages, il y avait un petit parterre allongé, et malheureusement un peu étroit, où l'on se heurtait trop vite à un mur bas, crevé en sortes d'embrasures où l'on avait ajusté des balcons; mais de là on possédait tout Chinon et la vallée de la Vienne.

J'ai passé à ces balcons bien des heures, étant petite, quand la maison nous appartenait, et plus tard, lorsque maman, après son malheur, la loua à M. Vaufrenard. Ces balcons, même pour une enfant, avaient un grand attrait; malgré le charme du sous-bois, de la source qui y alimentait un petit bassin, et quels que fussent aussi les plaisirs du Clos, du fameux Clos où l'on grimpait par un escalier, sous le chèvrefeuille, et qui contenait des bosquets de noisetiers, une salle de verdure avec des bancs de pierre, plusieurs tonnelles, un belvédère, des citernes, des celliers dans le tuffeau et cinq ou six arpens de vignes, je me souviens surtout de ces balcons d'où l'on découvrait, à gauche, la ville de Chinon, comme un joujou, surmontée de son château de conte de fées, les tilleuls de ses quais, son beau pont suspendu, l'horizon infini et, au-dessous de moi, immédiatement, des terrains échelonnés en terrasses.

En me penchant, je voyais un grand œil rond qui me regardait; il était quelquefois profond, sombre, un peu effrayant, quelquefois à fleur de terre et voilé d'une taie verdâtre; c'était la citerne commune du père Sablonneau, tonnelier, et de Tondu, l'homme à tout faire. Sablonneau et Tondu négligeaient un peu leur vignoble, l'un à cause de la politique, l'autre parce qu'il travaillait partout et comme un nègre, pour nourrir ses huit enfans, de sorte que ce terrain, à mes yeux, avait l'agrément d'être à peu près en friche; j'y mesurais la croissance des orties, des ronces et des boutons-d'or; j'y regardais les lézards courir dans la pierraille ou s'arrêter longtemps, immobiles, avec des palpitations de leur petit cœur; j'y comptais les montagnes soulevées par le dos des taupes et des mulots, et je lançais le soir des cailloux dans la citerne, pour y faire plonger les grenouilles.

Mon Dieu, comme tout cela est loin!

Tout à fait dans les premiers temps, je me souviens que mon pauvre papa venait s'asseoir là et fumer après les repas. Je le vois presque toujours environné de cinq ou six messieurs très distingués et très préoccupés. Ils s'entretenaient d'affaires graves auxquelles je ne comprenais rien; mais trois noms revenaient constamment dans leur conversation : « Thiers, » « Bismarck » et « Monsieur le comte de Chambord » qu'on appelait aussi « Monseigneur, » ce qui me faisait croire que ce dernier était un évêque. Mon père était de tous le plus animé; il se levait tout à coup et faisait deux ou trois pas sur sa mauvaise

jambe qui avait été traversée par une balle à l'armée de la Loire, et il parlait, en étendant le bras vers cette grande plaine étalée devant nous. Cela se répétait presque tous les jours. Quelquefois, on appelait le père Sablonneau, qui habitait, sous sa vigne, un logement de troglodyte, dans le roc, et Sablonneau émergeait peu à peu par un escalier invisible, et s'approchait lentement, les pieds lourds, entre les sarmens enchevêtrés, pour venir enfin se planter, au pied du balcon, chapeau bas. Très fier alors, il s'en allait porter les instructions de ces messieurs, des papiers, des journaux, des lettres. C'était un agent électoral d'un zèle ardent et de toute sécurité.

J'ai su plus tard qu'il s'était agi là des élections à l'Assemblée Nationale, et, après, qu'on avait travaillé, chez nous, tant qu'on avait pu, à faire monter un roi sur le trône, ce qui n'avait pas réussi du tout; et que tout cela avait coûté énormément d'argent. Ils étaient deux de ces messieurs, le marquis du Coudrey-Ligueil et mon père, qui y avaient englouti leur fortune dans la propagande directe et dans un journal. Ai-je assez entendu répéter cela, Seigneur! Ce bon marquis du Coudrey-Ligueil, un grand vieillard sec qui était si gentil pour moi, se sont-ils moqués de lui, après le coup manqué, même ceux qui avaient le plus péroré avec lui sur cette terrasse!...

Chez nous, c'était le marquis du Coudrey-Ligueil qu'on daubait, pour ne point dire ouvertement son fait à mon père de qui le cas était exactement le même. Je n'ai démêlé ces sous-entendus qu'après beaucoup d'années, en éprouvant, pour mon compte personnel, et dans des circonstances fort différentes, des impressions certainement analogues à celles que dut subir mon pauvre papa avec qui je crois avoir beaucoup de ressemblance. Mes grands-parens maternels avaient pourtant toujours admiré et soutenu leur gendre; leurs principes essentiels étaient communs, et ils avaient été très fiers quand tout un monde qui se tenait éloigné de notre bourgeoisie, sous l'Empire, était venu chez nous prodiguer des « cher ami » à papa et, en le poussant et l'entraînant, sembler se laisser guider par lui dans une lutte ardente où le malheureux apportait ses sentimens loyaux, sa générosité, sa bravoure, son talent de parole et finalement, — l'événement le prouva, — toutes ses ressources personnelles et sa vie même. Car il mourut bel et bien de chagrin, non parce qu'il était ruiné, — son âme était au-dessus de cela, — mais parce qu'on ne lui pardonnait

pas de l'être pour une cause qui n'avait pas réussi. Je me souviens de mots qu'il prononçait souvent, à table, en s'adressant à son beau-père et à sa belle-mère, pendant les quelques années qu'il traîna son désenchantement; il répétait : « Vous n'êtes pas logiques!... » Sa logique, à lui, c'était que, lorsqu'on a jugé qu'un parti est le bon, il faut l'adopter coûte que coûte et ne s'en pas repentir après échec. La logique de mes grands-parens, comme de beaucoup de braves gens, d'ailleurs, qui n'y regardent pas de si près, était que les beaux principes et l'adoption d'une noble cause sont l'ornement de la vie, indiscutablement, mais que, si la vie s'en trouve compromise, c'est tout de même regrettable. Il dut leur exprimer cela, à maintes reprises, et par là il les blessait et les fâchait, car ils ne croyaient point penser ainsi, bien entendu; mais que de compromis, entre nos idées et nos actes, avons-nous adoptés souvent, les yeux clos, que nous n'aurions pas signés!

Aussitôt après la grande faillite de ces messieurs, nous nous étions retirés dans la maison des parens de maman, rue Saint-Maurice, pendant que mon père s'en allait reprendre son ancien métier d'avocat, à Tours, tout seul, pour plus d'économie.

J'avais un frère, de quatre ans plus âgé que moi, nommé Paul, qui se réjouissait d'habiter avec sa grand'mère, d'abord parce qu'elle le gâtait toujours, ensuite parce que c'était un changement. Nous ne gagnions pourtant pas au changement, puisque nous allions perdre nos aises, le Clos et la belle vue; mais le changement!...

C'était, certes, une excellente femme que ma grand'mère; mais elle commandait sans cesse, à tout le monde, et de haut. Son autorité m'en imposait énormément et m'a causé de violens troubles de conscience. Du temps que son gendre était grand homme en la maison, et comme il avait volontiers le mot pour rire, il l'avait, par aimable taquinerie et innocent calembour de Palais, appelée « la Mère-Loi, » ce qui, pour nous autres enfans, qui n'en comprenions pas le sens auguste, signifiait « la mère l'Oie, » des contes de ma mère l'Oie! Je crois volontiers qu'elle avait dû s'en froisser un peu, d'abord; mais la force du jeu de mots avait prévalu contre tout, et l'impérieux commandement en chef de Mme Coëffeteau était resté tempéré pour tous les gens de la maison par ce nom familier de « la mère-Loi. »

Ma grand'mère possédait des formules toutes préparées pour

chaque circonstance. Pour elle, le plan de la vie était établi, une fois pour toutes, par un anonyme dont on ne s'enquérait jamais, et il devait être suivi, de mère en fille, sans distinction de personnes et à la lettre. Elle savait, par exemple, exactement, l'année où j'entrerais en pension, celle où j'en sortirais, le jour où je porterais ma première robe longue, celui où je ferais ce qu'on appelait dans ce temps-là mon entrée dans le monde, et, à une année près, quand je serais mariée, à moins donc qu'il n'y eût, à cette époque-là, ou bien la guerre, qu'on redoutait toujours, ou bien disette de jeunes gens comme il faut.

Elle se méfiait de tout ce qui n'était pas conforme à ce qu'elle avait vu précédemment. Selon elle, une fille n'avait rien de mieux à faire que de ressembler à sa mère. Et il y avait des langues de vipère pour lui dire :

— Et un fils à son papa, sans doute, madame Coëffeteau?...

Ce qui la faisait pester en dedans, car il ne s'agissait tout de même pas que Paul ressemblât de point en point à son père, si l'on ne voulait pas que la famille, avant quinze ans, mendiât son pain.

Et, pour mon malheur, moi, je n'avais rien de commun ni avec le caractère, ni avec le physique de maman, laquelle maman, d'ailleurs, ne rappelait aucunement sa mère.

Mon grand-père, je l'ai toujours vu habillé d'une redingote de drap noir et d'un gilet très ouvert sur une chemise à petits plis, à devant souple et immaculé; il ne prisait pas, ne fumait pas, ne prenait ni cognac ni liqueurs; on le disait sans défauts. Il avait été, autrefois, juge au tribunal civil à Tours; il gardait quelque chose du magistrat de ce temps-là, c'est-à-dire une sorte de religion de la propreté morale. On était chez lui fort sévère sur les mœurs, et les gens douteux n'en menaient pas large dans ses environs. Maman, qui était la bonté même, le chamaillait quelquefois sous le prétexte qu'il s'attachait, à ce propos, trop aux apparences, aux surfaces, aux signes extérieurs convenus : un vagabond ne valait pas la corde pour le pendre ; un domestique renvoyé d'une maison était un voleur ; un condamné méritait exactement sa sentence. Notez bien que, dans la pratique de la vie, il corrigeait la rigueur de ces principes; il faisait l'aumône à tous les chemineaux ; il achetait des paniers, des corbeilles, des guéridons tressés aux bohémiens de passage; il se laissait voler avec une indulgence dérisoire.

Pour moi, je le vois presque toujours au coin de son feu, l'hiver, ou sur son banc, au pied de la treille, l'été, n'en finissant pas de lire, à l'aide d'énormes lunettes d'écaille à verres ronds, *le Gaulois* ou *le Soleil*, qu'on se passait de famille à famille. Il ne boutonnait jamais le dernier bouton de son gilet, ce qui m'agaçait beaucoup, parce que je ne comprenais pas pourquoi; et il donnait toujours raison à sa femme, même quand il était évident, aux yeux de tous, qu'elle avait tort ou commettait des abus de pouvoir, et cela me paraissait inadmissible de la part d'un juge, fût-il retraité. Pour le bouton, j'en ai eu l'explication, puisque la mode en est revenue depuis; pour la soumission au jugement de grand'mère, c'était aussi une coutume de ce temps-là que les parens avaient raison à proportion de leur âge et de leur dignité: elle reviendra peut-être!...

Mon grand-père donnait raison à sa femme, c'était encore une formalité convenue, mais, en définitive, il n'en faisait qu'à sa guise; seulement, par quels subterfuges! et à la suite de détours de quelle prodigieuse complexité!

Je me souviens d'avoir assisté à cette lutte civile et sournoise, surtout lorsque la maison de papa fut louée à M. Vaufrenard.

D'abord, l'idée de grand'mère était qu'il ne fallait louer cette maison qu'à quelqu'un du pays et, sous aucun prétexte, à un étranger. Le grand-père opinait dans le même sens, cela va sans dire, malgré maman qui, d'accord avec son mari, objectait que les gens du pays se déplacent peu, habitent chez eux et ne louent guère; qu'un nouveau médecin, un nouveau notaire, seuls, pourraient être à l'affût d'une maison vacante, et que la nôtre était située beaucoup trop loin du centre pour satisfaire à leurs exigences; en outre, que des Parisiens payeraient plus cher. L'idée de louer à un inconnu, arrivant de Paris, parut à grand'mère plus redoutable que celle d'être privé du loyer. Grand-père disait pis que pendre de ces gens de Paris, la plupart du temps dépourvus de conduite, et sans goût pour leur foyer, qui ont coutume, l'été, de s'en aller coucher dans le lit et manger dans la vaisselle d'autrui pour le seul plaisir de n'être plus chez eux; mais quand un saute-ruisseau vint, de l'étude du notaire, avertir qu'un « monsieur et une dame » désiraient visiter « la maison Doré, » il plia son journal, prit sa canne et son panama, sans mot dire à sa femme, et fit lui-même visiter la maison de son gendre, le jardin et le Clos, au « monsieur » et

à la « dame » qui étaient des Parisiens, de purs Parisiens de ce temps-là, c'est-à-dire des gens ébaubis à la vue de trois arbres non poussiéreux et d'une rivière. Qu'on imagine leur impression devant le tableau qui s'offre à vous du haut des coteaux de Chinon !

Grand-père fut de retour, une heure après, chez lui, très ému. Grand'mère, informée de ce qui s'était passé sans son assentiment, avant que son mari eût parlé, s'était écriée :

— Qu'est-ce que c'est que ces gens-là?...

Grand-père expliqua que « ces gens-là » étaient en tous cas des gens pour le moment complètement enthousiasmés de la maison, du Clos, de la vue, de tout, et pour qui la question d'argent paraissait secondaire.

— C'est cela! dit grand'mère, ma fille va louer sa maison à un banquier véreux, je suis sûre, ou à quelque Prussien déguisé !...

Les renseignemens qu'on eut, par l'intermédiaire du notaire, sur les personnes qui avaient visité la maison, furent excellens. M. et Mme Vaufrenard étaient des « rentiers » habitant le faubourg Saint-Honoré, amateurs de musique, et affligés récemment par la perte d'un fils unique âgé de dix-sept ans.

— Les pauvres gens! dit grand'mère.

La mort de ce fils la retourna momentanément en faveur des inconnus. Pendant une bonne demi-journée, on calcula l'avantage d'une location rapidement conclue, d'un long bail, et d'un prix inespéré. Puis, tout à coup, voilà grand'mère qui s'avise de se demander, à propos de rien, et sans attacher plus d'importance à sa question :

— Mais, de quoi donc est mort ce pauvre garçon?

Grand-père, à qui Mme Vaufrenard avait conté toutes les péripéties de son malheur, dit :

— D'une mauvaise scarlatine, contractée au lycée, paraît-il.

— Au lycée! fit grand'mère.

L'éducation laïque était fort mal vue dans notre bourgeoisie provinciale; le lycée faisait horreur. Grand-père eut beau affirmer qu'à Paris, c'était différent, qu'au surplus, le jeune homme n'était qu'externe, etc., les négociations avec les Vaufrenard furent retardées de plusieurs semaines; papa se fâcha, il vint de Tours, un dimanche, déclara que la maison était à sa femme, qu'il voulait la louer; qu'il avait besoin d'argent; grand'-

mère était inflexible. Le notaire se présentait, à chaque courrier, de la part de M. Vaufrenard, afin de presser la conclusion de l'affaire. Grand'mère déclarait qu'elle aimait mieux vendre une de ses trois fermes pour procurer à sa fille de quoi vivre en attendant une occasion meilleure. Enfin, le notaire annonça que M. Vaufrenard, à défaut de la maison Doré, lui donnait pleins pouvoirs pour louer celle de Mme Clouzot, moins spacieuse, mais voisine. Grand'mère s'adoucit tout à coup et dit que la chose ne la regardait point, que c'était son gendre qui louait et qu'il le pouvait faire à qui bon lui semblait.

On ne se fit pas répéter la formule; les Vaufrenard, avertis par télégramme, arrivaient dans les quarante-huit heures avec domestiques et bagages : des gens ivres de s'installer au grand air, de fouler un sol rustique et de mouiller leurs chaussures à la rosée du matin

II

Ils vinrent nous faire visite dès le premier jour. Grand'mère ne se montra pas, sous le prétexte que c'était pour sa fille, leur propriétaire, qu'ils accomplissaient cette démarche de politesse et non pour elle. Ils me parurent, à moi, gamine, comme tous les gens que je voyais pour la première fois, admirables. C'étaient des Parisiens, c'étaient des musiciens, c'étaient des gens qui avaient le moyen de louer la maison que nous n'avions plus, nous, le moyen d'habiter... Ils me comblèrent de gentillesses et me dirent que je serais toujours chez moi quand je serais chez eux, qu'ils ne voulaient point que je fusse privée de la belle terrasse, ni du Clos certainement plein d'attraits pour les enfans. Ils me parlèrent tout de suite d'un certain M. Topfer, un violoncelliste remarquable, de leurs amis, qui habitait Angers, qui viendrait dès la fin de juillet, et qui m'aimerait beaucoup. Pourquoi un M. Topfer, violoncelliste, m'aimerait-il beaucoup? Comment le savaient-ils d'avance?... Cela me parut extraordinaire. En attendant, rien ne fit meilleure impression, à la maison, que ce simple fait : les Vaufrenard connaissaient intimement quelqu'un habitant Angers, c'est-à-dire une ville pas trop éloignée de chez nous, une ville où aucun de nous, d'ailleurs, n'avait jamais mis le pied, mais qui était de notre région, de notre pays. Grand'mère, surtout, en fut fort satis-

faite; les Vaufrenard n'étaient plus tout à fait, pour son instinct de vieille provinciale, les « étrangers » tombés de la lune : ils avaient des accointances dans la contrée! Et, comme les Vaufrenard s'étaient aimablement informés d'elle, elle se décida à aller avec nous leur faire visite.

C'était un beau fouillis dans toute notre ancienne maison! On déballait, sur le parterre, un piano à queue, un harmonium; on éventrait des caisses; la paille, le foin, les planchettes hérissées de longs clous aux bords, couvraient tous les compartimens du buis; les robes de Mme Vaufrenard pendaient aux fenêtres. Nous surprîmes nos nouveaux locataires, lui, en bras de chemise, et sur la tête un grand chapeau de pêcheur à la ligne, elle revêtue d'un sarrau de toile bise, pareil à un sac de blé. Ils se confondirent en excuses, ils dirent qu'ils étaient en plein travail; mais la vérité était qu'ils ne faisaient rien que de contempler, toujours stupéfaits, le panorama qui était à eux pour trois, six ou neuf ans.

Une telle admiration paraissait puérile à grand'mère qui s'exténua à détourner leur esprit vers les détails pratiques de la maison, vers les greniers, les caves, les celliers, qu'ils n'avaient seulement pas explorés, elle en était certaine. Comme M. et Mme Vaufrenard en revenaient toujours à la vue, elle leur dit :

— Oh! oh! l'on s'aperçoit que vous avez le goût des belles choses!...

Ils se récrièrent, comme à un compliment trop flatteur. Ce n'en était pas un dans la bouche de Mme Coëffeteau, ma grand'-mère. Elle jugeait du coup les Vaufrenard : c'étaient des esprits légers; elle n'en voulut plus jamais démordre. Cependant, elle les estima « comme il faut, » distingués même, quoique lui, surtout, parût un peu « hurluberlu. »

C'était, à la vérité, un grand diable d'homme au visage rasé, portant une broussaille de cheveux blancs. Il n'avait pas l'esprit désordonné, mais il parlait avec fougue d'un tas de gens et de choses qu'il croyait connus de tout l'univers et qui ne l'étaient que de quelques quartiers de Paris. La musique surtout était son affaire, et il ne paraissait pas concevoir que quelqu'un pût vivre sans être nourri de symphonies et d'opéras.

— Il a eu l'air aussi scandalisé, dit grand'mère, que Madeleine n'ait pas commencé le piano, que si, à son âge, elle ne savait pas son *Pater!*... Mais ta mère, mon enfant, ajoutait-elle,

n'a pas appris à déchiffrer une note de musique avant sa première communion !

— Il faut reconnaître aussi, — dit maman en souriant, — que je n'ai jamais joué que comme une mazette !...

Il y eut, le soir, à la maison, une discussion à ce propos. « Qu'est-ce qui prenait aux Vaufrenard, de se mêler de ce qui ne les regardait pas? La musique ! Qu'avait-on, en somme, besoin de la musique, sinon pour faire danser les jeunes gens et tuer le temps les jours de pluie?... Je me mettrais au piano dès mon entrée au couvent, comme maman. » Cependant, on fit observer à grand'mère que Mme Vaufrenard avait offert, obligeamment, de me faciliter les commencemens, qui sont difficiles : son mari avait une méthode à lui, qui était une grande économie de temps et de peine...

— Et d'argent !... — fit observer grand-père, — puisque Mme Vaufrenard donnerait gracieusement ses conseils !

Comme en mainte autre circonstance, cette considération, d'ordre tout positif, fit céder l'opposition de grand'mère. Elle ne confessait jamais sa reddition ; ses opinions étaient sauves ; mais elle ne disait plus rien, semblait abdiquer toute responsabilité, et assistait, en étrangère impuissante, à ce qu'elle appelait « les tristes nécessités de la vie. »

III

De plus en plus, les Vaufrenard furent pour moi des personnages miraculeux, tombés du ciel. Ils ne ressemblaient à aucune figure de Chinon ; ils ne parlaient presque pas politique ; ils semblaient enflammés pour quelque chose de supérieur même à ce qui, alors, divisait, troublait et soulevait tous les hommes. Je n'avais qu'une notion très rudimentaire de ce que pouvait être la musique, qu'ils vénéraient tant ; mais en attendant, je les tenais pour dépositaires d'un trésor mystérieux, incomparable. Il fallut qu'on me menât tous les jours chez eux ; eux-mêmes s'habituèrent à m'avoir, de sorte que je continuai pour ainsi dire à habiter notre ancienne maison, à vivre à mes balcons, au-dessus de la citerne et de la vigne de Tondu et du père Sablonneau, ou dans le Clos que M. Vaufrenard arpentait chaque jour, pendant des heures, en poussant des rugissemens d'extase.

Je savais bien que notre clos était remarquable ; mais je ne

l'avais considéré que comme un endroit favorable au jeu de cache-cache, à cause des inégalités du terrain, et des celliers creusés dans le tuffeau ; il faut dire aussi, qu'étant encore petite, je ne voyais pas les trois quarts des choses lointaines qui faisaient s'exclamer les grandes personnes. A force d'y accompagner M. Vaufrenard et de l'entendre accumuler les épithètes sur la beauté de Chinon ou des couchers de soleil sur la Vienne, qu'il m'obligeait d'ailleurs à admirer comme lui, en me hissant sur son épaule, je finis par acquérir, si gamine que je fusse, une certaine aptitude à m'émouvoir de la beauté de ces paysages. N'était-ce que l'émotion, si grande et si sincère de M. Vaufrenard, qui me gagnait? et ne m'eût-il pas aussi bien communiqué par là son admiration pour n'importe quoi? C'est bien possible.

Quelquefois, au bout du Clos, où nous nous arrêtions, M. Vaufrenard se mettait à chanter. Il avait eu, paraît-il, une très belle voix, et j'ai su plus tard, qu'étant jeune, il avait chanté, mais chanté, ce qui s'appelle chanté, c'est-à-dire sur un vrai théâtre, à Paris. Naturellement, à Chinon, il ne se vantait pas de cela ; cela ne transperça que petit à petit, et, heureusement pour lui, quand sa situation dans la ville fut, grâce au nombre des années, tout à fait assise. Mais il chantait dans son clos. Ah ! que c'était joli ! Il semblait ne chanter que pour le beau paysage. C'était ordinairement vers le soir. Et cela me faisait un étrange effet. Je sentais quelque chose dans ma poitrine, qui gonflait, et qui avait l'air de vouloir s'élever hors de moi, en même temps que je voyais l'échine de Tondu se redresser au-dessus de la vigne : Tondu, sensible au chant, lui aussi, Tondu toujours courbé vers la terre, à la voix de M. Vaufrenard, se reposait sur sa pioche et demeurait rêveur...

Mais ce fut quand arriva M. Topfer, vers la fin de juillet, que la musique commença sérieusement chez les Vaufrenard. Nous étions déjà assez liés avec eux ; maman, si facile, si bonne, était devenue tout de suite la confidente de Mme Vaufrenard, un peu bavarde et exubérante, et la grand'mère s'était laissé apprivoiser, malgré toutes ses réserves.

M. Topfer était un professeur de violoncelle, ancien camarade de M. Vaufrenard, mais qui paraissait beaucoup plus vieux que lui; il était petit, un peu courbé; il portait une paire de favoris blancs, ronds comme des houpettes à poudre de riz, et il avait

en lui quelque chose de plaisant, qui le faisait sympathique sans qu'on démêlât d'où cela venait au premier abord ; c'étaient ses yeux bleus, des yeux candides, purs, des yeux de joli bébé. On m'avait promis qu'il m'aimerait beaucoup, et, dès que je le vis, j'en fus très heureuse : ce bonhomme-là était tout à fait à mon goût.

Nous fûmes en effet amis tout de suite. Il m'embrassa et bavarda avec moi, dès les premières minutes, comme si nous nous étions quittés la veille, et il m'appela familièrement « Mougeasson. » Mougeasson, dans sa pensée, cela correspondait à l'idée d'une petite fille qui ne reste pas aisément en place. Et cela, hélas! correspondait aussi à cette idée : « Voilà une petite fille que j'aime bien, mais qu'il faudra mettre dehors quand on fera de la musique. »

Il n'y a que les gens qu'on aime bien, pour nous faire vraiment de la peine. Ce monsieur Topfer, qui me plaisait tant, fut cause d'un de mes premiers grands chagrins : il me conduisit le plus gentiment du monde à la porte le jour où l'on sortit le violoncelle d'une noire boîte énorme ! Et il me dit, le vieux coquin :

— Ah ! par exemple, voilà le moment d'aller jouer dans le Clos !...

Il ne plaisantait pas, M. Topfer, lorsqu'il s'agissait de musique !

Il ne fallait pas entendre un bruit, un chuchotement; et il faisait fermer les portes intérieurement au verrou, ce qui était un bien fâcheux système, car si quelqu'un, voulant entrer, les poussait et les heurtait, il faisait plus de bruit que s'il eût ouvert tout bonnement.

La musique, mon Dieu ! je ne savais pas encore ce que c'était; mais d'abord, j'étais vexée de n'être pas jugée digne de l'entendre ; ensuite, je sus que grand'mère, à la première séance, avait failli se trouver mal parce que M. Topfer, de la pointe de son violoncelle, piquait le parquet du salon ! Cela amusait follement ma pauvre maman, qui était pourtant la propriétaire du parquet, mais qui n'avait pas, au même degré que sa mère, la manie conservatrice. Et grand-père, tout en donnant raison à sa femme, comme de juste, racontait à tout venant ses angoisses étouffées, sa terreur lorsque la redoutable pointe, par sept fois, — sept fois ! — avant que d'être bien calée, paraissait-il, avait troué le parquet, en y dessinant un disque de la dimension

d'une écumoire !... C'était moins l'envie d'entendre la musique que celle de voir la tête de grand'mère, qui me démangeait !

Un jour je parvins à me dissimuler. Par l'intermédiaire de ma famille, les Vaufrenard avaient fait des connaissances dans le pays; ils aimaient à voir du monde, et il y avait bien déjà une vingtaine de personnes réunies dans ce salon. Je parvins à me dissimuler, mais j'avais si peur que je n'osais remuer, et, de l'endroit où j'étais tapie, je ne pouvais voir ni grand'mère, ni M. Topfer, ni le violoncelle. Ce n'était pas de chance. J'attendis patiemment, dans l'espoir qu'on s'agiterait quand le premier morceau serait fini. Oh ! j'étais bien loin de me douter de ce qui allait arriver !

Mme Vaufrenard faisait courir ses doigts au trot, au trot, au galop, au galop, sur le clavier du piano à queue; puis elle s'arrêta tout à coup et donna le *la* : « la... la... la... la ! » M. Topfer raclait les grosses cordes de sa basse, qui rendaient un bruit grave, solennel, et il me sembla, je me souviens, que toute ma peau tremblait. Je ne voyais qu'une de ses mains, là-haut, là-haut, qui tournait les clefs d'ébène. Cette main descendit tout à coup et parut courir comme une souris le long du grand manche, et l'on entendit des notes pressées et légères, dans le genre de celles que Mme Vaufrenard tirait du piano. Un arrêt; et puis, la voix de M. Vaufrenard se mêla aux sons du piano et à ceux de la basse. Elle chantait la romance que tout le monde connaît :

> Plaisir d'amour ne dure qu'un moment :
> Chagrin d'amour dure toute la vie !...

Ce n'était pas le sens si mélancolique et si vrai de ces mots qui pouvait me toucher, à l'âge que j'avais, mais le son des instrumens, la voix, la musique m'avaient bouleversée, et je faisais une figure de l'autre monde. Une dame qui était devant moi et me bouchait tout, s'était retournée, la romance achevée, et disait : « Mais cette enfant est malade !... Avez-vous mal au cœur, ma chère petite ?... » Cela signala ma présence. Ma grand'-mère, que j'aperçus enfin, dit : « Tu devrais être à jouer dehors, Madeleine !... » Maman me fit sortir en me grondant pour avoir sans doute mangé trop d'abricots dans le Clos. Personne, pas même M. Topfer, n'avait seulement remarqué que je n'avais pas fait de bruit pendant la séance de musique.

Je remontai dans le Clos où se trouvaient les autres enfans : Henriette Patissier, Suzanne Pallu, Yvonne Bridonneau, les deux petites de la Vauguyon et mon frère Paul. Ils ne mangeaient pas d'abricots, mais ils jouaient à un jeu stupide inventé par ce diable de Paul : cela consistait à lancer de loin des cailloux ou des mottes de terre par-dessus le dos toujours courbé de ce pauvre Tondu dissimulé par les cépages. On pariait que jamais on n'atteindrait Tondu, parce que, en effet, Tondu se redressait très rarement; mais il n'eût fallu qu'une fois pour qu'il fût lapidé.

Il se passa alors en moi une chose assez curieuse, c'est que je me trouvais tout à coup plus âgée que ces gamins fous, avec qui je faisais d'ordinaire toutes les sottises sans arrière-pensée. J'étais encore tout émue de ma séance de musique, et ce que faisaient là mon frère et mes petites amies, m'apparaissait inepte et barbare. J'essayai de leur en inspirer de la honte et j'allai avertir Tondu, qui, lui, sourit, bénévolement : quand il travaillait, il travaillait, et n'avait pas souci de ce qui se passait par derrière !... De sorte que ce fut moi qui fus houspillée; on me poursuivit à coups de mottes de terre; on m'enferma dans un des celliers où j'avais cherché refuge. Il fallut, pour me délivrer, l'arrivée des parens qui, après la musique, venaient faire le tour traditionnel du Clos. J'espérais au moins que Paul serait fortement grondé; maman et grand-père, mis au courant de ma mésaventure, se disposaient à le sermonner; mais grand'mère prononça que ce qui m'arrivait m'était bien dû et que cela m'apprendrait à me séparer de mes jeunes camarades pour me cacher au salon derrière les grandes personnes. Elle avait peut-être raison, en somme, car ce que j'avais appris, dans ce salon, prématurément, c'était à ne plus être une enfant, et il eût mieux valu, pour moi, jeter des pierres par-dessus le dos de Tondu.

J'avais dix ans, je devais entrer au couvent au mois d'octobre prochain. J'étais comme une de ces poupées que de mon temps on nommait « folies, » emmanchées au bout d'un petit bâton et ornées d'une pèlerine à longues dents pointues dont chacune portait un grelot : j'avais bien l'aspect d'une petite écervelée, mais je venais de perdre mes grelots. Est-ce que je ne me payai pas, à ces vacances-là, le luxe de « rêvasser, » comme disait grand'-mère? oui, de rêvasser à mes balcons en regardant la citerne du père Sablonneau, au lieu de m'amuser à cracher dedans !... Et, en regardant, maintenant, dans la citerne du père Sablonneau,

il y avait deux choses qui, tour à tour, ou confusément, tournoyaient dans mon esprit : c'était l'air de la romance *Chagrin d'amour*, avec les beaux sons du violoncelle de M. Topfer, et la voix, si désolée et si ardente de M. Vaufrenard; et c'était la pensée que mon pauvre papa, que l'on ne voyait presque plus, devait être très malheureux.

Une grande tendresse pour papa m'envahit, je m'en souviens très bien. Je comptais les jours qui nous séparaient d'une de ses courtes apparitions à Chinon, car il venait rarement, et encore il restait peu à la maison ; il y avait grand froid, c'était clair, entre lui et ses beaux-parens. C'était maman, plutôt, qui l'allait voir à Tours, le samedi soir et le dimanche, et je pleurais parce qu'elle ne m'emmenait pas. Maman, surtout quand elle revenait de Tours, défendait son mari; elle disait : « Enfin, c'est un homme qui a eu le courage d'aller jusqu'au bout de ses idées, il a tout sacrifié à ses principes !... » A quoi l'on répliquait : « Oui, sacrifié sa famille, sa femme et ses enfans !... » Puis l'on entendait les mots, toujours les mêmes : « le salut national, » « son pays, » « la bonne cause... » et d'autre part, le mot qui terminait toutes les discussions : « ruiné, ruiné, ruiné ! »

Mon pauvre papa ruiné, comme j'aurais voulu être près de lui pour le consoler ! Le consoler, comment ? Je ne savais pas trop; en lui disant des choses douces qu'il me semblait que je trouverais si j'étais assise sur ses genoux; en l'embrassant tendrement, tendrement ; en refaisant la raie dans ses épais cheveux qu'il ébouriffait dès qu'il se mettait à parler ; j'aurais voulu aussi lui faire entendre de la musique; je croyais que le violoncelle de M. Topfer lui eût fait du bien ; j'avais même envie de gagner de l'argent pour lui glisser dans toutes ses poches des pièces de cent sous !... Comment gagner de l'argent ? Et je rêvais, en regardant les araignées d'eau sautiller dans la citerne, je rêvais à des choses entendues de la bouche des Vaufrenard, à ceci, par exemple : qu'on avait dit à la Patti, toute jeune, qu'elle avait des millions dans le gosier !... Et je rêvais que je serais peut-être — oh ! c'était bien pour rendre service à papa ! — une grande cantatrice... Et les araignées d'eau, minces et dégingandées, sautillaient à la surface de l'eau profonde, en faisant naître autour d'elles des cercles mobiles, auréoles éphémères qui s'en allaient mourir contre la taie verdâtre fermant à demi, comme une paupière, le gros œil rond de la citerne...

IV

C'était donc pour l'automne qui devait suivre ma dixième année accomplie, que mon entrée au couvent, de toute éternité, était décidée. Cette date, d'ailleurs, paraissait être déterminée moins par l'opportunité de commencer des études sérieuses, que par la nécessité de préparer la première communion, ce qui n'aurait su se faire en de bonnes conditions dans une petite ville, — du moins, ainsi pensaient nos familles, — à cause des promiscuités qu'exigent les leçons du catéchisme, et à cause même de la vie de famille, toujours et malgré tout profane, si on la compare à celle des maisons d'éducation religieuse.

Notre situation de fortune était bien modeste. J'ai su plus tard que la dot de maman, qui était de cinquante mille francs, seule, demeurait intacte. Le revenu de ce minuscule capital, joint au prix de la location de notre maison aux Vaufrenard, constituait tout l'avoir de notre budget. Les grands-parens possédaient leur maison et trois petites fermes rapportant plus de tracas que d'argent. Eh bien! l'état d'esprit était tel, chez nous, que l'on se fût condamné au pain sec plutôt que de ne pas confier les enfans aux institutions les plus en renom dans la contrée. Là-dessus, papa était pleinement d'accord avec ses beaux-parens : il était logé comme un étudiant, à Tours, et il essayait, à quarante-huit ans, de s'improviser une clientèle d'avocat, afin que son fils fût élevé au collège des Jésuites et sa fille au couvent du Sacré-Cœur, de tous les pensionnats, les plus chers. Quant à cela, sous aucun prétexte on n'eût transigé. Le point d'honneur le plus ferme, chez nous, et le plus héroïquement soutenu, était d'avoir des enfans « bien élevés. »

Je ne sais si personne pourrait, aujourd'hui, se figurer l'importance que notre monde, de sens moral assez fin, accordait à ces questions d'éducation. Parce que les parens d'Henriette Patissier, — gens, d'ailleurs, fort riches, — l'avaient confiée, à Tours, à un couvent de religieuses picpuciennes, des propos aigres-doux avaient été échangés entre la maman Patissier et ma grand'mère, et j'entends encore cette excellente Mme Patissier :

— Nous n'avons pas un nom, madame Coëffeteau, à faire figurer, dans les palmarès, à côté des « *de* ceci » et des *de* cela! » comme il en foisonne au Sacré-Cœur...

— Il ne s'agit pas de cela, — disait Mme Coëffeteau, — mais nos enfans sont dignes, autant que ceux des familles titrées, de recevoir la meilleure éducation!

Parmi la plupart de nos connaissances, on ne concevait pas le parti adopté par les Patissier; on les piquait en leur disant:

— Est-ce que la fille de Coquemar, l'huissier, ne se trouve pas dans la même classe que Mlle Henriette?...

Nous autres, ne tarissions pas en descriptions du couvent renommé où j'allais recevoir la meilleure éducation. On m'y avait menée dès la fin du mois d'août, pour me présenter à la Supérieure. J'en étais restée tout étourdie. Ce couvent était situé à Marmoutier, au bord de la Loire, à environ deux kilomètres de Tours. On y pénétrait par une véritable cour de château princier, puis par une sorte de poterne dans un noir monument gothique; on gravissait un étroit escalier de pierre, dans une vieille tour, et une porte s'ouvrait tout à coup sur un salon immense, au parquet poli comme un miroir, ayant pour tous meubles des chaises de paille, et ouvrant par trois grandes baies sur des jardins coupés de charmilles qui fuyaient à perte de vue.

Maman, qui était simple, en fut intimidée. Elle n'avait point été élevée au Sacré-Cœur, parce que ce n'était pas la mode, encore, dans sa jeunesse. Elle dit à sa mère qui nous accompagnait :

— C'est trop beau.

Mais grand'mère, elle, était flattée, et se redressait, là dedans, de toute sa taille.

On nous fit attendre assez longtemps; maman bâilla. Sa mère lui dit :

— Ma fille!...

J'avais bien envie d'aller jusqu'aux fenêtres, regarder au dehors, mais une si vaste étendue de parquet ciré me faisait peur; en outre, je sentais que m'écarter de mes parens, eût été, ici, d'une liberté inconvenante. Je contemplais deux grands cadres dorés dont on m'avait dit, dès en entrant : « Voilà les tableaux d'honneur! » et deux autres dont l'un contenait un portrait de Pie IX, et l'autre une image coloriée du Sacré-Cœur de Jésus; et je me demandais : « Par où la Supérieure va-t-elle arriver? » car il y avait beaucoup de portes. Une d'elles fut ouverte tout à coup, sans qu'on eût entendu aucun bruit; c'était la plus éloignée de nous, et nous vîmes une religieuse, qui, de

si loin, paraissait toute rabougrie, venir à nous. Ma réflexion de gamine fut : « Elle va s'étaler sur ce parquet ! » Mais ce fut ma dernière idée de ce genre, car, pendant le temps que la Supérieure mit pour franchir la distance de la porte jusqu'à nous, quelque chose de tout à fait nouveau me pénétrait.

Je ne sais pas pourquoi ni comment. Cela tombait-il des murs de la large pièce quasi nue, cela émanait-il de cette petite femme dont le visage, complètement encadré d'une cornette tuyautée, semblait d'une autre planète par son étrangeté, sa dignité, son air d'idole ? Elle avançait à pas menus, les deux mains croisées et cachées sous les manches très amples, et elle nous regardait, en marchant. Je me souviens que lorsqu'elle fut au milieu de la pièce, je vis, en même temps qu'elle, le grand crucifix qui occupait tout le trumeau, sur la cheminée, en guise de glace. Et j'eus encore une espèce de frisson comme le jour où j'avais entendu pour la première fois M. Vaufrenard chanter, au bout du Clos, à la tombée du soir. Ce n'était pas la même émotion, mais c'étaient aussi des choses nouvelles qui m'imprégnaient. Trois ou quatre fois dans ma vie, j'ai senti cela : je me suis trouvée pareille à une éponge qui s'apercevrait que l'eau l'envahit.

Cette chose nouvelle ne me faisait pas peur, ne m'était pas antipathique. Au contraire. Je vais faire une comparaison qui paraîtra bizarre : quand j'étais enfant, j'avais la manie de collectionner des cahiers de papier blanc, bien réglé, et que je jugeais que c'était un massacre de maculer avec des gribouillages. Eh bien, comprenne qui pourra !... ce visage régulier dans la cornette, cette pièce nue, ce parquet reluisant, cette effigie divine, me donnaient l'impression de quelque chose de parfaitement pur et d'impeccablement réglé. Quand on me demanda, après, comment j'avais trouvé Mme de Contebault, la Supérieure, je déclarai, ce qui était la vérité pour moi, qu'elle m'avait fait l'effet de belles piles de cahiers de papier blanc ; à quoi il me fut répondu :

— Tu n'es qu'une petite imbécile !

Quant à ce que Mme de Contebault, la Supérieure, dit à grand'-mère et à maman, j'étais trop émue pour en avoir gardé le moindre souvenir. Je sais seulement qu'elle me parut extrêmement distinguée, et m'en imposa par cela même beaucoup plus qu'elle n'eût pu faire par des paroles.

J'ai cru remarquer, longtemps après l'époque dont je parle, qu'il y a des tempéramens qui sont subjugués, à première vue, par le spectacle de l'ordre établi; et le curieux est que ce ne sont pas toujours les tempéramens les plus soumis. Je pourrais bien être de ceux-ci. L'image du couvent de Marmoutier et de Mme de Contebault me demeura, pendant le reste de ces vacances, comme la vision d'un monde infiniment supérieur à celui que je connaissais. Tout, à Chinon, me sembla devenu mesquin et misérable, même le Clos, qui n'était pas la dixième partie des jardins de Marmoutier, même la musique chez les Vaufrenard, car Mme de Contebault nous avait fait visiter la chapelle du couvent, où un orgue jouait un air admirable qui semblait tenir anéanties, immobiles comme un troupeau qui dort, une vingtaine de religieuses prosternées. Je m'enorgueillissais déjà de faire partie de cette maison.

Et voilà-t-il pas que je me trouvais prise, presque aussitôt après avoir repassé la porte de Marmoutier, d'un scrupule assez singulier pour mon âge : j'étais assise, dans le fiacre qui nous avait menées là-bas, sur le strapontin, vis-à-vis de maman et de grand'mère, et je faisais une figure si chagrine que l'on me dit : « Voyons! voyons! Madeleine, il ne faut pas te désespérer, tu ne seras pas malheureuse, ces dames ont l'air d'excellentes personnes!... » Je me contraignis quelques instans sans répondre parce que j'avais envie de pleurer, sans savoir précisément pourquoi. Le soir, je tombais dans les bras de maman en lui demandant pardon de m'être, jusqu'à présent, « aussi mal conduite! » Maman n'en revenait pas; elle éclata de rire. Mais, moi, j'étais très sérieuse : mon malaise, à la sortie de Marmoutier, et qui durait encore, l'idée m'était venue tout à coup de l'attribuer à ceci, que ma conduite jusqu'à cette heure, et depuis ma première enfance, avait été tout bonnement indigne!

C'était ce Salon nu, au parquet si luisant, cette religieuse aux traits corrects et nobles, c'étaient ces longs corridors, ces jardins déserts, la blancheur et la rectitude de tout cela, qui, par contraste, me faisait paraître médiocre et tortueux tout ce qui n'était pas semblable à cela.

Et je disais à maman, presque en pleurant de honte pour « ma vie passée : »

— Mais, maman, songe donc que c'est moi, avec Paul, qui ai fait les rats dans le grenier, il y a trois semaines, souviens-toi...

Le pauvre grand-père qui s'est levé !... les pièges qu'il a tendus !... et il était si ennuyé de n'avoir seulement pas pris une souris !... Nous lancions des noix et des haricots secs, à la volée... ça court, ça trotte : pototo! patata!...

Maman riait de tout son cœur :

— Comment! c'était toi? c'était vous, petits gredins?...

J'étais bien sûre de n'être pas grondée par maman; elle ne pouvait pas : elle était trop bonne... et je lui faisais une espèce de confession générale, qui me soulageait. J'avais un besoin, à présent, de me conformer à l'esprit d'idéal nouveau qui m'était apparu, même à n'avoir vu les choses que par le dehors, au Couvent du Sacré-Cœur.

Quand j'y fus entrée définitivement, je fus plus sérieusement conquise.

V

Je me trouvai rangée tout de suite au nombre des enfans sages.

C'est assez étonnant : je n'étais pas sage naturellement ; il ne faudrait point du tout que l'on me crût une « momie ; » l'histoire des rats, chez nous, ne figurait nullement un méfait isolé; mais j'avais tant entendu parler de « bonne éducation, » tant entendu prêcher la nécessité d'être « une jeune fille bien élevée, » sans avoir compris, jusqu'alors, en quoi cela consistait exactement, que, tout à coup, ce couvent, avec son impérieuse rectitude, s'imposait à moi comme un moule pour lequel eussent été préparées, pétries, assouplies depuis dix ans, la matière et la substance mêmes dont j'étais faite.

Je voulais aussi faire plaisir à mon malheureux papa, qui ne cessait de me répéter, chaque fois qu'il me voyait : « Sois sage, fillette ! »

Mon Dieu, que je fus donc sage !

Tout ce qui devait être fait, je le fis, scrupuleusement, ponctuellement et, bientôt aussi, machinalement. De tout ce qui ne devait pas être fait, je m'abstenais comme de crimes odieux.

Les premières notes adressées à ma famille furent enthousiastes, bien que je fusse une des dernières de ma classe en composition. Mais la conduite, ici, je le vis aussitôt, dominait le savoir. Mon nom, pour la conduite, fut au tableau d'honneur, dans

le Salon, dès le premier trimestre. Et pour le congé du jour de l'an, quand mes parens vinrent me prendre au couvent, un « ruban vert » ornait ma poitrine.

Je ne causais point pendant la classe, ni à la chapelle, ni dans les rangs, ni au dortoir, ni pendant les repas, où l'on nous faisait une lecture, ni même pendant les récréations, où il est recommandé de jouer. Aux récréations, je jouais à perdre haleine. Je ne me tenais pas trop penchée sur mon pupitre en écrivant, ni les deux coudes appuyés et les paumes bouchant les oreilles, en apprenant mes leçons; je pris vite l'habitude d'avoir le corps droit comme chez le photographe, en classe, à l'étude, au réfectoire; aux offices, je ne tournais la tête sous aucun prétexte. Je m'habillais et me lavais, le matin, très rapidement, très décemment; le soir j'étais la première au lit. Mon pupitre était ordonné comme un plan de ville américaine : la maîtresse, en l'ouvrant, souriait avec béatitude, et elle me disait :

— Dieu vous aimera; aimez-le.

On m'avait aussi conseillé d'aimer Dieu, à la maison, cela va sans dire; mais, bien que ma grand'mère et maman fussent fort pieuses, bien que personne ne manquât la messe du dimanche, cette recommandation, je ne sais pourquoi, ne m'avait jamais touchée profondément. « Aimer Dieu, » à Chinon, cela se confondait pour moi avec une multitude d'autres préceptes que les parens rabâchent aux enfans, tels que : « Tiens-toi bien... N'appuie pas les coudes sur la table... Allons! réponds, s'il te plaît, quand madame te parle!... Mouche-toi, mon enfant... » ou : « Ne marche pas les pieds en dedans! » On entend cela tous les jours; on s'y accoutume; on finit par s'y soumettre en effet. Aimer Dieu, d'ailleurs, est encore plus facile que tout le reste, et je m'imaginais que j'aimais Dieu très suffisamment. Entre nous, c'était avec froideur. Dieu ne me disait rien de rien. Dieu, c'était la prière du matin et du soir à genoux sur le « renard dévorant une poule » de ma descente de lit, les yeux fixés sur les compartimens du couvre-pied, — le carré où il y a un petit trou percé par les mites, le carré où une araignée a déposé quelques taches de rousseur, etc., — figures saugrenues où, durant des années, mon imagination puérile se reposait tandis qu'on la croyait au ciel. Dieu, c'était la messe, les vêpres, le salut, pendant le mois de Marie, la procession de la Fête-Dieu, et la grande préoccupation des menus de table, les vendredis, les

Quatre-Temps, le Carême; cela se confondait avec la vie, avec les visites obligatoires, les dîners, les concerts profanes chez M. Vaufrenard; les devoirs religieux s'accomplissaient aussi régulièrement, plus simplement même, avec moins de frais, certes, et moins d'embarras que les obligations mondaines; rien, dans nos relations avec notre église de petite ville, n'était propre à nous donner quelque idée de majesté ou de grandeur; il y avait même, dans la façon dont on traitait le curé, si brave homme, et toutes les choses de l'église, — sermons, musique, pain bénit, baptêmes, — un je ne sais quel laisser aller, un peu familier, une certaine manière « de haut en bas, » qui était plus proche de notre attitude vis-à-vis des fermiers, ou des vieux serviteurs, que de celle dont nous honorions les gens « de notre monde. » Je n'avais point, étant enfant, conscience de démêler cette nuance un peu subtile, et cependant, je vois, à présent, que je la démêlais très bien. J'aimais Dieu, c'était entendu, comme devait faire un enfant qui a un peu de savoir vivre; mais, — je demande bien pardon de l'irrévérence, — je n'aimais pas Dieu d'une façon très différente de ma façon d'aimer ma vieille bonne!

A Marmoutier, la figure de Dieu m'apparut d'une autre couleur! D'abord, nous eûmes, presque aussitôt après la rentrée, une retraite de neuf jours, avec conférences d'un Révérend Père de la Compagnie de Jésus. Les premiers jours, Dieu me parut immense, impitoyable, foudroyant, — impression nouvelle, terrible, ineffaçable; — je me vis écrasée, mes pauvres petits os broyés et jetés dans un abîme enflammé; je me crus une grande pécheresse pour n'avoir point jusqu'à présent eu connaissance de ces vérités et n'avoir pas plus tôt commencé de faire pénitence et de pratiquer la vertu. Puis, comme la retraite touchait à sa fin, tout cet appareil terrifiant s'abattit et se résolut en douceur et en suavité; le Dieu courroucé sembla se retirer dans le lointain, comme le tonnerre, quand son grand fracas est produit; et, à sa place, ce fut Notre-Seigneur Jésus-Christ, tout indulgence, tout douceur, tout amour. Ah! ce Jésus, comme on nous le peignit charmant! Je n'avais pas eu jusque-là la moindre idée d'un être si beau, si pur et si aimant. Auprès de lui, que tout semblait vulgaire, disgracieux, pitoyable! C'était lui qui régnait ici, dont l'image était partout, dont le cœur débordant d'amour, uni à celui de sa Sainte Mère, était collé ici sur les murailles, sur les portes, les fenêtres, les sièges, les pupitres. Il

avait une prédilection pour les enfans sages : j'avais, me disait-on, tout ce qu'il fallait pour lui plaire.

Je n'y tenais pas absolument; tout d'abord, cela même me gênait un peu ; je me trouvais bien, toute seule, accomplissant mes devoirs correctement, méritant les éloges et les récompenses et me conformant surtout à cette belle rectitude qui était le caractère de la maison. Jésus n'eût pas fait attention à moi, que je n'en eusse pas moins été sage, appliquée, tendant à me rendre irréprochable. Mais peu à peu je me soumis à cette tendre figure montrant son cœur avec insistance; ce fut, de ma part, presque de la bonté pour elle : je ne voulais pas lui faire de la peine. « Puisque vous le voulez, Seigneur Jésus, eh bien ! je vous aimerai comme je pourrai. » Et je faisais de très sincères efforts pour atteindre ce but. Je m'exerçais à dire : « Je vous aime! Je vous aime! » Ensuite le remords me prit, parce que je disais à Jésus sans cesse : « Je vous aime, » alors que je n'étais pas sûre du tout de dire vrai. Aimer Dieu? Je pensais : « J'aime ma grand'mère, j'aime mon grand-père, j'aime mon frère Paul, malgré ses vilains tours, j'aime celui-ci, j'aime celui-là... Mais ça n'est pas cela; aimer Dieu doit être autre chose ! Avec quoi aime-t-on Dieu? Et il faut que je me dépêche, car maintenant que j'ai commencé de lui dire : « Je vous aime, » cesser serait l'outrager, et en lui mentant, tout de même, je l'outrage ! » J'étais très malheureuse.

Et la plupart de mes petites camarades qui étaient si tranquilles ! qui avaient si peu l'air de se tourmenter de cela !...

Il y en avait une, nommée Jacqueline-Jeanne de Charpeigne, qui avait eu dans sa famille une sainte, une authentique sainte, honorée dans une église de Tours. Elle était très pieuse et je m'imaginais qu'à cause de la sainte, à qui dans ses prières elle eût pu dire : « Ma chère grand'tante, » elle possédait des lumières spéciales sur les choses de la religion, ou tout au moins, qu'elle pouvait intercéder pour moi. Elle fut seulement très étonnée de ce que je lui osai dire ; elle s'en indigna presque. Comment! Je n'étais pas sûre d'aimer Dieu ! mais cela était inouï ! Elle me crut possédée du démon, me demanda si je n'avais pas d'attaques. Je lui dis que, de ce côté-là, j'étais très tranquille. « Ouvrez-vous, me dit-elle, à Mme du Cange, — qui était la Maîtresse générale, — ou à M. l'aumônier, en confession.

M. l'aumônier me faisait moins peur que Mme du Cange, et

c'est à lui que je confiai mon tourment. On ne distinguait presque pas sa figure, à travers le grillage du confessionnal, mais je sentis qu'il souriait; c'est en souriant que, de sa voix chuchotante et douce, il me dit :

— Mon enfant, vous êtes une toute pure colombe, et votre angoisse délicate est agréable à Dieu : il vous a choisie pour vous éprouver... Lui, il vous aime, n'en doutez pas.

Pourquoi l'aumônier avait-il souri? C'était donc naïf ce que j'avais été lui raconter là ? Je ne voulais cependant pas être prise pour une sotte! Je sortis du confessionnal très mécontente, très irritée. Qu'était-ce que tout cela? Jacqueline-Jeanne, parce que je n'étais pas certaine d'aimer Dieu, me croyait perdue; M. l'aumônier se moquait de moi! Car on ne m'ôtera jamais de l'idée qu'il s'est moqué de moi. Je n'avais pas onze ans; mais on se fait de tels raisonnemens à cet âge. Dans le feu de mon tourment, je vainquis ma timidité et courus m'ouvrir à Mme du Cange à qui je racontai tout, mon tourment, les paroles de Jacqueline, celles de M. l'aumônier, son sourire.

Oh! quelle femme que Mme du Cange! Elle était de la plus pure beauté. Même aujourd'hui, après avoir vu bien des femmes jolies, quand je me souviens de son visage, je crois qu'aucune figure ne me parut jamais contenir tant de grâce. Elle n'avait pas du tout ce qu'on est convenu d'appeler la beauté angélique, mais la beauté qui séduit les hommes et qui surmonte la jalousie naturelle des femmes. Et elle possédait ce charme, dans le cercle étroit de la cornette tuyautée et ingrate des Dames du Sacré-Cœur! Qu'eût-elle été, la tête libre et parée du cou et de la chevelure! Elle avait des yeux d'un noir de jais, allongés et profonds, avec des cils d'une longueur qui en doublait l'ombre, et une bouche, Seigneur Dieu! Quand je dis que Mme du Cange me faisait peur, c'est parce qu'elle était trop belle; mais c'était elle qui détenait la direction morale du pensionnat et qui connaissait toutes les élèves, une par une, et jusqu'en les replis les plus secrets de leur jeune âme, Mme de Contebault, la Supérieure, ayant un peu, ici, le rôle de Dieu le Père, qui consiste à gronder dans les fortes circonstances, à se montrer rarement, pour en tirer plus de grandeur, enfin à administrer toutes choses, mais de haut.

Mme du Cange ne rit pas, elle, quand je lui fis ma confidence; elle ne s'indigna pas non plus; elle ne me crut pas pos-

sédée du démon. Elle m'affirma que celle de mes compagnes qui m'avait dit cela était une ignorante et que, quant au sourire de M. l'aumônier, il n'appartenait ni à aucune de ces dames, ni à moi-même de l'interpréter, que j'avais pu me tromper d'ailleurs. D'accord avec l'aumônier, elle tenait mon scrupule pour infiniment agréable à Dieu, qui m'accorderait la grâce de l'aimer quand il lui plairait et probablement à l'époque de ma première communion. Mais elle me conseilla de chercher sans cesse le Dieu qui se dérobe...

— Peut-être, — me dit-elle, de sa bouche charmante, — parce qu'il vous a choisie entre toutes!...

A partir de ce jour-là, Mme du Cange parut bien, en tout cas, m'avoir choisie, elle, entre toutes, du moins entre toutes les petites filles de mon âge, et je me demandais pourquoi. Je sentais son attention attirée particulièrement vers moi, et une attention affectueuse; il ne se passait pas de semaine sans qu'elle me parlât au moins une fois, tout à coup, en passant dans un corridor, ou bien quand elle paraissait dans les jardins, aux récréations; alors elle me disait : « C'est dommage d'interrompre une enfant qui joue si bien! » et elle me confiait une commission, marque d'estime, qui me signala à mes différentes maîtresses que je n'aurais sans doute guère captivées par ma médiocrité en toutes matières. Et Mme du Cange me dit à plusieurs reprises :

— J'ai promis, mon enfant, à madame votre grand'mère, que nous ferions de vous une jeune fille tout à fait accomplie...

En attendant, elle me recommandait :

— Mon enfant, soyez gaie!

Naturellement, bon nombre de mes compagnes m'avaient prise en grippe à cause de ma faveur près des maîtresses et de la Maîtresse générale. Celles qui me tournèrent le dos n'étaient pas des élèves les mieux notées, mais c'était parmi elles que se trouvaient les deux ou trois « premières » en composition, et j'étais vexée de n'être pas de leurs amies. Elles m'eussent méprisée à cause de mon ignorance! Et j'avais des envies de travailler et de leur montrer, à celles-là surtout, si je n'étais qu'une bête.

Comme on le pense, j'étais adoptée et choyée par toutes celles qui faisaient la cour aux autorités, je voyais autour de moi tout un troupeau de péronnelles qui espéraient par moi obtenir les faveurs de Mme du Cange ou de telle maîtresse près de

qui j'avais du crédit, et d'autres aussi qui étaient de fort gentilles fillettes et qui se groupaient autour de moi sans arrière-pensée, mais avec cette docilité qui fait que tant de bonnes gens se mettent à la remorque du premier venu qui semble prendre la tête. Je m'étonne et m'amuse à penser que j'aie éprouvé un premier sentiment de responsabilité devant ces enfans qui me prenaient pour guide! Lorsque les mouvemens de ma nature un peu prime-sautière et indépendante m'agitaient à la sourdine, c'est l'idée que j'étais un chef et qu'une quinzaine d'enfans me suivaient, qui m'a retenue prisonnière; je n'osais plus, j'étais engagée dans une certaine voie; à dix ans, j'étais vouée à la sagesse!...

VI

C'est là-dessus qu'un beau jour Mme du Cange m'arrêta dans le corridor, un samedi soir, veille de grande fête, et me dit que ces dames me jugeaient apte à faire ma première communion, et qu'il était bon pour moi de m'y préparer avec la plus grande piété.

Jamais je n'eus de plus grande démangeaison de me dissiper qu'à cette époque-là. Voilà que j'étais saisie d'une envie folle de parler, de parler au réfectoire, au dortoir, en classe et dans les rangs; j'avais à dire, à dire, et à toutes, à mes amies, à mes ennemies aussi. Il y avait une certaine Marguerite Sampayo, une des deux premières de la classe, qui était fine, comique, amusante au possible, qui faisait constamment rire ses voisines, et était presque toujours punie, mais qui avait une facilité de travail, une mémoire, une vivacité d'intelligence surprenantes. Je l'enviais. Je jalousais jusqu'à son courage à affronter les réprimandes, les punitions, parce que, moi, je ne l'avais pas. Ne pas posséder l'estime parfaite des personnes qui m'entourent m'était, dès cet âge-là, insupportable; mais je me disais : « Que cela doit être bon de casser les vitres, de faire des niches, de causer à sa fantaisie, ou de lancer des fléchettes mouillées au plafond! » On accusait Sampayo d'avoir le diable au corps. Le charmant petit diable! La coquine de Sampayo! Elle voyait bien que j'étais jalouse d'elle, avec tous mes rubans, ma sagesse, mes honneurs ; et elle sentait, en même temps, qu'elle me plaisait, que j'enrageais de ne pas pouvoir être son amie. Ah

bien ! en voilà une avec qui je ne me serais pas ennuyée, une journée de sortie, comme avec cette cruche de Jacqueline-Jeanne ! Quand Marguerite Sampayo s'apercevait que je la regardais d'un œil songeur et sympathique, elle me tirait une langue longue comme la main, ou bien parfois elle-même me regardait en classe ou à l'étude, et, me désignant mon ruban vert, mon beau et large ruban de sagesse qui me couvrait la poitrine, elle faisait semblant de se cracher au creux de la main et de m'envoyer cela sur mon honorable insigne. Elle avait plus de joie à braver le danger d'être punie et à se moquer de moi, que moi à demeurer confite en mon inertie récompensée.

Je me préparai consciencieusement à la première communion ; j'approchai de ce grand jour et le touchai enfin. Nous fûmes prêchées par un Père de la Compagnie de Jésus encore, qui parlait fort bien, mais comme un homme du monde, et ses instructions n'évoquèrent en nous aucune image, aucun sentiment. Je regrettai le premier, le terrible, qui m'eût troublée. Quelques mots de Mme du Cange furent encore ce qu'il y eut de mieux, autant qu'il m'en souvienne, mais je ne peux plus me rappeler ses mots : c'était peut-être son admirable et charmant visage qui me fit croire qu'elle me disait quelque chose de très bien. Je m'excitai tant que je pus ; mon cœur même battait très fort en approchant de la Sainte Table, et, malgré cela, il me semblait que moi, ce qui s'appelle moi, j'étais dans un état ordinaire. Je voulais fermement être toute en Dieu, et je pensais : « Que d'encens ! que de paroissiens en cuir de Russie ! que de cierges ! » et j'avais aussi un peu de vertige.

Je n'étais pas satisfaite, quelque chose d'important pour moi me manquait : c'était un idéal.

Alors, je me trouvais un peu désemparée ; j'étais tiède ; tout me paraissait sans saveur ; je n'aimais pas les petites camarades qui m'aimaient ; j'aimais Marguerite Sampayo qui me détestait, et peut-être aussi Mme du Cange, mais trop haut placée. Je m'ennuyais. On atteignit pourtant encore assez rapidement les vacances. J'eus toutes les récompenses qu'on accorde aux élèves remarquables par leur absence de tout défaut ; pour le reste, je n'étais pas parvenue à être classée parmi les dix premières. Mes parens ne furent pas très contens ; mon ruban vert, qui me valait tant de considération au couvent, — sauf de la part de Sampayo, — était sans aucun effet sur la famille ; quand mon

frère le vit, ah! quel succès!... Je dus cacher ces deux mètres de moire pour éviter les quolibets et les sarcasmes, et faire comme si je les dédaignais moi-même absolument. Ils étaient portés, par surcroît, sur la note adressée à mes parens, les deux mètres de moire, pour douze francs et je ne sais combien de centimes!

Moi qui comptais sur ces vacances pour reprendre ma vie d'autrefois, je fus bien désappointée. Rien n'était changé à la maison, et cependant, il me semblait que je n'y retrouvais rien en place. Et tout pour moi y était rapetissé, décoloré, tout m'y parut mesquin et méprisable. Je n'étais point devenue très pieuse au couvent, n'est-ce pas? Eh bien! je jugeais que se mettre à table sans dire le *Benedicite*, c'était un peu agir en animaux. Je proposai, le soir, de réciter la prière en commun : « Ce serait mieux, » osai-je dire. Mon grand-père se croisa les bras en me regardant : « Mais de quoi se mêle-t-elle?... » Je fus confuse et persuadée que la vie de mes parens était peu digne de chrétiens. Je remarquai, pour la première fois, le dimanche, à la messe, que mon grand-père n'usait pas de paroissien et se tenait presque tout le temps debout. « Mais, c'est inconvenant! » pensai-je. Toute cette malheureuse petite messe, d'ailleurs, me faisait pitié : cette façon de parler qu'avait notre curé de campagne! ces enfans de chœur, mal habillés, et qui jouaient avec les burettes et avec leur petite calotte rouge! ces vieilles dames qui allaient à la Sainte Table sans ordre, et non en rang, comme les dames du Sacré-Cœur, avec des figures de vitrail et des yeux clos! enfin, cette débandade au dernier évangile! ces causeries de chaise à chaise avant d'avoir quitté l'église! quelle misère! Je voulus retourner à la grand'messe. On me jugea folle; les boutiquières, les paysannes, seules, allaient à la grand'messe; est-ce que je prétendais bouleverser les usages? est-ce qu'il est obligatoire d'aller deux fois à la messe? Je ne répliquai que par un petit sourire entendu et dédaigneux, et, à part moi, je disais : « Pardonnez-leur, mon Dieu! car ils ne savent ce qu'ils font! »

En si peu de temps, j'avais été gagnée par le couvent bien plus que je ne le croyais moi-même; et tout ce qui se faisait au couvent, qui ne m'enchantait déjà plus, pourtant, quand j'y étais moi-même, me semblait néanmoins fort supérieur à la vie profane. Les gens de Chinon? mais ils étaient pour moi un peu

comme ces peuplades sauvages qu'il faut des missionnaires héroïques et barbus pour aller conquérir à la Foi ! Le plus curieux était que mon frère, qui n'était qu'un mauvais élève des Jésuites, et un pur vaurien, jugeait de même le monde par rapport à son collège. Il était méprisant ; à tout usage local ou familial qu'il voyait, il appliquait un : « Chez les Pères !... » qui flagellait les institutions et les coutumes de son pays.

Me croirait-on si je disais que la musique ne m'était plus de rien ? J'entendis chanter, chez les Vaufrenard, et *Plaisir d'amour* et beaucoup d'autres choses que je sais aujourd'hui fort belles ; M. Topfer en vain tira de son violoncelle des sons à faire tressaillir les êtres les plus rudimentaires ; je me rebellais, avec mauvaise humeur, contre ce charme qui m'assaillait ; l'idée que tout cela n'était que des airs d'opéra, c'est-à-dire propres aux divertissemens mondains, et la plupart immoraux, sinon scandaleux, enfin tels qu'un prêtre n'est pas autorisé à les aller entendre au théâtre, suffisait à me les rendre détestables, et je songeais, par contraste, à des *Kyrie*, à des *Pie Jesu*, à des *Tantum ergo*, chantés par nos voix fraîches à la chapelle de Marmoutier, qui ne m'avaient pas émue durant que je les chantais, — pourquoi ? je n'en sais rien, — et qui, à distance, et par un besoin de réaction contre notre petit monde médiocre, me semblaient seuls dignes, seuls beaux, seuls admirables, et créaient, par leur seul ressouvenir, une sorte de nostalgie en moi, la nostalgie du couvent.

Ma grand'mère était stupéfaite de me découvrir ces sentimens. De son temps on ne s'avisait pas, pendant les vacances, de penser uniquement à l'année scolaire : elle gardait bon souvenir des religieuses qui l'avaient élevée ; bon souvenir, mais froid. Elle disait volontiers : « La vie d'une femme ne commence qu'à la sortie du couvent. »

Je revins donc à Marmoutier avec les meilleures dispositions à m'y plaire : cependant, j'ai conscience d'y avoir traîné une année grise, insipide, suivie d'une autre qui ne valut guère mieux. Il me semble que tout était arrêté en moi, le cerveau comme le cœur. J'ai une photographie de moi, prise en ce temps-là, qui montre que j'étais laide et que j'avais l'air bête. Je continuais à être une élève dite « exemplaire, » avec des notes de conduite superbes. En composition, je ne gagnai guère qu'une place, et ce fut par une triste occasion : une des premières,

une pauvre petite qui avait toujours eu assez mauvaise mine, nommée Michèle de Laraupe, mourut, chez ses parens. Cette disparition soudaine d'une des nôtres, non pas une amie, pourtant, me donna une commotion qui opéra une révolution dans toute ma personne. On chanta, je m'en souviens, une messe des morts, solennelle, à l'intention de Michèle de Laraupe. Cette pompe funèbre, inusitée dans notre chapelle, le chant nouveau pour moi, du *Dies iræ*, ce catafalque, ces flammes verdâtres, et la place, laissée vide, partout, de notre compagne appelée devant le tribunal de Dieu, me pénétrèrent d'une émotion si profonde et si ineffaçable, qu'un frisson me parcourt aujourd'hui encore à seulement en évoquer la mémoire. Et tout à coup, dans la même semaine, pendant une bénédiction du Saint-Sacrement, je fus envahie par l'amour de Dieu.

Ce ne fut pas une lumière éclatante, un réveil brusque, une surprise; non, et je m'en aperçus à peine. C'est plus tard, quand je pus réfléchir au changement opéré en moi, que j'en ai pu placer le début au moment de cette bénédiction. Je faisais jusqu'alors le geste d'adorer l'hostie rayonnante exposée sur l'autel : ce jour-là, je me prosternai comme si un poids énorme me pesait sur les épaules, et je sentis que quelque chose dans ma poitrine, mon cœur peut-être, semblait fondre et m'inonder d'une chaleur douce et délicieuse. Et quand la sonnerie nous invita à relever la tête, j'aurais voulu rester plus longtemps prosternée; et je n'avais pas d'autre désir que de demeurer là, abîmée, en disant, non des lèvres, mais intérieurement, par toute mon âme : « Mon Dieu !... mon Dieu !... »

Je ne crus pas tout d'abord à ce qui était arrivé en moi; je ne me dis pas du tout : « Voilà ce que l'on m'avait promis, ce que j'ai tant souhaité; » non; je ne me fis aucune réflexion, mais, peu à peu, l'heure de la prière et de toute station à la chapelle fut attendue par moi et me procura une intense et magnifique joie. J'adorais Dieu. J'avais l'impression d'une grandeur, d'une puissance et d'une beauté sans égales, et qui était là, véritablement là, et mon bonheur était de m'anéantir, sans formuler de prière, mais en disant ou pensant : « Mon Dieu ! mon Dieu !... »

M[me] du Cange, à qui rien n'échappait, me dit, à l'époque de cette crise, en m'arrêtant, selon sa coutume, ces simples mots: « Mon enfant !... mon enfant !... » sur un ton qui s'accordait si parfaitement avec celui dont je disais, moi, au pied de l'hostie :

« Mon Dieu! mon Dieu!... » que je pus croire que c'était Dieu qui me répondait par sa bouche. Je n'eus rien à dire à Mme du Cange, pas plus qu'à Dieu; elle me prit une main dans ses deux mains; ses beaux yeux plongèrent dans les miens; elle se mêlait par là à mon bonheur nouveau; et moi, je laissais, silencieusement, mon bonheur se révéler à elle; et elle était si ravie de sentir qu'enfin ce bonheur m'était échu, qu'elle sourit, pour la première fois, devant moi; la gravité de son merveilleux visage se détendit, ses lèvres découvrirent ses dents pures, et elle me quitta, elle, s'en allant, d'un côté, dans ce long corridor solitaire, moi de l'autre, — deux âmes heureuses.

Alors ma vie s'emplit: l'idéal dont j'avais eu tant besoin, je le touchais! Celui-ci dépassait tout; on n'en imagine pas de plus haut, de plus beau; et lui-même contient tous les autres: les merveilles de la nature et de l'art, c'est lui; la musique, c'est lui; la beauté morale, c'est lui!

Je recouvrai une humeur égale et bonne, je sentais en moi une allégresse, une ardeur inconnues, et il me semblait que je devenais comme une fée douée de facultés surprenantes et d'un pouvoir anormal sur les choses. Il n'y avait en réalité rien d'anormal ni de surprenant, mais quantité de portes s'ouvraient, comme d'elles-mêmes, dans ma cervelle, qui, jusque-là, étaient demeurées closes; le rayon magique qui les ouvrait, c'était ce grand contentement intérieur.

VII

Vers cette époque, Mme du Cange vint me demander un jour en pleine classe. Je sortis, très émue, car jamais pareille chose n'était arrivée. Aussitôt dans le corridor, Mme du Cange me dit qu'il se pourrait que Notre-Seigneur m'eût choisie pour une douloureuse épreuve et qu'il s'agirait alors pour moi de montrer que je savais déjà ce qu'est la résignation chrétienne. Je pensai immédiatement à mon cher papa, et je dis:

— Papa?... je suis sûre?...

— Votre papa, en effet, est très malade, mon enfant, et monsieur votre grand-père vous attend au Salon...

Tout à coup, me voilà en pleurs; aveuglée à ne pouvoir me diriger, je n'apercevais pas Mme de Contebault au bout du corridor. Mme de Contebault me dit simplement:

— Ma chère petite enfant, vous allez monter au dortoir changer de robe, parce que monsieur votre grand-père est autorisé à vous emmener pour plusieurs jours...

Ce « ma chère petite enfant » m'apprit que mon pauvre papa n'était pas seulement très malade, mais qu'il était mort. Jamais la Supérieure n'employait des termes si tendres. Alors j'eus une crise de chagrin, folle. Je pleurais, je pleurais; Mme du Cange dut me conduire par la main, me soutenir pour me faire monter au dortoir; je ne voyais plus rien, j'étais incapable de m'habiller; je me souviens de la sœur converse, attachée à la lingerie, qui se mit à pleurer presque autant que moi. Et Mme du Cange, au pied du lit, nous parlait des souffrances de Notre-Seigneur, pour que, en comparaison, les nôtres parussent plus légères.

Grand-père était au Salon. Il me dit qu'il était venu, et non pas ces dames, parce qu'elles étaient plus utiles à la maison que lui. Je sanglotais toujours, et il ne trouva rien pour me consoler, ni dans la voiture, ni dans le train qui nous conduisait à Chinon, car c'était là que mon pauvre papa en avait fini avec ses peines.

Mon pauvre papa! Et dire que, bien que je fusse si certaine qu'il était mort, tant que personne ne m'avait dit : « Il est mort, » je conservais un secret espoir de m'être abandonnée au pessimisme!... Eh bien! non, je n'avais pas vu trop noir!... Mon pauvre papa était couché dans la chambre de maman; il avait encore sa jolie et bonne figure, presque pas plus pâle qu'elle ne l'était ces dernières années, et ses cheveux gris ébouriffés comme s'il venait d'y passer la main en parlant. On se répétait les paroles qu'il avait prononcées pendant une sorte de délire, le mot qui revenait sans cesse à ses lèvres était « la France, » « la France livrée... la démagogie... la société chrétienne... » Et il avait dit encore, comme autrefois: « Vous n'êtes pas logiques... vous ne pensez qu'à votre bien-être présent... » Enfin, tout le monde rapportait que ses dernières pensées avaient été pour moi qu'il chérissait particulièrement, et qu'il avait dit: « Ma consolation est que Madeleine sera bien élevée! »

Et, au milieu de mon grand chagrin, cette pensée dernière et ce souhait essentiel de mon père mourant, me hantèrent et me communiquèrent je ne sais quel triste courage. Il me semblait qu'avec l'âme héroïque de mon père, tout ce qu'il y avait pour moi de beau et de solide en ce monde avait croulé, que Dieu

seul me restait, mais que j'avais un rôle à jouer, une tâche de tout premier ordre à accomplir... Qu'était ce rôle, qu'était cette tâche? Personne ne m'en avait fourni la définition. Ce but demeurait vague pour moi, car dans ma famille, comme au couvent, on ne m'avait jamais parlé que d'une chose, et c'était celle-là même que mon père, en mourant, semblait considérer comme suffisante : « Madeleine sera bien élevée!... »

Être une jeune fille bien élevée!...

Tout était donc là ; c'était un modelage qu'il s'agissait de laisser s'accomplir sur soi plutôt que d'accomplir soi-même, car on ne vous demandait point, en somme, d'initiative; on la redoutait même ; et lorsqu'on vous avait donné ainsi la figure qu'il convient d'avoir, tout devait aller comme sur des roulettes dans la vie, pour une jeune fille et pour une femme.

Je me souviens d'avoir pensé à cela, en conduisant mon pauvre papa au cimetière, car une grande douleur vous gratifie de quelques années de plus, tout à coup.

Nous suivions un chemin, entre des murs ; il faisait un temps gris et froid; j'entendais, à côté de moi, maman qui sanglotait; et je me disais : « Tout est perdu, oui, tout est perdu, mais il faut que je sois une jeune fille bien élevée... »

C'est dans ces dispositions que je rentrai au couvent. Ma piété, qui était née dans l'appareil funèbre de la pauvre petite Michèle de Laraupe, fut tout naturellement favorisée par le plus grand deuil qui pût m'affliger. Pendant des mois, je ne pensai qu'à l'âme de mon père, et je m'abîmai en prières pour son salut. Et il me semblait, d'autre part, que, par une conduite tout à fait exemplaire, j'accumulais quelques mérites qui lui pouvaient profiter. Être docile et pieuse, n'était-ce pas ce qui constituait essentiellement la jeune fille bien élevée?

Ma docilité et ma piété, accrues par mon malheur, m'attirèrent plus de tendresse de la part de ces dames et d'un grand nombre d'élèves. Le visage même de Mme de Contebault, la Supérieure, si serein, si imperturbable, s'adoucissait et se fondait à mon approche. Il y avait, dans le regard de Mme du Cange, comme une entente secrète avec quelque partie de moi que j'ignorais moi-même; ce regard fin, pénétrant et charmant semblait m'avoir trouvée et me connaître, moi qui ne me connaissais pas. Je m'abandonnais à lui, en toute confiance; j'avais un grand besoin d'être aimée.

Et que n'eussé-je pas fait pour être aimée davantage de ceux qui voulaient bien m'aimer déjà! Pour Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui m'aimait, je redoublais de ferveur; pour toutes ces dames qui m'aimaient, je redoublais de docilité!

En classe, il est vrai, je n'étais toujours pas brillante, mais personne ne songeait à me le reprocher; mes maîtresses elles-mêmes, touchées de ma conduite, paraissaient toutes admettre que j'avais mieux à faire qu'à battre mes petites camarades en géographie ou en calcul. Dans notre division, c'était une chose bien connue : il y avait Marguerite Sampayo qui était la plus intelligente, et il y avait Madeleine Doré, qui « était une perfection. »

Plusieurs de mes petites amies avaient tenu à honneur de me faire connaître à leurs familles. Avec la permission de mes parens, j'avais été présentée, au Salon, aux père, mère, frères et sœurs de Jacqueline-Jeanne de Charpeigne, celle qui avait eu une sainte dans sa famille. Et, comme mes parens, à moi, ne venaient qu'assez rarement de Chinon, on m'avait autorisée à « sortir » avec Jacqueline-Jeanne. Ses frères, au nombre de cinq, dont l'aîné avait quinze ans, étaient, comme le mien, chez les Pères, et telle était l'excellence de ma réputation, que les Charpeigne faisaient aussi « sortir » Paul, en toute confiance. Je tremblais que ce garnement de Paul ne commît quelque sottise énorme, selon sa coutume, et je ne sais en vérité pas comment cela n'arriva pas. Il était le plus âgé de nous tous, et il s'ennuyait beaucoup au milieu de tout ce monde-là, je crois. Jacqueline-Jeanne avait encore deux sœurs aînées, d'un autre lit, qui étaient mariées, fort laides toutes deux, et avaient chacune deux bébés. Le plaisir de ces jours de sortie consistait à aller, après déjeuner, faire un tour en ville sur le mail, tous ensemble, y compris les nourrices, et aussi les deux maris des sœurs aînées, qui étaient officiers de chasseurs à cheval, et M. de Charpeigne, le papa : dix-sept ou dix-huit personnes !... Après quoi, on entrait généralement dans une église, s'agenouiller cinq minutes, puis on envahissait la boutique de Roche, le pâtissier de la rue Royale.

La première fois que je sortis avec Jacqueline-Jeanne, nous étions allés tous, en masse, à la chapelle de Saint-Martin où la « sainte » avait son portrait, à côté d'un autel. C'était une grande toile, fumeuse, à peine éclairée par la lueur de quelques cierges, où l'on discernait une femme agenouillée sur la dalle,

et dont la tête, extasiée, se révélait seule, en lumière. Jacqueline me tenant la main, et Mme de Charpeigne nous poussant doucement par derrière, nous nous étions approchées du portrait, pendant que toute la famille et mon frère Paul s'agenouillaient sur les prie-Dieu.

Jacqueline-Jeanne et sa mère, en m'indiquant du doigt la vénérable parente, prononcèrent en même temps ce simple mot:

— Voilà !...

Et cela était dit sur ce ton qu'on emploie en indiquant à un saint-cyrien les effigies de Turenne ou de Bonaparte : « Voilà !... » c'est-à-dire : « Vous êtes de la partie, jeune homme: voyez par cet exemple où l'on peut aboutir ! »

Et nous étions restés, agenouillés là, tous, le temps qu'eût pu durer une visite chez une grand'tante âgée, un peu cérémonieuse.

A la sortie, mon frère Paul, qui s'était tenu aussi patiemment que toute la famille, vint à côté de moi et psalmodia:

— Sainte Madeleine Doré, priez pour nous !... Sainte Madeleine Doré, priez pour nous !...

Et les cinq gamins, frères de Jacqueline-Jeanne, qui l'environnaient, de pouffer de rire. Puis Paul dit seulement:

— Sainte Madeleine Doré !...

Et les autres répondaient en chœur :

— Priez pour nous !...

Jacqueline-Jeanne gourmanda fortement ses cinq frères, mais elle ne pouvait elle-même s'empêcher de rire. On me vénérait, oui, mais, dans le secret, toute cette jeunesse se moquait de moi.

Ma famille, à moi, appréciait diversement les résultats de ma conduite excellente. Maman, sans façons, trouvait que j'avais besoin de me « dégourdir » un peu. Grand-père, quand il était chez les Vaufrenard, souriait, je le sais, de mon zèle; une de leurs paroles m'avait frappée : « On a fichtre bien le temps d'être sage !... » Mais quand il était vis-à-vis de sa femme, il ne l'osait contredire, et grand'mère se montrait satisfaite à l'extrême de la « jeune fille modèle » que j'étais, au dire de toutes ces dames. Elle tirait surtout son plus vif orgueil des attentions dont j'étais l'objet de la part des « meilleures familles » de mes compagnes, et particulièrement des Charpeigne. Cette famille, si digne, si nombreuse, le saint rayonnement qui l'auréolait, les complimens éperdus qu'elle faisait de moi, soit au Salon du

couvent, soit par correspondance, tournaient positivement la tête à ma pauvre grand'mère, et quoiqu'elle eût toujours eu, dans son affection, une préférence marquée pour mon frère, elle concevait à présent pour moi une sorte d'admiration dont j'étais flattée, et qui me rapprochait d'elle.

Depuis que mon père était mort, bien qu'on l'eût tant contristé dans ses dernières années, on honorait et on exaltait sa mémoire, ma grand'mère surtout; et l'on m'apprenait et la dignité de sa vie et les sacrifices qu'il avait faits; on voulait que je fusse fière de lui, et l'on m'affirmait que, s'il eût vécu, il eût été fier de moi. Je me souvenais bien que mon père était d'accord avec sa belle-mère sur l'éducation des filles. J'étais donc dans la bonne voie, malgré les hochemens de tête et les mots couverts entendus chez les Vaufrenard, malgré le rire blagueur de mon frère et de la marmaille des Charpeigne, malgré les quolibets que ne m'épargnaient pas, au couvent même, et Marguerite Sampayo et la bande des fortes têtes de la classe, et au Salon, les dimanches, maints frères et cousins d'élèves qui « se payaient » mes rubans de sagesse et mes médailles : toute cette « ferblanterie, » comme disait Paul, se heurtait, et produisait, à chacun de mes mouvemens, le bruit d'un galérien secouant ses chaînes, et ne suscitait pas, à mon naïf étonnement, l'applaudissement du monde entier; les messieurs, les jeunes gens, des mamans elles-mêmes, en nous voyant au Salon, ne se montraient préoccupés que de notre coiffure et de la façon, le plus souvent désastreuse, dont nous seyait notre infortunée robe d'uniforme : « Oh ! cette natte !... Mais on ne vous permet donc pas de vous relever les cheveux en casque !... Si seulement elle avait la nuque découverte !... Comment ! on ne vous permet pas de glaces plus grandes que cela !... Et cette batterie de cuisine qu'elle porte sur la poitrine, la pauvre fille, est-ce qu'elle s'en sert pour boire et manger ?... Et en récréation, pour jouer, accroche-t-elle son bazar à un arbre ?... »

J'avais quinze ans, je me développais beaucoup, je crois que je commençais à n'être plus trop laide, et cela m'agaçait que l'on se moquât de la façon dont j'étais accoutrée. J'en vins à redouter l'heure du Salon, les jours de sortie, les mois de vacances où les gens et leur vie me semblaient si différens de ma vie et de moi-même. Je me retournai avec plus de ferveur vers l'intérieur du couvent et vers Dieu. Je devins de plus en

plus pieuse : M. l'aumônier et Mme du Cange même y durent mettre le holà.

M. l'aumônier me gourmanda pour mon ardeur immodérée, et m'infligea comme pénitence de ne pas m'approcher du confessionnal plus d'une fois par mois. Je ne pus lui dissimuler que j'étais terrorisée de rester tout un mois avec mes péchés sur la conscience. Et encore une fois, je vis qu'il souriait, quand il me dit : « Allons! allons! mon enfant, n'allez pas vous imaginer que vous commettiez de bien gros péchés!... » Mme du Cange me dit qu'il fallait en toutes choses avoir de la mesure, « même dans la perfection, » ajouta-t-elle.

Je ne comprenais pas cela. Qu'il fallût s'arrêter, même dans le plus beau chemin, voilà qui dépassait mon entendement. J'osai objecter à Mme du Cange :

— Mais, madame, et les saints?...

— Les saints, dit-elle, il faut les tenir pour nos modèles; mais c'est une présomption orgueilleuse que de vouloir atteindre à leur perfection, sachons rester modestes...

Les excès qu'on me reprochait me rappelèrent ceux dont on avait fait grief à mon pauvre papa, de son vivant, tout au moins. Lui aussi, il avait été trop loin: il avait perdu le sens de la mesure; il avait donné sa fortune pour sa cause, c'était « un emballé, » comme disaient de lui ses beaux-parens. Depuis sa mort, il est vrai, son « emballement » passait pour admirable. Pour les saints, il devait en être de même...

De si grandes vertus, il ne convenait pas de les imiter tout à fait...

Ah! cet incident avec l'aumônier et Mme du Cange fut une de mes plus vives contrariétés de jeunesse. J'étais tentée de m'écrier, comme papa, naguère : « Vous n'êtes pas logiques! » La sainteté, l'héroïsme, la vertu, qui sont le fond de ce qu'on nous enseigne, eh bien! eh bien! il ne faut donc les atteindre que dans une certaine mesure? Ce sont des mots dont la beauté nous fouette, et, en pleine course, est-il possible vraiment qu'il faille tout à coup s'arrêter?...

RENÉ BOYLESVE.

(La deuxième partie au prochain numéro.)

LA POLITIQUE DE LA PRUSSE

ET LES POLONAIS

II[1]

LA LOI D'EXPROPRIATION

L'organisation économique des Polonais avait mis en échec la Commission de colonisation; elle ne trouvait plus à acheter que des terres allemandes et à des prix qu'elle ne pouvait, ni ne voulait payer. La germanisation par la conquête marchande était donc enrayée, et la « question polonaise » se posait de nouveau devant le pays, plus compliquée et plus passionnante. Elle s'envenime en vieillissant. Quels moyens avait le gouvernement pour tenter une fois encore de la résoudre? Il y a deux méthodes connues et tour à tour essayées : l'une consiste à traiter les Polonais selon le droit commun à tous les Prussiens, malgré leurs torts réels ou prétendus; l'autre les tient pour d'irréductibles ennemis et les soumet à des lois d'exception qui compliquent le problème et en retardent la solution dans la mesure où elles sont plus rigoureuses.

La « politique de conciliation » avait de nombreux partisans en Allemagne, au Parlement, dans les universités, dans la presse et dans l'opinion. Il importait d'abord, pensait-on, de faire l'apaisement dans les esprits irrités par vingt ans de guerre

(1) Voyez la *Revue* du 1er novembre.

économique. Si les Polonais continuaient à rêver de la restauration d'un royaume de Pologne, un traitement nouveau et plus clément les inclinerait chaque jour davantage à remplir de meilleur cœur leurs devoirs de sujets prussiens, et rendrait presque douce l'attente des transformations futures. Il n'est pas bon d'interdire aux hommes opprimés l'espérance qui ne change rien au cours des choses. On en fait des révolutionnaires de geste ou de pensée.

Le gouvernement invoqua le passé pour refuser d'engager l'avenir dans cette voie. Il opta pour la continuation de la politique de combat et décida de sortir de l'impasse au moyen d'une nouvelle loi d'exception qui agirait par ses dispositions propres et par la peur.

I

Le projet de loi d'expropriation jeta toute l'Allemagne dans la perplexité. Cette question polonaise touche maintes fibres du sentiment national : si la confiance dans la force dispense les politiques « réalistes » d'entendre l'opinion du monde, moins bruyante d'ailleurs que le cliquetis des armes, les « idéologues, » les marchands et les financiers craignent de voir s'épandre par delà les frontières certains sentimens préjudiciables au bon renom et aux bonnes affaires et surveillent l'intérêt qu'y porte l'étranger. A l'intérieur, on agite éternellement, au sujet des Polonais, une formule célèbre, « la force prime le droit, » qui jaillit, au temps où se constituait l'unité de la patrie, comme un cri effroyable et maintes fois désavoué, et qui met aux prises deux Allemagnes ayant une formation historique différente. L'une garde la mémoire de traditions intellectuelles et sociales, charmantes et rayonnantes, qu'elle considère comme la plus ancienne et la plus sûre manière d'expansion germanique ; l'autre semble faire tenir tout entière dans le fourreau du sabre d'un soldat heureux sa conception de l'univers. Elles ne sont plus visibles sur la carte physique, depuis qu'une ère de prospérité matérielle a comblé le fossé du Mein. Mais les conflits d'idées les font réapparaître sur la carte morale. L'idée d'expropriation eut ce résultat curieux et rare. Jamais projet de loi ne passionna davantage et ne divisa plus profondément les esprits, du Rhin à la Vistule; il se rencontra une multitude étonnante de mora

listes pour nier que ses dispositions fussent conformes à la justice. Cependant beaucoup ne s'inquiétaient que de savoir si le succès justifierait la mesure et ne le croyaient pas.

Les partisans de l'expropriation répliquèrent par l'argument de « nécessité, » que Renan appelle « la racine de toutes les perturbations dynastiques, » et dont nul homme d'État n'a fait autant d'usage que le prince de Bülow. Sur la foi de quelques gazettes, les adversaires se laissaient aller à croire que l'Empereur se désintéressait du projet. Le ministre des Finances vint donner à la Commission de la Chambre des seigneurs l'assurance que Sa Majesté persévérait dans les vues de son gouvernement(1). L'instinct national dans le désarroi semblait chercher un arbitre : « Qu'aurait fait Bismarck? » La voix de ce grand mort domine toujours la rumeur de la foule allemande et dirige souvent encore les débats parlementaires. Pour répondre à cette question, on fit l'exégèse des écrits, des paroles, des intentions du chancelier de fer. Le gouvernement invoqua son autorité ; il apporta la preuve à la Commission de la Chambre des seigneurs et à la tribune du Landtag que le prince de Bismarck avait eu, le premier, l'idée d'exproprier les Polonais. Dans la discussion de la loi de colonisation, il avait, le 28 janvier 1886, envisagé cette possibilité en ces termes (2) : « On se demande si la Prusse, dans son intérêt et dans celui de l'Empire allemand, ne sera pas amenée par les circonstances à débourser 100 millions de thalers pour acquérir les biens de la noblesse polonaise, — parlons clair et net, pour exproprier la noblesse. (*Oh! oh!*) Cela paraît monstrueux, mais quand nous exproprions pour un chemin de fer, quand nous démolissons les maisons, traversons les cimetières, uniquement pour la commodité d'une compagnie de chemin de fer, quand nous exproprions pour construire un fort, pour percer une rue, quand nous exproprions tout un quartier dans une ville, comme à Hambourg, pour bâtir un port, nous détruisons des habitations qui existent depuis des siècles : pourquoi dès lors un État ne pourrait-il pas, dans certaines circonstances, garantir sa sécurité dans l'avenir et s'assurer la tranquillité? La sécurité n'est-elle pas un but supérieur au commerce,

(1) Chambre des seigneurs, *Bericht der IX Kommission über den Entwurf eines Gesetzes über Massnahmen zur Stärkung des Deutschtums in den Provinzen Westpreussen und Posen*, p. 15.

(2) *Bismarcks Reden*, t. IX, p. 155.

n'est-elle pas, pour la communauté, plus importante que la fortification d'une seule place ?... Il n'y a pas d'injustice puisqu'on paie une indemnité, et ces messieurs seraient peut-être très contens d'acheter des terres en Galicie ou de l'autre côté de la frontière russe avec l'argent qu'ils recevraient... Les frais ne sont pas non plus si considérables ; je suis convaincu que le fisc n'y perdrait pas beaucoup, et y perdrait-il 10 pour 100, je crois que l'on pourrait supporter cette perte dans la pensée que nous serions enfin tranquilles sur notre frontière de l'Est et que nous n'aurions plus là des gens qui ne sont Prussiens qu'en attendant une occasion favorable pour prendre congé de nous et faire défection. Mais le gouvernement n'a pas en ce moment l'intention d'aller si loin. Je ne fais mention de cette possibilité qu'afin qu'on y réfléchisse et qu'on s'en souvienne dans le public, et que messieurs les Polonais, qui se trouvent si mal sous le gouvernement prussien, y songent de leur côté, s'ils ne veulent pas un jour venir eux-mêmes nous faire la proposition de nous arranger à l'amiable. » (*Hilarité!*)

Windthorst lui répondit : « Je lis et j'entends dire qu'il pourrait se faire qu'on expropriât la noblesse polonaise et qu'on la chassât du pays. Alors, c'est la fin de tout et aucune classe de sujets n'est plus en sûreté. Si nous avions un jour un ministère Bebel, que pourrait-on dire contre l'application des principes proclamés aujourd'hui ? Si Schönhausen, Varzin, etc., existent encore, il dira : Voici un bien, une terre qui contrarie mes plans et je veux l'exproprier ; j'autorise le propriétaire à aller vivre à Hambourg, ou ailleurs s'il veut. C'est précisément la même pensée ; et si la noblesse de Westphalie devient gênante, comme cela lui est arrivé, on pourra lui dire à elle aussi : moyennant quelques millions nous allons vous exproprier ; allez en Amérique, en Hollande ou au Cameroun. Je dois dire que je tremble au fond de moi quand j'entends pareille chose. Reste-t-il alors quelque certitude du droit en Allemagne et en pays prussien (1) ? »

Les adversaires du projet se refusaient à croire que Bismarck eût été jusqu'à mettre sa menace à exécution. Un membre de la Commission de la Chambre des seigneurs rapporta ce mot de lui : « Qui peut me dédommager avec de l'argent, si le parc de

(1) Cité par le Dr Porsch à la Chambre des députés, *Stenographische Berichte*, 29 novembre 1907, p. 62.

mon enfance est transformé en chemin et le tombeau de mes ancêtres en mare à anguilles? » On essaya d'affaiblir par des considérations historiques la force probante du passage cité. Le bourgmestre de Breslau rappela qu'il était fonctionnaire dans l'Est en 1886. Ce fut, dit-il, une époque de nervosité; on voulut avec précipitation opérer un changement subit. La politique de colonisation est bien la politique de Bismarck, mais il l'entreprit lorsqu'il commençait à vieillir, à être aigri, au temps des lois contre les socialistes et autres mesures violentes semblables (1). Quels résultats ont d'ailleurs donnés les lois de Mai? Bismarck que l'on invoque conseillerait peut-être de ne pas recommencer les mauvaises expériences qu'il a faites avec les lois d'exception (2). Le prince de Bülow mettait sa responsabilité sous le couvert des traditions de son illustre prédécesseur, mais on lui répondait que le prince de Bismarck était un assez grand homme pour reconnaître son erreur et découvrir dans les difficultés présentes le prétexte subtil qui mène à Canossa avec tous les honneurs de la guerre.

Il n'y a jamais prescription pour les idées, bonnes ou mauvaises. En 1886, M. de Schorlemer fit remarquer que ce terme d'« expropriation » surprenait très désagréablement tout le monde et qu'il vaudrait mieux qu'il n'eût pas été prononcé. Le mot a fait fortune; ce n'est point par la faute des adversaires de Bismarck, mais par la volonté de ceux qui, en Allemagne, prétendent incarner l'esprit du prophète.

L'Association des marches de l'Est (*Ostmarkenverein*) s'est faite l'apôtre de l'idée d'expropriation des Polonais. Fondée en 1894, lors du pèlerinage des Allemands de Posnanie à Varzin, auprès de Bismarck retiré sous sa tente, elle fut parfois, à l'origine, considérée comme une fronde contre le jeune Empereur. On prétendit aussi que cette ligue patriotique masquait des intérêts agrariens. On peut soutenir cependant que l'*Ostmarkenverein* fut une réponse aux associations polonaises. Trois grands propriétaires allemands de l'Est se mirent à sa tête : MM. de Hansemann, Kennemann et de Tiedemann. Avec les initiales de ces trois noms : H. K. T., les Polonais ont forgé le mot « hakatiste » dont ils se servent pour désigner leurs plus violens enne-

(1) Chambre des seigneurs, *Stenog. Berichte*, 30 janvier 1908, p. 41.
(2) Chambre des députés, M. Wolff (freisinnig), *Stenog. Berichte*, 30 novembre 1907, p. 111.

mis. Cette onomatopée condense toutes les vieilles haines germaniques contre la race slave.

C'est moins par le nombre que par la qualité de ses adhérens que cette association se fait entendre dans les conseils du gouvernement. Elle se recrute surtout parmi les fonctionnaires, dans le monde des universités et dans la petite bourgeoisie. Au 1er juillet 1907, elle comptait 45 500 membres, répartis en 429 groupes locaux; 131 villes, 108 sociétés diverses, 10 comités de cercle, 1 chambre de commerce s'y sont affiliés (1). Chaque membre paie une cotisation de 3 marks; la somme de 4 marks donne droit à l'organe officiel des « hakatistes, » l'*Ostmark*, revue mensuelle, sur la couverture de laquelle la silhouette de Bismarck domine la ville de Posen.

Le rôle de l'Association des marches de l'Est est considérable : elle a de l'argent et des idées simples. Au 1er décembre 1906, elle possédait un capital de 316 690 marks, provenant de cotisations et de nombreuses fondations. Son activité est double, à la fois théorique et pratique. Elle entreprend des campagnes de conférences. Ses orateurs ambulans (*Wanderredner*) font connaître et craindre « le danger polonais. » Ils assurent que « l'Allemand des marches de l'Est monte la garde, pour la patrie tout entière, sur la Warthe et la Vistule, et que cette garde est plus importante aujourd'hui que celle du Rhin (2). »

Elle installe des artisans, place des apprentis, aide des médecins et des avocats à s'établir.

Les délégués des groupes locaux se réunissent tous les ans en assemblée générale. C'est au congrès de Bromberg, tenu en août 1907, que l'*Ostmarkenverein* demanda au gouvernement de proposer au Landtag, dans sa prochaine session, un projet de loi qui conférât le droit d'expropriation à la Commission de colonisation dans les provinces de Posnanie et de Prusse occidentale, et qui donnât à l'État le droit d'opposition à la vente d'une propriété rurale dans ces mêmes provinces, et dans les districts de Francfort-sur-l'Oder, Stettin et Köslin. « La pensée

(1) *Jahrbuch des deutschen Ostmarkenvereins*, 1908. — Sur les 11 167 affiliés de la province de Posnanie, il y a 4 446 fonctionnaires, 1 053 instituteurs, 219 grands propriétaires, 2 548 petits propriétaires, 2 473 commerçans, 129 médecins et avocats, 299 représentans des autres professions. La proportion des fonctionnaires est de 40 pour 100.

(2) *Die Ostmark*, septembre 1907.

n'est pas nouvelle, » dit l'orateur qui appuya cet ordre du jour; il la restitua à Bismarck pour lui donner une portée nationale.

M. de Tiedemann dénonça comme traître à la patrie tout Allemand qui vendait sa terre à un Polonais et définit le rôle de l'Ostmarkenverein. Son devoir est d'éclairer l'opinion publique et de proposer des mesures, même si elles devaient le rendre impopulaire, sans se soucier de ce qu'on peut dire par scrupule de conscience. Si la constitution, faite en vue de circonstances différentes, est impuissante à légitimer ses exigences, qu'on la change. La douceur n'est pas de mise en cette affaire, mais seulement la plus rigoureuse sévérité. « Nous ne serons les maîtres que quand nous posséderons le sol (1). » Les « haka tistes » enregistrèrent le vote de la loi d'expropriation comme une grande victoire (2).

La ligue pangermaniste fit campagne, elle aussi, pour l'expropriation. Le comité de Berlin, se réclamant de ses opinions conservatrices, adressa une pétition au parti conservateur de la Chambre des députés prussiens. Il se montra très sévère pour ces Allemands « sans patrie » et « avides d'argent » qui profitent de la hausse des prix dans l'Est pour livrer leurs terres aux Polonais, et demanda que la loi d'expropriation leur fût appliquée avec la plus grande rigueur. Enfin, sa conception de la politique « réaliste » éclatait dans cette conclusion : le seul moyen de parer au dépècement de la grande propriété allemande est de faire supporter les conséquences de la colonisation à la grande propriété polonaise (3).

Cependant d'autres associations rejetèrent ce moyen de « sauver » la patrie. Le groupe berlinois de la Société allemande de la paix protesta contre une loi qui abaisserait la Prusse aux yeux de l'étranger. Dans la presse, les journaux agrariens ou conservateurs, la *Kreuzzeitung* notamment, déploraient une si rude atteinte au principe de la propriété. Les grands organes libéraux, la *Francfurter Zeitung* et le *Berliner Tageblatt* s'indignaient pour des raisons plus désintéressées. Ils voyaient dans cette politique une violation des principes du droit le plus essentiel, et invitaient ceux qui regardaient encore le respect du

(1) *Die Ostmark*, septembre 1907.

(2) *Id.*, mars 1908.

(3) *Die Ortsgruppe Berlin des Alldeutschen Verbandes an die Konserv. Partei des preuss. Abgeordnetenhauses*, 13 janvier 1908.

droit comme le fondement le plus solide de la vie d'une nation, à combattre à outrance une loi qui tendait à la ruine de la légalité. Ils trouvaient plus odieux encore que le procédé, les efforts faits pour en contester le caractère illégal (1).

Les propriétaires allemands des provinces de l'Est demandèrent au Landtag protection contre cette manière de défendre le germanisme menacé, et exprimèrent la ferme conviction que le projet du gouvernement, s'il était voté, causerait les plus graves préjudices aux Allemands établis dans cette région. Les signataires de cette pétition étaient au nombre de 168 et possédaient environ 100 000 hectares. De leur côté, les commerçans allemands de Posen attestèrent par centaines que les rapports tendus entre Prussiens et Polonais influaient déjà très fâcheusement sur la vie économique de la province, et que les Allemands de l'Est souffriraient considérablement de la loi d'expropriation.

Mais il semblait démontré que la gloire de Bismarck et l'amour-propre de la bureaucratie prussienne étaient intéressés à ce que la Commission de colonisation continuât son œuvre sans relâche. Puisque les Polonais refusaient de sauver la patrie allemande en cédant à l'amiable leurs terres au roi de Prusse, on les leur prendrait au nom de la loi, par force.

Und bist du nicht willig, so brauch' ich Gewalt.

Il y a tout une philosophie de l'histoire dans ce vers de la ballade du *Roi des Aulnes*.

Une loi de 1874 règle le droit commun en matière d'expropriation. Le gouvernement n'osa l'appliquer dans un cas où l'on ne pouvait la justifier que par des motifs « politiques » ou « nationaux. » Il demanda 400 millions de marks et le droit d'expropriation au Landtag. C'est là qu'il faut aller entendre partisans et adversaires.

II

Pour entraîner l'opinion, le chancelier de l'Empire développa des raisons « nationales. » Pour justifier l'urgence de son activité, la Commission de colonisation fournit des raisons

(1) *Francfurter Zeitung*, 17 janvier 1908.

« techniques. » La question fut réduite à ce dilemme : sans expropriation, plus de colonisation; sans colonisation, plus de Marches de l'Est.

Les partisans de la loi argumentèrent ainsi : l'organisation polonaise embrasse toutes les classes, tous les partis, toutes les opinions; elle a une vie propre qui se manifeste par le boycottage des Allemands, la grève scolaire, les associations et un formidable travail préparatoire de restauration du royaume de Pologne. La Haute-Silésie ne s'est-elle pas déclarée polonaise? Au cours du siècle dernier, cent mille Allemands catholiques ne sont-ils pas passés dans le camp polonais? Au congrès de Lemberg, en 1896, ne prit-on pas la résolution suivante : Tout individu de souche étrangère qui tire son pain du sol qui fut autrefois polonais, doit devenir polonais (1)? « Notre marche de l'Est doit-elle être allemande ou polonaise, dit le prince de Bülow, le 30 janvier 1908 (2), à la Chambre des seigneurs? Nous ne pouvons plus nous faire illusion; l'agitation polonaise s'efforce, consciente de son but, de former un État dans un État. Je ne veux pas vous dépeindre encore une fois la scission toujours plus nette, toujours plus âpre des Polonais d'avec les Allemands. Je demande seulement: Pouvons-nous nous passer de deux provinces dont l'une commence à dix-huit lieues de Berlin? » On croit toujours qu'il s'agit là de différends, de querelles, d'antagonismes attisés par la maladresse et qu'un gouvernement intelligent et sage pourrait apaiser. Il se heurte à l'instinct vivace de tout un peuple qui veut maintenir son indépendance; le sentiment national des Polonais est digne d'estime, mais il est en contradiction avec le sentiment national allemand (3). On ne se propose pas d'exterminer les Polonais, — pour les déraciner complètement, il faudrait deux milliards et demi (4), — on veut seulement les contraindre à demander la paix : dans tout leur passé, ils ont plié devant une volonté ferme et décidée.

Ce n'est pas à la légère que le gouvernement s'est résigné à les exproprier; cette mesure pénible n'a été prise qu'après que tous les autres moyens examinés ont été reconnus inefficaces (5).

(1) Chambre des seigneurs, *Bericht der IX Kommission*, p. 45.
(2) *Id.*, *Stenog. Berichte*, p. 23.
(3) *Id.*, *ibid.*, p. 33 (ministre de l'Agriculture).
(4) Chambre des députés, *Stenog. Ber.*, 26 nov. 1907, p. 18 (prince de Bülow).
(5) *Id.*, *ibid.*, 16 janvier 1908, p. 648 (prince de Bülow).

Nous sommes dans un cas de légitime défense; par conséquent, la mesure proposée n'est pas contraire à la Constitution. D'après l'article 4, tous les citoyens prussiens sont égaux devant les lois; mais les Polonais sont rebelles aux lois. Par l'article 9, l'État doit protection à la propriété; mais comment protégera-t-il la propriété s'il ne peut se protéger lui-même? D'ailleurs, la propriété de la province ne doit pas être traitée selon le droit général de l'Allemagne. C'est une province frontière menacée; elle doit être soumise à des lois d'exception qui relèvent de la politique extérieure. Cette question n'est pas du domaine du droit; elle est du domaine de l'économie politique (1). On crie au socialisme d'État. Certainement, ce projet de loi porte une grave atteinte à la propriété, mais le bien de l'État est au-dessus de l'intérêt particulier. Il n'entraînera ni une révolution, ni la ruine de tous les principes du droit dans un pays où règne une active mutation de biens. Rodbertus a démontré, en 1869, que, tous les dix ou onze ans, en moyenne, l'ensemble des « Rittergütter » prussiens changeait de mains. Le sol de la Prusse a une superficie de 36 millions d'hectares; 70000 hectares expropriés ne font pas 2 hectares par mille. Assurément, s'il ne s'agissait pas d'une grande affaire nationale, toutes les considérations du droit privé seraient justifiées; mais si le gouvernement et les fonctionnaires de la Commission de colonisation engagent dans cette affaire l'avenir de la patrie, il faut s'en remettre à leur responsabilité et à leur compétence. Dans le monde, aucune grande réforme ne se fait sans que les juristes protestent. Que n'ont pas dit, de 1809 à 1850, les défenseurs féodaux de l'ancien régime, contre la réforme agraire prussienne entreprise par les Stein, les Hardenberg et leurs successeurs (2)! On disserte sur la notion de « bien public. » Il est impossible d'expliquer avec des phrases juridiques ce qu'est le bien public. Dans le cas posé, le gouvernement affirme que le bien public exige l'expropriation. On objecte la morale. Elle doit céder devant le bien de l'État, qui est, en politique, le vrai point de vue moral (3). On parle toujours des droits du meunier de Sans-Souci qui furent res-

(1) Chambre des députés, *Stenog. Ber.*, 30 novembre 1907, p. 154 (ministre de la Justice).

(2) Chambre des seigneurs, *Stenog. Ber.*, 27 février 1908, p. 86 (professeur Schmoller).

(3) *Bericht der IX Kommission*, p. 62.

pectés par un monarque absolu. Le désir d'un seul homme, fût-il roi, ne pouvait faire fléchir la règle du droit; ici l'intérêt général, supérieur à celui des individus, est en cause (1). On dit que nous sommes injustes pour les Polonais. Il n'y a pas d'illégalité commise, puisque les deux conditions de l'expropriation légale sont établies : intérêt général, indemnité. Que n'avons-nous pas fait d'ailleurs pour le bien-être matériel des Polonais? Chacun sait de quelle façon ils témoignent leur reconnaissance à la Prusse. Si l'on repousse aujourd'hui ce petit moyen de l'expropriation, un jour viendra où il faudra commettre des injustices réelles pour sauver la patrie (2).

L'expropriation, disait-on encore, est une arme de défense, et non une arme d'attaque. Elle a pour but de permettre à la Commission d'avoir des terres, de réaliser son plan, qui donnera la prépondérance à l'élément allemand sur l'élément polonais (3). Malgré les critiques de détail qu'on peut lui adresser, — que lui adressent les gens de l'Est, parce qu'ils voient l'institution fonctionner de trop près, contrairement aux gens de l'Ouest qui admirent de loin les résultats, — elle fait œuvre bonne, nécessaire. Elle installe dans l'Est une population agricole fixe pour faire contrepoids à l'émigration des Allemands vers l'Ouest (4). On parle toujours de la supériorité des Polonais : sont-ils plus vaillans économiquement? Non. Leur force vient de ce qu'ils sont plus solidement fixés au sol. La couche profonde des petits propriétaires et des travailleurs agricoles est la source d'augmentation de la population. Voilà le secret de la faiblesse du germanisme. Cet élément social lui manque dans l'Est; il faut le créer. Les dénombremens de la population démontrent, depuis 1871, que la proportion des Polonais est tellement supérieure, que l'on pourrait fixer, avec une certitude mathématique, le jour où le dernier Allemand quittera les Marches de l'Est. Si, en 1905, l'augmentation a été en faveur des Allemands, ce résultat est dû à l'activité de la Commission de colonisation (5). En

(1) Chambre des députés, *Stenog. Ber.*, 16 janvier 1908, p. 678 (M. Lusensky, national libéral).
(2) Chambre des seigneurs, *Stenog. Ber.*, 30 janvier 1908, p. 31 (Dr Hamm).
(3) Chambre des députés, *Stenog. Ber.*, 26 novembre 1907 (prince de Bülow).
(4) Chambre des seigneurs, *Stenog. Ber.*, 30 janvier 1908 (Dr Adickes, bourgmestre de Francfort-sur-le-Mein).
(5) *Bericht der IX Kom.*, p. 20 et Chambre des seigneurs, 27 février 1908 (ministre de l'Agriculture).

entourant les petites villes d'une zone de colonies qui font vivre le petit commerçant, l'artisan et l'ouvrier allemands, elle empêche l'exode de la population urbaine qui supporte mal les années maigres. Depuis un demi-siècle, les Juifs, utiles agens de germanisation en Posnanie, ont diminué de moitié (1). Le rôle de la Commission de colonisation est de conserver ou de faire passer la terre aux mains des Allemands, car les Polonais eux-mêmes reconnaissent que c'est la propriété foncière qui décidera de la question de savoir si les provinces de l'Est seront allemandes ou polonaises. La tâche est difficile. Si la Commission leur a pris de la terre, ils l'ont reconquise d'un autre côté. D'après la statistique des mutations de biens, de 1896 à 1906, en onze ans, 75 437 hectares sont passés des mains allemandes en mains polonaises, dans les deux provinces de Posnanie et de Prusse occidentale. Si l'on compte ce qu'ils ont gagné en Prusse orientale, en Poméranie et en Silésie, il faut estimer à près de 100 000 hectares la superficie perdue par les Allemands. Jadis, les Polonais employèrent les méthodes révolutionnaires pour atteindre leur but ; ils nous font aujourd'hui la guerre économique. Enfin la Commission doit pouvoir subvenir aux demandes des colons qui arrivent dans l'Est; elle n'a de terres achetées que pour faire face aux besoins de deux ans (2).

Mettre de nouveaux fonds à sa disposition sans lui conférer le droit d'expropriation serait donner une prime à la spéculation (3). Et si le projet est rejeté ou amendé de manière à le rendre inefficace, l'échec de la colonisation équivaut à la déclaration de banqueroute de l'État prussien (4). Un député conservateur adjura les Polonais en ces termes (5) : « Vous dites que vous voulez la paix et non la guerre. Messieurs, cette guerre avec vous nous est très désagréable, mais qu'entendez-vous par une paix qui ne rallie pas vos pensées à l'État prussien ? Vous en êtes les sujets depuis cent trente-six ans, et vous dites toujours :

> Vous avez pu germaniser la plaine,
> Mais notre cœur, vous ne l'aurez jamais !

Si vous ne voulez pas donner votre cœur, messieurs, alors nous

(1) *Bericht der IX Kom.*, p. 20.
(2) Chambre des députés, 26 nov. 1907 (prince de Bülow).
(3) *Bericht der IX Kom.*, p. 56 (ministre des Finances).
(4) Chambre des seigneurs, *Stenog. Berichte*, 30 janvier 1908, p. 27 (Dr Adickes).
(5) Chambre des députés, *Stenog. Ber.*, 29 nov. 1907, p. 102 (M. de Oldenburg).

devons avoir votre terre. Et, en vérité, nous avons besoin que vous ayez le cœur prussien, car un État comme la Prusse et l'Allemagne, qui a des frontières si menacées, ne peut pas s'exposer à ce que, en cas de changemens politiques en Russie ou en Autriche, une révolte éclate parmi ses sujets polonais, au moment où son épée serait peut-être engagée ailleurs. L'État vous demande de reconnaître que la domination de la maison de Hohenzollern et de la Prusse sur les pays polonais annexés est définitive et non provisoire... L'histoire universelle enseigne que le droit du fort, et du plus fort, a créé les États... Derrière vous est anéanti pour toujours le royaume de Pologne; devant vous est l'État prussien qui n'a pas encore accompli sa mission dans le monde. Votre bonheur et votre paix sont avec cet État. »

III

Écoutons maintenant les adversaires de la loi. Il convient d'entendre, en premier lieu, les Polonais, « les accusés en face du procureur, » selon l'expression du prince de Radziwill. Modérés ou « radicaux » par tempérament autant que par intérêt électoral, ils représentent au Parlement toutes les classes et toutes les organisations sociales. Si la noblesse, la bourgeoisie, le clergé, le paysan, le peuple des artisans et la foule des ouvriers agricoles ont, dans la dispersion de la vie quotidienne, des opinions diverses et des tendances distinctes, aux heures graves de la vie publique, le « Polonisme » se recueille dans une pensée commune. Elle s'exprime ainsi :

On nous reproche de penser au rétablissement du royaume de Pologne. Ne parlons pas de rêves. Il y a en Allemagne des gens qui rêvent tout haut de l'annexion de la Hollande, de la Belgique, des provinces russes de la Baltique, de tous les pays de langue allemande. Ces rêves-là ne sont pas de la politique pratique (1). Personne d'entre nous ne pense à se séparer de la Prusse. On exprime la crainte que si l'État était en danger il ne pourrait pas compter sur les Polonais. Singulière pédagogie de vouloir faire une population fidèle avec des lois d'exception ! On rappelle toujours les agitations de 1848. N'avons-nous pas fait notre devoir en 1866 et en 1870 ? Bismarck nous rendit justice

(1) Reichstag, *Stenog. Berichte*, 11 novembre 1907 (M. de Chrzanowski).

alors (1). « Avec le brillant courage qui les a toujours caractérisés, a-t-il dit, les Polonais ont fait preuve de dévouement à la patrie prussienne, d'attachement à la couronne de Prusse; ils ont mêlé leur sang au nôtre... et justement avec leur sang ils ont scellé la conviction qu'ils font partie du peuple prussien. »

On accuse les Polonais de se livrer à une politique d'oppression, d'autant plus redoutable qu'elle est plus silencieuse et méthodique. Comment cela est-il possible, l'État prussien disposant d'une armée colossale de soldats et de fonctionnaires? On leur fait un crime d'avoir acheté cent mille hectares de terre. Ont-ils contraint les Allemands à les leur vendre? Sans discuter ces chiffres, il faut faire honneur aux Polonais de prospérer malgré les entraves légales et les tracasseries bureaucratiques, par leurs propres forces et à la sueur de leur front. Au lieu de blâmer leur énergie, on devrait l'utiliser au service de l'Allemagne. Dans l'État prussien, les Polonais ne peuvent exercer leur activité que dans le domaine agricole et industriel; ils ne doivent compter que sur leur travail et sur leur intelligence; ils ne reçoivent ni aide, ni encouragement pour faire face aux besoins de leur vie. Les employés de nationalité polonaise, peu nombreux et n'occupant que des emplois subalternes, sont lésés dans leurs droits; ils n'ont pas la liberté de vote. Sans doute, on doit regretter que tout rapport ait cessé entre Polonais et Allemands. Il y eut des temps où la population polonaise vivait en paix avec la population allemande. Les familles des deux nationalités se visitaient, des relations amicales s'établissaient. Ce ne sont pas les Polonais qui les ont rompues. Elles cessèrent pendant le Kulturkampf, quand une partie de la population allemande prit parti contre eux et appuya les lois de combat par la parole et par les actes. A qui la faute, si ce n'est au gouvernement prussien, qui, par sa législation, par ses mesures administratives et surtout par la grande maladresse, l'entêtement et l'esprit partial de ses fonctionnaires, a créé un état de choses que tous déplorent et qui rend la vie dans nos foyers triste et amère (2)?

Les adversaires de l'expropriation dans les deux Chambres, en majorité indifférens ou hostiles aux Polonais, fortifièrent

(1) Chambre des députés prussiens, *Stenog. Ber.*, 30 nov. 1907 (M. de Dziembowski-Pomian).
(2) *Id.*, *ibid.*, 27 nov. 1907, p. 35-45 (Dr de Iazdzewski).

cependant leur plaidoyer avec les raisons suivantes : — Le Polonisme est devenu un danger pour l'État prussien, parce que les Polonais font leurs affaires avec une extraordinaire énergie et un patriotisme admirable. Si les Allemands se comportaient de même, point ne serait besoin d'expropriation (1). La meilleure sécurité, dit expressément le rapporteur de la Commission de la Chambre des seigneurs, serait dans le loyalisme des Allemands qui habitent les provinces de l'Est (2). Ce sont les mesures vexatoires qui ont fait le bloc polonais. L'école allemande a fait du jeune paysan polonais un concurrent supérieur au jeune paysan allemand, parce qu'il parle deux langues. Il fallait laisser les Polonais parler polonais et leur apprendre à se sentir Allemands ; mais les tracasseries policières sont une mauvaise méthode pédagogique (3). Que feront les dures lois d'exception ? Elles rendront plus fort, plus violent, plus redoutable le « radicalisme » polonais et n'intimideront que les élémens pacifiques et loyalistes. Elles n'atteindront pas les meneurs, les agitateurs qui sont aujourd'hui dans les villes, journalistes, avocats, etc. (4). On veut réduire à néant un adversaire politique en ébranlant la base économique sur laquelle il s'appuie, et on lui donne des moyens d'action beaucoup plus redoutables. L'expropriation le rendra plus mobile ; chassé de la campagne où il est plus ou moins accessible à l'influence bienfaisante des autorités locales, il ira à la ville combattre le commerçant allemand (5). Au prix actuel des terres, 70 000 hectares expropriés mettront 90 millions dans les poches des Polonais (6). On ne peut pas expatrier quatre millions d'hommes, et l'on n'a pas d'ailleurs les milliards nécessaires pour résoudre le problème par l'argent. Un représentant de l'Est cherche en vain, depuis trente ans qu'il est dans la vie publique, quel crime ont bien pu commettre les Polonais. Traîtres à la patrie ? Mais quand donc leur a-t-on fait un procès de ce chef ? Il y a pourtant des juges à Leipzig. Pour prouver la puissance de pénétration des Polonais, on cite

(1) *Bericht der IX Kom.*, p. 35.
(2) *Id.*, p. 5.
(3) Chambre des seigneurs, *Stenog. Berichte*, 30 janvier 1908, p. 35 (Dr Bender, bourgmestre de Breslau).
(4) *Bericht der IX Kom.*, p. 6.
(5) Chambre des seigneurs, *Stenog. Ber.*, 30 janvier 1908, p. 32 (comte de Tiele-Winckler).
(6) *Ber. der IX Kom.*, p. 6.

l'exemple des « Bamberger, » colons qui vinrent de l'Allemagne du Sud au commencement du XVIII[e] siècle. S'ils se sont polonisés, la faute en est à l'administration prussienne qui resta longtemps sourde à leur doléances, et au Kulturkampf. C'est faire injure à tous les Allemands de l'Est que de parler sans cesse du danger de la polonisation. Comment quarante millions de Prussiens pourraient-ils craindre quatre millions de Polonais? Les Polonais font leur métier, gagnent de l'argent tant qu'ils peuvent, et les Allemands en font autant. Ils parlent du temps passé, s'entretiennent entre eux dans leur langue, chantent des lieder polonais, choses inoffensives. On leur reproche souvent des articles de journaux. On ne peut pas rendre chaque Polonais responsable de ce qu'une tête chaude de sa nationalité, en colère et exaspérée, écrit dans les journaux, pas plus qu'on ne rend responsable chaque Allemand des articles de tel ou tel Allemand (1). Les Polonais sont des citoyens prussiens; ils ont leurs droits et leurs devoirs, les droits même s'ils ne remplissent pas tous les devoirs, car les uns et les autres ne sont pas assez étroitement corrélatifs pour qu'on puisse dire : Si vous ne remplissez pas vos devoirs, on supprime vos droits (2).

Presque tous les adversaires de l'expropriation s'efforcèrent de démontrer que le projet était contraire à la Constitution. Le comte de Oppersdoff fit un savant discours plein de sens politique et très remarqué (3). Le gouvernement prussien s'embarrassa d'autant moins des argumens de cet ordre que, dans la circonstance, le parti national libéral lui-même, plus attaché aux bénéfices du pouvoir qu'à ses traditions, souscrivait à l'esprit de la déclaration du roi Frédéric-Guillaume IV au Landtag uni de 1847 : « Je ne permettrai pas qu'un morceau de papier vienne s'interposer entre le Seigneur Dieu d'en haut et moi, et prétende me gouverner par ses paragraphes à l'instar d'une seconde providence. » Dans les pays où le régime constitutionnel ne résulte pas des lois profondes de l'histoire, il est d'usage de ne déplier ce « morceau de papier » que pour couvrir les initiatives malheureuses du souverain, ou l'opposer, comme fin de non recevoir aux exigences des partis populaires qui s'éveillent à la vie

(1) Chambre des députés, *Stenog. Ber.*, 16 janvier 1908, p. 649-658 (M. Keruth, *freisinnig*).
(2) *Id.*, *Stenog. Ber.*, 30 nov. 1907, p. 108 (M. Wolff, *freisinnig*).
(3) Chambre des seigneurs, *Stenog. Berichte*. Nachtrag 27 février 1908.

politique et revendiquent une participation plus directe au pouvoir. Contre la constitution, le gouvernement invoquait « le bien public, » — qui a toujours servi de prétexte pour renverser les trônes. — « Nous sommes inquiets pour notre monarchie de droit divin, disait le comte Praschma (1), parce que nous voyons que son plus solide fondement est sapé par cette loi. » L'expropriation pour « motifs politiques » préoccupait davantage les esprits et donna lieu à des considérations pessimistes. Celui qui l'a conseillée au gouvernement, disait-on, lui a rendu un mauvais service (2); si elle est votée, on y pensera souvent avec douleur (3). Le ministre des Finances niait l'existence de raisons politiques en les baptisant nationales. Cette distinction casuistique est inacceptable : le concept « politique » contient le national, le social, le confessionnel et beaucoup d'autres. Si on l'applique aujourd'hui pour des raisons « nationales, » qui peut empêcher de le faire demain pour des raisons sociales ou confessionnelles (4), d'exproprier, par exemple, les Juifs qui acquièrent des terres tous les jours en plus grande quantité?

L'expropriation n'a atteint jusqu'ici que l'objet, la matière, le sol, sans considération du possesseur, qu'il fût grand seigneur ou petit paysan, homme d'Église ou prince de sang royal. Aujourd'hui, on vise le sujet de la propriété, les mains qui la détiennent. L'expropriation est dirigée contre les personnes et non contre les choses (5). C'est l'entrepreneur, la Commission de colonisation, qui décidera selon son bon plaisir, au nom du « bien public, » formule qu'elle appliquera contre quiconque, Polonais ou Allemand, gênera ses desseins. Or, la Commission de colonisation est une institution politique qui dépendra de plus en plus des partis. Et la majorité parlementaire soumise à la loi du nombre peut changer. En 1886, le député Bebel disait : « Le chancelier croit nous tenir, c'est nous qui le tenons; » et il ajoutait récemment : « Cette mesure de l'expropriation est absolument conforme à notre programme; elle est limitée aux pro-

(1) Chambre des députés, *Stenog. Ber.*, 16 janvier 1908, p. 664.
(2) Chambre des seigneurs, 26 février 1908, p. 54 (comte de Mirbach-Sorquitten).
(3) *Id.*, *ibid.*, 30 janvier, p. 43 (Dr Bender).
(4) Chambre des seigneurs, *Stenog. Ber.*, 30 janvier, p. 32 (comte de Tiele-Winckler).
(5) Chambre des députés, *Stenog. Ber.*, 29 novembre 1907, p. 64 (Dr Porsch, centre).

vinces de Posnanie et de Prusse occidentale, tandis que nous voulons aller plus loin (1). »

Le gouvernement déclara à la Chambre des députés que la loi visait surtout les étrangers, propriétaires dans l'Est. Mais, objectait-on, il y a quelque danger à traiter les étrangers autrement que les Allemands, car ceux-ci sont sujets à représailles de la part des pays où ils possèdent des biens (2). « Quel cri d'indignation ne pousserait-on pas chez nous, si la Russie faisait une loi d'expropriation contre les Allemands des provinces baltiques (3)! »

En réalité, de quoi s'agit-il? De sauver la Commission de colonisation. Les journaux qui font campagne pour la continuation de la politique contre les Polonais, assurent que l'expropriation signifie sauvetage de la bureaucratie prussienne d'une défaite morale. Si le gouvernement n'était pas intervenu à temps, tout le monde aurait dit : Ce que la bureaucratie prussienne a fait ou laissé faire par manque d'intelligence ou par faiblesse, dans cette question nationale vitale, démontre clairement que son rôle est fini en Prusse et en Allemagne (4). Sans doute la Commission de colonisation a fait de grandes choses, mais tout le monde en aurait fait autant, avec les fonds considérables mis à sa disposition, fonds qui proviennent de l'impôt, impôt que les Polonais paient aussi bien que tous les autres sujets prussiens; ce qui fait naître chez eux des sentimens compréhensibles et les dispose à écouter les agitateurs (5). En somme, d'après la quantité et la provenance des terres achetées, elle a remplacé des Allemands par des Allemands. Elle continuera. Avec des « raisons techniques, » elle justifiera toujours ses plans, bons ou mauvais, et nous fera tout accepter (6).

Si l'on veut consolider et fortifier le germanisme dans les marches de l'Est, il faut y créer un corps de fonctionnaires exempts de préoccupations bureaucratiques et qui ne consi-

(1) Chambre des députés, *Stenog. Ber.*, 16 janvier 1908, p. 665 (comte Praschma, centre).
(2) *Bericht der IX Kom.*, p. 40.
(3) Chambre des seigneurs, *Stenog. Ber.*, 26 février 1908, p. 54 (comte de Mirbach-Sorquitten).
(4) Chambre des députés, *Stenog. Ber.*, 29 novembre 1907, p. 61 (Dr Porsch, centre).
(5) Chambre des seigneurs, *Stenog. Ber.*, 26 février 1908, p. 53 (comte de Mirbach-Sorquitten).
(6) *Bericht der IX Kom.*, p. 83.

dèrent pas leur poste comme un moyen rapide de parvenir (1). Il vaudrait encore mieux confier cette mission aux corps provinciaux, mettre les fonds à la disposition des communes, des comités de cercle qui sauraient en tirer un meilleur parti qu'une bureaucratie centralisée. Ces forces locales seraient une protection plus efficace pour les Allemands et une digue plus solide contre les Polonais (2).

On démontre, avec des chiffres empruntés aux statistiques de mutations des biens et de dénombrement de la population la nécessité de porter secours au germanisme menacé. En ce qui concerne la mutation des biens, on assure que, en onze ans, de 1896 à 1906, cent mille hectares sont passés des mains allemandes en mains polonaises et le chancelier de l'Empire se demande ce qui serait arrivé sans l'activité de la Commission de colonisation. Soit; mais d'autres chiffres permettent de mesurer la faute commise par les instigateurs de la politique de colonisation. Le 22 février 1886, lors de la discussion de la loi de colonisation, le ministre de l'Agriculture disait : « Dans les vingt-cinq dernières années, 225 922 hectares sont passés des mains polonaises aux mains allemandes, et 30 358 hectares des mains allemandes aux mains polonaises. Ce qui fait, en vingt-cinq ans, une diminution de 195 537 hectares pour la propriété polonaise. » Il n'y avait donc qu'à « laisser faire » et à « laisser passer, » à surveiller le cours des choses pour en bénéficier, mais on a jeté les millions dans l'Est. C'est l'argent allemand qui a créé la situation actuelle : la puissance économique des Polonais (3). On fonde de grandes espérances sur le projet de loi pour accroître la population allemande et lui donner la prépondérance sur l'élément polonais : elles seront déçues, car le mal a des racines qui ne sont pas simplement polonaises. Les Allemands de l'Est comparent leur situation avec le traitement de faveur dont les colons sont l'objet. Ces bâtimens, ces églises augmentent les charges de tous, même de ceux qui ne participent pas à la distribution de la manne. Vienne une mauvaise récolte, une année difficile, le mécontentement active l'émigra-

(1) Chambre des seigneurs, *Stenog. Ber.*, 30 janvier 1908, p. 32 (comte de Tiele-Winckler).

(2) *Bericht der IX Kom.*, p. 29.

(3) Chambre des députés, *Sten. Ber.*, 29 novembre 1907, p. 59 (Dr Porsch, centre).

tion vers l'Ouest. On estime à plus de 40 000 le nombre de ruraux qui ont émigré de 1900 à 1905. N'y eût-il, sur ce nombre, que la moitié d'Allemands, la colonisation est un travail de Danaïdes (1).

Les dispositions de la loi permettent, aussi bien, d'exproprier un Allemand. Le gouvernement a déclaré à la Commission de la Chambre des seigneurs que l'on voulait atteindre les amis des Polonais. Où est la limite entre amis et ennemis des Polonais? Cette pénible incertitude s'ajoutera aux autres causes d'émigration (2). L'argument tiré de la population est assez singulier. Quand les statistiques accusaient une proportion supérieure de Polonais, on disait : Ces gens-là multiplient comme les lapins; leur fécondité est dangereuse pour la patrie, il faut y porter remède. Mais la statistique de 1905 constate que la multiplication des Allemands l'emporte sur celle des Polonais, et l'on dit : Donc, il nous faut des terres pour les Allemands (3), — pour faire face aux besoins des nouveaux colons qui viennent dans l'Est. Jusqu'à quand? demande le rapporteur de la Commission de la Chambre des seigneurs. D'une part, émigration de l'Est vers l'Ouest; d'autre part afflux de colons vers l'Est. Cette loi peut donc être interprétée comme une lettre de congé donnée à l'ensemble des propriétaires de l'Est, lettre sans date et qui sera envoyée tantôt à l'un, tantôt à l'autre. Les 70 000 hectares répondent aux besoins de deux ans; avec les terres achetées et encore disponibles, on a quatre ans de tranquillité en perspective. Après, la question se posera de nouveau. Ce motif sur lequel insiste la Commission de colonisation est une menace qui pèsera sur les provinces de l'Est tant qu'il y aura un hectare de terre à « coloniser (4). »

Le projet ne contient aucune disposition pour fixer au sol les ouvriers agricoles. Ils émigrent sans esprit de retour et sont remplacés par des Polonais. Les agriculteurs allemands et les colons eux-mêmes sont obligés d'avoir recours à la main-d'œuvre polonaise. Pour retenir l'ouvrier, il faut lui faire entrevoir l'ascension sociale et l'y aider. A ce point de vue, on est

(1) *Bericht der IX Kom.*, p. 7.
(2) *Id.*, p. 40.
(3) Chambre des députés, *Sten. Ber.*, 30 novembre 1907, p. 129 (M. de Dziembowski-Pomian, polonais).
(4) *Ber. der IX Kom.*, p. 12-13.

en pleine contradiction; on parle toujours de fixation au sol, de *Heimstätte* et l'on déracine ceux qui sont attachés à une terre dont ils ont hérité (1).

Quant à la hausse du prix des terres, qualifiée d'immorale par le prince de Bülow, un député conservateur, partisan de la loi d'expropriation, trouva qu'elle était normale et l'expliqua par l'accroissement de la population et de la richesse (2).

Enfin, on fit abstraction du point de vue polonais, on s'éleva de l'ordre matériel à l'ordre moral pour juger le projet du point de vue de la justice; car, si dans la politique extérieure on ne peut pas toujours obéir aux principes des commandemens chrétiens et au sentiment du juste et de l'injuste, dans la politique intérieure, du moins, on doit absolument gouverner selon la justice (3). A ceux qui demandaient, pour voter la loi, que le gouvernement garantît un succès complet et décisif, on répliqua : Le succès ne doit jamais justifier une mesure. Il vaudrait mieux dire, plus franchement : la force prime le droit. De tels principes mettent au jour le matérialisme politique de l'Allemagne (4).

Un membre de la Commission de la Chambre des seigneurs, après avoir défini le sens social de la propriété, avec une autorité et une science qui dénoncent le cardinal Kopp, développa les considérations suivantes : « Toutes les discussions démontrent d'une façon formelle que le sentiment moral se révolte contre cette mesure. La sourde inquiétude, le cœur navré, les nombreux doutes qui se soulèvent contre le but et le bien fondé de ce projet disent qu'elle est en contradiction avec la conscience morale. Cette contradiction éclate par delà les frontières allemandes. La loi sera regardée comme une atteinte à la civilisation et il faut craindre que notre réputation, si menacée et si attaquée ,ne coure un nouveau danger. Dans un État voisin en particulier, avec lequel nous sommes étroitement alliés, un vif mécontement se manifeste qui a pour fondement des raisons morales et qui paraît dangereux pour l'alliance; il est douteux que le gouvernement soit en mesure de l'apaiser (5). »

(1) Chambre des seigneurs, *Sten. Ber.*, 30 janvier 1908, p. 22 (cardinal Kopp).
(2) Chambre des députés, *Sten. Ber.*, 29 novembre 1907, p. 97 (M. de Oldenburg).
(3) Chambre des seigneurs, *Sten. Ber.*, 26 février, p. 54 (comte de Mirbach-Sorquitten).
(4) *Id.*, *ibid.*, 30 janvier, p. 23 (cardinal Kopp).
(5) *Ber. der IX Kom.*, p. 67.

Le baron de Rheinbaben, ministre des Finances, répondit (1) : « Si l'on fait ce qui est nécessaire à notre propre intérêt national, on n'a pas besoin de s'inquiéter de savoir si un soi-disant sentiment moral est invoqué ou non en dehors des frontières allemandes. »

IV

Le gouvernement avait demandé le droit d'expropriation sans conditions. La Chambre des députés le limita à 70 000 hectares et réduisit ou affecta à d'autres usages le crédit demandé, 400 millions, pour ne laisser à la disposition de la Commission de colonisation que 125 millions de marks. Pourquoi 70 000 hectares? Le rapporteur de la Chambre des seigneurs avoue ne pas savoir sur quels calculs repose ce chiffre. Cet amendement considérable à une mesure si redoutée révèle l'hésitation, disons même la répugnance du Landtag à voter une loi dont il redoute les ricochets. La Commission de la Chambre des députés proposa divers moyens pour atténuer ce que le prince de Bülow appelait lui-même « la grande dureté » du projet. Elle voulut d'abord lier les mains de l'*Ansiedlungskommission* en instituant un Comité de dix membres, dont six seraient pris en dehors d'elle et auraient droit de *veto* dans chaque cas déterminé d'expropriation; ou bien encore, l'expropriation devrait être décidée aux deux tiers des voix. A la Chambre des seigneurs, on proposa d'excepter de l'expropriation les terres héritées ou acquises depuis 1886. Ces motions, ainsi que d'autres plus défiantes et plus restrictives encore, furent rejetées par le gouvernement; il se rallia à la proposition Adickes, qui mettait hors de cause les biens d'Église et des associations religieuses, mais rétablissait le texte voté par la Chambre des députés.

Le rapporteur de cette Chambre recommanda le projet de loi « en toute sûreté de conscience, » à la condition formelle qu'il en serait fait « un usage doux. » Celui de la Chambre des seigneurs exprima le regret que le gouvernement eût placé devant un fait accompli la plus haute Assemblée du pays, disposée pourtant à chercher les moyens viables et efficaces de résoudre la question

(1) *Bericht der IX Kom.*, p. 68.

polonaise. Et, effrayé par les cris de triomphe que pousseraient les « radicaux » polonais si le projet était repoussé, il se résigna à conclure à l'acceptation, mélancoliquement. La Commission de colonisation a acheté 325 000 hectares, et le danger subsiste. Est-ce que 70 000 hectares de plus avanceront beaucoup les progrès de la germanisation? S'il ne fallait que cela pour sauver la patrie, quel grand seigneur ne donnerait pas une partie de ses terres?

Le 16 janvier, les conservateurs et les nationaux libéraux de la Chambre des députés votèrent la loi par 198 voix contre 119. Le centre et le parti *freisinnig* formaient la minorité. Les conservateurs errèrent longtemps « à la frontière du droit, » cherchant un compromis qui leur permît de se soumettre aux exigences du gouvernement, sans renier leur passé ni grever d'une hypothèque funeste leurs conceptions sociales qui émanent de la terre, de leurs terres; elles ne représentent pas seulement une valeur économique, un privilège matériel, mais elles portent une profonde signification morale. Au dehors, ils organisèrent une protestation contre le projet d'expropriation. A l'heure décisive du vote, devant l'urne d'où s'échappe un pouvoir subtil qui transforme si souvent les bonnes intentions en actes subversifs, ils subordonnèrent les principes à la nécessité, « le cœur lourd, la mort dans l'âme (1). »

Le parti national libéral enveloppa dans un éloge de la Commission de colonisation la raison parlementaire : « Nous espérons, déclara un de ses membres les plus autorisés, que la majorité ne laissera pas le gouvernement en plan dans cette question (2). » La question de Cabinet était posée, disait-on; les conservateurs avaient un chancelier agrarien et voulaient le garder; les nationaux libéraux redoutaient par-dessus tout que le politique qui avait fait « le bloc » ne donnât sa démission.

Tous les efforts des partisans de la loi, toutes les espérances des adversaires se reportèrent sur la Chambre des seigneurs. Elle comprend, parmi ses membres héréditaires, les princes majeurs de la maison royale et 98 chefs de famille de la haute noblesse. Les 220 membres environ nommés à vie par le Roi représentent les municipalités des grandes villes, les universités.

(1) Chambre des députés, *Sten. Ber.*, 29 novembre 1907, p. 51 (baron de Zedlitz).

(2) *Id.*, *ibid.*, 29 novembre 1907, p. 73 (Dr Friedberg).

les consistoires, les titulaires des quatre grandes charges de cour, les familles comtales, la propriété ancienne et fixée. Cette dernière catégorie seule compte 90 membres. La Chambre des seigneurs, dans l'esprit du roi Frédéric-Guillaume IV qui l'institua, devait marquer la situation privilégiée du grand propriétaire dans un État agraire, et, jusqu'à présent, elle avait exprimé la prépotence terrienne en Prusse. Dans le cas posé, elle devait donc être d'autant plus accessible aux sentimens de justice que la terre était en cause. Si la Chambre des seigneurs vote l'expropriation, disait-on, elle abdique ses traditions, met la cognée à ses propres racines, creuse sa propre tombe.

Devant sa résistance, si solidement étayée, le gouvernement rassembla toutes les raisons de détail en une seule : la raison nationale. Le maréchal comte de Hæseler vint à la tribune donner sa parole brève et cinglante, qu'elle n'était qu'un mauvais prétexte. Chose digne de remarque, ce fut le soldat qui opposa des « raisons de sentiment » à la violence des commis; le glorieux survivant de l'époque héroïque, ayant pris une part active à la formation de l'unité de la patrie, s'éleva contre une mesure qui la divisait de nouveau et distinguait les Prussiens qui parlent allemand de ceux qui parlent polonais. Il refusa de se battre contre un « adversaire sans armes (1). » Cependant, le 28 février, la loi fut votée par 143 voix contre 111. Si le prince de Bülow pesa les voix après les avoir comptées, cette opération inusitée dut mitiger sa joie du triomphe. Dans la minorité figuraient, avec les bourgmestres de l'Est et les hommes qui, comme le cardinal Kopp, s'étaient faits les avocats éloquens de la morale, de la justice et du droit, des princes et grands seigneurs qu'il est malaisé de soupçonner de tiédeur patriotique, parmi lesquels le duc Ernest Gunther de Sleswig-Holstein, beau-frère de l'Empereur.

Le vote de la loi d'expropriation comporte quelques courtes réflexions. En premier lieu, le gouvernement prussien peut faire appel au « sentiment national; » à tout moment et sous n'importe quel prétexte, il sera toujours entendu et suivi par la majorité des représentans du pays, et soutenu par une presse d'un « chauvinisme effroyable (2). »

En second lieu, il est un épisode important de l'ancienne que-

(1) Chambre des seigneurs, *Stenog. Ber.*, 26 février 1908, p. 64.
(2) Chambre des députés, *Stenog. Ber.*, 16 janvier, p. 664 (comte Praschma).

relle entre la bureaucratie et la féodalité qui dure depuis l'entreprise de réforme agraire par les Stein et les Hardenberg. Cette fois, la bureaucratie l'a emporté de haute lutte, grâce au concours des professeurs « réalistes, » — auxquels Bismarck ferait amende honorable aujourd'hui pour les propos dédaigneux qu'il tenait sur leur compte, au temps où ils étaient « idéalistes, » — et à celui des bourgmestres de l'Ouest, représentans des villes libérales mais industrielles. La loi de colonisation marque un point de vue nouveau dans la politique économique de la Prusse : faire l'Ouest industriel et l'Est agrarien. Nous avons vu que l'appoint de la main-d'œuvre polonaise, dans le bassin westphalien et dans le pays rhénan, était considérable; elle fait contrepoids à la hausse des salaires. L'industriel de l'Ouest, affilié d'ordinaire au parti national libéral, ne tient donc pas à ce que l'esprit de retour vers la terre natale persiste chez l'ouvrier polonais. C'est une des raisons accessoires qui le rendent favorable à la continuation de la *Polenpolitik*. Il y a aussi, dans cette lutte pour le sol, la protestation subconsciente d'une population de mœurs agricoles contre la vague de « civilisation » industrielle venant de l'Ouest. Au Népaul, on explique la défense faite aux Anglais de pénétrer dans ce pays par un aphorisme rempli de la sagesse des Histoires : « Les marchands amènent la Bible; la Bible amène les baïonnettes. » Les Polonais n'acceptent pas sans résistance le règne des marchands; le *Kampf um den Boden* leur a valu des alliés de circonstance. Le morcellement, c'est-à-dire la démocratisation du sol, qu'il s'opère par la force des choses ou par la force des lois, coïncide presque toujours avec la constitution d'une féodalité industrielle et financière dont les revendications s'élèvent contre la prépondérance de la féodalité terrienne. L'une « sert » le Roi, l'autre contrôle son gouvernement avec des habitudes de comptoir. Et, en même temps qu'une classe paysanne conservatrice, se forme une classe ouvrière vivant au jour le jour de son travail quotidien; le sentiment de l'incertitude du lendemain est à la racine des conceptions politiques et sociales de ce prolétariat qui compte, dans l'Allemagne d'aujourd'hui, 35 millions d'hommes sur 60 millions (1). En France, ce phénomène économique se développa pendant la première moitié du XIXe siècle et eut pour conséquences l'avène-

(1) Prof. W. Sombart : *Die deutsche Volkswirtschaft im neunzehnten Jahrhundert*, in-8°. Berlin, 1903, p. 531.

ment du peuple au pouvoir par la conquête révolutionnaire du suffrage universel et direct. Il advint, sinon nécessairement du moins historiquement, que ce fut aussi la fin de la monarchie héréditaire.

Au lendemain du vote de la loi d'expropriation, un historien allemand nous disait : Le chancelier de l'Empire a gagné une bataille contre le roi de Prusse.

Le parti conservateur mit une singulière insistance à faire qualifier de loi d'exception *Ausnamegesetz*, la loi d'expropriation, afin qu'elle ne pût pas être invoquée comme un fâcheux précédent (1). Par cette clause de prudence, on se proposait d'endiguer la coulée logique des idées qui produisent les grandes érosions sociales, dans un pays où les plus nébuleuses métaphysiques sont pourtant devenues de l'action, au cours du siècle passé. *Cave a consequentiariis*, disait Leibniz.

V

Pendant la discussion de la loi, une question jaillissait sans cesse des consciences troublées : comment et contre qui serat-elle appliquée? Elle sera appliquée « sans étroitesse de cœur bureaucratique, » répondit le prince de Bülow. Et l'on insinuait officieusement qu'on ne voulait pas en faire usage, du moins de longtemps; qu'on s'en servirait comme d'une menace pour rendre possibles les ventes à l'amiable. On s'adressera, par exemple, à un homme endetté, — et on lui laissera entendre que son bien cédé sans autre forme de procès vaut plus, exproprié vaut moins. — Sans doute, il y aura des propriétaires qui tomberont dans ce piège, mais ils ne seront pas assez nombreux pour permettre à la Commission de colonisation de réaliser son plan sans violence. Depuis vingt-deux ans, elle a acheté toutes les terres polonaises qui se trouvaient en mains défaillantes et aujourd'hui peu de biens sont dans une situation désespérée. En outre, les sentimens réveillés dans les cœurs par la lutte pour le sol se sont condensés en un dogme moral : tout Polonais qui vend sa terre à un Allemand est un traître déshonoré. Donc, la Commission de colonisation sera

(1) M. de Oldenburg, Chambre des députés, *Stenog. Berichte*, 29 novembre 1907, p. 100 ; Prince de Bülow, Chambre des seigneurs, *Stenog. Berichte*, 30 janvier 1908, p. 24.

réduite à la nécessité d'exproprier. Dans ce cas, nul ne devra marchander, afin qu'elle ne puisse pas dire qu'on a fait avec elle un marché volontaire; et elle aura intérêt à le soutenir, car chaque expropriation sera une soustraction au chiffre fixé par la loi. Nul ne devra quitter le pays; le déraciné se replantera dans le voisinage. Cette tactique était prévue, et l'on s'inquiéta beaucoup, au Landtag, de savoir ce que deviendraient les Polonais expropriés. On craignait qu'ils ne se répandissent dans les provinces limitrophes et qu'alors le mal ne gagnât en surface sans diminuer d'intensité. Ces craintes sont exagérées, répondait le gouvernement. D'après les statistiques dressées par la Commission de colonisation, sur 170 Polonais qui lui ont vendu leurs biens, 14 pour 100 ont racheté de la terre en Posnanie et en Prusse occidentale, 0,6 pour 100 dans une province voisine. D'ailleurs, on envisage le « danger » et on y parera, s'il y a lieu, par une loi interdisant le morcellement en Silésie et dans certains cercles de la rive droite de l'Oder où les spéculateurs seraient tentés de profiter de la hausse actuelle des prix pour acheter des terres et procéder à des lotissemens.

S'il faut attendre que la loi d'expropriation mise en vigueur nous ait fourni des chiffres et des faits pour parler de ses résultats économiques et politiques, on peut cependant noter déjà l'impression pénible qu'elle a produite sur l'esprit de la population comprise dans son champ d'action. Nous avons vu que les Allemands de l'Est, propriétaires, commerçans et bourgmestres, étaient hostiles à cette mesure. Les uns craignent une baisse du prix des terres, les autres un assaut plus violent contre le Germanisme dans les villes, où il est représenté par une bourgeoisie adonnée aux affaires. Et ils se demandent avec inquiétude jusques à quand durera ce régime d'exception, car ils ne doutent pas que le gouvernement n'obtienne du Landtag l'autorisation réitérée d'exproprier plusieurs fois 70000 hectares. L'histoire aux enseignemens de laquelle on s'est si souvent reporté dans ces débats, semble bien en effet condamner les hommes à continuer par la force ce qu'ils ont commencé par la force.

A la vérité, l'expropriation sera plus cruelle pour les sentimens que pour les intérêts des Polonais. L'exproprié sera dédommagé par une Commission nommée à cet usage, et si l'indemnité ne lui paraît pas suffisante, les tribunaux estimeront en toute justice et en dernier ressort la valeur matérielle de la terre. La

propriété serait violée, disait un des plus fougueux « hakatistes, » si l'État n'indemnisait pas complètement l'exproprié. Les Polonais savent bien qu'il n'est pas question de les détrousser, mais le malheur est que leur attachement au sol s'exprime par la parole même de Bismarck : « Qui peut me dédommager avec de l'argent si le parc de mon enfance est transformé en chemin et le tombeau de mes ancêtres en mare à anguilles ? » Cette plainte n'est pas moins émouvante sortant du cœur d'un paysan d'Obornick ou de Mogilno que de celui du propriétaire de Varzin et de Schönhausen. On n'expropriera, dit-on, que les grands propriétaires vivant à l'étranger, non point parce qu'ils sont absentéistes ou possesseurs de vastes étendues, mais parce qu'ils sont issus d'une certaine race et se réclament d'une certaine nationalité. C'est contre quoi précisément s'insurgent les Polonais.

Que veulent les Polonais ? Nous n'avons pas à rappeler ici les griefs nombreux que les deux nationalités en présence font valoir l'une contre l'autre, ni à juger des causes d'ordre politique, ou social, qui les ont provoqués et les accumulent. Il suffira de dire, pour le moment, que la population allemande et la population polonaise vivent dans les provinces de l'Est séparées par un fossé marqué sur la carte psychologique par ce trait menu : Une dame polonaise de Posen nous donnait, un jour, comme important le fait d'avoir été assise la veille, à un enterrement, auprès d'un fonctionnaire prussien. Surprise de ne pas nous voir manifester de l'étonnement, elle ajouta simplement, sans joie ni amertume : « Il y a vingt ans que cela ne m'était pas arrivé. » Parmi les Polonais, les uns souffrent de cet état de choses et voudraient le voir cesser. Ce sont les modérés, les conciliateurs qui désirent la paix, à certaines conditions. Les autres, les « radicaux, » ne considèrent pas la guerre comme le plus grand des maux. Intransigeans dans leur manière d'être « polonais, » ils parlent, écrivent, affichent des opinions ou affectent des allures qui exaspèrent une bureaucratie justement fière des services qu'elle a rendus et enlizée, comme toutes les institutions qui ont vieilli sans souffrir contradiction, dans des prétentions à l'infaillibilité. Ils protestent contre la méthode prussienne de germanisation, mais, au fond, ils reconnaissent qu'elle a formé des hommes et trempé le peuple pour résister à cette sorte d'invasion qui engraisse les corps et ruine les âmes. Ils comptent parmi les grands agitateurs polonais

Bismarck et ses successeurs. Le « parti de l'Intelligence » en appelle à Kant, à Schiller, à Gœthe et ne redoute point le joug de la « culture allemande » qui opère par les séductions de l'esprit. Il y a longtemps, nous disait l'un d'entre eux, que les Allemands du Sud nous auraient « assimilés. »

Quelles seraient les concessions que le gouvernement prussien devrait faire aux Polonais pour désarmer les esprits? Elles ont été exposées récemment dans une brochure (1) qui fit grand bruit, que l'on cita maintes fois au Landtag et que le gouvernement prit la peine de réfuter, sans entendre d'ailleurs les raisons profondes et méditées qui l'avaient inspirée. Les conciliateurs demandent des fonctionnaires sachant le polonais, et la constitution d'une sorte de Conseil consultatif polonais (*Beirat*) qui collaborerait avec l'administration prussienne et la ferait bénéficier de sa compétence psychologique. Ce sont là des conditions accessoires ou, en tout cas, sujettes à discussion. Ce que les Polonais revendiquent d'une façon absolue, c'est le libre usage de leur langue, et l'on rencontre, en Allemagne, une foule d'esprits très distingués disposés à le leur concéder. Le gouvernement répond que l'État prussien serait sourd à toutes les leçons de l'histoire, s'il prêtait l'oreille à de semblables propositions. Si on accorde aux Polonais l'usage de leur langue, ils demanderont la disparition de l'*Ansiedlungscommission*, la nomination de fonctionnaires polonais et bientôt l'autonomie comme en Galicie. La question ne peut plus se poser depuis que les paysans et artisans se sont organisés économiquement et que l'influence est passée aux radicaux. — Mais, si la politique de conciliation est devenue impossible aujourd'hui, comme l'affirment le gouvernement et les partisans de l'expropriation, il y a lieu de se demander, sans insister, pourquoi elle prit fin brusquement en 1894. Les raisons connues ne sont peut-être pas les plus probantes, et il faudrait, sans doute, en chercher de plus décisives dans la « petite histoire » qui garde le secret des petites causes produisant les grands effets. Le crédit de la noblesse polonaise à la Cour, par exemple, suscita, dans la noblesse prussienne, des rivalités qui ne furent pas étrangères à la rupture; elles avaient l'une et l'autre une manière trop différente de servir le souverain.

(1) S. de Turno, *Zum Enteignungsprojekt*, Posen.

On fait surtout dépendre la politique polonaise des questions internationales, de la révolution russe, de l'avènement au pouvoir du club polonais de Vienne, du flux et du reflux du mouvement des nationalités, car, dans l'esprit public, la résurrection de la Pologne signifie la ruine de l'Empire allemand. En 1815, lord Castlereagh, rappelant au prince de Hardenberg que les mesures de germanisation mises en œuvre par la Prusse après l'annexion de la Pologne n'avaient pas réussi, l'avertissait des conséquences funestes que pourrait avoir la reprise du même système administratif pour l'équilibre européen, et déclarait nécessaires des institutions libérales qui tiendraient compte de la nationalité polonaise. Les temps sont changés, apparemment, et le prince de Bülow, répondant aux objections tirées du sentiment de l'étranger contre l'expropriation disait, avec juste raison, que chaque peuple est aujourd'hui maître chez lui.

On rencontre des Polonais qui croient au bouleversement de l'Europe et à la restauration du royaume de Pologne. Leurs espérances se nourrissent de convictions mystiques. Les longs désirs et les temps fertiles en événemens soudains et considérables favorisent l'éclosion des prophéties. Plus nombreux encore peut-être sont les Allemands qui agitent ces mêmes pensées. Leurs craintes étayées sur une diplomatie conjecturale, forment une sorte de « catastrophisme » politique, qui fait pendant à ce système en vogue dans l'ordre économique. La question reste de savoir s'il est bon de gouverner les peuples de l'an 2000 avec les terreurs de l'an mil.

On objecte enfin contre la politique de conciliation l'ingratitude des Polonais à l'égard de la Prusse qui, nous l'avons dit, a fait de grands efforts pour enrichir les marches de l'Est. A la vérité, les Polonais reconnaissent qu'ils doivent leur bien-être matériel aux méthodes et à la discipline de leurs maîtres; mais l'augmentation du nombre des têtes de bétail ne les satisfait pas comme un idéal. Et voici, selon nous, le nœud, le *Kernpunkt* de la question polonaise. La bureaucratie prussienne n'ayant considéré que l'état de misère auquel « l'anarchie » avait réduit ce peuple, ne s'est inquiétée que de ses besoins accessoires; elle a pensé qu'en badigeonnant, exhaussant, rebâtissant les masures du temps de l'annexion, elle ferait des habitans de fidèles sujets du roi de Prusse. Par dédain, ou par incapacité, elle n'a pas pénétré jusqu'à l'âme. Et c'est pourquoi « on gouverne à côté. »

Ce qui est vraiment en cause, ce ne sont ni des rêves dans l'avenir, ni la jouissance dans le présent, mais bien deux ou trois idées abstraites, précises, irréductibles, qui bravent les lois et narguent la force. Le Kulturkampf fit craindre aux Polonais qu'on n'en voulût à leur religion; la « guerre scolaire » leur prouva qu'on haïssait en eux ce qu'il y a de plus essentiel et de plus intime, la pensée. Or, il en est des langues comme des religions; elles ne succombent sous les lois oppressives que lorsqu'elles sont mortes à la racine, qui est dans le cœur des hommes. Un jour, en Silésie, la curiosité nous mena à la messe des Vieux-catholiques. La petite église n'était pleine que de vieillards qui chantaient des cantiques d'une voix pieuse et cassée. Par-dessus cette mélopée expirante nulle voix d'enfant ne criait vers l'avenir. C'est à ce spectacle émouvant qu'aboutissait l'un des projets caressés une heure par le grand Bismarck. Dans les rues des villes et des villages de Posnanie, d'innombrables troupes d'enfans jouent et ne parlent que polonais. Que penser de cette manière de rébellion? « On nous reproche, disait le prince de Radziwill à la Chambre des seigneurs, de ne nous être pas clairement expliqués sur le fait de notre dépendance vis-à-vis de l'État. Ceux qui formulent ce reproche désirent donc qu'une telle déclaration implique la renonciation à notre nationalité. Si je reconnais les soins d'ordre matériel dont nous avons été l'objet, je formule une lourde accusation contre l'administration prussienne qui n'a pas fait ce qui était désirable pour le développement intellectuel des Polonais et leurs besoins nationaux : langue, histoire, littérature, conscience populaire nationale, mais au contraire a employé tous les moyens dont elle dispose pour les entraver... Vous ne pouvez pourtant pas exiger que le Polonais qui veut conserver ses qualités nationales, sa manière propre de sentir intellectuellement et moralement, dépouille sa nationalité comme on quitte son manteau à l'entrée d'un *Verein*. Ce n'est pas là de l'hostilité contre l'Allemagne, comme on l'affirme toujours faussement... Nous estimons comme tout le monde ce qui, en Allemagne, est estimable... Nous ne spéculons nullement sur les sympathies de l'étranger... En ce qui concerne l'étranger, la considération pour la vie intellectuelle allemande est exaltée à côté de la juste condamnation des mesures politiques du gouvernement prussien. »

Les Polonais veulent, dans l'État prussien, rester une nation,

Qu'est-ce qu'une nation? Ce n'est ni une race, mot avec lequel on empoisonne aujourd'hui tous les problèmes politiques (1), ni une langue, puisqu'il y a des nations où l'on parle plusieurs langues, et plusieurs pays où l'on parle une même langue et qui ne forment pas une même nation, ni une association d'intérêts, car une union douanière n'est pas une patrie. Une nation, on l'a dit, est « un principe spirituel » résultant des longues épreuves de l'histoire, une conscience morale formée par les sacrifices qu'exige l'abdication de l'individu au profit d'une communauté, un capital social accumulé lentement pendant des siècles. Dénationaliser est une entreprise intellectuelle. L'affinité élective est le facteur essentiel de l'assimilation d'un peuple. Les lois d'exception, ayant un caractère éminemment pédagogique, créent des mœurs rebelles aux fins qu'elles se proposent d'atteindre. On a voulu contraindre ce tronçon de peuple, annexé depuis cent trente-six ans, « à avoir le cœur allemand ; » il bat plus fort sous l'afflux des sentimens polonais.

Un cri singulier et suggestif domine ce conflit d'opinion auquel donna lieu en Allemagne la loi d'expropriation : « Moins de Bismarck et plus de Schiller (2) ! » Cette méthode de germanisation, proposée par un professeur de droit, restitue à la question polonaise son véritable sens ; elle est d'ordre « spirituel » et sa solution ne dépend ni de l'argent ni des armes. On tentera vainement de refouler hors de ce coin de terre des pensées et des sentimens incoercibles. La compression créera le danger. Cette lutte de nationalités entre Prussiens et Polonais ne fut longtemps qu'un point douloureux dans la passivité de l'immense corps slave. Sous le choc d'événemens récens et sous la poussée d'aspirations nouvelles, le sang de la race circule, des bords de la Néva à l'embouchure du Vardar, par-dessus les frontières qui séparent cent millions d'hommes, et cherche son centre de vie. Joseph de Maistre disait : « Si l'on enterrait un désir slave sous une forteresse, il la ferait sauter. »

H. Moysset.

(1) Professeur Harnack, *Neue Freie Presse*, N° de Noël, 1907.
(2) Dr Walther Schücking : *Das Nationalitätenproblem*, Dresde, 1908, p. 79.

LE
ROMAN DE CLAUDE FAURIEL
ET
DE MARY CLARKE

LETTRES D'AMOUR DE 1822 A 1844

I

(1822-1824)

Nous devons la communication de cette correspondance et de ce « Journal, » — ou, plus exactement, d'une copie, qu'il en a revue, — à l'obligeance de M. Ottmar von Mohl, et de sa sœur, Mme la baronne Ida Schmidt-Zabiérow (1), héritiers des papiers de l'orientaliste Jules Mohl, qui épousa Mary Clarke trois ans après la mort de Fauriel, en 1847. Sur un feuillet annexé à la liasse, on peut lire la note suivante, de la petite écriture agitée de Mme Mohl :

Ce 3 avril 1855.

Lettres de M. Fauriel. Je défends de brûler ces lettres. Je veux qu'on les garde et qu'on les imprime quelques années après ma mort suivant les circonstances.

Si je vis, j'ai l'intention d'écrire un mémoire sur M. F..., où je les insérerai pour être publiées après ma mort.

Celle qui signa ces lignes à l'âge de soixante-cinq ans pensait à coup sûr aux lettres qu'elle avait reçues plutôt qu'à celles qu'elle avait écrites, à la mémoire de Fauriel plutôt qu'à la sienne propre. Peut-être

(1) Une troisième nièce de M. Mohl avait épousé l'illustre physicien Helmholtz.

les lecteurs en jugeront-ils autrement. Ils sauront en tout cas que, loin de violer un secret, nous ne faisons que remplir un vœu, qui d'ailleurs s'accorde si bien avec notre curiosité de ce qu'on a nommé les « romans de l'histoire. »

A vrai dire, nous ne le réalisons ici qu'en partie. Cette correspondance est très volumineuse : si elle est un jour publiée au complet, on y remarquera de pittoresques notes de voyage sur l'Angleterre, l'Écosse, l'Italie, la Suisse, le Midi de la France, les bords du Rhin, et bien des traits qui serviront à la biographie d'hommes tels que Manzoni, les Thierry, Guizot, Cousin, Thiers, Ampère et d'autres. Il fallait nous borner, et choisir : nous avons sacrifié les renseignemens historiques au roman sentimental, qui nous a paru d'un intérêt plus direct et plus inattendu. Nous ferons donc intervenir le moins possible les comparses, nous ne citerons des jugemens littéraires que quand ils nous paraîtront des « états d'âme, » et nous nous en tiendrons aux deux protagonistes qui vont ici se peindre eux-mêmes.

Quand Mary Clarke connut Fauriel, en 1822, elle avait trente-deux ans (1). Elle était, depuis son bas-âge, fixée en France avec sa mère, Écossaise restée veuve de bonne heure, et sa sœur aînée, Éléanor, qui se maria avec un propriétaire rural et membre du Parlement anglais, M. Frewen Turner, et se fixa à Cold Overton, dans le Rutlandshire. Elle était intelligente, lettrée, pleine de verve, spirituelle, d'humeur plutôt difficile et d'une vivacité endiablée. On s'accorde à dire qu'elle n'était ni belle ni jolie, mais qu'avec ses traits irréguliers, sa chevelure ébouriffée, ses grands yeux, elle avait du charme (2), de la séduction, du piquant. Bien que leur fortune fût médiocre, les dames Clarke aimaient à recevoir, et fréquentaient dans le monde intellectuel, où elles étaient fort appréciées : on les aimait chez Mme Récamier, où elles rencontrèrent souvent Chateaubriand (3). Les lettres de Mary témoignent d'une ardeur de vivre, d'une spontanéité exceptionnelles, en même temps que d'une extrême sensibilité un peu romantique. Elle aima de tout son être : sa passion, souvent contenue ou bridée par la réserve de son partenaire, éclate chaque fois que la jalousie l'excite ou qu'un incident extérieur la contrarie. La babillarde, qui manie tant bien que mal un charabia pittoresque, devient alors d'une éloquence qu'on appréciera.

Claude Fauriel atteignait la cinquantaine. Après avoir débuté dans l'armée et dans l'administration, il avait ensuite abordé les lettres,

(1) J'emprunte ces détails à O'Meara, *un Salon à Paris, Mme Mohl et ses intimes*, in-12. Paris, Plon, s. d.

(2) *Loc. cit.*, p. 23.

(3) Mme Mohl a publié, dans sa vieillesse, un livre sur son illustre amie : *Madame Récamier, with a sketche of the History of Society in France*, by Madame M..., Londres, 1862.

où il devait obtenir des succès assez brillans. Bien qu'il souffrit d'une « incommodité » qui lui grossissait le nez (un polype), il était de ces hommes qui plaisent aux femmes, qu'elles gâtent, qui se laissent aimer plus qu'ils n'aiment. Depuis une vingtaine d'années, il était lié avec la marquise de Condorcet. Cette liaison ne l'empêcha pas de nouer, avec la jeune étrangère, une intrigue qui devint vite très tendre, puisque après deux ou trois billets insignifians, il est déjà son « ange, » et elle, sa « chère douce amie. » Il ne lui parla de Mme de Condorcet qu'au moment où il la perdit: ce fut le premier nuage. Mary ne comprit pas très bien et, malgré les explications embarrassées qu'elle reçut, resta inquiète et soupçonneuse. Dès ce commencement d'amour, comme on en pourra juger, Fauriel paraît un peu fatigué, un peu tiède, un peu veule, avec pourtant de jolis mouvemens de tendresse câline. Mary Clarke, au contraire, est toujours sous pression. Elle redoute sans cesse la séparation dont la menacent à la fois les déplacemens de sa famille et les travaux de son ami : lui, s'y résigne avec aisance, ou la souhaite. Partent-ils pour la Suisse ou l'Italie dans le dessein d'être ensemble? Il trouve mille bonnes raisons de s'arrêter quelque part loin d'elle, pour recueillir des poésies populaires, corriger des épreuves, faire opérer son « incommodité, » soigner sa goutte ou jouir de l'affectueuse hospitalité de Manzoni. On l'attend à Florence, à Rome ou ailleurs: il reste à Trieste ou à Milan, et se laisse attendre. On le réclame, on l'appelle : il répond que son plus vif désir serait d'accourir, mais ne bouge pas. On lui parle rupture: il ne demande qu'à s'y résigner. Eut-il un moment l'idée d'épouser celle qui lui sacrifiait sa vie? Elle le crut. Elle parle quelquefois de mariage. Lui, se tait. Il a peur de la gêne, étant, comme son amie, sans grands moyens. Du reste, en « vieux garçon » qu'il est avant tout, il tient à ses habitudes plus qu'à l'amour, préférant, en somme, la sympathie complaisante de plusieurs belles dames à la passion trop exclusive d'une seule. Aussi les brouilles sont-elles fréquentes; mais elles finissent toujours par des réconciliations, sans que les lettres nous apprennent comment ces réconciliations s'opèrent. Ce sont ces colères, ces plaintes, ces reviremens, ces cris d'amour qui font l'intérêt de la correspondance: elle est le roman mélancolique d'une liaison douloureuse entre un homme qui n'est plus assez jeune, et une femme qui ne veut pas vieillir. Aussi sont-elles d'un ton très différent: celles de Fauriel, dont la belle écriture reste d'une inaltérable régularité, sont soignées, correctes, prudentes, d'un pathos assez filandreux, et, somme toute, plutôt banales. Celles de Mary, d'une seule coulée, sans alinéas ni ponctuation, sans grammaire, sans orthographe, parfois presque incompréhensibles tant la plume en colère galope sur le papier, surprennent, amusent, émeuvent surtout, en maint endroit, comme émeuvent toutes les pages qui sortent d'un

cœur sincère et tumultueux. Ses plaintes manquent parfois de fierté : elles n'ont jamais de fadeur. Sa figure se dessine en vigueur sur le fond de sa petite écriture embrouillée : on la voit vivre, et l'on apprend à l'aimer parce qu'elle a l'âme riche, et souffre. Tandis qu'on en veut à Fauriel de la faire souffrir, d'autant plus qu'il n'y met aucune cruauté, mais seulement une affligeante usure de cœur, une misère d'âme dont on rougit pour lui.

Ce roman se prolongea dans son intensité pendant une dizaine d'années. Miss Clarke aurait tout supporté plutôt que d'y mettre fin. Cependant, à la suite d'un voyage en Italie où l'indifférence de Fauriel lui fut particulièrement amère, elle l'interrompit par un intermède en faveur de Victor Cousin, qui paraissait fort épris d'elle. Ce fut un acte de révolte autant peut-être qu'un mouvement de passion. Cousin fut-il effrayé par sa violence? ou retenu par son amitié pour Fauriel? Le fait est qu'après s'être beaucoup avancé, il battit en retraite. Après quoi, Fauriel reprit sa place, sans trop de reproches, avec son tranquille égoïsme qui redoutait plus les excès que les écarts. Quelques années plus tard, à la suite d'une scène douloureuse, il n'en invoqua pas moins sa jalousie rétrospective pour s'évader de liens dont il était las, encore qu'il eût, de son côté, fourni large matière aux soupçons de son irascible amie, en suivant son tempérament d'homme à bonnes fortunes, peu sincère en amour. Malgré cette rupture, dont on lira l'émouvant procès-verbal dans le *Journal*, il conserva d'amicales relations avec Mary Clarke, qui lui garda jusqu'à la fin son enthousiaste affection. Sa mort, survenue en 1844, la plongea dans un désespoir d'autant plus violent qu'elle était en ce moment même inquiète de sa mère, et allait bientôt la perdre. Ainsi, à cet âge où les femmes ne peuvent plus rien attendre des passions, elle repassait douloureusement les phases si agitées de sa vie, qu'elle leur avait consacrées. Depuis longtemps déjà, elle comptait sur le dévouement fidèle de M. Jules Mohl, qui avait été plus d'une fois le confident et presque le témoin de ses orages. Il venait de succéder à Burnouf comme secrétaire de la Société Asiatique (1), et ne demandait qu'à offrir sa main à la femme qui, même en souffrant pour un autre, avait su lui inspirer autant de respect que de tendresse. Mary Clarke, cependant, hésitait, par fidélité à la mémoire de Fauriel. Elle mit deux ans encore à se décider. Devenue enfin Mme Jules Mohl, elle eut un des salons les plus fréquentés du second Empire. Les hommes éminens qui s'y rencontrèrent, et qui goûtèrent la saveur de son esprit prime-sautier, ne soupçonnèrent peut-être jamais que cette vieille dame, originale et bizarre avec ses allures d'une autre époque et son incorrigible accent anglais, — qui resta d'ailleurs pétillante, amusante,

(1) 1844, O'Meara, *loc. cit.*, p. 64.

enfant terrible, pleine de verve et d'entrain jusqu'à quatre-vingt-treize ans, — avait beaucoup aimé et beaucoup souffert.

ED. ROD.

I. — PREMIÈRES TENDRESSES, PREMIERS SOUPÇONS, PREMIÈRES PLAINTES

Fauriel à Mary Clarke.

22 juin 1822.

Chère douce amie,

Je ne m'attendais pas avec certitude à recevoir de vos nouvelles de Londres; aussi celles que j'ai reçues m'ont été doublement chères. J'en avais grand besoin, inquiet comme je l'étais, de vous sentir en voyage par une chaleur qui n'était ni de votre pays ni du mien.

Vous devez être maintenant reposée, et voilà la température où il me semble qu'il faut qu'elle soit pour qu'il n'y ait rien de pénible dans votre voyage. Je vous vois maintenant bien vivace, leste comme une biche, et gaie, puisque vous me dites que vous l'êtes, quoique déjà si loin d'ici. J'aime à vous entendre dire que vous êtes heureuse et tranquille et que l'absence est un petit mal, si vous m'êtes chère : cette idée m'aide à supporter des privations auxquelles je ne me serais pas cru si sensible, et la fatigue douloureuse d'être attaché à la même place, quand on regrette ce qui peut remplir et enchanter le repos. Mais n'essayez pas trop, je vous prie, de me faire comprendre combien vous avez été malheureuse à l'époque de vos autres voyages : il y a toujours dans ces réminiscences quelque chose qui m'effraie, et qui me fait craindre que vos sentimens passés n'aient été plus puissans que ceux que vous éprouvez aujourd'hui; vous me demandez si je pense à vous : et moi je me demanderais volontiers si je pense à autre chose, lors même que je le devrais, ou que j'en aurais besoin. Je suis encore si étourdi de votre absence que j'y crois bien plus que je ne la comprends : je fais de mon mieux pour que personne ne me trouve différent de moi-même, mais je m'aperçois souvent que j'y prends une peine inutile; et je prends alors mon parti de me laisser comme je suis, et de laisser chacun me voir comme il l'entend. Je ne sors plus sans passer par la rue où vous n'êtes plus, et où je n'avais jamais de motif de passer, il n'y a pas longtemps encore.

Je vous aime de me demander si je travaille, et de me dire que cela vous prouvera que je vous aime. L'assurance où je suis de vous donner cette preuve, me permet de vous avouer que j'ai encore à peu près tout à faire à cet égard. J'ai eu bien de la peine à me recueillir, et à me clouer à ma table; mais enfin m'y voici; et il me semble qu'en y travaillant dans l'idée de vous intéresser, de vous plaire et de mériter, au moins par quelque côté, d'être aimé de vous, je ne puis pas n'y pas faire quelque chose de bien, je veux dire de mieux que moi, abandonné à moi-même.

L'idée de ce voyage du Midi est une idée charmante à me faire tourner la tête; et dût-ce n'être qu'un rêve, je n'ai point le courage de ne pas fermer les yeux, pour le faire, et le faire avec tout le charme et tout l'intérêt de ses plus menus détails. Mais il n'y a de motif, pour moi, ni peut-être de possibilité de le faire, qu'autant que je travaillerai beaucoup, avant l'époque convenable pour l'exécuter; et c'est une raison de plus pour moi d'espérer que je travaillerai beaucoup. C'est une récompense à mériter, et je me battrais moi-même, si je ne la méritais pas. En attendant, j'aurai souvent l'occasion de faire ce voyage en idée, et de vous conduire ou de vous suivre, à travers ces belles campagnes où le souvenir de trois civilisations différentes ajoute un nouveau charme aux beautés de la nature...

... J'ai vu, avant son départ, Mlle Joséphine (1); il est convenu que j'irai de temps à autre chez son portier chercher les lettres que vous m'écrirez sous son adresse, mais il n'y faut pas mettre tant d'étoiles; cela pourrait offusquer les grands yeux louches de nos postes ou de nos polices, qui se mettraient aisément en tête que nous sommes assez bêtes pour nous dire quelque chose qui les intéresse. La plus petite croix dans un des coins de l'adresse suffira pour m'aider à reconnaître mon bien. J'espère que vous m'aurez écrit de chez votre sœur, et un peu plus longuement que de Londres. Ainsi je ferai demain ou après un voyage au Marais. Ce n'est pas un si grand voyage que les vôtres; mais je n'en ai pas, pour le moment, de plus doux à faire. Du reste, je vous enverrai dans une prochaine lettre une autre adresse, plus à portée de moi, et dans un cas extraordinaire,

(1) Mlle Joséphine Ruotte, amie d'atelier de Mary Clarke, qui s'occupait de peinture : c'est en faisant le portrait de Fauriel que leurs relations commencèrent.

vous pourriez m'écrire directement ; mais j'acquiers de jour en jour plus de certitude que mes lettres ne m'arrivent pas exactement, quand elles viennent de l'étranger, et que je suis rarement le premier à lire celles qui m'arrivent.

Mary Clarke à Fauriel (1).

23 juin, Cold-Overton.

Mon ange,

I begin to pine very much after a letter. Je vous avais dit de m'écrire à Edimbourg : ainsi, heureusement, c'est de ma faute ; mais un des enfans est malade (2), ce qui retarde notre voyage jusqu'à son rétablissement qui sera Dieu sait quand. J'ai écrit hier à quelqu'un à Edimbourg d'aller à la poste voir s'il y en avait pour moi, je vais compter les jours. Dieu, une lettre de vous, une première lettre ! Dites-moi, cher, pensez-vous bien à moi, m'aimez-vous bien de toute votre âme ? Regardez, j'ai effacé tout cela d'analyse parce que cela vous déplaît. Certainement, j'aurais dû naître dans le temps des cours d'amour où on faisait des recherches délicates sur ces matières ; je suis sûre que j'aurais eu une place de professeur à Toulouse ou quelque part par là, je suppose ; et à présent vous me grondez pour mon génie ! Il y a huit jours que je suis à la campagne chez ma sœur et qu'une vie calme et tranquille commence à rétablir un peu ma santé. Je passe toutes mes matinées seule avec les arbres et les oiseaux, couchée sur l'herbe et pensant à vous. Les premiers jours, c'était délicieux, cela valait votre présence réelle, presque ; je me trouvais même mal de pouvoir être si heureuse sans vous à mes côtés ; mais vous y étiez en imagination et j'ai éprouvé de certains momens où l'idée de vous me remplissait de tant de bonheur, que vous-même n'eussiez pas valu plus : mais à présent je voudrais plus. C'est si froid, l'écriture sans la voix, les caresses ! Qu'est ce que lès paroles : « je vous aime ? » [Elles] semblent de la glace quand je les sens si en vie en moi Mon cher ange, je finirais par pleurer...

(1) La ponctuation manque presque entièrement aux lettres de Mary Clarke : nous l'avons rétablie autant qu'il le faut pour les rendre intelligibles ; de même, tout en respectant son « charabia » et son orthographe, il nous a bien fallu y faire quelques très légères retouches.

(2) Il s'agit sans doute des enfans de la sœur de Mary, mistress Frewen Turner.

C'est singulier, le malaise que j'éprouve de loin comme de près, de ne jamais rien trouver qui vous exprime combien je vous aime. Si je pouvais exhaler toute mon âme avec ce mot, c'est alors seulement que j'éprouverais du bien-être parfait. Je suis accablée en regardant le temps qui s'écoulera encore avant de nous revoir. Je me suis déjà figuré ce moment de mille manières; je pense et repense que les momens sont passés où je ne suis pas obligée de vivre dans le passé ou le futur. Il n'y a qu'auprès de vous que chaque moment remplit toute mon âme et que le temps reste tranquille ; je voudrais que vous m'écriviez tout ce que vous avez pensé depuis mon départ. Quelquefois je repasse dans ma tête une infinité de choses qui me laissent très mécontente de vous; par exemple, vous m'avez dit un jour : « Nous avons tous un papillon dans la tête, mais il faut apprendre à le gouverner. » Eh bien! je suis sûre que si vous m'aimiez comme je voudrais, vous n'auriez pas besoin de gouverner votre papillon. J'ai beau retourner cela de toutes les façons pour tâcher de l'arranger pour ne point me tourmenter, cela me tourmente terriblement; et ce qu'il y a de pis, c'est que je suis obligée de me forcer à faire quelque chose pour détourner ma pensée de vous entièrement, sans quoi je serais trop malheureuse. Quand je suis en voiture, je me figure toujours vous à mes côtés ; alors mes rêveries sont délicieuses. Oh ! Dieu, si un seul moment je pouvais me sentir pressée dans vos bras, il me semble que je serais désaltérée pour je ne sais combien de temps! Je veux tâcher de ne pas y penser, j'en ai trop besoin, il me semble que je suis desséchée comme une plante qui n'a pas été arrosée. Causons : j'ai vu M. Berchet (1) à Londres; mais comme vous ne m'aviez pas dit qu'il a une grosse voix et un visage un peu lourd, j'ai été tout attrapée. Qui aussi se serait jamais imaginé un Italien tourné comme cela, et un poète, encore? Enfin, ce n'est pas de votre faute et je ne veux pas vous le reprocher. Mais sa voix empêche de savoir ce qu'il dit. Pourtant, j'ai compris à travers ses paroles qu'il n'allait pas encore en Écosse, ce dont j'ai été fâchée, parce que j'aurais pu lui être

(1) Giovanni Berchet, né en 1783, à Milan, appartenait à une famille française par ses origines. Il fut l'un des poètes les plus populaires du *Risorgimento*, un de ceux qui contribuèrent le plus à enflammer le sentiment national. A cette époque, il s'était réfugié en Angleterre, comme Gabriele Rossetti et d'autres proscrits italiens.

utile là, et qu'au total il me plaît assez; non, il ne me plaît ni ne me déplaît, mais j'ai de l'amitié pour lui comme pour tout ce que vous aimez, pourvu toutefois que ce que vous aimez ne fasse pas battre des ailes à ce coquin de papillon que je voudrais voir redevenir chenille. Les cloches sonnent pour aller à l'église; adieu; j'y penserai à vous, j'y prierai pour vous, mon cher bon ange.

Claude Fauriel à Mary Clarke.

Paris, samedi 13 juillet 1822.

Enfin! une lettre de vous, chère amie! et une lettre passablement longue, car assez longue, cela ne se pourrait, quand vous ne feriez autre chose qu'écrire. Oh! qu'elle a été bien méritée, cette douce lettre, s'il suffit, pour cela, de l'avoir désirée et d'avoir souffert de ne pas la recevoir! J'allais la chercher tous les deux ou trois jours au Marais; et à la fin je n'osais presque plus y aller, tant je tremblais de ne pas la trouver. Avant-hier, sortant pour faire ma solitaire promenade du soir, j'ai rencontré Amédée (1), dans la rue, qui m'a accompagné et m'a appris qu'il venait de recevoir une lettre de vous, et qui a cru me faire bien plaisir en me donnant de vos nouvelles et auquel il a bien fallu montrer une joie polie d'en recevoir. La vérité est que je boudais et me dépitais, au fond de mon cœur; s'il n'eût pas été trop tard ou si j'eusse été seul, j'aurais couru dans ce Marais lointain voir si je n'avais pas aussi ma lettre. Bien me prit de ne pas y être allé, j'en serais à coup sûr revenu bien triste et peut-être en colère, car je n'aurais pas trouvé de lettre et je me serais tourmenté à comprendre comment il se faisait que quelqu'un au monde pût m'apprendre de vos nouvelles. Je n'ai donc pu aller qu'hier tenter encore ma fortune; et j'ai vu enfin votre écriture! Mais elle ne venait que d'arriver; je ne l'aurais pas trouvée la veille, et j'aurais passé la nuit agité par une mauvaise inquiétude au lieu de ne l'être que par d'agréables espérances.

. . . .

Je suis triste et obsédé de ce que vous me dites de ce pauvre Auguste (2), non par aucun sentiment personnel, ni par aucune

(1) Certainement Amédée Thierry.

(2) Auguste Vignier, fils adoptif de M. Sirey, ami de la famille Clarke. Il était fort épris de Mary, qui n'avait pour lui qu'une affection toute fraternelle. Il était poitrinaire, et mourut en 1825 (communication de M. de Mohl).

espèce de retour sur moi; mais uniquement parce que je sens toute la douleur et toute l'anxiété que vous cause le malheur d'un si digne jeune homme et qui mériterait tant d'être heureux, puisqu'il vous aime tant! Je ne puis, ni n'ose rien vous conseiller dans une circonstance si délicate. Ma raison s'en rapporte à la vôtre; et mon cœur se confie pleinement dans tout ce que le vôtre résoudra. Je n'aurais jamais, à votre place, le courage de réduire au désespoir, dans un moment de crise et d'autres malheurs, un être dévoué et généreux, et je ne désire pas que vous ayez ce courage. C'est tout ce que je puis vous dire : je vous approuverai, je vous aimerai de tout ce que vous ferez, pourvu seulement que je le sache, et que vous preniez garde, en reculant une peine si cruelle, à ne pas la rendre plus dangereuse et plus grave qu'elle ne l'est aujourd'hui. La disposition morale où je me trouve vis-à-vis M. Th. (1) n'a rien qui ressemble à du remords, parce que je n'ai encore aucune certitude qu'il soit malheureux de ce qu'il a perdu, et il ne faut pas faire à de vagues regrets l'honneur de les prendre pour de la douleur. Je serais bien plus près d'avoir de véritables remords pour cet excellent Auguste. J'ai besoin de croire, par respect pour son malheur, que je n'y suis pour rien; et je ne vous ôte rien, à vous, si je vous aime autant que lui. Oh! qu'il y a de certains momens où j'aurais besoin d'être sûr, bien sûr de mériter d'être aimé de vous, et que je ne serais point coupable en empêchant le monde entier de vous aimer et de se faire aimer par vous! Encore une fois, puisez toutes les inspirations de votre cœur et de votre bonté : vous ne pouvez jamais que me faire souffrir, et non me déplaire; et dans le cas actuel, ne craignez ni l'un ni l'autre.

Mary Clarke à Claude Fauriel.

Edimbourg, 27 juillet [1822].

... Si j'avais répondu de suite à votre lettre dernière écrite, j'aurais grondé tout le temps, non par rapport à moi, mais par ce que vous me dites des importuns qui vous assiègent. Comment, cher, vous laissez-vous ainsi manger? Vous éparpillez votre existence avec une prodigalité coupable; assurément

(1) Amédée Thierry.

je trouve que M. Thierry a tort de se faire machine toute tendante à un but; mais je ne sais si vous n'avez pas plus tort encore de ne pas avoir de but du tout; ou si vous en avez, de perdre tant de pas en route, de courir dans tant de petits sentiers que ce but n'est plus qu'un jouet pour votre imagination. Encore si les sentiers vous plaisaient tant que votre imagination n'eût pas besoin de ce jouet, rien de mieux! Être heureux est ce qu'on peut faire de mieux dans ce monde. Mais il n'est pas vrai que vous vous contentiez; du moins, il m'a paru qu'il y avait en vous de l'ambition, quoique étouffée par de l'orgueil, de la raison, de la paresse et bien de l'âme; mais je ne vois pas pourquoi cette pauvre ambition serait étouffée tout à fait : elle est un excellent domestique, quoiqu'un fort mauvais maître. Il faudrait lui donner une portion raisonnable de nourriture, et c'est ce qu'elle n'aura jamais, si vous vous laissez tyranniser par des devoirs de société, — c'est votre mot, — car je ne me serais pas permis de censurer un homme aussi distingué que vous sur de pareilles choses si vous-même ne me les disiez. Je n'ai parlé que de vous; mais moi, moi, croyez-vous que je n'aie pas d'ambition pour vous, et une ambition très vigoureuse, qui veut manger à toute force? Nul homme ne peut servir deux maîtres, il y a longtemps qu'on l'a dit, mais peu de gens en sont convaincus; mais de tous les maîtres, celui qui donne les plus mauvais gages, c'est la société et toutes les vétilles dont elle est remplie. Et quelle folie à vous surtout, qui en avez peu besoin, de vous y assujettir! J'ai besoin que vous travailliez, non que j'aie besoin de succès pour vous aimer; mais j'ai beaucoup d'activité en moi, et si j'avais été un homme, j'eusse été trop ambitieux. Telle que je suis, je la place en vous; et si cette activité n'est pas employée à aller avec vous, elle vous tourmentera, je vous en préviens. C'est peut-être parce que je ressemblais trop à M. Thierry qu'il ne m'a pas aimée, car nous avions les mêmes défauts : l'excès en lui m'a, j'espère, un peu corrigée; mais le naturel revient toujours. Non, mon cher ange, n'allez pas à la campagne, si vous devez m'y regretter davantage. Ne croyez pas que je sois assez égoïste (quoique je le sois pas mal) pour désirer vous voir tourmenté pour moi : je voudrais que toute l'influence que je puis avoir fût tournée à notre profit mutuel, et quoique malheureusement mon caractère bien souvent me gouverne et va en sens contraire de

ma volonté, ma volonté aura toujours le dessus à la longue, et surtout dans toute décision où elle pourrait faire ou empêcher d'agir vous ou moi.

Claude Fauriel à Mary Clarke.

15 juillet 1822 (?)

Chère douce amie, la dernière fois que je vous écrivais, je vous promettais de vous écrire tous les jours au moins quelques lignes et de vous envoyer ces lignes quand elles auraient fait quelques pages : je vous faisais cette promesse de si bon cœur, ou plutôt j'avais tant de joie à me la faire à moi-même, que vous m'auriez aimé dans ce moment-là. Et cependant, je ne vous ai pas écrit, chère amie ; j'ai même voulu ne pas vous écrire : car si je vous avais écrit alors, ou je ne vous aurais pas dit ce que je sentais, chose dont je ne conçois pas la possibilité, ou je vous aurais attristée et inquiétée, ce que je ne voulais pas. Figurez-vous que je viens de passer un mois des plus tristes que je pusse prévoir. Mme de Condorcet (1) a été on ne peut guère plus gravement malade, et de manière à inquiéter et sa famille et ses amis, et moi plus que personne. J'ai été si affecté de cette inquiétude, que j'en ai souffert physiquement quelques jours beaucoup plus que je ne pouvais le dire, ni le laisser voir. Aujourd'hui, mon inquiétude et ma peine sont moindres, mais moindres seulement et non terminées : du reste, je suis mieux, moi, et je peux vous dire maintenant comme j'ai été. Tous les genres de peine se sont réunis sur moi dans ce triste intervalle : votre souvenir et l'espoir d'une lettre de vous étaient mon unique consolation. Mais soit erreur dans mes calculs, soit que les choses n'aient pu être autrement, j'ai espéré, désiré et cherché bien longtemps cette chère lettre avant de la recevoir... Vous êtes donc bien effarouchée, chère, chère amie, du temps que je me laisse manger par des importuns et par des *devoirs de société*. Je pourrais bien me défendre là-dessus et vous assurer que vous prenez la chose trop au sérieux. Je pourrais vous dire que par *devoirs de société*, je n'entends pas les frivolités et les

(1) 1764-1822. Sophie de Grouchy, veuve du philosophe et sœur du maréchal. Elle avait rencontré Fauriel en 1801, et formé avec lui une liaison qui était connue et acceptée. Voyez Antoine Guillois, *La marquise de Condorcet*, in-8°, Paris, 1897.

ennuis journaliers que l'on désigne communément par ce nom-là : que si les momens que me prennent les importuns me paraissent quelquefois bien longs, c'est que rien ne paraît si long que ce qui ennuie ou distrait d'un intérêt quelconque, et non pas précisément que ces momens-là soient effectivement bien longs et bien fréquens. Mais je ne suis pas en humeur de faire mon apologie ; et puis, je trouve si doux de voir que ce qui m'intéresse vous touche, que j'accepte votre petite gronderie comme une marque de tendresse. S'il y a quelque chose en moi qui mérite d'être gouverné par vous, et d'être à vous, soyez sûre que je ne le laisserai pas à la discrétion ni de la société, ni des importuns. Je défendrai ce que vous aurez déclaré votre bien ; et si j'avais le temps de vous détailler les progrès que j'ai faits, en cela, depuis deux mois, vous seriez presque contente de moi. Ne vous figurez pas non plus que je sois sans ambition, j'en aurai bien plus à présent que vous en avez pour moi ; mais aujourd'hui, l'ambition, de quelque genre qu'elle soit, a tant d'obstacles à vaincre, et si peu de fruits à produire, que ce n'est presque pas la peine d'en avoir. Il faut du moins tâcher de n'en avoir qu'une où il y ait quelque fierté, quelque noblesse et l'espoir d'un service petit ou grand rendu aux hommes. L'ambition d'être Grec ou Espagnol me paraît aujourd'hui, dans le monde, presque la seule que l'on puisse avouer d'une voix bien ferme et bien haute...

Oui, chère douce amie, je le lirai, je le lirai tout entier, votre cher Walter Scott, à condition de le lire avec vous, ou pour en parler avec vous. Mais je vous annonce que nous aurons de grandes querelles, non pas précisément à propos de Walter Scott, non pas même à propos de votre enthousiasme pour les fées, pour les sorciers, pour les légendes ; j'aime la vie partout ; et celle des temps d'ignorance et de barbarie a des choses qui me plaisent et qui me charment, autant peut-être que personne Mais je ne voudrais pas que vous eussiez pour ces choses-là un enthousiasme exclusif et absolu ; et j'ai bien, bien des choses à vous dire là-dessus : il faut comprendre le passé et l'aimer, mais pas aux dépens ni du présent, ni de l'avenir

. . . .

Lundi soir à dix heures. — Je reprends ma lettre interrompue ce matin et je la reprends au retour de ma promenade du soir, que je fais presque toujours seul, et que je n'aime à faire que

seul. Ce n'est qu'alors que je puis penser à vous tout à mon aise, me plonger dans les souvenirs du temps où vous étiez là et rêver plus doucement au moment de vous revoir. Je songe beaucoup à ce moment, mais le passé et l'absence sont encore bien forts; et je ne veux pas trop lutter contre eux; la tristesse qu'ils peuvent me donner, et qui peut percer quelquefois dans mes lettres tout comme sur mon visage et dans mes manières, n'a rien d'amer; il y a pour moi une idée, un sentiment qui dominent tout, qui enchantent tout en moi, c'est l'idée, c'est le sentiment d'être aimé par vous; je tremble seulement un peu que vous ne soyez pas suffisamment convaincue de tout ce que vous êtes pour moi; et quand je vous entends dire que je ne vous aime pas assez, j'ai toujours un peu de frayeur que cela ne veuille dire qu'il n'y a pas assez de facultés en moi pour vous rendre heureuse. Oh! que pourrais-je donc faire pour vous prouver qu'il n'y a jamais eu dans mon cœur de charme pareil à celui que vous y avez mis? Je rêvais encore à tout cela ce soir, à propos de quelques mots de votre dernière lettre, et j'ai passé une partie de ma promenade à vous gronder, mais si doucement, si doucement que je crois que vous n'en auriez pas eu de rancune. J'ai passé le reste de mon temps à tâcher de me figurer ces châteaux et ces sites, où vous me dites que vous me désirez quelquefois. Oh! si ce sorcier qui a bâti le vieux château que vous me dépeignez, pouvait me transporter seulement trois minutes par jour près de vous, ou seulement à la vue des lieux où vous êtes, j'aimerais ces sorciers bien autrement que vous ne faites, et j'oublierais volontiers pour eux tous ces Grecs, tous ces Romains et toutes ces civilisations que vous n'aimez pas. Mais, hélas! il n'y a d'autre sorcier que le temps, et celui-là est un enchanteur terrible qui apporte souvent des peines inattendues, et n'apporte pas toujours les joies qu'il semble promettre.

Mary Clarke à Claude Fauriel.

Edimbourg, dimanche 11 août [1822] (1).

Je sens une reconnaissance profonde envers vous de ce que vous m'aimez telle que je suis; être obligée de faire quelque

(1) Nous avons presque toujours suivi l'ordre dans lequel ces lettres avaient été disposées par Mme Mohl, et adopté les dates indiquées par elle. Mais ces dates

chose pour plaire me fatigue terriblement, j'éprouve chaque jour que je redeviens plus ce que j'ai été autrefois; je sens un bonheur suprême à reprendre mes facultés, mon énergie et à tout vous devoir; je vous remercie aussi plus que vous ne pouvez comprendre de ce que vous ne tenez pas à ce que j'aime la parure et que j'y emploie beaucoup de temps: il serait difficile de nuancer en écrit tout ce que j'ai souffert pendant cette malheureuse liaison (qui a sans doute été mon purgatoire) pour ce seul caprice de M. Thierry, combien j'étais humiliée de me sentir amoindrie en me tourmentant sans cesse pour imaginer ce qu'il fallait faire pour lui plaire, et par la conviction que cela dépendait beaucoup de la robe que je portais et de la manière dont elle était attachée! J'aurais voulu écraser sous mes pieds le sentiment qui, fait pour exalter, élever l'âme, ne servait qu'à me dégrader, et je l'écrasai, longtemps avant de vous connaître, mais en me déchirant comme un pauvre insecte s'échappe de l'épingle qui l'attache. Et vous, mon cher ange, vous seul pouviez me récréer. Je m'étais seule soustraite au joug ignominieux, et je suis fière de l'avoir fait, mais vous m'avez redonné des ailes et vous m'aimez, l'être élevé que la nature m'avait fait. Chaque femme qui peut dire cela doit le dire avec [une] reconnaissance passionnée : cela est tellement rare, comme les êtres nobles chez notre sexe sont rares; vous cherchez toujours à nous abaisser au-dessous de vous au lieu de vous élever au-dessus de nous, et dans le fait, c'est bien plus court. Cela me rappelle un farceur qui paria qu'il ferait six paires de souliers en un quart d'heure et qui les fit en coupant le haut de six paires de bottes.

Eh bien! mon papier vient d'être couvert de larmes, et voilà que je ris. Quelquefois cette mobilité en moi me désole; j'ai si peur que vous ne me plaigniez pas assez, parce qu'une drôlerie me fait rire! Il est vrai, cher ange, que ces larmes étaient plutôt d'attendrissement et de reconnaissance pour vous. Je ne crois pas que vous puissiez jamais m'en faire verser d'autres; et si quelquefois elles sont plus douloureuses, c'est moi qui, par mes caprices involontaires et les absurdes jalousies qui me passent par la tête, en suis la cause. Adieu, pour ce soir, adieu, mon ange gardien.

ont été parfois déterminées après coup; et certaines lettres, commencées tel jour, étaient achevées plus tard; d'où, sur la façon dont elles s'enchaînent, certains doutes que nous n'avons pas pu lever entièrement.

Claude Fauriel à Mary Clarke.

Paris, 22 août 1822.

Je suis toujours garde-malade et garde-malade inquiet; et je suis de plus moi-même toujours un peu malade. Mais quant à moi, ce que j'ai n'est rien que je ne connaisse déjà pour l'avoir éprouvé d'autres fois; c'est peu de chose, et cela se passera, je l'espère, sans avoir besoin d'autre remède que d'un peu de patience : ainsi donc, chère douce amie, n'ayez aucune inquiétude sur moi : je ne vous parle de cela que pour vous expliquer pourquoi je ne vous écris plus aussi fréquemment que je le projette toujours, et pourquoi il peut se glisser dans mes lettres quelques teintes de la tristesse que je combats, mais qui est parfois plus forte que moi. Si vous étiez ici, une partie du chagrin que j'éprouve me resterait, mais j'aurais pour me soutenir un sentiment de bonheur, des consolations, des paroles, des regards, des assurances, mille choses enfin que je n'ai pas, et que je ne puis me figurer aussi vivement que j'en aurais besoin. Dans la triste disposition où je suis, je n'ai, pour me consoler, que des souvenirs et une espérance; et puis un peu de travail qui me coûte et me fatigue, parce qu'il est un peu le fruit d'une violence que je me fais, pour ne pas me laisser trop aller à celle de mes impressions qui m'affligent...

Mary Clarke à Claude Fauriel.

Keswick, le 8 septembre.

Qu'est-ce que Mme de Condorcet? Je ne savais pas que la maladie d'aucune dame avait le pouvoir de vous rendre malade. Que vous est une dame dont la maladie vous affecte plus que sa propre famille? qui vous empêche de m'écrire? J'avoue que le commencement de votre lettre m'a tellement étonnée, que j'ai eu peine à fixer mon attention sur le reste, et quoique le reste soit aimable, je ne puis surmonter le commencement même depuis plusieurs jours. Je vous ai écrit le jour même où j'ai reçu votre lettre, dans toute l'amertume de ma première impression; mais, grâce à Dieu, je l'ai gardée et, l'ayant lue le lendemain

avant de la mettre à la poste, j'ai renoncé à l'envoyer. Mais quoique je puisse me gouverner, je ne puis feindre, car je voulais ne pas vous parler de ce commencement de lettre. Mais au fait, vous n'avez pas pu douter en l'écrivant de mon étonnement en le lisant. Imaginez, moi vous écrivant ainsi et vous parlant d'un homme dont vous ne m'auriez jamais entendu prononcer le nom ! Je vous prie de répondre tout de suite à mes questions et de me savoir gré d'avoir bien voulu vous les faire. Il faut que je vous aime beaucoup, et surtout de tendresse; vingt fois depuis trois jours, je me suis promis de ne plus vous écrire, et toujours mes larmes changeaient ma résolution, et tantôt ma raison plaidait pour et tantôt contre vous; enfin, il vaut mieux peut-être prendre le parti que j'ai pris de parler ouvertement.

Je vous ai écrit il y a quinze jours ou trois semaines, j'en suis bien aise : dans ce moment-ci, je ne puis exprimer même ce que je sens et je sens beaucoup moins qu'alors d'amour pour vous; je ne sais pourquoi, mais je suis toute racoquillée; et puis si vous étiez inquiet pour moi, pourquoi ne pas m'écrire? Est-ce si difficile ou si fatigant ? Je me suis beaucoup reproché d'avoir été si longtemps sans vous écrire. Je me demande si c'est que je ne vous aime pas assez, mais en bien examinant j'ai trouvé que, tous les matins et tous les soirs, je vous faisais des lettres dans ma tête; mais comme je n'étais pas seule, quand il s'agissait d'écrire, je ne savais où me cacher. Pourtant je vaincs cela, car en ce moment deux personnes couchent dans ma chambre, et je ne veux plus être esclave de pareils accidens. Je sais bien que l'absence est une chose exécrable, et peut-être que si je vous voyais je n'éprouverais pas la sécheresse qui en ce moment m'empêche d'être heureuse en pensant à vous, car je crois bien que vous m'aimez; ce que j'éprouve surtout, c'est le souhait de sauter quelques jours, quelques semaines pour ne pas sentir le malaise que j'éprouve à présent. Il me semble que toute explication vaudrait mieux, et quand j'examine, je ne puis dire au juste pourquoi ce malaise, ni qu'est-ce qui peut l'ôter; pardonnez, cher, si tout cela vous fait peine, mais cela passera, j'espère, avec votre prochaine lettre. J'ai je ne sais quelle idée vague sur cette Mme de Condorcet qui m'est pénible, et je ne puis me souvenir quoi, ni comment, ni à quel sujet...

Claude Fauriel à Mary Clarke.

[Sans date] (1).

Chère et tendre amie,

Quand je vous ai parlé du malheur qui me menaçait, ce malheur était irrévocable, certain, et il est arrivé. On m'a mené depuis à la campagne, et j'en suis revenu, il y a déjà six ou sept jours. En arrivant, j'ai trouvé une lettre de vous ; et quoique vous écrire soit l'unique chose dont je me sente encore capable, je n'ai cependant pas voulu vous écrire sur l'impression que m'avait faite votre lettre. Mon bon génie m'a dit d'attendre ; je l'ai cru et en suis récompensé ; car j'ai reçu hier votre dernière lettre, et je serais un misérable ingrat de vous parler de la précédente, ou même de m'en souvenir ; je ne veux et ne puis vous parler que de celle qui est de vous, bien de vous ; et celle-là est la première, l'unique goutte de baume qui soit tombée du ciel sur mon pauvre cœur depuis quelque temps si souffrant et longtemps si inquiet, si troublé de pressentimens funestes dont aucun n'a été mensonger. Je n'ai point manqué, dans ce malheur, d'amis tendres et sincères qui ont fait tout ce qu'ils ont pu, pour me consoler, ou même qui ont souffert avec moi (2) ; mais être consolé est un mot qui n'a pas de sens ; et puis, il y a un tel défaut de sympathie entre moi et plusieurs des personnes avec lesquelles je me suis trouvé le plus en contact depuis quelque temps, que j'aurais gagné beaucoup à la liberté de souffrir franchement et sans contrainte ; néanmoins, c'était un devoir pour moi de ne pas être ingrat et dur pour des sentimens respectables en eux-mêmes et réellement bienveillans pour moi. Ce dont j'aurais eu besoin, et dont j'aurai toujours besoin, c'est de quelqu'un pour pleurer avec moi, et pour comprendre mes larmes ; et vous n'étiez, et vous n'êtes pas là, chère amie. Cependant, depuis votre dernière lettre, il me semble que vous n'êtes plus si loin de moi ; je ne sais quel songe de terreur, qui m'a

(1) Une note de Mme Mohl fixe la date de cette lettre entre le 29 août et le 23 septembre. Mme de Condorcet était morte le 8 septembre. (Guillois, *loc. cit.*, 231.)

(2) Manzoni à Fauriel, 12 oct. 1822 : «... Je ne vous dirai qu'un mot sur ce sujet, et parmi les sentimens qui accompagnent nos regrets, je choisirai celui dont l'expression est en même temps la plus profonde et la plus calme, celui qui s'étend réellement au delà des relations de cette pauvre existence : nous prions, et nos enfans prient avec nous. » (*Epistolario*, éd. Sforza, I, 201.)

violemment passé par la tête, s'est dissipé complètement, et quelque chose de doux est entré dans mon cœur.

N'allez pas, je vous en supplie, ni me gronder, ni vous étonner de ce que je ne vous avais pas parlé d'une personne qui était tant pour moi. D'abord, je ne sais pourquoi, je m'étais mis dans la tête, que vous saviez cela du moins vaguement, et autant que vous pouviez, sinon désirer le savoir, du moins avoir besoin de le savoir.

Mais la vérité est que c'est pour avoir eu, à cet égard, trop de prétentions et de trop doux projets que j'ai non pas négligé, mais différé de vous parler d'une amie qui était trop [pour] moi, pour n'être rien pour vous. Je lui avais inspiré un vif désir de vous connaître, j'étais sûr qu'elle vous aimerait; et il y a longtemps que vous auriez su tout cela si vous étiez restée à Paris. Mais tous mes projets là-dessus n'ayant guère été formés que vers l'époque de votre départ, j'ai cru follement qu'il fallait attendre votre retour pour vous les dire, et tâcher de vous les faire aimer. Je suis puni d'avoir oublié un instant que la destinée ne respecte pas toujours les arrangemens heureux que l'on fait pour l'avenir, et qu'il faut prendre le bonheur en détail, goutte à goutte, comme on prend les rayons du soleil, en hiver, dans les pays où le ciel est souvent voilé de nuages. Je n'ai ni le courage, ni la possibilité de vous écrire plus longuement là-dessus : ces choses-là ne sont pas de celles qui s'écrivent : car la parole la plus intime, aidée de tout ce qui vient de l'âme, et sert à en exprimer les émotions et les sentimens, suffit à peine à les dire...

. . . .

O chère amie, pardonnez-moi de vous écrire en ce moment, où je ne puis vous écrire que pour verser dans votre sein les larmes les plus amères et les plus justes que j'aie répandues de ma vie. De tout ce que contient votre dernière lettre, je ne veux et ne puis en ce moment vous parler que d'une seule chose, dans laquelle vos paroles se rencontrent bien tristement avec ma destinée. Vous me parlez du prix d'une *amie* pour un homme, et de l'insuffisance de l'amitié entre hommes; eh bien! j'en avais une *amie*, celle dont je vous parlais, que je tremblais de perdre; et quand vous lirez cela, je ne l'aurai plus, et vous dire ce que j'aurai perdu, je n'en ai ni l'intention, ni la puissance. Vous dire ce que je souffre depuis trois jours, je ne le puis pas davantage : je ne puis essaver de le faire comprendre complète-

ment à personne, puisque vous n'êtes pas près de moi, pour m'entendre et pour avoir pitié de moi. Tout ce que je puis vous dire, c'est qu'en perdant cette adorable amie, j'ai perdu l'unique personne au monde à qui j'eusse pu parler de vous, et qui eût pu me comprendre. C'est que le plus doux rêve de ma vie, qui était celui de mêler nos vies à tous les trois ou tous les quatre, a duré bien peu : ainsi, ce n'est pas moi seul, qui fais une perte irréparable ; il me semble que c'est *nous*, et c'est bien *nous*, si votre cœur comprend le mien et s'en rapporte pleinement à lui. Et s'il y a jamais eu un moment dans ma vie, où mon cœur en mérite un comme le vôtre, par tout ce qu'il sent, par tout ce qu'il souffre, c'est assurément ce moment-ci. Ne vous inquiétez (1), du reste, pas trop de moi, ma chère consolation et mon cher espoir ; je suis physiquement aussi bien que je puis l'être ; et quant au reste, j'ai du courage et je soignerai ce que vous aimez. Je ne puis écrire bien longuement aujourd'hui, peut-être ne pourrai-je vous écrire de nouveau que dans quelques jours ; dans tous les cas, je vous écrirai le plus tôt possible. — Je ne serai pas ici au moment où je pourrais y recevoir une lettre de vous, je ne sais pas même où je serai. Mais écrivez toujours ici, rue de Seine, n° 68 ; quelque part que je sois, vos lettres me parviendront, me consoleront et me trouveront plein de vous; plus digne de vous peut-être ; car la douleur, je le sens, est un feu qui épure les âmes. Adieu, ma vie.

Mary Clarke à Claude Fauriel.

Septembre 1822.

Mon pauvre cher,

Si j'étais indépendante, je volerais à vous tout de suite, car que peuvent les paroles et les paroles écrites? Quelques caresses vous feraient plus de bien ou des larmes versées avec vous, et pourtant il faut que je vous aime beaucoup, beaucoup, pour

(1) Il ne faut pas trop s'émouvoir des lamentations de Fauriel. Comme on a pu le voir, il avait pris ses précautions : miss Clarke tenait déjà la place de la morte : « Fauriel, dit M. Guillois, qui avait dû à Sophie le bonheur et l'aisance de sa vie, fut le moins affligé de tous ceux qui l'avaient connue (p. 233). » Dans d'autres circonstances, la marquise Arconati-Trotti disait de lui : « Cette attention à éviter de se faire mal, à éloigner la douleur à tout prix est révoltante. » (*Fonti sconasciute o poco note per la biografia di A. Manzoni*, par G. Gallavresi, broch in-8°, Milan, 1908, p. 23-24.)

pleurer avec vous une personne que vous aimiez tant et dont vous ne m'aviez jamais parlé, ce qui est pour moi une chose inconcevable. Pardonnez-moi une lettre que je vous ai écrite tout dernièrement : je ne vous croyais pas malheureux. Rendez-moi la justice de penser que si j'avais eu la plus petite idée du chagrin où vous êtes, je n'eus[se] jamais pu écrire ainsi ; et si vous pouvez penser à autre chose en ce moment qu'à la perte que peut-être vous avez faite, pensez que si vous m'en aviez parlé auparavant, je n'aurais pas écrit ainsi non plus. Mais je veux croire que vous aviez quelques raisons que vous trouviez bonnes, car il m'est impossible à moi de trouver bon le manque de confiance ; mais je ne vous accuse pas ; votre dernière lettre m'a fait tant de peine que j'avais en la lisant tout à fait oublié combien j'avais été offensée, et je vous supplie de me pardonner si je vous ai blessé dans ma dernière lettre. Si le malheur que vous craignez n'est pas encore arrivé, ma dernière lettre vous fera bien mal. Oubliez-la, je vous en supplie ! Je ne sais que vous dire, rien n'est absurde comme les consolations quand on souffre. Je ne veux point vous en tourmenter. Mais songez combien je vous aime, combien je partage votre douleur. Hélas ! je suis si loin ; je ferai mon possible pour retourner plus tôt que je n'avais pensé. Je vous en supplie, écrivez-moi tout de suite, seulement quelques lignes s'il vous est pénible d'écrire longuement, pour me dire comment vous êtes et que je ne vous ai point fait de peine, ou, si je vous en ai fait, que cette lettre-ci me fera pardonner. J'ai bien, bien besoin de vous voir, de causer avec vous. Écrire m'ennuie, je ne sais que dire, car si je disais tout ce que je dirais de vive voix, ce serait trop long, et comme parler est un plaisir et écrire une peine, il se trouve que mes pensées s'envolent quand il faut souffrir une opération douloureuse pour les exprimer, et reviennent en foule dès que l'opération cesse. Votre lettre m'attriste et me tracasse, je ne puis souffrir de vous savoir malheureux et loin de moi, et personne pour vous dorloter. Je n'aime pas que vous souffriez ; vous n'en avez nullement besoin, vous êtes tout douceur, tout résignation ; la douleur m'a fait beaucoup de bien, à moi ; j'en avais grand besoin pour me faire valoir quelque chose et j'avais assez d'énergie et d'esprits animaux pour en perdre la moitié et qu'il m'en reste. Mais vous, mon pauvre ange, qui êtes si triste, si tendre, vous avez besoin de bonheur pour vous remon-

ter. On dirait que quelque chose a enrayé quelque rouage en vous. C'est une chose que je ne puis m'expliquer; vous m'avez toujours fait l'effet d'un homme résigné, et non d'un homme content. Peut-être que je me suis trompée. Adieu, il est bien tard et je suis bien fatiguée. J'aime mieux vous envoyer cette lettre toute courte qu'elle est, que d'attendre pour vous écrire autre chose. D'ailleurs, que puis-je vous dire? Il m'est impossible de m'occuper d'idées quand vous êtes dans le malheur. Adieu, je vous aime de toute mon âme...

Claude Fauriel à Mary Clarke.

Le 18 novembre.

Chère amie,

Il y a déjà plusieurs jours que j'ai reçu votre dernière lettre de Cold Overton écrite à deux reprises différentes : mon premier mouvement a été d'y répondre tout de suite; je l'ai essayé; mais je n'ai pas tardé à reconnaître qu'il ne serait pas généreux de céder à une impulsion irréfléchie, et de vous laisser voir tout le désordre, et toute la douleur qu'a causée en moi la nouvelle inattendue que vous ne revenez pas. J'ai voulu, avant de vous écrire, voir si quelques efforts sur moi-même me donneraient le calme nécessaire pour vous parler de moi sans trop ajouter à vos peines ! Car, dans les angoisses inexprimables de mon cœur, le besoin et le désir de vous consoler, de savoir que mon souvenir est de quelque douceur pour vous, sont encore ce que je sens avec le plus de force et de la manière la plus distincte, ou du moins avec la plus ferme volonté de me rendre tel que vous pouvez me souhaiter, et que je voudrais être pour vous. Sachez seulement que personne au monde n'eut jamais plus besoin de courage que je n'en ai depuis votre dernière lettre, que jamais un être humain n'eut plus besoin d'en voir un autre, que je n'en avais de vous voir, de vous entendre, de vous ouvrir une âme qui ne peut l'être qu'à vous, de vous montrer quelles douces espérances je fondais sur le charme de votre empire sur ma pensée, sur mon cœur, sur mon esprit et sur tout ce qu'il y a en moi de moins indigne d'être aimé par un être aimable et sachant aimer. Sachez bien tout cela, chère amie, dites-vous-le quelquefois : ayez pitié de moi, et soyez bien sûre que vous

êtes aimée. Du reste, n'accueillez, je vous en conjure, aucun sentiment pénible, aucune espèce de dépit et d'amertume contre rien de ce qui vous environne : aimez tout ce que vous aimiez, comme si je n'existais pas ; et puisque c'est à moi à souffrir, je tâcherai de m'y accoutumer. Fussé-je au bout de l'univers, en butte à tous les malheurs qui peuvent accabler une pauvre créature humaine, l'idée d'avoir été aimé par une âme telle que vous, l'idée de l'être encore, l'espoir même, le simple espoir de n'être jamais tout à fait oublié, sont un bien dont je remercierai toujours le ciel, dont je serai toujours fier, qui me donnera toujours le droit de penser que je méritais plus de bonheur que je n'en aurais eu. Si ces sentimens sont de quelque prix pour vous, si vous y trouvez quelque consolation, dites-le-moi, chère douce amie, dites-le-moi de cent manières, afin que je me croie encore bon à quelque chose, et que tout, dans mon existence, ne soit pas amertume, regret, déplaisance ou douleur (1).

II. — REVOIR. — PROJETS. — DÉPART

Mary Clarke à Claude Fauriel.

[Paris], samedi matin.

Mon ange, l'air me rappelle tant l'année dernière, qu'il m'a fallu toute ma raison pour ne pas vous envoyer chercher pour vous voir toute la journée comme alors et pour vous continuer ce que je disais hier ; et peut-être que lorsque je vous aurais vu, je n'en aurais pas le courage, car j'ai l'air de bien manquer de délicatesse, et pourtant cela n'est pas, je vous assure. J'ai été malade deux jours, il y a un mois, de l'effort que j'ai fait pour vous écrire une lettre dont vous devez vous rappeler. Vous m'avez demandé alors si je n'avais pas d'autres raisons que celles dont je parlais pour l'écrire. J'ai dit que non, parce que je n'ai pas eu le courage de vous dire la vérité ; d'ailleurs, j'ai cru d'après votre réponse que vous étiez lié ou par quelque promesse ou par quelque lien que vous ne pourriez jamais rompre. Je suis trop heureuse que cela ne soit pas, mais je n'aurais

(1) Après avoir cru pouvoir fixer la date de son retour, Mary Clarke avait dû écrire à son ami (le 8 novembre) qu'elle ne pouvait ni maintenir cette date, ni même en choisir une autre avec certitude.

jamais eu le courage ni même la pensée, ou de vous écrire cette lettre ou de vous demander comme hier une explication dessus, si maman dès lors ne m'avait pas objecté l'imprudence de voyager avec vous, de rester dans les mêmes villes, de revenir en même temps, et ce qu'on ne manquerait pas de dire. Toutes les fois qu'il en a été question, elle a refait la même objection. Ce n'est pas du tout parce qu'elle n'a pas envie d'y aller : au contraire, cela lui plaît beaucoup; mais elle dit (puisqu'il faut trancher le mot) « qu'il faut que je vous épouse avant de revenir » ou que je n'y aille pas. J'étais très malheureuse après notre conversation, il y a un mois, parce que je ne voulais pas lui dire mes craintes, et je ne savais comment interpréter ce que vous m'aviez dit; mais je lui ai dit que cela ferait mourir Auguste de chagrin, parce qu'elle m'avait d'abord dit que cela devait être avant de partir. Cette raison la satisfit; mais à présent, c'est avant de revenir qu'elle le veut, ou elle n'y veut pas aller (1). Je crois bien qu'avec des larmes, je lui ferais faire tout ce que je veux; mais, mon cher ange, y a-t-il le sens commun à vous et à moi, de courir le risque de perdre ma réputation pour un scrupule de délicatesse? Le dois-je à moi-même et à ma famille? Vous n'avez pas d'idée en France du tort qu'un souffle sur moi ferait à ma famille en Angleterre, à ma nièce qui entre dans la vie, du chagrin que cela ferait à ma sœur. Elle aurait beau être sûre et tout le monde aurait beau être sûr qu'il n'y a pas un mot de vrai, et malheureusement ces médisances-là se savent toujours où on ne voudrait pas. J'étais prête à tout faire pour ne pas vous quitter. Cependant, j'étais prête aussi à me résigner à aller en Angleterre; mais à présent que je sais votre raison, je la trouve absurde. Nous vivons l'un et l'autre. Ce que j'ai me sera plus que suffisant : donc, vous ne serez jamais qu'où vous en seriez, si je n'existais pas.

Vous dites que vous ne voulez pas jusqu'à ce que, etc. Mais si nous sommes séparés, vous serez triste, flasque, et loin d'avancer notre réunion, une séparation la retardera. Et puis, ne dirait-on pas, à vous entendre, que cette réunion vous empêchera de réussir, lorsque au contraire vous avez besoin de la tranquillité la plus grande pour cela. Et puis, quand même vous

(1) Cette phrase confuse veut dire que Mme Clarke exigeait, pour autoriser le voyage projeté, que Fauriel épousât sa fille avant le départ, ou, en tout cas, avant le retour.

ne réussiriez pas, croyez-vous que je vous aimerais un grain de moins ! Et supposons un moment que vous soyez sûr de ne pas faire ce que vous voulez et que vos scrupules de délicatesse restent toujours, qu'est-ce que nous ferions ? Exactement la même chose qu'à présent, nous tracassant l'esprit perpétuellement pour être ensemble, bisquant quand il y a un tiers, tremblant quand le beau temps viendrait au lieu de nous réjouir, parce qu'il peut nous séparer, et passant le reste de notre vie à nous attrister et à nous contraindre. Ou supposons que nous agissions si prudemment que personne ne jase sur nous, cet été, et que j'amène maman en Italie et que nous revenions. Nous avons encore l'hiver prochain à passer comme celui-ci, vous perpétuellement dérangé, le matin, pendant que vous travaillez, dérobant quelques heures pour moi, rentrant triste chez vous. Mon cher ange, je ne puis souffrir que vous soyez triste ! C'est cette idée de la vie que vous menez qui me donne le courage de sortir de ma place et de vous dire tout ceci. Il vous faudra au moins tout l'hiver pour ce que vous voulez faire, au moins. Le printemps venu, maman voudra pour sûr aller en Angleterre, et je n'y opposerai pas une objection, pour rien au monde, ce serait trop injuste. Nous en serons exactement au point où nous en sommes, avec une année de plus sur notre tête dont nous aurons passé une bonne moitié à nous chagriner. Il vous faudra la moitié de l'été pour publier, corriger des épreuves, et pendant tout ce temps-là, le même scrupule de délicatesse durera et je ne serai pas avec vous. Quand on est heureux, il n'y a rien de si aisé que d'attendre le succès un an ou deux. Qu'est-ce que c'est dans la vie ? Mais quand, pendant deux ans, on est perpétuellement triste et inquiet, cela en paraît dix, et l'effort pour les supporter coûte toute l'énergie qu'on dépenserait à conquérir. Notez que tout ce dernier cas suppose que tout est dans son plus beau et se passe comme nous le pouvons le plus le désirer. Et ces scrupules, que de choses je pourrais dire pour démontrer je ne dis pas seulement leur fausseté, mais leur cruauté ! A présent que l'effort est fait, je puis parler ; mais depuis deux mois, que de larmes j'ai versées, ne pouvant imaginer quel était ce lien dont vous parliez, imaginant les choses les plus étranges jusqu'à croire que vous étiez marié, mais si malheureusement que depuis des années vous étiez venu à bout d'en détourner vos pensées ; ou bien jusqu'à croire que vous ne

m'aimiez pas assez pour renoncer à votre liberté ! (Et même cette idée a de la peine à partir.) Et puis, dans une incertitude perpétuelle si j'irais en Angleterre ou en Italie. Mon cher ange, croyez-moi, vous vous exagérez les difficultés de la vie, et surtout vous êtes injuste envers nous deux de croire que nous avons besoin l'un ou l'autre de plus d'argent, de plus de réputation. Mon Dieu, ces breloques des hommes sont si peu de chose quand on est heureux comme nous le sommes ! Car nous avons le nécessaire. Il y a presque de l'indélicatesse à vous de penser si mal de moi que d'en vouloir plus pour moi, car c'est croire que je vous aime si peu. Et après toutes les preuves que je vous en ai données, je serais un monstre si je ne vous aimais pas, quand ce ne serait que de pouvoir écrire une lettre comme celle-là ! D'ailleurs, la nécessité où la résolution de maman nous a forcés quasi de nous décider avant l'hiver prochain ou de nous séparer, est peut-être ce qui pouvait arriver de plus avantageux pour l'acquisition même de cette breloque de réputation ; car ni vous, ni moi n'eussions jamais pu parler de notre destinée, si nous n'y étions forcés, et je suis convaincue que rien n'est plus contraire à la santé de votre esprit, conséquemment à cette acquisition, que la vie incertaine et tracassée que vous menez. Adieu, mon cher ange.

MARY.

Quel temps délicieux et comment se tourmenter quand le ciel est si beau et les oiseaux si contens ? Quelle folie de nous séparer quand notre grand regret est de ne pas nous être rencontrés plus tôt ; relisez ma lettre au moins deux ou trois fois (1).

Mary Clarke à Claude Fauriel.

Il m'est impossible de rester toute la journée dans l'incertitude si je vous verrai ou non. Venez ce soir, venez tous les soirs, ou au moins, si vous deviez en passer un sans venir, venez le matin me le dire. D'ici à deux ou trois jours, j'espère

(1) Cette lettre resta sans réponse. Sans doute, les objets en furent traités en conversation entre Fauriel et Mary Clarke. Leur croissante intimité donnait alors quelque inquiétude à Mme Clarke, qui aspirait la voir aboutir à un mariage : en écrivant à l'une de leurs amies de Londres, elle se plaint de la fréquence des visites de Fauriel, elle croit qu'il s'est déclaré, et ajoute que, sans doute, si la nouvelle est vraie, Mary l'annoncera elle-même. (Communication de M. O. von Mohl.)

vous voir en haut le matin au moins une fois, car je ne vous vois jamais. Je n'ai pas pu répondre à votre chère petite lettre encore. Soyez sûr que je ne fais aucun projet qui ne soit entièrement à cause de vous, mais comme je ne connais pas les vôtres, et que vous avez toujours été vague et mystérieux avec moi, il y a longtemps que je me défends toute espèce d'idées sur l'avenir, parce que tout cela vous appartient, et vous en ferez ce que vous voudrez. Qu'aucune parole ni même apparence d'action ne change votre foi en moi à cet égard! Je vous supplie, venez ici tous les soirs! D'ailleurs, vous m'avez promis solennellement il y a six mois de n'être jamais un jour entier sans me voir. Rappelez-vous-en. Adieu, mon ange.

Mary Clarke à Claude Fauriel.

Mon cher ange, j'y serai toute la journée. Après une heure, je mettrai la clef à la porte en haut et je monterai de temps en temps voir.

Puisque l'on vit si bon marché à Florence, du moins d'après tous les renseignemens que j'en ai, nous aurions de quoi y être presque riches si vous vouliez vivre avec moi. Il n'y aurait pas besoin que vous vous démeniez pour rien acquérir. De plus, est-ce que cela ne serait pas bien plus sensé que de nous user comme nous faisons? Cette séparation me fait d'autant plus de mal, qu'à moins que vous ne veuilliez changer d'avis, elle ne sera pas la dernière. Est-ce par amour pour moi que vous voulez nous faire perdre à tous deux nos meilleures années? Je vous assure que, même comme économie, nous y gagnerions, je pourrais vous le prouver facilement; et comme travail, vous y gagneriez énormément de temps. Regardez, nous allons jeter chacun de notre côté de l'argent et du temps sur les grandes routes, afin de nous voir un peu plus, et par un mauvais calcul nous nous verrons moins: nous aurions pu vivre ensemble à moins de frais, et certes vous auriez travaillé plus. Mon cher ange, si vous m'aimez, tâchez de voir cela au juste et de ne pas me rendre malheureuse pour mon bonheur.

Claude Fauriel à Mary Clarke.

... J'attends toujours votre opinion et votre impression sur le voyage d'Italie pour arrêter mon plan là-dessus.

Peut-être passerions-nous assez tristement l'hiver à Milan, où il me paraît que nous ne pourrions guère nous voir plus qu'à Paris ; mais la Toscane, l'Apennin et plus de liberté sont là, en perspective, et il me serait doux de voir et d'étudier avec vous un pays que j'aime, et de mettre dans votre tête, à la place des Gylpies, quelque chose de plus sérieux et d'aussi aimable! Nous serions à moitié chemin de la Grèce ! Voyez, décidez ! je n'ai point encore répondu sur l'Italie, de peur de prendre des engagemens qui vous déplairaient. J'attends ; mais je voudrais que vous eussiez pour le parti que vous prendrez, quel qu'il soit, un attrait indépendant de moi, une chose que vous feriez si je n'existais pas. Quant à ce qui dépend de moi, que puis-je vous dire ? Ne savez-vous pas que tout ce que je suis ou puis être est à vous ?...

Mary Clarke à Claude Fauriel.

Vevey, le 24 décembre 1823.

Mon ange,

Il fait un temps superbe, à la fin ; mais je ne veux pas aller courir sans vous écrire, parce que j'ai peur qu'à cause de l'air tranquille avec lequel je parle d'aller en Italie dans ma dernière lettre, vous ne croyiez que cela m'est indifférent et que vous ne jetiez le manche après la cognée si à la police on vous fait des difficultés. J'ai pris l'air tranquille parce que sur et par-dessus tout je voudrais que nous fassions ce qui vous est à *vous, vous, vous* plus utile et plus agréable ; mais si cela vous l'est, je rejette l'air tranquille, qui me gêne, d'ailleurs, pour vous prier de ne pas vous décourager pour des petites bêtises qu'on fait à la police, qui est une chienne et qui ne vaut pas la peine qu'on se décourage pour elle de ce qu'on a envie de faire. J'espère bien qu'elle ouvrira ma lettre, celle-ci, parce que les écouteurs n'entendent jamais rien de bon, et qu'elle vous l'enverra cependant parce qu'elle se piquera peut-être d'honneur et voudra me prouver qu'elle est un peu moins malhonnête que je ne le crois. Mais je crois qu'elle m'a escroqué votre première lettre ; car j'ai écrit au maître de poste à Lausanne, et j'ai reçu en retour une lettre d'Auguste qui y était ; et si la vôtre y était, elle me serait venue. Mais je viens d'écrire à celui de Berne et j'écrirai à tous les maîtres de poste de la Suisse plutôt que de manquer une ligne de vous...

Claude Fauriel à Mary Clarke.

Lundi 29 septembre.

... Quoi qu'il en soit de ce voyage désiré, projeté, espéré et sur lequel je compte, croyez qu'il ne peut me convenir, me plaire et m'être bon à quelque chose, qu'autant qu'il sera de même pour vous. J'ai le désir de travailler sérieusement à Milan, l'espoir de pouvoir le faire, et celui d'y trouver avec vous et pour vous plus d'agrément que je n'en puis prévoir ici. Il y a à Milan bien plus de distraction de société qu'il ne vous en faut à vous et à moi : il y a des personnes excellentes à voir et à connaître que nous pourrons voir et connaître ensemble, des moyens de vous occuper des arts que vous aimez; il y a... mon Dieu! je voudrais qu'il y eût tout ce qui peut vous intéresser, vous plaire et mériter votre contentement...

Mary Clarke à Claude Fauriel.

[De Genève, sans date].

Cher ami,

Vous ne me dites pas ce que je voulais surtout savoir: est-il utile pour ce que vous voulez faire que vous passiez par le midi de la France? Je suis d'autant plus impatiente de le savoir, que si oui, nous irons vous attendre plus au midi que Lyon. Ne vous embarrassez pas de la route pour nous : je trouverais de là facilement; mais écrivez-moi cela tout de suite : la route du Simplon est très facile aussi. Je ne crois pas que vous puissiez faire autrement que de passer par le Piémont pour aller à Milan, si nous allons au midi de la France ; mais vous qui avez des cartes et des livres, qui vous empêche d'y regarder? Je n'ai ni l'un, ni l'autre. Ne vous mettez pas à imaginer ce qui nous est le plus agréable ou commode : ils le sont également, et quant à la commodité, nous ne sommes pas du tout faciles à tourmenter pour cela. Notez bien que je ne vous demande pas ce qui est le plus agréable à vous non plus, je vous demande si cela vous sera utile. Mais pour l'amour de Dieu, dites-le-moi clairement et sans cérémonie...

Claude Fauriel à Mary Clarke.

Jeudi 9 octobre 1823.

Chère amie, il est fâcheux de ne pas s'entendre tout de suite quand on est obligé de s'expliquer de si loin. Je me suis bien mal fait comprendre, ou vous m'avez bien mal compris dans ma dernière lettre; je ne sais pas à qui la faute; mais à quoi servirait de le savoir?

Je ne comprends pas comment, d'après ce que je vous ai dit au moins vingt fois à ce sujet, vous avez pu vous mettre dans la tête qu'il pouvait m'être *utile* de passer par le midi de la France pour aller en Italie: et encore moins puis-je comprendre comment vous vous êtes figuré que je ne vous aurais pas ouvert la bouche de cette *utilité-là*, si je l'avais eue en vue. Ce que j'ai à faire et à voir dans le midi de la France exige un voyage exprès, impossible en ce moment pour dix raisons et auquel je n'ai pas songé depuis longtemps, longtemps; ce que je pourrais voir et faire en passant par ce pays pour aller en Lombardie est trop peu de chose pour que j'y attache la moindre importance: ainsi donc je vous dis, puisque j'ai besoin de vous le dire, qu'il m'est parfaitement *inutile*, en ce moment, de passer par le midi de la France.

Cela étant ainsi, je n'avais plus à me décider que sur des raisons d'*agrément* ou de *commodité;* et comme, à cet égard, tout m'est parfaitement indifférent, c'était votre agrément ou votre commodité que je consultais, que je désirais connaître pour m'y conformer ; c'est là ce que j'avais cru faire, sur quoi j'attendais votre réponse, et c'est à quoi vous me répondez par des questions sur mon *utilité*, avec l'impatience que vous donne le froid et le mauvais temps de Genève!

III. — VOYAGE D'ITALIE. — MALENTENDUS

Mary Clarke à Claude Fauriel.

[Milan (?)], dimanche.

Puisque j'ai commencé à vous écrire la vérité, je vous la dirai tout entière; je n'ai pas eu un instant de repos depuis jeudi, parce que vous avez demandé à Mariette, avec des airs si

tendres, comment elle se portait. Vous ne m'avez pas demandé comment je me portais une seule fois depuis quinze jours, je l'ai marqué par écrit. J'ai passé presque cette nuit à vous écrire. Je tiens ma résolution de ne pas vous envoyer des lettres où j'en dis trop. Pourtant, comme j'ai en ce moment un intervalle de raison, j'en profite pour vous le dire plus tranquillement; je crois quelquefois que je perdrai la tête, si vous continuez comme vous faites. Croiriez-vous que plusieurs fois l'idée d'aller vous poignarder s'est présentée à moi? Mais avec une envie effroyable! Je n'en peux mais. Mme A... m'a dit hier que vous étiez amoureux de toutes les femmes un peu bien. C'est le fait. Tenez, Dicky, il faut que vous changiez, ou que je cesse de vous voir, ou je ne sais pas ce qui arrivera. Ce n'est pas Mme Arconati (1) qui me tourmente, c'est cette créature de Mariette (2). Je veux que vous ne la regardiez jamais. Je veux que vous veniez ici demain à deux ou trois heures. Je veux pour une fois assouvir ma poitrine. Il me semble que j'ai une bête féroce qui me dévore. Ah! vous étiez bien heureux quand vous éprouviez la même chose. Vous veniez me voir quand il vous plaisait, sur le quai Malaquais, et je vous consolais doucement et tendrement. Mais vous êtes plutôt homme à me dire des duretés. Je veux que vous veniez demain à l'heure que j'ai dit.

Mary Clarke à Claude Fauriel.

Florence, le 23 mai 1824.

J'ai parlé italien tout le temps avec l'homme (3) qui m'a beaucoup plu. Il avait deux bonnes qualités: une belle physionomie et il ne savait pas le français. Nous sommes partis le lendemain et mon cœur a sauté de joie en entendant un brave vieux qui était dans notre voiture dire qu'il était de Florence et qu'il ne savait pas le français. Je l'aurais croqué pour ses *ha* (4)

(1) La marquise Constance Arconati Visconti, née Trotti (1800-71), fut une des Italiennes les plus dévouées à la cause nationale. Retirés en Belgique, où ils possédaient une grande fortune terrienne, les Arconati furent la providence des émigrés italiens. Ils avaient de nombreuses relations dans le monde littéraire français, entre autres Fauriel, Cousin, Quinet, Mme Récamier, Sainte-Beuve, etc. (Communication de M. G. Gallavresi.)

(2) Mme Paolo Bassi, sœur de la marquise Arconati. (Gallavresi, *loc. cit.*, p. 19, note 2.)

(3) Un jeune homme rencontré à Padoue, qui avait fait la cour à Mary.

(4) Allusion aux aspirations du parler florentin.

et sa façon de parler ressemblait au livre sur l'architecture qui m'a plu et qui vous ennuyait, vous. C'était si naïf! Loin de trouver ces *ha* désagréables, ils me plaisent, ils donnent à l'italien une certaine physionomie espagnole. J'ai fait la cour à mon compagnon et à son chien tous les deux jours que nous avons passés ensemble pour qu'il jasât, aussi l'a-t-il fait toute la journée. Mais j'avais surtout trouvé la pie au nid dans le cabriolet: un adorateur qui ne savait pas de français non plus, qui m'a fait une déclaration et les yeux doux et une lettre, que sais-je? Malheureusement il a été obligé de partir le surlendemain de notre arrivée ici, mais il espère venir à Rome pour me retrouver, ou ici quand je reviendrai. Je vous réponds que je n'ai pas fait la sévère et que je ferai accueil à tous les soupirans qui ne sauront pas le français, fussent-ils bancaux, bossus et borgnes, mais celui-ci est fort joli, a de l'esprit et (pour un Italien) de l'instruction: il aime beaucoup Manzoni. Je vous dis qu'il est fort gentil; seulement, il a la tête plus remplie de *Donne* que les Espagnols de petites bêtes. Il m'a dit qu'il avait eu des liaisons d'amour avec dix-neuf, et il a vingt-deux ans! et qu'il n'avait rien trouvé de capable de le fixer avant moi. Dix-neuf femmes, juste ciel!... Et un homme a l'impertinence de me dire cela en s'imaginant que je serais peut-être la vingtième! Pourtant, il faut que vous sachiez qu'il était très respectueux, malgré de si belles confidences. Quelles drôles de gens que ces Italiens : je n'en reviens pas, dix-neuf femmes! Oh! Soliman ou Achmet ou Sélim, vos sérails ne sont rien auprès de cela! Ne croyez pas non plus que ce fût par fatuité. Du tout, il n'avait pas de vanité, mais très simple et très bon enfant, et je vous réponds que ce qu'il m'a dit est vrai. Je lui ai fait beaucoup de morale et l'ai engagé dans un discours très bien tourné en italien de ne plus s'occuper de *Donne*, pas plus de moi que d'autres. J'espère que mon sermon et mes défenses auront eu le succès accoutumé des sermons, et que par conséquent je le retrouverai...

Claude Fauriel à Mary Clarke.

Venise, le 11 juin 1824, vendredi.

... Non, chère amie, non, je ne veux pas, je n'ai jamais voulu, et je voudrais moins que jamais que vous ne soyez heureuse qu'à ma façon : il a été un temps où il vous aurait suffi

d'être bien sûre d'être aimée pour être heureuse; et il me semble que ce temps n'est plus, ou que vous doutez de mon amour. Oh! chère amie, que je suis à plaindre si c'est moi qui, par des momens d'humeur et d'impatience que je me reproche amèrement sans songer s'ils ont été tout à fait et uniquement ma faute, vous ai réduite à penser comme vous pensez aujourd'hui! Oubliez-moi, je vous en conjure, si vous vous sentez malheureuse par moi, si vous me croyez capable de faire pour votre bonheur quelque chose que je ne fais pas, si le repos vaut mieux pour vous (et je pense qu'il vaut mieux) que les agitations de la crainte et de l'espérance. Vous avez devant vous une douce perspective, celle d'une existence paisible au milieu d'une famille qui occupe une grande place dans vos affections. Profitez des dispositions où vous mettent le contraste des souvenirs de cette famille chérie et des fatigues, des dégoûts d'un voyage qui ne répond point à votre attente, pour achever de surmonter ce que vous pouvez avoir encore pour moi d'un peu plus que de l'amitié. Votre bonheur m'est si cher que je serai satisfait d'y concourir à quelque prix que ce soit. Ne pensez pas au mien; j'ai passé l'époque de la vie où l'on y peut avoir de grandes prétentions et je sais que bien d'autres, qui en méritaient plus que moi, ont quitté ce monde sans en avoir eu. Je ferais, en ne devenant pour vous que l'objet d'une affection ordinaire, la plus grande perte que j'aie pu faire de ma vie; mais je ne veux point exagérer mon malheur; j'y trouverais quelques consolations dans l'étude et dans des occupations d'esprit dont le motif est, je crois, un peu supérieur à celui de la simple vanité; et après tout, quand je serais plus malheureux encore que je ne m'y attends, ce ne seront jamais que les restes de moi-même qui le seront. Sachez seulement encore une fois que je n'ai jamais mieux senti que je vous aimais et combien je vous aimais que depuis notre dernière séparation: mon cœur, mon souvenir, mon espoir n'ont été remplis que de vous: tout le reste a été accidentel, passager et secondaire...

. . . .

Ce que vous m'écrivez de Florence m'a un peu réjoui et consolé de la triste page de Bologne. Je ne sais quel désir secret il y a dans mon cœur, que cette ville vous plaise, et je ne sais quel espoir qu'elle me plaira aussi. Je suis charmé que les *ha ha* des Florentins vous paraissent agréables: je ne puis pas en dire

autant : car il faut que vous sachiez que j'ai aussi trouvé à Trieste d'aimables Florentines qui parlaient fort bien et avec beaucoup d'agrément, mais malgré les *ha ha*, dont elles tâchaient de se corriger. Du reste, aucune de ces Florentines n'avait eu dix-neuf adorateurs, ni peut-être un seul qu'elles méritaient cependant bien, car elles étaient aimables, jolies et avaient des talens. Quant à vos jeunes adorateurs, je vous les livre ; faites-en ce qui vous plaira. Je leur saurai bon gré de tous les petits services qu'ils pourront vous rendre ; et puisque je n'ai point d'anges à vous envoyer, il est bien juste que je consente à ce que vous tiriez parti de ce qui se présente à vous.

Claude Fauriel à Mary Clarke.

Venise, dimanche 13 juin 1824.

... A Trieste, j'avais quelque plaisir à contempler à travers l'étendue de la mer le côté de l'horizon où vous étiez ; mais ici, je ne puis supporter la vue de ces gondoles et de cette lagune où nous nous sommes promenés tant de fois : je n'ai pas eu le courage de retourner à ce Lido où nous avons vu une fois la mer si terrible et si belle. Vous en souvient-il, chère douce amie ? Ces images du passé, d'un temps qui n'a été qu'un éclair, et dont je sens mieux les douceurs depuis que je les ai perdues, ces images se présentent-elles quelquefois à vous ? Ne sont-elles pour vous qu'une peine, sans aucun mélange de bonheur, sans aucune douce réminiscence ? Me pardonnez-vous tout ce que vous me dites que vous avez souffert ici et à Milan ? Hélas ! je n'ai point la conscience d'en être coupable ; mais n'importe, pardonnez-moi ; dès que vous souffrez, quelle qu'en soit la cause, il me semble que je suis coupable, et je suis malheureux comme si je l'étais.

Malgré ce que vous me dites ou me laissez entrevoir, croyez, je vous en conjure, chère amie, croyez que je rends plus de justice à votre caractère que vous ne semblez l'imaginer. C'est vous qui ne vous rendez pas justice dans certaines choses que vous me dites de vous-même. Et puis, s'il y a en vous quelque chose d'orageux et d'inquiet, n'est-ce pas à moi à le calmer ? Que ne mérite pas un cœur tel que le vôtre ! Ah ! non, ce n'est pas le désir de vous rendre heureuse qui me manque : c'est bien plutôt la certitude de le pouvoir, de le mériter. Mais laissons cela :

vous vous fâcheriez et je persisterais dans mon opinion. Ne croyez pas non plus que je ne voie pas ce qu'il peut y avoir de fatigant, d'irritant et de pénible dans les nécessités qui vous environnent; je puis être aujourd'hui plus éclairé là-dessus que je ne l'étais, il y a quelque temps; et loin, bien loin de rien vous reprocher à cet égard, je vous respecte et vous estime davantage. Encore un peu de courage, chère amie: nous serons réunis un jour qui n'est pas, je l'espère, bien éloigné, et que je rapprocherai de tous mes efforts, un jour où je pourrai vous dire: Que voulez-vous que je fasse pour que vous soyez heureuse *à votre façon?* Ah! si du moins, jusque-là, la certitude d'être aimée uniquement, pleinement et comme je n'aimai jamais, pouvait être une consolation, une douceur pour vous, je souffrirais moins de votre absence, de vos peines; et l'idée ne me viendrait jamais de vous prier de m'oublier, de renoncer à moi, de me retirer le charme unique de ma vie. Je serais bien plus enclin à vous dire: Aimez-moi comme autrefois. Aujourd'hui, je ne puis que vous dire que je vous aime: je vous le dis donc, autant que cela peut se dire. Mais vous le verriez et vous en seriez sûre, si vous m'aviez vu depuis notre séparation. Vous en seriez plus sûre encore qu'à Lausanne.

Claude Fauriel à Mary Clarke.

Bruzoglio, 21 juin 1824.

... Les nouvelles que j'ai reçues de Paris augmentent encore mon peu d'empressement à y retourner tant que vous n'y serez pas, et mon incertitude sur le temps où il conviendra d'y retourner; et d'un autre côté, j'entrevois avec horreur l'idée de me séparer de vous pour un temps indéfini, lors même qu'il ne serait pas long. Je n'avais jamais tant souffert de votre absence que cette fois; je n'ai jamais tant désiré d'être près de vous. Ah! si j'y étais maintenant, je suis sûr que je vous ennuierais à force de vous dire que je vous aime, et que la fantaisie d'en douter ne pourrait plus vous venir! Écrivez-moi donc, chère amie; je suis impatient de vous savoir à Florence; et je désire ardemment que vous puissiez y faire un séjour un peu long. A Florence, ici, quelque part, il faut que je vous retrouve, fût-ce pour vous perdre encore. Je veux du moins que vous sachiez

une fois que je vous aime; je veux voir si vous pouvez m'aimer encore comme autrefois.

Mary Clarke à Claude Fauriel.

Naples, le 11 juillet 1824.

... J'ai lu à Rome les *Mémoires* d'Alfieri et je suis toute en colère contre vous de ce que vous ne l'aimez pas à la folie! Comment, un homme habitué au luxe et au faste, qui renonce à tout cela pour ne pas vivre dans un pays despotique, un homme élevé dans la paresse et l'ignorance, qui, à près de trente ans, se met à étudier et devient un grand écrivain, qui, ne sachant aucune grammaire, ayant une mauvaise mémoire, se met à étudier le grec, à près de cinquante, et l'apprend! C'est un héros! Ce sont des preuves d'énergie les plus rares que je connaisse, et de l'énergie employée à des choses louables. On a l'impertinence de louer un soldat qui saute un pas difficile ou quelque autre chose qui ne demande qu'un seul effort, et on n'élève pas des statues à un homme qui en fait journellement d'aussi grands et ne se laisse pas abattre par la fatigue et des efforts d'esprit encore. Apprendre à s'appliquer demande bien une autre volonté que de faire même une grande action; mais il a fait tous les deux, et quand même il aurait quelques défauts de caractère, quelques fantaisies bizarres et des préjugés, qu'est-ce que de petites taches comme cela? Ah! Dicky, je ne suis pas contente de vous. J'ai rencontré dans une auberge un Piémontais, son cousin, et que je désire beaucoup retrouver à Rome à cause de cette parenté...

Claude Fauriel à Mary Clarke.

Bruzoglio, 1824.

... Je ne puis avoir aucun regret à ne point vous avoir parlé de ces *Mémoires* d'Alfieri (1), par la lecture desquels vous avez,

(1) Il serait piquant de rapprocher de ces deux jugemens extrêmes quelques-uns de ceux qu'on a portés sur Alfieri et sur l'histoire de sa vie. Un des plus récens historiens français de la littérature italienne, M. H. Hauvette, d'accord avec Mary Clarke, a vu dans ces Mémoires, en même temps qu'une des plus intéressantes autobiographies qui soient, un livre entre tous « capable de façonner le caractère de la jeunesse, en mettant fortement en relief tout ce que l'on peut obtenir à force de travail et d'énergie. » (*Littérature italienne*, in-8°, Paris, Colin, 1906, p. 384.)

ce me semble, été complètement mystifiée; et je ne puis changer d'avis sur cet homme. Je ne vois en lui qu'un gros orgueil, un petit esprit et une absence totale d'âme, de bienveillance et de sympathie. Enfin je ne puis trouver aucun mérite à devenir à cinquante ans un mauvais écolier en grec : cette dernière bribe de savoir n'a fait que le rendre plus pédant encore qu'il ne l'était, et mettre à découvert la sécheresse incroyable de son imagination. J'aime assez les sauvages, mais dans les bois, hardis chasseurs, guerriers intrépides, et d'une éloquence très souvent supérieure à celle de l'art et des livres; mais je ne les aime pas poudrés, galonnés et prenant du chocolat.

Mary Clarke à Claude Fauriel.

Rome, 12 août 1824.

... Oh! ces exécrables chansons grecques (1) ont mangé mon sang depuis le commencement jusqu'à la fin, et à présent vous voilà retenu à Milan trois mois, car un de vos mois veut dire trois. Je suis désolée de votre dégoût pour la France, car pour moi Paris seul est mon élément et bien, bien souvent, je soupire après. Je suis si excédée d'être sans amis, sans compagnonnage, n'entendant jamais que des bêtises, ne me nourrissant que de moi-même qui me déplais, que j'irais en Enfer pour trouver avec qui causer. Il est très vrai que partout je trouve des bienveillans, mais que m'importent des gens qui m'ennuient? Leur gentillesse me plaît un quart d'heure, mais nous n'avons pas d'idées en commun. Je vous en voudrai toute ma vie de tout ce que j'ai souffert en Italie, parce que c'est entièrement votre faute et que je n'y ai jamais eu la plus petite contrariété sans vous en accuser à l'instant même, et sans vous écrire une lettre de sottises que j'ai déchirée le lendemain, pour ne pas vous faire de la peine. Mais si je vous aime moins, n'en accusez que vous.

(1) *Les Chants populaires de la Grèce moderne* (1824). — Ce fut pour travailler à ce recueil que Fauriel, au lieu d'accompagner son amie, s'attarda longuement à Trieste et dans le nord de l'Italie.

(A suivre.)

L'INCOHÉRENCE DANS LA MARINE

L'ADMINISTRATION CENTRALE. — L'ARTILLERIE. LES ARSENAUX.

La commission sénatoriale, chargée d'une enquête sur la catastrophe de l'*Iéna* et sur les accidens dont la marine nationale a souffert dans ces dernières années, a fait, à l'unanimité, deux constatations : « 1° Défaut de liaison entre le corps naviguant, l'artillerie, le génie maritime ; 2° absence d'un organisme supérieur harmonisant les divers services dont les rivalités paraissent être une des causes profondes de la situation de notre marine. »

L'incohérence règne dans la marine, et les preuves en sont si nombreuses que l'on courrait risque de s'égarer à leur recherche, si l'on ne délimitait nettement par avance un champ d'exploration. C'est pourquoi nous concentrerons nos critiques sur l'administration centrale, l'artillerie et les arsenaux. L'organisation décousue de la première expliquera, dans une certaine mesure, le flottement des deux autres. Remontant des effets aux causes, nous exposerons les moyens d'établir la cohésion indispensable à la marche ponctuelle des services vers un but fixe. L'heure paraît opportune. M. Alfred Picard vient fort heureusement interrompre la succession des ministres parlementaires. Espérons qu'il sera le réformateur nécessaire et désiré.

Jadis, le département de la marine administrait la flotte, les colonies, la marine marchande et des corps de troupes ; mais il a jeté beaucoup de lest dans ces dernières années. Contraint par la nécessité, serré de près par des concurrens ambitieux et

tenaces, il n'a pas pu, pas su ou pas voulu résister. Plusieurs opérations chirurgicales l'ont amoindri considérablement. Le découpage a commencé par les colonies (1894), devenues un ministère à part. A la vérité, l'extension de notre domaine colonial justifiait cette mesure. Puis, avec moins d'à-propos, on a rattaché les troupes navales à la Guerre. Enfin, pour un motif resté impénétrable, la marine marchande a subi également une dissection complète ; on en a déposé les lambeaux de chair au ministère du Commerce et laissé le squelette dans les bureaux de la rue Royale. Que reste-t-il à la marine? La flotte de guerre. C'est peu, et c'est beaucoup. L'administration de la flotte, avec, pour but suprême, son utilisation en vue du combat, réclame l'intime collaboration de nombreux services, un effort continu, des règles fixes, de la ténacité, de l'acharnement. Le ministère de la rue Royale possède-t-il ces règles et ces qualités? On ne saurait le soutenir. Le manque d'esprit de suite, parfois le défaut d'orientation, créent une situation générale que les officiers traduisent en disant : « La marine n'est pas commandée. »

L'extrême mobilité des fonctions ministérielles a contribué à entretenir le flottement et l'incertitude. Le ministre en effet, grâce à son autorité excessive, j'allais dire absolue, exerce une influence très réelle sur la marche de l'ensemble. Juge en dernier ressort, il a carte blanche, non seulement pour réformer tel ou tel point, mais pour modifier profondément l'organisme naval, à l'aide de simples décrets. Rien ne limite ses décisions, pas même, pour les choses du métier, l'opinion des techniciens. Il préside le Conseil supérieur, en restant libre de considérer ses décisions comme non avenues. Il peut imposer son opinion personnelle en faveur des cuirassés, des croiseurs ou de la poussière navale. N'est-il pas responsable? En France, le mot « responsabilité » jouit d'une respectueuse fascination, bien qu'il paraisse vide de sens, quand on l'applique au chef d'un département ministériel. Vit-on jamais un ministre frappé pour avoir pris une mesure inopportune? En pratique, la responsabilité du ministre est fictive : elle n'a d'autre sanction que sa chute.

Le choix du personnage à investir de ces hautes fonctions a donc une importance primordiale. Après la guerre, on l'a pris d'abord dans le cadre naval; mais bientôt le choix s'est porté de préférence sur l'élément civil, et l'amiral Besnard, dernier ministre technique (1898), semble avoir clos, pour un temps,

l'ère des marins. Est-ce un bien ou un mal? En général, les amiraux sont peu préparés à la vie politique. Au Parlement, ils manquent sinon de prestige, au moins d'influence. Et puis, ces hommes d'action deviennent rarement de bons administrateurs. Par tempérament, ils considèrent les difficultés d'un œil moins tranquille que le parlementaire rompu à la tactique de couloirs. Le militaire enfonce les obstacles, le politicien les tourne. De plus, un député, assure-t-on, n'appartenant à aucune coterie maritime, voit les choses sous un angle plus juste. Ici, une réserve s'impose : le parlementaire n'a pas de coterie maritime, mais, ce qui est pire, il a une clientèle politique.

Depuis un demi-siècle, le ministre, malgré la gravité de son rôle, était parfois fort peu préparé à ses fonctions, quand il venait s'asseoir devant la table de Colbert. Que fallait-il pour occuper, de but en blanc, le sommet de la hiérarchie navale? Appartenir au Parlement. Cette règle souffrait peu d'exceptions.

Le titre d'ancien rapporteur du budget de la marine ne gâtait rien, sans être indispensable. D'anciens officiers de l'armée de terre n'ont-ils pas rempli ce rôle de rapporteurs du budget de la marine où ils couraient risque de s'enlizer? C'est que la nuance politique importait seule. La compétence technique, personne ne s'en préoccupait.

Une fois membre de la combinaison nouvelle, l'heureux élu entreprenait son initiation. Car, le plus souvent, n'ayant aperçu la grande machine maritime que de fort loin, il n'avait sur elle que des idées vagues, insuffisantes pour mener à bien la tâche qu'il acceptait. Entré au ministère avec le désir très ferme de réaliser d'utiles réformes, pouvait-il faire tout le bien rêvé par avance? Non, certes, même en supprimant par la pensée l'inertie des bureaux. Avant de monter au Capitole, il sacrifiait au moins une fraction de son indépendance, résigné à rester le serviteur, sinon le prisonnier de son parti. Cette considération rétrécissait singulièrement son champ d'action. Comment refréner l'audace des syndicats des arsenaux? Comment sabrer pour améliorer? Comment poursuivre sans relâche le mieux, cet idéal si fugitif? Cependant, le ministre entreprenait une série d'améliorations. Et quand on lui criait : « Halte-là ! » il opérait en hâte un rapiéçage insuffisant, au lieu d'une remise à neuf nécessaire.

La discussion du budget est un gué difficile à franchir, surtout quand le ministre présente un programme naval. Par

avance, le Conseil supérieur détermine l'espèce et le nombre des unités à construire. A peine le ministre porte-t-il devant la Chambre cette opinion concrète, qu'un orateur reprend le travail du Conseil, pour discuter le bien fondé de ses décisions techniques et professer dans le vide un cours de stratégie navale. Nous voici en pleine incohérence, en tout cas, fort loin du contrôle financier.

A la fin de 1906, la marine passa par un moment d'angoisse. La construction des six cuirassés de 18000 tonnes était en jeu, et le vote de leur mise en chantier ne pouvait nous empêcher de voguer vers le quatrième rang comme puissance navale. Un parlementaire proposa de surseoir à la mise en cale de trois de ces unités « pour attendre le progrès. » Un autre menaça l'existence du groupe des six navires, en posant cette question : « Les flottes de haut bord sont-elles nécessaires? » On taxait le cuirassé de réactionnaire, le croiseur et le torpilleur de républicains. Or, aucun de ces types de bâtimens ne représente une opinion politique ; aucun d'eux ne spécifie une tactique rétrograde. A chacun son rôle. Les cuirassés forment le corps de bataille ; les croiseurs opèrent des *raids* contre l'ennemi ou contre son commerce maritime ; les torpilleurs attaquent la nuit par surprise.

M. Thomson, qui réussit à enlever le vote des six *Danton*, est tombé le 19 octobre dernier, victime de fautes accumulées depuis longtemps. Bridé par la politique, il sut éviter les heurts avec habileté ; il fit des améliorations de détail, sans réaliser les réformes profondes que réclamait la marine. M. Alfred Picard, président de section au Conseil d'État, lui succéda.

Comme don de joyeux avènement, chaque ministre métamorphose les bureaux de l'administration centrale ; il confectionne avec les services une savante *olla podrida*, enlevant d'un côté, ajoutant de l'autre, bouleversant à son gré tous les rouages. Voici sa structure actuelle, qui n'est certainement pas définitive :

Cabinet du ministre.

État-major général	3 sections. Mouvemens de la flotte. Service hydrographique.

- Flotte armée.
  - Personnel de la flotte.
  - Service administratif.
    - Revues.
    - Subsistances, habillement, hôpitaux.
    - Approvisionnemens, transports, affrétemens.
    - Magasin central de la marine.
- Flotte en construction.
  - 1° Direction centrale des constructions navales.
  - 2° Direction centrale de l'artillerie.
  - 3° Service central des travaux hydrauliques.
- Direction de la comptabilité générale.
- Navigation et pêches maritimes.
- Service du contrôle.
- Invalides de la marine.

Sur les ailes du ministère siègent vingt-quatre conseils ou commissions d'importance diverse, au premier rang desquels se placent deux groupes consultatifs : le Conseil supérieur, qui fixe les élémens généraux des problèmes, et le Comité technique, qui discute les projets. Les ministres ne mettaient pas toujours leurs lumières à contribution, même pour des affaires de première importance. Ainsi, le Comité technique n'a pas été saisi de la question du remplacement des machines alternatives par des turbines sur les cuirassés de 18 000 tonnes. Une substitution aussi grave méritait pourtant une discussion approfondie. La section technique (chargée des plans des bâtimens), après étude de cette transformation, proposa le changement, et M. Thomson l'approuva.

Le « cabinet du ministre, » à première vue bien modeste en tête de la liste ci-dessus, composa parfois à lui seul un petit ministère. Il a parcouru une courbe très sinueuse. Vers 1885, le ministre avait un cabinet civil et un cabinet militaire, qui répartissaient les affaires, selon leur nature, entre les bureaux. Plus tard, une lutte sourde s'établit entre le cabinet militaire et l'état-major général. Sans doute, pour aller plus vite, celui-là suppléait à l'action de celui-ci et attaquait directement les services, « par ordre du ministre. » C'était fausser l'institution. L'élément civil, toujours vigilant, rétablit la concorde en chassant le cabinet militaire, au nom du *Cedant arma togæ*. Enfin, comme certaines étoiles, le cabinet civil se dédoubla. Ce fut le décret du 3 mars 1905 qui créa ce dualisme (1), en faisant du cabinet du ministre une chose très compliquée.

(1) 1° cabinet technique et administratif; 2° cabinet civil.

M. Alfred Picard, simplifiant cet ensemble, a concentré de nouveau les cabinets civil et technique en un seul, dirigé par un capitaine de vaisseau. Cette mesure semble indiquer que le ministre a l'intention de s'appuyer enfin sur l'utilisateur.

Paris veut tout examiner, tout contrôler, tout diriger. C'est la centralisation à outrance, avec les lenteurs obligées. L'ensemble de la correspondance officielle passe par le cabinet du ministre, véritable plaque tournante aiguillant l'avalanche quotidienne des plis sur les services compétens. Un rapport concerne-t-il la coque ou les machines ? On le fait passer à la direction centrale des constructions navales. Concerne-t-il les affûts, les projectiles, les appareils de visée ? On l'envoie à la direction de l'artillerie. Chacun de ces services devient ainsi juge et partie. Après examen, le directeur répond parfois que « la question est à l'étude ; » et, quand aucun crédit n'est en jeu, il signe « pour le ministre. »

Ces procédés, qui n'excèdent pas les prescriptions réglementaires, rappellent vaguement la navigation « à la part, » et on cherche instinctivement l'autorité chargée de centraliser les questions, et d'en activer les solutions. Car le passage à travers la filière des bureaux n'est point rapide. Une affaire intéresse-t-elle trois services ? A raison de quinze jours pour chacun d'eux, la solution ne rentre au lieu d'origine qu'au bout d'un mois et demi. Quelquefois même, elle n'y rentre point : qui n'a gardé le souvenir des appareils frigorifiques de l'*Iéna*? Il y a bien la « Conférence des services d'action, » récemment créée; mais, combien de temps lui faudra-t-il pour vaincre l'apathie des bureaux? Pourquoi ne pas résoudre sur place les affaires peu importantes ? Pourquoi nommer au commandement des arsenaux un officier général du grade le plus élevé, si l'on ne laisse rien ou presque rien à son initiative et à ses décisions?

La solution dans les ports d'une foule de petits problèmes opérerait un triage entre les grosses questions et les affaires courantes; elle opposerait une digue à cette marée de lettres dont les flots déferlent alternativement sur Paris et les cinq arsenaux. Pourquoi ne pas conférer à ces autorités provinciales la faculté de régler les choses qui n'engagent aucun principe et ne dépassent pas une somme déterminée, mais assez importante, au moins de 20 000 francs, comme on l'a proposé? Cette simplification très désirable déchargerait Paris d'une partie de ses occupations parasitaires; elle arrêterait quelques

dossiers au lieu même de leur naissance, diminuant ainsi leurs chances de fourvoiement dans le maquis administratif. Le bon sens commande cette division du travail; car les procédés en usage ne sont ni industriels, ni rationnels, ni rapides.

Depuis une vingtaine d'années, les ministres passent, mais l'état-major général reste, constituant les dossiers, classant les affaires, conservant les traditions et les méthodes de travail. Une saute de vent politique n'entraîne plus le bouleversement de l'organisme tout entier. Noyé dans l'ensemble des bureaux, ce service mérite pourtant une place en vedette. De ses trois sections, la première centralise les renseignemens étrangers; la deuxième entretient les défenses fixes et mobiles; la troisième prépare les opérations navales et la mobilisation de la flotte.

Le chef d'état-major, qui a sous ses ordres ces trois sections, dirigeait en même temps autrefois le cabinet du ministre. Rien ne lui demeurait étranger; c'était la *cheville ouvrière* du ministère. Sous son autorité, les directions formaient un bloc cohérent. Une seule porte séparait son cabinet de celui du ministre: d'où collaboration étroite et incessante de ces deux hommes. Ce coopérateur de tous les instans, choisi le plus souvent dans le cadre des vice-amiraux, exerçait une influence considérable qu'il tenait des règlemens aussi bien que de ses services antérieurs, de son expérience technique, de sa connaissance profonde des besoins de la marine et de son grade élevé.

En 1899, on découvrit que le chef d'état-major était surchargé de besogne. Il traite, disait-on, des milliers de questions, et son rôle capital, la préparation à la guerre, disparaît sous la frondaison touffue de ses occupations journalières. Un contre-amiral en sous-ordre le débarrassait pourtant des broutilles du service. Néanmoins, un décret du 18 juillet 1899 enleva au chef d'état-major la direction du cabinet du ministre et annula pratiquement son autorité sur les chefs de service.

Un nouveau décret du 31 janvier 1902 le diminua encore en lui refusant toute voix au chapitre pour l'attribution des commandemens et pour les nominations à certains emplois spéciaux. Désormais, on lui notifia les décisions prises, au lieu de le consulter, ou même, dans la plupart des cas, de sanctionner simplement ses propositions, propositions étayées sur une connaissance exacte des hommes et des choses, de la valeur technique des officiers et de leur aptitude à remplir tel ou tel emploi. Ces

officiers, le chef d'état-major les avait coudoyés pendant sa carrière et il gardait le contact avec eux. Aujourd'hui, nous avons changé tout cela. Écoutez M. de Lanessan, qui a vu les choses de près : « Lorsqu'un député ou un sénateur demande à un ministre une nomination ou un avancement inéquitable, il ne manque jamais d'insister sur le *républicanisme* de son favori. » Or, il ne s'agit point de cela.

Au départ du dernier vice-amiral, le ministre conserva le contre-amiral en sous-ordre comme *faisant fonctions* de chef d'état-major. Diminué en surface et en autorité, il ne joua qu'un rôle secondaire; mais il fut moins encombrant et cessa d'occuper toutes les avenues, prêt à défendre pied à pied les intérêts maritimes dont il avait conservé si longtemps la garde.

Comme le ministre ne saurait agir seul et régler lui-même toutes les affaires de quelque importance, il fallut remplacer par un autre conseiller le chef d'état-major amoindri. D'où ce mouvement de bascule vers le chef de cabinet. Le ministre trouva-t-il ainsi un appui équivalent? Remplaça-t-il avantageusement le marin avisé, connaissant les détails assez à fond pour découvrir les répercussions inattendues que peut entraîner une mesure d'apparence inoffensive? C'est improbable; car une expérience de quelques années a ramené pas à pas à une conception plus rationnelle. Un décret du 16 novembre 1907 a rétabli en faveur du chef d'état-major certaines prérogatives supprimées en 1902, par exemple la faculté de choisir les officiers à envoyer en mission et de formuler des observations avant la nomination des titulaires aux postes importans. Ce nouveau décret institue en outre une « conférence des services d'action » où les directeurs échangent des vues pour coordonner les travaux et hâter la solution des questions relevant de plusieurs services. Le visa préalable des bureaux intéressés réalisait jusqu'ici, d'une façon plus sommaire, cette action commune.

Le rapport au Président de la République, qui précède ce décret, renferme de prudentes déclarations, par crainte, semble-t-il, d'effaroucher le monde politique. En voici quelques échantillons :

« Jusqu'en 1899, les ordres ou instructions que donnait le chef d'état-major étaient immédiatement exécutables. Il ne saurait être question de reprendre une disposition d'ordre aussi général... Toutefois, en certaines circonstances où les décisions

multiples d'un intérêt militaire immédiat doivent intervenir dans un temps extrêmement restreint, il serait avantageux, en vue de gagner du temps, que le ministre pût déléguer une partie de ses pouvoirs au chef d'état-major. Cette délégation ne serait pas permanente; elle serait, quant à sa durée et à son étendue, subordonnée aux circonstances qui en démontreraient la nécessité et ne s'exercerait qu'après avoir été notifiée par le ministre aux autres chefs de service. »

Quel luxe de précautions! Cette délégation de pouvoirs sera non seulement limitée en durée, mais aussi en étendue. C'est, une fois de plus, la consécration de l'indépendance des directions, que la phrase suivante met en relief : « Les nouvelles dispositions fortifient les moyens d'action du chef d'état-major général, sans cependant augmenter ses attributions d'ordre administratif. »

En somme, ce décret marque un pas en avant, mais combien timide! On dirait vraiment que l'organisation de la flotte en vue du combat n'est qu'un hors-d'œuvre, un accessoire, une simple branche de l'administration. Or, la France n'a ni le monopole du bon sens, ni celui des justes attributions à répartir entre les services. Regardons autour de nous. Interrogeons sir John Fisher, premier lord naval de l'Amirauté anglaise, qui déploie tant d'énergie pour l'entraînement des escadres britanniques et leur concentration auprès des points où peut surgir le danger. Demandons-lui quel rang la préparation de la guerre navale occupe dans ses préoccupations. Posons la même question à l'amiral von Tirpitz, qui poursuit avec une ténacité indomptable l'exécution de programmes de plus en plus vastes. Inutile de faire une semblable demande à l'Italie car elle a reconnu la prépondérance absolue des questions de guerre et la nécessité d'élargir l'autorité du chef d'état-major : un décret royal, du 5 avril 1907, consacre en termes précis le nouveau rôle de ce haut fonctionnaire. Sous l'autorité du ministre, un *vice-amiral* exerce des fonctions multiples : préparation à la guerre navale; maintien à leur plus haut degré d'efficacité des forces navales, des places maritimes, des dépôts de charbon, de munitions, de vivres et des navires auxiliaires; étude des caractéristiques des unités à construire, des refontes à effectuer, des propositions relatives à la radiation des bâtimens vieillis ou dépourvus de valeur militaire; contrôle des constructions neuves

et des réparations. Pendant les manœuvres navales, cet officier général est embarqué comme chef d'état-major du commandant en chef, ou bien il en exerce la direction supérieure, ou enfin il commande soit l'ensemble des bâtimens, soit un simple groupe d'entre eux. C'est une manière de juger par lui-même de l'efficacité des règlemens et de l'opportunité des modifications à y introduire. Les Italiens ont imprimé ainsi à l'ensemble des organes une activité et une précision inconnues jusqu'alors.

Sans calquer toutes les dispositions de ce décret, nous lui ferions utilement quelques emprunts en vue de diriger le bloc des services vers un but unique et bien défini : la guerre.

On parle beaucoup de l'artillerie navale, depuis le désastre de l'*Iéna* et les éclatemens prématurés d'obus dans les tirs de l'escadre. On n'en parlera jamais trop. Le rôle de cet organisme a motivé des jugemens sévères ; on a même prononcé le mot de « faillite de l'artillerie. » Tous les accessoires, dit-on, appareils de chargement, de visée, de pointage, tout cela est inférieur.

Arbitre plus que jamais des combats de mer, le canon réclame un service particulièrement strict, une connaissance exacte des voies que l'on suit à l'étranger, des études approfondies et de longue haleine. Or l'artillerie navale est le symbole de l'incohérence et de l'instabilité. Nous allons essayer de le démontrer.

Le matériel utilisé par les navires, comprend : des canons, des affûts et accessoires, des poudres et projectiles, des soutes à munitions pour emmagasiner les charges, des tourelles comme logemens protecteurs des pièces, de leurs affûts et des servans.

Trois corps différens concourent à la production de ce matériel et à sa mise en place :

Les ingénieurs des poudres et salpêtres (ministère de la Guerre) fabriquent les explosifs.

L'artillerie coloniale (ministère de la Guerre) usine les canons, les affûts et les installe à bord.

Le génie maritime (ministère de la Marine) aménage les soutes à munitions ; il dessine et commande les tourelles, avec le concours de l'artillerie.

Bien que ces deux derniers services se pénètrent sur plusieurs points, la plate-forme de la tourelle sert de démarcation entre les artilleurs qui travaillent au-dessus et les ingénieurs qui sont au-dessous. L'artilleur étudie donc les organes placés dans la

chambre de tir. Pourquoi pas tous les dispositifs de manœuvre des canons, aussi bien les monte-charges que les appareils de pointage et de visée? S'il en était ainsi, peut-être n'aurait-on pas la surprise de constater l'installation d'un seul monte-charge pour deux pièces dans chacune des grosses tourelles du *Charlemagne* et du *Gaulois*. Cette disposition, tout à fait insuffisante, ne permet de desservir qu'un seul canon.

Artilleurs et ingénieurs s'entendent souvent, pas toujours, ainsi qu'en témoigne ce dialogue, arrangé sans doute, comme certains mots historiques, pour les besoins de la cause, mais qui résume bien la situation :

— Faites-nous des soutes moins chaudes, demandent les artilleurs.

— Donnez-nous des poudres plus stables, répondent les ingénieurs.

Plusieurs questions découvrent ces points de vue différens. Prenons pour exemple les tourelles. L'ingénieur, limité par le déplacement et assailli de demandes pour y faire entrer des élémens imprévus, sans cesse en lutte contre la surcharge, tente de réduire au minimum les dimensions des tourelles, afin d'en diminuer le poids. L'artilleur, au contraire, que n'hypnotise point le nombre des tonnes du déplacement, réclame, avec raison, des tourelles plus vastes. On ne saurait en effet s'inspirer du seul souci de loger les pièces. Ne faut-il pas manœuvrer les canons, les charger, les pointer, les tirer? Songeons donc aussi aux servans.

Jusqu'ici, le génie maritime a imposé ses vues sur ce point. On a tellement réduit les dimensions des tourelles du *Desaix* que le servant de hausse n'y manœuvre qu'avec difficulté. Le pointeur ne peut pourtant faire tout lui-même. L'exiguïté des tourelles des cuirassés *Patrie* et *République*, entrés à peine en service, n'est plus un secret.

La difficulté que le personnel éprouve à se mouvoir dans ces espaces trop resserrés occasionne des retards sérieux : les Anglais tirent deux fois plus vite que nous (1).

Donc, artilleurs et ingénieurs collaborent à la même œuvre d'une manière intermittente et, parfois, ils suivent des routes

(1) On assure qu'à l'avenir ces accidens disparaîtront, le ministre ayant ouvert un concours entre les fabricans français de tourelles pour les unités en chantier. L'avenir montrera si cette assurance est fondée.

qui ne convergent pas au même point. Aucun organe ne concilie ces intérêts opposés.

Sans critiquer la compétence technique qui préside aux installations, on peut donc dire que celles-ci ne répondent pas toujours aux nécessités indiquées par les officiers combattans.

L'aménagement des soutes à munitions en fournit un autre exemple. Leur disposition laisse à désirer. Les tuyaux de vapeur des auxiliaires serpentent dans le voisinage immédiat des soutes, entretenant au fond des compartimens une chaleur insolite, malgré le feutrage peu conducteur dont on a soin d'habiller ces tuyaux. Il y a dix ans, les commandans se résignaient à combattre ces excès de température si nuisibles aux poudres B, par l'installation de *rideaux d'eau* à l'extérieur des soutes, moyen de fortune archaïque, incommode, illusoire.

Ce n'est pas tout. Par une ironie singulière, il entre beaucoup de bois dans le lambrissage de ces magasins, alors qu'on s'ingénie à proscrire ce corps combustible dans toutes les autres parties du navire. Du moins, en cas d'incendie, pourra-t-on rapidement inonder ces dangereuses chambres explosibles? Il y aurait imprudence à l'affirmer. Le noyage des soutes, fondé sur le principe des vases communicans, s'opère à l'aide d'un collecteur d'eau de mer, d'où rayonnent sur chaque soute, ou groupe de soutes, des branchemens à faible section. Sur le cuirassé *Saint-Louis*, en théorie, si tout marche bien, il faut trente-deux minutes pour noyer la soute à obus de 305 millimètres arrière, ce qui laisse au bâtiment le temps de sauter au moins trente-deux fois. Et, si l'on veut submerger la soute de 47 millimètres (en communication avec la précédente), il faut aussi noyer celle de 305. La durée de l'opération, indifférente s'il s'agit d'un incendie extérieur à la soute, réduit à zéro son efficacité en cas d'inflammation spontanée à l'intérieur. Il conviendrait d'augmenter notablement la section des tuyaux noyeurs et de faire aboutir leur orifice, non pas à la partie inférieure de la soute (contrairement à tout bon sens), mais au plafond, de manière à asperger le contenu, par la simple ouverture d'un robinet.

Donc, ce service d'une importance capitale pour la sécurité du bâtiment, n'est pas assuré. On n'a rien fait depuis la mise en service des poudres B, malgré les accidens successifs enregistrés. Quel est le coupable? Le constructeur? L'artilleur? L'un

et l'autre? Le Conseil des travaux qui a examiné les plans? La Commission d'essais qui a laissé passer sans observations? Les commandans, qui n'ont pas signalé ce grave défaut avec assez de véhémence dans leurs devis de campagne?

Une décision récente vient enfin de régler la question des températures : les croiseurs *Edgar-Quinet*, *Waldeck-Rousseau* et les six cuirassés type *Danton*, recevront des machines frigorifiques qui maintiendront à 25° la température de leurs soutes. Il a fallu dix ans et l'explosion de l'*Iéna* pour en arriver là.

Examinons de près le fonctionnement de l'artillerie navale. Cet important service est assuré par l'artillerie coloniale, corps dépendant autrefois de la marine, mais versé à la guerre, en 1900. Depuis huit ans, nous vivons dans le provisoire, en empruntant à ce ministère le personnel nécessaire à la marche de l'ensemble. Ces officiers ne conservent leurs droits à l'avancement qu'à la condition stricte d'assurer la relève aux colonies D'où, bouleversemens incessans dans les services. En 1907, les mutations des capitaines ont atteint 20 p. 100. Les listes de départ colonial du 1er décembre 1907 et du 1er mars 1908 réunies englobaient 2 officiers supérieurs et 10 capitaines, employés à Paris et dans les ports. En 1908, à la fonderie de Ruelle, 5 officiers sur 6 (parmi eux le directeur) sont partis pour les colonies. Comment ne pas attribuer à de si fréquentes mutations les accidens signalés un peu partout, dont les derniers en date sont ceux des pièces de 47 millimètres du *Victor-Hugo*, si graves, que le ministre a dû condamner toute l'artillerie légère de ce croiseur?

Avant 1900, la marine récompensait ces officiers ; mais leur carrière dépend aujourd'hui du ministère de la Guerre, et les services accomplis dans la marine ne constituent pas un titre au tableau d'avancement. Donc, aucun avantage à servir dans l'artillerie navale, et il y a fréquemment un certain nombre de postes sans titulaires, bien que 38 p. 100 des capitaines soient désignés d'office. Cet organisme impuissant, disloqué, pourtant premier facteur de notre établissement maritime, réclame impérieusement une complète réorganisation.

Bien entendu, ceci ne vise point les officiers, techniciens justement estimés et travailleurs infatigables. C'est leur instabilité qui est en cause, comme éminemment préjudiciable aux intérêts de la marine. Pour y pourvoir, M. Thomson a étudié la création d'un corps stable d'ingénieurs-artilleurs dont le dépar-

tement disposerait à son gré. Ce projet, adopté une première fois par la Chambre, remanié et voté au Sénat, reviendra sans tarder à l'ordre du jour de la Chambre.

En attendant, la marine et l'artillerie coloniale s'ignorent réciproquement. La Commission de Gâvres est le seul organe de liaison entre le constructeur et l'utilisateur. Marins et artilleurs y discutent, non pas dans le vide, mais sur le vif, en présence de données expérimentales. Cette collaboration intime offre de précieux avantages, malgré la prédominance excessive de l'artillerie : sur 17 membres titulaires, la Commission compte 11 artilleurs et 1 ingénieur contre 5 marins. Et pourtant, les utilisateurs devraient avoir le dernier mot, dans ces questions de matériel. Si nous n'avions pas perdu de vue cette grande vérité, nous aurions des lunettes de visée depuis quinze ans (1), et, sans doute aussi, la flotte serait munie du genre de projectiles que réclament les officiers de vaisseau. En général, les marins préfèrent les obus en acier, à grande charge d'explosif, contrairement aux artilleurs, atteints, pour la plupart, de la manie de la perforation. De quoi s'agit-il, en somme? Non point tant de couler l'adversaire, que de le mettre hors de combat. Cela étant, ne vaut-il pas mieux démoraliser l'ennemi par le fracas d'explosions précipitées, l'envelopper d'une nappe de flammes à très haute température et de nuages de gaz délétères, asphyxier les servans dans les tourelles, et même les chauffeurs dans les fonds du navire? Car alors, au lieu d'air frais, les ventilateurs n'envoient plus en bas que des gaz irrespirables.

La question des poudres est un sujet inépuisable. D'abord, une cloison étanche se dresse entre le service fabricant et l'artillerie navale. Celle-ci fixe les conditions balistiques à remplir. Puis, les poudriers soumettent leurs manipulations aux règles surannées qui régissent la construction des bateaux sous-marins. Les règlemens interdisent à tout officier de marine de pénétrer dans un chantier où se perpètre la construction d'un sous-marin. De même, paraît-il, un artilleur naval ne peut suivre les

(1) La question du tir optique, résolue en 1878 par le capitaine de frégate Bonin de Fraysseix, permit d'exécuter des tirs avec 60 pour 100 de coups au but, au lieu de 4 pour 100. Après six mois d'expériences, une commission conclut à l'adoption de la hausse optique. Mais, par suite d'une incurie inqualifiable et coutumière, la marine n'a rendu cet appareil réglementaire que beaucoup plus tard, à la suite des excellens résultats que les Japonais obtinrent contre les Russes, à l'aide d'un dispositif similaire.

diverses phases de la fabrication des poudres B... Tout s'opère dans un profond mystère, sans aucune intervention de la marine, qui surveille pourtant ses autres fournisseurs avec un soin scrupuleux. Onze ingénieurs et de nombreux agens techniques contrôlent les matières premières et suivent pas à pas la création des objets commandés à l'industrie. Rien de pareil pour les explosifs. Le producteur agit à sa guise et, quand il livre ses produits, un de ses propres ingénieurs le représente dans la commission de recette, avec voix *délibérative*. L'artillerie de terre, plus puissante que l'artillerie navale, a vainement tenté de contraindre ce fabricant à soumettre à une commission de membres du service consommateur le coton-poudre destiné à la fabrication de la poudre B... « On ne mord pas sur le granit. »

L'usine du Moulin-Blanc (près de Brest) fournit à la marine le coton-poudre nécessaire au chargement des torpilles. On soumet les recettes de cet explosif à des conditions encore plus originales. Autrefois, la commission comprenait : le directeur de l'établissement, un ingénieur des poudres et salpêtres et un lieutenant de vaisseau représentant le service preneur, qui, de la sorte, se trouvait en minorité. C'était une façon nouvelle de comprendre les recettes de matériel, c'est-à-dire les achats à un fournisseur.

Depuis la suppression de la direction des Défenses sous-marines dans les ports, on a éliminé tout simplement la voix de l'utilisateur, en substituant un artilleur au lieutenant de vaisseau.

A la vérité, le ministre, au vu du procès-verbal, peut faire procéder à une contre-épreuve par un service qu'il désigne. Mais, en cas de désaccord entre les deux départemens à la suite de la contre-épreuve, le comité consultatif des poudres et salpêtres, c'est-à-dire le fabricant, décide en dernier ressort.

Ainsi, l'artillerie navale *transmet* à la marine le coton-poudre, comme elle lui *transmet* la poudre B. Une fois les explosifs livrés, le service producteur s'en désintéresse, abandonnant aux artilleurs la surveillance et la responsabilité, aux marins le danger. Car l'utilisateur, ignorant à peu près tout des poudres sans fumée, sait qu'à bord des navires, il vit sur un volcan et que les altérations de ces poudres causent parfois des relèvemens de pression assez importans pour rendre le réglage du tir difficilement réalisable.

Malgré ces inconvéniens, contraint et forcé, il accepte la

poudre B les yeux fermés, sans avoir la possibilité, même en cas d'urgence, de procéder à sa visite. L'artillerie, nous venons de le dire, est chargée de cette opération. Donc, nécessité d'entrer dans un port pour toute vérification, et transports continuels de munitions entre les bâtimens et la Pyrotechnie. Ajoutons que ces visites ne donnent jamais une certitude absolue.

En résumé, l'insuffisance du matériel d'artillerie paralyse la doctrine du tir. Aussi, l'utilisateur, désireux de rattraper l'avance prise par les autres puissances, ne cesse-t-il de réclamer, par ses porte-paroles autorisés, des améliorations indispensables dont voici le résumé :

1° Nouvel aménagement des blockhaus, aujourd'hui si étroits, que l'officier de tir est obligé d'en sortir pour observer l'extérieur;

2° Tourelles assez vastes, permettant aux servans de manœuvrer leurs pièces avec l'aisance nécessaire;

3° Installation du pointage optique, découverte française adoptée par tous les étrangers;

4° Approvisionnement plus rapide des pièces;

5° Faculté de charger les canons dans une position quelconque, sans perdre plusieurs secondes pour les mettre au pointage négatif;

6° Accroissement, à terre et à bord, de l'approvisionnement en munitions;

7° Fixation définitive de la question des projectiles;

8° Enfin, les marins demandent avec insistance des poudres plus stables, plus égales dans leurs effets, et la limitation stricte de leur existence.

La commission d'artillerie de l'escadre, qui résume les travaux et réunit les vœux de tous les commandans, ne cesse de réclamer et de protester; mais on ne l'écoute que d'une oreille distraite et chacun couche sur ses positions.

Dans tout ceci, la marine a perdu la notion des rôles ; elle a interverti l'ordre des facteurs, malgré les enseignemens précieux que nous offre l'étranger. Les services producteurs étant les fournisseurs de la flotte, l'officier de marine, en qualité de client, a le droit et le devoir de leur commander un matériel répondant à certaines exigences, à des conditions dont lui, marin, reste seul juge, parce qu'il connaît le but multiple à remplir par un bâtiment de combat. Ne vous semble-t-il pas que nous côtoyons l'évidence? On irait plus vite et l'on ferait de meil-

leure besogne si l'État-major général fixait les idées en disant aux constructeurs et aux fabricans : Voilà ce qu'il nous faut!

En Angleterre, où l'on a beaucoup de sens pratique, la marine proclame ses desiderata, qu'il s'agisse de bâtimens ou de canons, et les fait exécuter. Non seulement l'Amirauté (six membres : deux parlementaires et quatre marins) achète elle-même ses canons et ses munitions, mais son inspection d'artillerie navale, de création récente, contrôle minutieusement ces achats. En réalité, l'Amirauté dirige la fabrication des armes et des munitions de la flotte.

Par quelle aberration la marine française est-elle sortie de cette voie? Pourquoi n'a-t-elle pas résisté aux empiétemens successifs des services producteurs? Ici, la responsabilité est effective, et quand une affaire tourne mal, n'est-ce pas l'utilisateur qui est justiciable des Conseils de guerre? Pourtant, en temps ordinaire, l'officier de vaisseau n'a d'avis à émettre et de conseil à donner, ni pour la construction, ni pour la fabrication. A Paris, dit-on, les conseils chargés d'examiner les plans comprennent des marins en majorité. Cela est vrai; mais le Conseil supérieur, le Comité technique, planent très haut; ils arrêtent les lignes principales et le détail infini leur échappe. Or, en artillerie surtout, rien n'est indifférent pour arriver à la précision; chaque détail a son importance. Une réforme d'ensemble est donc urgente; car rien ne changera, tant que les services désunis, conservant jalousement leurs monopoles, continueront à imposer leurs poudres, leurs projectiles, leurs canons et leurs tourelles. Actuellement, l'utilisateur ne peut tirer de l'artillerie tout ce qu'elle devrait rendre : le pointage manque de précision, le tir est trop lent, et la portée, souvent incertaine.

Si l'artillerie navale est le symbole de l'instabilité, on peut considérer l'arsenal comme étant celui de la confusion. Aussi réclame-t-on depuis longtemps une réorganisation devenue indispensable. Et si les ministres reculent tous devant une refonte générale, c'est que la limitation des crédits et la multiplicité des arsenaux ne leur permettent pas autre chose que l'adoption d'expédiens au jour le jour. Tout est prêt, néanmoins, pour une œuvre d'ensemble, les enquêtes ayant fourni les élémens désirables au sujet des approvisionnemens, de la modernisation de l'outillage, des procédés administratifs et des conditions du travail.

L'organisation des arsenaux remonte à 1844, époque où fleurissait la marine à voile. C'est ce règlement, vieux de soixante-quatre ans, que l'on ne cesse de rapiécer pour l'accommoder à de nouveaux besoins.

En 1844, le ministre de la Marine jouait déjà un double rôle militaire et industriel. Depuis lors, le côté *industrie* a pris une extension considérable; il exige l'exploitation de vastes usines et l'on considère le département de la marine, avec ses 27000 ouvriers, comme le « premier usinier de France. »

Mais, ici, comme en matière de chemins de fer, l'État est un déplorable industriel. Ne lui manque-t-il pas l'aiguillon de la concurrence? Aussi, loin de chercher à obtenir plus de célérité et des prix de plus en plus bas, végète-t-il dans une routine plus aisée à déplorer qu'à combattre. D'autres marines n'ont pas hésité à couper le mal dans sa racine. En 1906, le Congrès américain chargea une commission de réorganiser ses arsenaux. Comprenant l'importance du choix des personnes à interroger, il désigna trois ingénieurs civils, sur cinq membres. Ces ingénieurs ont apporté au sein du groupe des idées saines, neuves, radicales, pratiques, dont profiteront largement les établissemens à rénover. L'Angleterre a opéré de même en 1905 : le Comité de sept personnes comprenait quatre membres civils. Le résultat fut, paraît-il, excellent, et nous n'en sommes point surpris. Aurons-nous le courage d'employer un procédé aussi révolutionnaire?

Chaque arsenal maritime, grand ou petit, possède le même nombre de hauts fonctionnaires. D'abord, un vice-amiral préfet maritime, à la fois chef militaire suprême et chef d'industrie comme directeur de l'arsenal, assisté de six directeurs formant sous sa présidence le Conseil d'administration du port : le contre-amiral major général, chargé de la flotte construite; le directeur des constructions navales, de la flotte en construction; le directeur d'artillerie; le directeur des travaux hydrauliques; le directeur du service de santé; le commissaire général.

De ces six directions, la plus importante est celle des constructions navales. Elle occupe le premier rang par le chiffre des crédits dont elle dispose, le nombre de ses ouvriers, l'étendue de ses ateliers et de ses bureaux. Par la force des choses, elle exerce en pratique une prédominance incontestable, sinon incontestée. Ses avis sont très écoutés et, généralement, elle a le der-

nier mot. Le directeur de cette section, beaucoup plus stable que le préfet, puise dans cette permanence une partie de sa force; il appartient à ce corps du génie maritime qu'a illustré Dupuy de Lôme et qui comprend des officiers d'une très haute valeur.

L'artillerie et l'atelier central de la flotte viennent ensuite, et opèrent des travaux analogues. Ces trois directions emploient un outillage à peu près semblable, des ouvriers des mêmes professions, ajusteurs, chaudronniers, fondeurs, tôliers, riveurs... Pourtant, chacune d'elles a son personnel particulier et ses ateliers, de sorte que plusieurs installations font triple emploi. Et si l'on prend l'ensemble des services de l'arsenal, on arrive à des résultats surprenans. L'un des arsenaux a quatre magasins de bois (constructions navales, artillerie, travaux hydrauliques et atelier de la flotte). Un autre a douze dépôts de charbon. Certaines directions ont pléthore d'ouvriers et manque de travail, tandis qu'à côté, il y a pléthore de travail et pénurie d'ouvriers. Au lieu de constituer une vaste usine, l'arsenal est donc un conglomérat d'arsenaux minuscules, ayant leurs besoins, leur matériel, leur personnel. L'autonomie, dont jouissent les directions, accentue encore le particularisme. Est-il excessif de dire que l'arsenal est le type de l'exploitation irrationnelle?

D'autre part, ces usines dans l'usine ont un outillage insuffisant, parce que le Parlement vote généralement des lois incomplètes. Le programme ne porte point, en face des unités à construire, les modifications correspondantes que réclame l'outillage. Par suite, c'est le poids du progrès qui pèse sur notre établissement naval. Les bassins de radoub sont trop courts; les ateliers sont trop éloignés les uns des autres; les machines-outils, de modèles antédiluviens; nos moyens de ravitaillement tout à fait inférieurs; nos dépôts de munitions, trop dispersés. Le Parlement a voté pour la première fois en 1901, parallèlement au programme de la flotte, les crédits nécessaires à ces transformations indispensables dans les ports et les points d'appui. En 1906, le ministre a demandé 1 million pour améliorer l'outillage. En 1907 et 1908, la somme affectée à cet objet n'a pas dépassé 200 000 francs. Ce n'est malheureusement qu'une goutte d'eau dans la mer, et cet outillage laisse fort à désirer. Brest et Toulon n'ont pas assez de bassins de radoub. Bizerte en a deux et manque d'ouvriers.

Après ce rapide examen de l'outillage et de l'utilisation des

arsenaux, notre esquisse serait incomplète si nous n'ajoutions quelques mots au sujet des ouvriers dont l'indiscipline et les prétentions dépassent fréquemment toute limite tolérable.

Il y a beaucoup à dire à ce propos. D'abord, ce personnel inamovible est trop nombreux. Sans doute on le réduit par voie d'extinction. Mais, ici encore, une demi-mesure admet trop d'apprentis à combler les vides et la condensation ne s'opère point avec la rapidité désirable.

En second lieu, les ouvriers ont une influence marquée sur le rendement, mauvais au double point de vue de la production et du prix de revient. Il est vrai que si l'on met en cause le manque de zèle du personnel et la trop grande autorité qu'ont usurpée les syndicats, on ne doit pas omettre non plus l'organisation défectueuse des conditions du travail, l'outillage insuffisant et démodé, la mollesse d'un pouvoir central désireux de ménager trop d'intérêts, enfin, des tarifs douaniers qui nous placent dans une situation inférieure en élevant le prix des matières premières. Aussi, construisons-nous plus lentement et à un prix plus élevé que les étrangers. On calcule que, pour la même somme, nous construisons deux cuirassés alors que l'Angleterre en construit trois.

La journée de huit heures occasionne des pertes considérables. A l'époque où commença l'application de ce règlement, chacun des contre-torpilleurs *Sabre* et *Francisque* ont absorbé 70 000 journées. Un peu plus tard, le *Coutelas* et le *Fleuret*, du même type, en ont demandé 82 000 et 87 000. Ajoutons que l'exécution est moins consciencieuse, et que les malfaçons, autrefois très rares, deviennent fréquentes.

M. Cuvinot cite comme exemple de mauvais rendement la production de l'atelier des torpilles de Toulon :

				Prix de la main-d'œuvre.
En 1902,	on y a fabriqué	127	torpilles.	784 francs.
En 1903,	—	107	—	
En 1904,	—	98	—	
En 1905,	—	69	—	1 942 francs.

Le nombre des torpilles livrées descend régulièrement, tandis que le prix de la main-d'œuvre monte d'une façon inquiétante.

Cependant, on traite ce personnel avec une grande bienveillance. Récemment, le ministre appelait les ouvriers à siéger

dans les commissions de classement chargées de désigner les candidats dignes de passer au choix. Désormais, comme corollaire, l'autorité supérieure prononcera les peines de la rétrogradation et du licenciement, après avis d'un Conseil de discipline où les ouvriers auront des représentans. Ceux-ci trouveront-ils jamais une rétrogradation méritée? Et un licenciement? Ce règlement démocratique, assez mal accueilli par les intéressés, contribuera-t-il à l'amélioration du rendement des arsenaux? Nous en doutons fort.

Avant d'établir cette règle nouvelle, le ministre avait consulté les syndicats. Vaine mesure de prudence qui n'empêcha pas les protestations : il n'y eut, paraît-il, qu'un seul tour de scrutin pour l'élection des délégués, et la dépêche ministérielle avait omis de prévoir des réunions préparatoires. Voilà, en effet, deux cas pendables.

Le pouvoir central doit ramener les ouvriers au sentiment plus exact de leurs devoirs. Il faudrait d'abord augmenter le nombre des ingénieurs, qui, absorbés par des besognes multiples, alignent des chiffres, confectionnent des états, rédigent des rapports, mais ne paraissent point dans les ateliers. Or, partout où l'officier fait défaut, le relâchement se produit. « Écrasés de travail, a déclaré M. Ripart, ingénieur en chef, devant la Commission de la Chambre, les ingénieurs des ports ne peuvent assurer le service; les études traînent; les ouvriers attendent des ordres que les ingénieurs surmenés ne peuvent leur donner en temps utile, la main-d'œuvre continue à être gaspillée, l'outillage à ne pas être tenu à la hauteur du progrès... » Ces observations, parfaitement justes, sont corroborées par les chiffres. On compte, à Cherbourg, 18 ingénieurs de tout grade; à Brest, 20; à Lorient, 14; à Rochefort, 12; à Toulon, 25. Nombres manifestement insuffisans pour assurer le service dans des conditions acceptables.

Enfin, la surveillance n'a pas l'activité nécessaire dans l'enceinte des arsenaux. Jadis, de nombreux gendarmes exerçaient un rigoureux contrôle aux issues. Les postes fournis par l'infanterie de marine échelonnaient des sentinelles sur toute l'étendue du port. Un incendie éclatait-il? L'alarme aussitôt donnée empêchait le fléau de s'étendre. Mais la marine, ne disposant plus de ces troupes, a réduit le nombre des sentinelles et celui des rondes. Peu à peu, la surveillance s'est

relâchée; le mal est devenu si grand que le ministre a fini par s'émouvoir. Un décret de janvier 1908 enlève la police de l'arsenal au commissaire rapporteur près les tribunaux maritimes des ports pour la confier au major général. C'est très bien; mais pourquoi n'augmente-t-on pas le nombre des agens d'exécution? Pourquoi ne rétablit-on pas le surveillant général qu'a supprimé une des dernières lois de finances? Par un aveuglement injustifiable, on restreignait la police au moment où l'on augmentait les dépenses. En 1887, avec un budget de 188 millions, l'assurance contre le vol et l'incendie dépassait 1 pour 100. Vingt ans plus tard (1907), le budget atteint 320 millions, mais l'assurance descend à 0,47 pour 100.

Le personnel surveillant, 2000 hommes en 1887, tombe à 1300 en 1907. Ces économies fort mal placées rendent plus fréquens les vols et les incendies par malveillance.

Parlerons-nous de la défense des arsenaux? Que d'anomalies inexplicables! Le règlement du 17 novembre 1904 confère au préfet maritime la défense, non seulement de l'arsenal, mais aussi de toute la côte de son arrondissement (1). Cette règle, très simple au premier abord, place ce haut fonctionnaire dans une situation fausse et périlleuse. En temps de paix, le préfet maritime, bien que commandant en chef, ne fait partie que du comité de défense de la place forte dont il est gouverneur. Sur tout autre point du littoral de son arrondissement maritime, ce comité se réunit sous la présidence du *général adjoint au préfet maritime*. Rien n'oblige ce général à consulter le préfet, son chef, et, s'il le fait, ce n'est que par déférence.

La guerre est-elle déclarée? Le préfet prend aussitôt le commandement de la défense du littoral de son arrondissement, et il emploie des ouvrages sur l'utilité desquels on ne l'a pas consulté. Nous ne nous chargeons point d'expliquer ces contradictions.

Quant au nombreux personnel des batteries du front de mer, l'organisation actuelle n'autorise point à croire qu'il rejoindra son poste au moment voulu. Car, dès le début des hostilités, on songera surtout à la frontière de l'Est, et la marine sera invitée, au moins tacitement, à « se débrouiller » sur la côte.

Le personnel indispensable, artillerie pour l'armement des forts, infanterie pour certains détachemens de surveillance, ne

(1) Ce littoral est considérable. Ainsi, le 5ᵉ arrondissement (avec Toulon pour chef-lieu) s'étend de la frontière italienne à la frontière d'Espagne.

se trouvera réuni aux points prescrits qu'à la double condition d'être permanent et de dépendre de la marine.

Comment, dira-t-on, la marine accepte-t-elle une situation qui présente de si redoutables responsabilités? Ce n'est pas faute d'avoir élevé des protestations très vives. Une fois de plus ici, après tous les préfets maritimes, nous réclamons une refonte complète de la défense des côtes. Nous demandons avec instance, pour la marine seule, la charge de combattre l'*ennnemi flottant;* qu'on lui donne en permanence le personnel nécessaire à une mobilisation réelle, et que l'on cesse de faire cadrer sur le papier des chiffres qui ne répondent pas à la réalité.

En résumé, un malaise général trouble les services et se répercute sur le matériel. On a faussé les mécanismes. Les organes secondaires exercent la prépondérance, après avoir refoulé dans l'ombre les organes de premier plan. Nous n'avons pas la flotte de notre politique d'expansion, et, constatation plus grave, notre flotte ne correspond point aux sacrifices consentis. Du deuxième rang qu'elle occupait, elle tombe au quatrième, en voie, si nous ne prenons d'énergiques mesures, de descendre au cinquième, après le Japon.

D'où provient ce défaut d'organisation, cette incohérence? En grande partie de l'infiltration de la politique dans la marine. Partout, dans les couloirs du ministère, dans les arsenaux et sur les cuirassés, on trouve la trace de cette politique ignorante des obstacles, des barrières, des impossibilités, des hiérarchies, des services rendus, et qui entraîne après elle la ruine du principe d'autorité, engendre la mollesse des pouvoirs publics, la désagrégation lente, mais sûre.

Peut-on remettre les choses en état? Oui certes, et, selon nous, à trois conditions.

La première, d'une exécution très simple, dépend du ministre, et de lui seul. Le ministre pourrait enrayer le mouvement, si, restant assez longtemps au pouvoir, il consentait à faire plus de marine que de politique. Autrefois, on ne pouvait guère croire qu'en arrivant rue Royale, le parlementaire choisi allait dépouiller le vieil homme et résister aux sollicitations de ses amis; qu'il resterait sourd aux imprécations du « petit commerce » des ports; qu'il fermerait complètement l'oreille aux réclamations d'une municipalité aux abois déplorant la trop

longue absence de l'escadre. Il ne fallait pas le lui demander, car la réélection le guettait, et la crainte de l'électeur n'était pas toujours le commencement de la sagesse. M. Alfred Picard, organisateur de vaste envergure, esprit généralisateur, sans attaches politiques, pourra, si on lui laisse les mains libres, opérer les réformes attendues, sans arrière-pensée, sans autre mobile que le bien public. Certes, il lui faudra du temps pour donner sa mesure. Ce n'est pas du jour au lendemain qu'il rétablira l'ordre et la discipline là où règnent l'anarchie et la confusion. Mais, déjà l'attitude du ministre inquiète le personnel des ports. C'est un signe des temps nouveaux.

Deuxième condition indispensable : Liaison des directions, soudure effective des services. Il faut restaurer l'autorité disparue. Ici, point d'innovation ; nous réclamons le simple retour à un passé qui a fait ses preuves. Cet organe coordinateur a existé et doit être rétabli. Le chef d'état-major général peut seul remplir ce rôle, parce qu'il a la compétence nécessaire et que la préparation des opérations navales prime tout le reste. Replaçons le chef d'état-major au gouvernail. Sans marchander, étendons les pouvoirs de cet officier général, sous l'autorité du ministre, bien entendu. L'homme qui prépare la guerre doit avoir la préséance sur ceux qui lui fournissent les outils. Qu'il redevienne le pivot du ministère; qu'il joue selon les circonstances un rôle modérateur, impulsif, conciliateur, et qu'il groupe tous les efforts en un faisceau compact.

Enfin, troisième condition : Il faut liquider tout le passé. M. Étienne Lamy, rapporteur du budget de la marine, écrivait dès 1879: « Ce n'est pas de réformes de détail qu'il s'agit; la marine exige des mesures d'ensemble. »

Prenons ces mesures et, pour les rendre efficaces, abritons-les sous l'autorité de la loi, comme l'ont réclamé l'année dernière MM. Poirrier et Chaumet, rapporteurs du budget de la marine dans les deux Chambres. Cette loi organique fixerait tout ce que l'on peut déterminer d'avance, tout ce qui, en dépit des changemens politiques, ne doit recevoir que des modifications espacées Elle ferait disparaître l'incohérence par la suppression partielle du provisoire maritime et la réduction au minimum du régime instable des décrets, si commode pour les ministres, mais parfois si malencontreux pour l'organisme.

Il ne semble pas que la commission de réorganisation admi-

nistrative actuellement en fonction ait les pouvoirs nécessaires pour opérer une refonte assez complète. Voici un aperçu de quelques points à fixer :

Nombre et types des unités de la flotte.

Durée du service des bâtimens (selon leur type), de façon à assurer le remplacement automatique des unités vieillies.

Obligation de prévoir pour tout accroissement de la flotte une augmentation correspondante du personnel et de proportionner l'importance du personnel aux besoins de la mobilisation.

Réorganisation des arsenaux, en déterminant le nombre des ouvriers par arsenal et en spécifiant que tout ouvrier promu changera de port.

Mise au point de l'outillage des arsenaux, en inscrivant d'urgence les moyens rapides de ravitaillement des escadres en charbon, vivres et munitions.

Réorganisation des dépôts des équipages et des magasins d'approvisionnement de matériel. Il faut que les uns et les autres, au lieu de rester à peu près vides, servent réellement de volant pour le personnel et pour le matériel.

Nombre, position et classement *ne varietur*, des points d'appui de la flotte dans les mers et océans.

Importance des dépôts de charbon croissant comme la puissance de la flotte, au moins pour Bizerte et les cinq arsenaux.

Attribution de la défense des côtes à la marine seule. (Refonte complète de l'organisation actuelle.)

Décentralisation administrative et séparation très nette entre l'administration proprement dite et la partie technique.

Obligation pour le ministre de choisir un vice-amiral comme chef d'état-major général, et extension des pouvoirs de celui-ci dans le sens de l'autorité incontestée sur les directeurs.

Les inconvéniens du système frappent les plus indifférens. Le mal est grand. Il est temps d'agir. Mettons-nous à l'œuvre sans perdre un instant. Car, « le jour vient inévitablement où les vérités bafouées s'affirment par des coups de tonnerre. »

Commandant DAVIN.

L'EXIL ET LA MORT

DU

GÉNÉRAL MOREAU

III (1)

LE RETOUR EN EUROPE

I

Pressé d'accomplir la mission dont il était chargé, Daschkoff, vers la mi-mars, se rendit à Philadelphie. Moreau résidait depuis plus de six ans, dans le voisinage de cette ville, sur la propriété achetée par lui, dès son arrivée aux États-Unis, et qu'il avait considérablement agrandie. L'envoyé russe eut vite fait de comprendre que ses pressentimens ne l'avaient pas trompé. Sans doute, la résolution de Moreau n'était pas définitive. Il ne voulait, en ce moment, se déplacer que lorsqu'il aurait acquis la certitude que sa femme et sa fille n'étaient plus sur le territoire français. Mais Daschkoff n'en interpréta pas moins ses paroles à l'égal d'une promesse ferme. L'entretien se poursuivit comme si l'exécution de cette promesse n'eût été subordonnée qu'à des considérations accidentelles et provisoires que l'événement allait rendre sans objet. Moreau suivit Daschkoff sur ce terrain. Après que le diplomate russe lui eut répété,

(1) Voyez la *Revue* du 15 octobre et du 15 novembre.

conformément à ses instructions, que les alliés ne faisaient pas une guerre de conquête, qu'ils voulaient uniquement délivrer l'Europe du joug qui pesait sur elle et que la France conserverait ses frontières naturelles, lui-même reparla de son projet de former un corps d'armée à l'aide des prisonniers détenus en Russie. Il consentit à rédiger un mémoire explicatif de ce plan à la réalisation duquel il se proposait de faire concourir son ancien compagnon d'armes, le maréchal Bernadotte, devenu prince royal de Suède.

Les deux interlocuteurs s'entretinrent ensuite des moyens qui s'offraient à Moreau de quitter l'Amérique. Il n'y avait pas en ce moment de bâtimens neutres allant directement au Nord de l'Europe, et le général désirait éviter, autant que possible, de passer par l'Angleterre. Cet inconvénient lui serait épargné, si le Tsar consentait à l'envoyer chercher par un navire de ses flottes, et il n'aurait pas alors à craindre d'être pris par les corsaires français qui couraient sus au pavillon britannique.

Pour finir, Daschkoff lui demanda s'il n'avait pas de conditions à poser en ce qui touchait son entrée au service de la Russie.

— Des conditions! s'écria Moreau. Ma confiance dans Sa Majesté est trop grande pour que je me permette jamais d'en faire!

Rentré à Washington, Daschkoff écrivait, le 8 avril 1813, à Romanzoff : « J'ai trouvé ses dispositions telles que je pouvais les désirer. Il n'hésiterait pas à quitter ce pays, s'il n'attendait des nouvelles de son épouse. » A la dépêche d'où sont tirés ces détails était joint « le mémoire précieux » qu'à sa demande avait rédigé Moreau.

Convaincu que la campagne prochaine, quel que fût le point où l'armée russe cesserait de poursuivre Napoléon, ne pourrait commencer avant le mois de juillet, Moreau estimait qu'il serait imprudent de laisser aux Français un seul corps de troupes en Prusse. Si l'on n'avait pu les forcer à passer le Rhin, on devait au moins les repousser au delà de l'Elbe, pour que la totalité de l'armée prussienne pût prendre part aux prochaines opérations. Le grand avantage de forcer les débris de l'armée française à passer le Rhin serait d'avoir les ressources en hommes et en vivres dans la Hesse, le Hanovre et les pays adjoints. Quoiqu'on dût supposer que l'excessive fatigue des armées russes avait

dû ralentir leur mouvement, il faisait remarquer que ce serait une grande faute que de laisser aux Français le temps de se rallier et de recevoir des renforts. Il fallait éviter tout siège qui occasionnerait des retards, des pertes et un grand emploi de troupes. Des corps d'observation à peu près égaux aux garnisons devaient suffire; aussitôt l'ouverture de la Baltique, une flottille devant Dantzig et des troupes de blocus feraient tomber cette place.

Si l'Autriche abandonnait Bonaparte, la situation de celui-ci allait être très mauvaise. Elle ne serait pas meilleure, si l'Autriche, sans se détacher de lui, se bornait à une neutralité armée en se tenant prête à s'emparer de ce qui lui conviendrait, surtout en Italie. On devait bien croire d'ailleurs que cette puissance ne tenterait pas un grand effort en faveur de l'homme qui lui avait fait tant de mal. D'autre part, les hommes que Bonaparte levait maintenant en France, n'étaient pas des soldats; ils ne combattraient passablement que si l'armée était composée au moins pour moitié de vieux soldats. Or, Bonaparte n'en avait plus qu'en Espagne. Abandonnerait-il ce pays? C'est ce qu'il aurait de mieux à faire. Mais les hommes dans sa situation prennent ordinairement des demi-mesures, et c'est probablement ce qu'il ferait en retirant d'Espagne cinquante ou soixante mille hommes pour servir de noyau à sa nouvelle levée de conscrits. Avec cette armée nécessairement médiocre, il tenterait en Allemagne, non pas d'anéantir les armées russes, mais de faire une espèce de campagne pour servir d'abord à aguerrir ses nouveaux soldats et pour profiter des fautes de ses adversaires.

En ces circonstances, Moreau pensait que la diversion la plus terrible, « celle qui pouvait le plus sûrement anéantir la puissance de Bonaparte, rendre la paix et le repos à la France et à l'Europe, » devait être faite avec les Français prisonniers en Russie. Il conseillait d'employer le colonel Rapatel au recrutement de trente ou quarante mille hommes, tant officiers que soldats, choisis parmi les prisonniers. Dans sa pensée, un tel recrutement ne serait pas difficile. « Ils doivent abhorrer celui qui les a si mal conduits dans l'entreprise la plus folle et la plus ridicule qui ait jamais été faite et mépriser le lâche qui les abandonna au moment où ses talens pouvaient leur être le plus nécessaires. » Il serait important de n'admettre à cette organisation de prisonniers français que des officiers bien sûrs et d'en écarter

absolument tous les courtisans, les gardes et ceux qui auraient obtenu des faveurs particulières. Ce corps d'armée devrait être cantonné à portée de la Baltique, sous la garde et la surveillance d'officiers russes sachant assez bien le français pour s'assurer des intelligences parmi ces volontaires et découvrir ceux qui ne se seraient enrôlés que pour se soustraire à la prison ou avec le dessein encore plus dangereux de trahir leurs camarades. Mais on ne devait écarter ces suspects qu'au moment de l'exécution, afin de les empêcher d'en entraîner d'autres dans leur trahison. A ceux qui se seraient enrôlés de bonne foi, résolus à rester fidèles au parti qu'ils auraient embrassé, on ne laisserait ignorer ni le nom du général sous les ordres duquel ils devraient agir, ni qu'ils étaient uniquement destinés à opérer en France contre Bonaparte seul, et que la paix serait le fruit de leurs travaux.

De même, il serait essentiel que les premières proclamations des alliés, quand ils entreraient en France, assurassent le peuple de la paix générale sur des bases honorables « aussitôt la mort du tyran. » Si l'Espagne était entièrement évacuée, l'armée de Wellington devrait être transportée en Allemagne, et les transports qui l'y auraient conduite serviraient à porter en France les troupes françaises destinées à y agir. Si, au contraire, l'armée anglaise restait en Espagne pour combattre les troupes françaises, il faudrait réunir une quantité de transports russes, suédois et anglais, suffisante pour amener sans délai le corps d'armée, formé à l'aide des prisonniers, sur les côtes de Flandre, à proximité de Paris.

Quant au gouvernement futur, il n'y avait pas lieu d'en parler tant que l'Empire ne serait pas renversé ; il fallait laisser à chaque parti l'espoir de voir réaliser ses désirs. Si l'on annonçait le retour de l'ancienne famille régnante, les acquéreurs des biens nationaux, quelques hommes du parti républicain et ceux des émigrés qui avaient abandonné leur ancien souverain pour servir Bonaparte, s'effraieraient, et si l'on annonçait le rétablissement de la République, Bonaparte en profiterait pour prédire le règne de Robespierre et des Jacobins. « On doit donc, disait Moreau en finissant, se borner à proclamer la haine du Tyran, la paix, la modération et l'indulgence la plus complète pour toutes les opinions, quel que soit le gouvernement qu'on établisse. La France entière, qui abhorre l'état actuel des choses, n'a

probablement pas d'opinion formée contre la probité de celui qui entreprendra cette expédition. « Aucun motif d'ambition particulière ne le dirige. Rendre la paix à l'Europe et le bonheur à la France, est le but de ses projets; jouir à l'abri d'un gouvernement libéral du fruit de ses travaux est son seul désir. »

Tel était le rapport que le général Moreau avait confié à Daschkoff pour le faire parvenir à l'empereur de Russie. A peine est-il besoin de faire remarquer que l'idée de faire marcher contre Napoléon ses anciens soldats prisonniers n'est pas digne d'un capitaine tel que Moreau (1). Son erreur ne se peut expliquer que si l'on songe qu'en son exil, il a été hors d'état de mesurer la puissance du prestige que, même vaincu, Napoléon exerce sur ses soldats, et que n'ont affaibli ni les épreuves qu'ils ont subies en Espagne, ni les souffrances encore plus affreuses de la campagne de Russie. Napoléon est toujours pour eux le chef si longtemps invincible qui les a conduits de victoire en victoire; ils ne l'aiment pas moins pour les sacrifices qu'il leur a imposés que pour les entreprises glorieuses auxquelles il les a associés; et à deux ans de là, il suffira de son regard, de son geste, de sa voix pour que les légions envoyées pour le combattre se rallient à sa cause avec enthousiasme.

Au moment où Moreau traçait le plan qu'on vient de lire, la transformation dont les suites, quelques excuses qu'on y oppose, pèseront à jamais sur sa mémoire, s'était opérée en lui, et s'il hésitait encore, si, pour justifier ses hésitations, il invoquait et exagérait les difficultés qui entravaient son départ, c'est, nous le rappelons, qu'il était dominé par la crainte de livrer sa femme et sa fille aux vengeances de Bonaparte.

De là le mystère dont on le voit envelopper ses projets. Lorsque Daschkoff était venu conférer avec lui, ils avaient reconnu la nécessité d'une discrétion rigoureuse et d'un silence absolu. Précédemment, au cours de ses pérégrinations en Amé-

(1) Telle n'est pas l'opinion de Thiers. Il croit que ce projet « n'était pas dépourvu de chances de succès, » de même qu'il attribue à ces prisonniers des idées de vengeance contre Napoléon. C'est méconnaître l'état d'âme de l'armée française. Il avait pu y avoir des plaintes parmi ces milliers de malheureux tombés au pouvoir des Russes; mais elles ne signifiaient pas qu'ils fussent disposés à marcher contre leur Empereur, même sous un chef tel que Moreau que, d'ailleurs, beaucoup d'entre eux ne connaissaient pas. Au premier contact avec leurs camarades, ils se fussent réunis à eux. Quiberon et 1815 constituent à cet égard des preuves formelles. Du reste, comme on le verra plus loin, il ne fut pas donné suite au projet de Moreau

rique, il avait rencontré le général Willot, qui s'était enfui d'Europe après de tristes aventures (1) assez semblables à celles de Pichegru et qui résidait maintenant à Baltimore. Ils avaient examiné ensemble les moyens de faire échec à leur ennemi commun et, en prévision d'événemens qui leur permettraient de franchir les mers pour aller le combattre, ils s'étaient engagés vis-à-vis l'un de l'autre à ne prendre aucun parti sans se prévenir. Mais Moreau, même après son entrevue avec Daschkoff, ne jugea pas que le moment fût venu de prévenir Willot.

En revanche, il considérait comme nécessaire de connaître les sentimens et les intentions de Bernadotte. Il cherchait un moyen de correspondre sûrement avec lui, lorsque à l'improviste, ce moyen se présenta. Un négociant de Philadelphie, David Parish, allait partir pour se rendre en Europe. En rapports d'affaires avec le proscrit, il lui offrit de se charger de ses commissions. L'occasion était sûre, et Moreau n'eut garde de n'en pas profiter. Il écrivit à sa femme pour l'engager plus instamment à quitter la France, à ses frères, à Rapatel et enfin à Bernadotte. Cette lettre au prince royal de Suède, il y attachait un prix particulier. Il demanda à David Parish d'aller la porter lui-même à Stockholm, de la remettre en mains propres et de complimenter en même temps le destinataire sur la résolution des États de Suède qui lui assurait à brève échéance la couronne suédoise. Déjà, au moment où partait Rapatel, il lui avait confié le même message. Mais il ignorait encore si celui-ci s'en était acquitté.

Dans l'écrit que David Parish emportait pour Bernadotte, les dispositions de Moreau apparaissent avec encore plus de force et de netteté que dans la lettre transmise par Daschkoff à sa cour et même que dans le mémoire qui l'accompagne, dont il n'est en réalité qu'une répétition (2). En terminant, Moreau priait Bernadotte de lui répondre au plus vite et, s'il jugeait sa présence nécessaire en Suède, de lui envoyer un navire pour le transporter à Gothenbourg. Mais il ne lui parlait pas des offres

(1) Je les ai racontées dans mon *Histoire de l'Émigration*, t. II, p. 386 et suivantes et t. III, p. 175 et suivantes.

(2) Cette circonstance et le défaut d'espace me décident à ne pas donner ici cette lettre de Moreau à Bernadotte qui, du reste, est connue au moins en partie. J'en reproduirai le texte intégral dans le volume où sera complétée la présente étude.

qu'il avait reçues de l'empereur de Russie par l'entremise de Daschkoff.

Le bâtiment, qui portait Parish, effectua une traversée heureuse et rapide et le déposa à Hambourg, qu'occupait alors le corps d'armée de Davoust. Mais, le voyageur se vit arrêter par des consignes rigoureuses résultant de l'état de guerre; on ne lui permit pas de passer en Suède, ce qui le décida à repartir immédiatement pour l'Amérique. Dès son retour, il avertissait Moreau « que le despotisme du maréchal Davoust l'avait empêché d'aller à Stockholm. » Moreau serait donc resté dans l'ignorance des intentions de Bernadotte, s'il n'avait eu connaissance à l'improviste d'une lettre de Mme de Staël à ses correspondans d'Amérique. Étant alors en Suède, elle les chargeait de lui dire que le prince royal désirait le voir et le demandait à tous les échos. Sa réponse à cette invitation, à la date du 6 mai, prouve que l'avis qui venait de lui être donné précipita ses résolutions.

Après avoir reproduit sa première lettre, il faisait part à Bernadotte des propositions de la Russie et, présumant que sa femme n'était plus en France, il annonçait son départ pour la mi-juin. « Je suis prêt, ajoutait-il, à pénétrer en France à la tête des troupes françaises; mais je ne vous dissimule pas ma répugnance d'y marcher à la tête des troupes étrangères. Quel gouvernement devrait-on établir si on détruit celui qui existe? J'ignore quelles sont les opinions dominantes, dans un pays royalisé depuis dix ans; quant à moi, je suis parfaitement libre et sans préjugés; et si la nation désire les Bourbons, avec lesquels je n'ai jamais eu l'ombre de rapport, malgré la fameuse conspiration, je les verrais reprendre le gouvernement avec plaisir, sous des conditions qui assurassent la liberté personnelle des Français, garantie par quelques corps intermédiaires assez puissans pour arrêter l'ambition et l'avidité des courtisans; je crois même que c'est le seul moyen d'en finir.

« J'apprends qu'ils ont envoyé un agent à Saint-Pétersbourg, peut-être avec l'espoir d'y enrôler quelques Français. Je ne désirerais nullement combattre sous cette bannière, qui jusqu'à présent n'a pas été heureuse en révolutions; et puis, je ne voudrais jamais me charger d'être l'instrument d'aucune vengeance particulière. »

Il apparaît clairement dans cette lettre que, lorsque Moreau

s'y déclarait résolu à partir et y fixait même la date de son départ, il n'avait pas encore reçu de nouvelles de sa femme. Il en était réduit à espérer qu'elle avait quitté la France ; mais, ainsi qu'il le disait à Bernadotte, il ne pouvait que le supposer. En fait, il ne fut fixé que quelques jours plus tard, par l'avis qu'elle lui donnait de l'obligation qu'on lui imposait d'aller s'embarquer à La Rochelle pour retourner en Amérique. Rien dans cet avis ne trahissait son dessein de passer en Angleterre. Son mari ne suspecta pas sa sincérité. Convaincu qu'elle s'était mise en route pour revenir auprès de lui, et qu'en conséquence, elle ne courait plus aucun péril, il se rassura en ce qui la concernait.

Quant à la colère dont il fut saisi au récit des traitemens dont elle avait été l'objet de la part de la police impériale, quelque légitime et fondée qu'elle fût, elle ne pouvait plus peser sur sa détermination. Ses déclarations à Bernadotte prouvent que son parti était pris. Il serait donc inexact de prétendre que la plainte de sa femme a été la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Le vase avait déjà débordé. Tout au plus, cette plainte en accrut-elle le trop-plein.

La même lettre permet de rectifier ce que dit Hyde de Neuville dans ses *Mémoires*, en ce qui touche les dispositions du proscrit envers les Bourbons. Il y raconte qu'après le départ de Mme Moreau qui était l'amie de Mme Hyde de Neuville, ayant redoublé d'assiduité auprès du général, il fut mis au courant de ses projets et que, dans leur entretien, celui-ci s'engagea à aider au rétablissement de la monarchie. Il l'affirme non seulement dans ses *Mémoires*, mais aussi dans une lettre encore inédite qu'il écrivit à Louis XVIII en apprenant la mort de Moreau.

« Il n'a écouté que sa probité, mandait-il au Roi, et, sans changer d'opinion, il n'a point balancé à se réunir au parti qui seul pouvait assurer à la France une vraie liberté.

« — J'ai servi la République, me disait-il ; je lui ai toujours été fidèle. Mais, puisqu'elle est détruite et ne convient point à mon pays, je servirai avec le même dévouement le prince dont je connais les vertus et les intentions. Dites-lui que vous connaissez un bon républicain qui le servira mieux que beaucoup de royalistes. »

Dans une autre lettre, adressée le même jour à Bernadotte, et dans laquelle il l'adjure « de se couvrir de gloire » en renonçant à la couronne de Suède en faveur du fils de Gus-

tave IV, Hyde de Neuville attribue à Moreau un langage analogue. Moreau n'existait plus et ne pouvait le démentir. Mais il est démenti par celui qu'on vient de le voir tenir au prince royal de Suède et qui démontre que, s'il est sans parti pris contre les Bourbons, « il ne veut pas marcher sous leur bannière. » Il est donc certain que les propos que lui prête Hyde de Neuville n'ont pas été tels qu'on nous les présente. Il suffit au reste, pour le mieux prouver, de citer ce que deux mois après, à la veille de son départ, Moreau écrivait à sa femme :

« M. Neuville, qui veut aussi s'en mêler, voulait me faire prendre des engagemens avec les Bourbons. Je lui ai répondu que je croyais qu'on finirait par là, mais que je ne pouvais pas m'engager sous leur bannière, ne voulant pas faire la guerre civile pour eux si la France n'en voulait pas et qu'au surplus, je n'engagerais jamais à les rappeler que sous des conditions telles que les biens nationaux, une certaine dose de liberté nécessaire au bonheur des hommes, l'oubli *complet* de ce qui s'était passé dans la Révolution, et la sanction de tous les emplois occupés. »

Voilà qui est net et qui démontre que Hyde de Neuville, pour se donner aux yeux du Roi le mérite d'avoir converti Moreau, a dénaturé ses paroles. Ainsi tombe la légende d'après laquelle il aurait quitté l'Amérique, après entente avec les Bourbons et pour aller les servir.

II

A Washington, Daschkoff, tenu au courant des intentions de Moreau, multipliait les démarches à l'effet d'activer son départ. A cette époque, les hostilités entre l'Angleterre et les États-Unis battaient leur plein. La flotte britannique commandée par l'amiral Warren, ayant sous ses ordres le vice-amiral Cockburn, bloquait le port de New-York. Aucun navire n'en pouvait sortir qu'en se dérobant à la surveillance des Anglais ou qu'autant qu'ils consentaient à le laisser passer. Daschkoff espéra d'abord que Moreau pourrait partir par le *Neptune* qui allait conduire en Russie les délégués que les États-Unis envoyaient au Tsar pour répondre à ses offres de médiation entre eux et l'Angleterre et négocier, s'il y avait lieu. Mais, outre que Moreau ne pouvait

avoir achevé en temps utile ses préparatifs, il n'eût guère été facile de cacher sa présence à bord du *Neptune* sur lequel naviguaient des personnages officiels de qui il était connu. Pour ce double motif, la combinaison à laquelle avait songé Daschkoff fut abandonnée, et il se décida à solliciter de Cockburn un sauf-conduit pour un bâtiment de commerce qu'il se réservait de lui désigner ultérieurement.

Sans lui parler de Moreau, il allégua la nécessité d'envoyer à sa cour un attaché du Consulat général de New-York nommé Paul de Svinine, chargé de dépêches importantes et de communications secrètes. Cockburn s'empressa de délivrer le sauf-conduit. Muni de cette pièce protectrice, Daschkoff n'eut aucune peine à trouver un armateur disposé à prêter un bâtiment dont la cargaison se trouverait ainsi garantie des risques de guerre. En écrivant à Romanzoff qu'il avait assuré de la sorte le départ du général Moreau et de Svinine, il lui demandait de faire accorder à l'armateur une égale protection pour le retour du bâtiment en Amérique, d'exempter sa cargaison des droits de douane et enfin de le recommander à la libéralité de l'Empereur.

Le 20 juin, grâce à l'activité de Daschkoff, le navire *Hannibal*, commandé par Curtis Blackman du port de New-York, n'attendait plus que ses passagers pour mettre à la voile. A cette date, le général Willot recevait à Baltimore une lettre de Moreau, annonçant qu'il allait dans le Nord de l'Europe, pour tenter la grande entreprise « contre le gouvernement de Bonaparte. » Il lui promettait de l'instruire de tout et l'engageait à se rendre en Angleterre où leurs communications seraient plus faciles et plus promptes que s'il restait en Amérique. Le ministre de Russie à Washington lui en faciliterait les moyens. « Je pense, ajoutait-il, qu'il ne faut pas divulguer, dans les premiers momens, ce que nous nous proposons de faire. Mais il sera convenable que vous en fassiez part aux représentans des puissances qui m'ont appelé et aux ministres d'Angleterre qui désireraient en avoir connaissance (1). »

La dernière lettre qu'écrivit Moreau avant de quitter les

(1) Quelques jours après avoir reçu cette lettre, Willot écrivait au commandant de la flotte anglaise pour le prier de le ramener en Europe. Mais il n'était pas encore parti lorsque arriva aux États-Unis la nouvelle de la mort de Moreau. Elle lui fit ajourner son départ et il ne revint en France qu'après le rétablissement des Bourbons. Louis XVIII le créa comte et lui confia le commandement militaire de la Corse. Willot mourut en 1823.

États-Unis était adressée à sa femme et devait lui être remise quand elle y arriverait. Il suffira d'en détacher un passage pour faire comprendre qu'au moment où il allait s'embarquer, il n'éprouvait ni regrets, ni remords. Dans sa pensée, en allant combattre Napoléon, il allait combattre pour la France; il se flattait de l'espoir d'être, après la chute du régime impérial, un médiateur entre sa patrie vaincue et les puissances étrangères victorieuses.

« Ma bien chère amie, — A ton arrivée ici, tu seras sans doute bien étonnée d'apprendre que j'ai quitté ce pays pour l'Europe, à moins qu'une des nombreuses lettres que je t'ai écrites depuis le mois de mars dernier, époque où j'ai reçu les propositions directes de la Russie et les invitations que m'a fait faire Bernadotte de me rendre en Europe ne te soit parvenue. Par la lettre que m'a remise M. Nérac, tu prévoyais ce cas, et rien ne m'a fait plus de plaisir, puisque c'était l'approuver. Les circonstances n'ont jamais été plus favorables pour rentrer dans notre pays; mais le désir d'empêcher que la France entière ne soit la victime de la vengeance étrangère, à la chute de Bonaparte, me fait désirer d'y contribuer.

« J'ignore encore ce qu'on va faire. J'ai envoyé, il y a deux mois, un mémoire où j'exprime le désir qu'on me forme une petite armée des prisonniers français en Russie avec lesquels je tâcherais d'aborder en France et de donner un point d'appui aux mécontens. Je désirerais que Bonaparte tombât de la main des Français; cela serait bien avantageux et bien honorable pour eux.

« On t'attend à tout moment sur l'*Erié*. Jamais ordre de Bonaparte ne m'a fait plus de plaisir que celui de te faire partir. Je ne voulais pas m'en aller d'ici avant d'être certain que tu avais reçu quelques-unes de mes lettres. Nous savons indirectement que tu pars. Un passager de l'*Atlas* a dit à Philadelphie qu'il avait une lettre de toi et que, la veille de son départ pour Bayonne, il t'avait vue faire tes paquets...

« Si ta santé n'était pas parfaitement rétablie, je pense que tu ferais bien, si la saison n'était pas trop avancée et que tu ne fusses pas trop ennuyée de la mer, de te rendre en Angleterre où nous serions plus à portée l'un de l'autre et où tu trouverais plus de ressources pour l'éducation d'Isabelle. Parish, qui était venu à la campagne, il y a trois jours, me donner toutes ces

nouvelles venues par l'*Atlas*, les tenait de seconde main et m'a dit qu'on lui avait particulièrement parlé des progrès d'Isabelle qui faisait l'étonnement de tout Bordeaux. Embrasse-la bien tendrement pour moi et ne doute pas de mon tendre et sincère attachement. »

Le désir qu'exprimait Moreau d'empêcher qu'à la chute de Bonaparte, la France ne fût victime des vengeances de l'étranger nous est encore révélé par Daschkoff, dans une lettre qu'il lui confia pour Romanzoff. « Ce grand homme de guerre, qui joint toutes les vertus d'un citoyen éclairé et fidèle à sa patrie, se considère comme celui qui doit sauver la France de sa ruine. »

Ainsi se trouve précisé, sous diverses formes, le but que poursuit Moreau. A y regarder sans parti pris, il faut bien reconnaître que la répugnance qu'il éprouverait à marcher à la tête des troupes étrangères, ainsi qu'il l'a déclaré à Bernadotte, son projet de former un corps de Français, recrutés parmi les prisonniers de Russie, l'espoir qu'il a conçu d'être un médiateur, ne permettent pas de l'accuser d'avoir voulu trahir les intérêts de son pays. Sa conduite, bien qu'elle témoigne d'une incompréhensible illusion, ne saurait, cependant, être interprétée comme un acte de trahison.

Quand il accède aux propositions du Tsar, il a reçu par Daschkoff des assurances formelles propres à rassurer son patriotisme. On lui a déclaré que l'intégrité de la France, rétablie dans ses frontières naturelles, sera respectée; que les Français seront libres de se donner un gouvernement et un régime de leur choix; il a foi dans la parole d'Alexandre qu'il sait plus désintéressé que ses alliés et assez puissant pour contenir leurs ambitions et leur cupidité, s'ils voulaient les exercer aux dépens du vaincu. Que le désir de se venger de Bonaparte entre pour une grande part dans les considérations qui le guident, il faudrait, pour le contester, lui supposer une âme héroïque et même surhumaine. Mais l'idée qui le domine est une idée de protection pour sa patrie. En se vengeant, il la délivrera d'un fléau et la préservera d'un démembrement.

Cependant, si l'on peut invoquer ces argumens en sa faveur, il en est d'autres qu'on y peut opposer et qui les affaiblissent. Les raisons que se donnait Moreau pour se justifier sont, à peu de chose près, celles que se donnaient les émigrés lorsqu'ils pactisaient avec l'étranger. Mais les émigrés étaient dans leur rôle.

Le Roi pour lequel ils combattaient représentait pour eux la patrie; en marchant au nom du Roi, ils étaient convaincus que c'est elle qu'ils servaient. Moreau croit, lui aussi, qu'il va la servir. Mais il perd de vue qu'en empruntant à ses ennemis d'hier leurs instrumens et leurs moyens, il se met en contradiction avec lui-même, dément son passé et se fait l'allié des souverains contre lesquels il a glorieusement défendu la France.

Si grand est son aveuglement qu'il ne voit pas que l'armée de Français qu'il veut former, sera, en admettant qu'il parvienne à la réunir, à la solde de l'étranger, et que le premier pas qu'il aura fait dans une voie où il est si facile d'oublier ce qu'ordonne le devoir, le conduira fatalement à devenir le complice de la coalition contre laquelle luttent depuis plus de vingt ans les soldats de son pays, ceux mêmes qu'il a commandés. A quelque titre qu'il y figure, il n'y sera pas à sa place et n'y pourra trouver ni de la gloire, ni de l'honneur. Il en serait autrement, s'il était royaliste; on comprendrait mieux sa conduite. Mais il n'est pas royaliste; il ne l'a jamais été; les Bourbons ne sont, à ses yeux, qu'un pis aller, et ce qui excuse les émigrés ne saurait excuser l'ancien général en chef des armées de la République.

Ceci dit, il reste du moins à alléguer sa bonne foi, l'influence pervertissante de l'exil et son ignorance de ce qui se passait alors dans l'âme française. Sans doute, elle était lasse du joug impérial, de douze années de guerres ruineuses, de tant de sang versé, de tant de vies humaines sacrifiées, de tant de trésors dissipés pour assurer à Napoléon l'empire du monde. Mais, sous la menace de l'étranger, elle oubliait ses griefs; dans le César dont l'étoile pâlissait et pour qui, après l'ère des victoires, avait commencé l'ère des revers précurseurs de la chute finale, elle voyait le symbole vivant et agissant de la défense nationale; elle se solidarisait avec lui, faisait sienne sa cause, et si elle souhaitait encore sa chute, elle ne voulait pas, quoique victime de ses fautes, être délivrée de lui par la coalition des puissances. « Tenons pour sûr que le salut ne peut venir que de la France, » écrivait alors Joseph de Maistre. C'était aussi, parmi les Français, l'opinion de ceux qui observaient, de ceux qui pensaient; ils se révoltaient contre l'intervention étrangère. Voilà ce que Moreau ignorait. Dans cette ignorance, dont la soudaineté de sa mort ne lui laissa pas le temps de se convaincre on doit voir la cause

initiale de la défaillance douloureuse, qui allait jeter une ombre sur sa gloire restée pure jusque-là.

Le 25 juin, l'*Hannibal* mettait à la voile, emportant le général Moreau, son ancien secrétaire Fresnières qui était venu le rejoindre aux États-Unis et l'attaché russe Paul de Svinine, qu'à sa demande, Daschkoff avait autorisé à partir avec lui. Une courte relation de Svinine nous permet de suivre les voyageurs pendant cette traversée qui dura un mois et s'effectua sans incidens. Le 1er juillet, on fait escale à Terre-Neuve, le général passe cette journée à pêcher la morue. Le 24, en longeant les côtes de Norvège, on croise une frégate anglaise, l'*Hermodry*, dont le commandant, sur la nouvelle que Moreau est à bord de l'*Hannibal*, s'y fait porter, lui apprend que Mme Moreau est en Angleterre et se charge de lettres pour elle. Le soir du même jour, on est en vue de Gothenbourg.

Dans les Archives de Russie, nous avons trouvé la lettre, en date du 21, que le voyageur, avant de mettre pied à terre, écrivit à l'empereur Alexandre pour lui annoncer son arrivée. Il n'y entrait dans aucun détail relatif à ses projets : « Votre Majesté peut compter sur mon empressement à me rendre auprès d'Elle, se contentait-il de dire, et sur mon désir de pouvoir lui être de quelque utilité. » Une lettre analogue fut envoyée à Bernadotte, qui se trouvait à Stralsund où Moreau comptait le trouver quelques jours plus tard. Le 27, il débarqua à Gothenbourg. Dans sa marche du bateau à la maison où, par ordre de Bernadotte, ses appartemens étaient préparés, il fut reconnu et acclamé. Une lettre du prince royal l'attendait. Elle lui souhaitait la bienvenue et l'invitait à se rendre au plus vite à Stralsund.

A Gothenbourg, résidait alors le général d'Essen (1), commandant les troupes suédoises. Moreau étant allé le voir, il le salua de ces mots :

— Vous nous apportez un secours de cent mille hommes.

Et il lui fit part de l'impatience avec laquelle il était attendu par les souverains alliés. Nonobstant cette impatience, Moreau, fatigué par une longue traversée, se reposa durant trois jours. Le

(1) Né en 1755, mort en 1824. Il avait fait en Suède une brillante carrière militaire, sous le règne de Gustave III, aux côtés duquel il se trouvait quand ce prince fut assassiné. Il fut ensuite gouverneur général de la Poméranie et, en 1810, ministre de Suède à Paris. Il reçut plus tard le gouvernement de la Norvège et fut créé Grand Maréchal.

1er août, il se mettait en route pour Estadt. Là se tenait à ses ordres un navire qui, dans la journée du 6, le déposa à Stralsund. Bernadotte, obligé de s'absenter, avait laissé des ordres pour donner un caractère triomphal à l'accueil qu'il réservait à Moreau. Dès que le bateau avait été en vue, les troupes de la garnison étaient venues former la haie entre le port et le palais du prince royal où le voyageur devait descendre. Quand il débarqua, vingt et un coups de canon et les acclamations de la foule accourue pour le voir, le saluèrent. Dans la soirée, à l'issue d'un souper offert par le gouverneur de la ville, le prince royal se présenta et, devant la foule des invités, les deux transfuges s'embrassèrent.

Il y avait alors plus de huit ans qu'ils ne s'étaient vus. Que d'événemens s'étaient accomplis depuis leur séparation et combien étranges, extraordinaires, imprévues les circonstances qui les réunissaient! L'un, chassé de son pays par un arrêt inique, y revenait, moins pour se venger de l'artisan de son malheur que pour en délivrer la France, mais avec la certitude froidement envisagée et délibérément acceptée qu'il ne le pouvait sans l'appui de l'étranger; l'autre, après une brillante carrière militaire, durant laquelle Napoléon l'avait comblé de titres et d'honneurs, se voyait maintenant debout sur la plus haute marche d'un trône qui lui était destiné et condamné, par les intérêts de sa nouvelle patrie, à s'allier aux ennemis de son ancien souverain, à le combattre, après avoir reçu tant de témoignages de sa confiance.

Dans les documens qui sont sous nos yeux, il n'apparaît pas que Bernadotte et Moreau se soient communiqué les réflexions que devaient nécessairement leur suggérer ce passé. Mais ils eurent plusieurs conversations intimes dont il est plus facile de se figurer l'objet que de le certifier. Ce qui en transpira atteste tout au moins une confiance réciproque, une entente entière et la résolution de Moreau de jouer jusqu'au bout la partie en laquelle il s'était engagé.

Ensemble, ils examinèrent les moyens les plus sûrs de la gagner, les forces dont ils disposaient, les conséquences d'une victoire finale dont ils ne doutaient pas, bien qu'ils fussent convaincus qu'elle ne serait obtenue qu'au prix d'énormes sacrifices et qu'à la condition de ne pas commettre de ces fautes qui, à la guerre, perdent tout, et dont Napoléon était si habile à

tirer parti. Bernadotte, qui allait partir pour passer la revue de troupes russes réunies à Strélitz sous les ordres de Woronzoff et de Tchernicheff, rendait hommage à la valeur de ces soldats, à celle de leurs chefs, à la belle tenue des premiers, à l'habileté des seconds. Il se plaignait du défaut d'instruction des troupes hanovriennes; mais c'était un défaut auquel on pouvait remédier et, en tout cas, les armées de Russie comme celles de Prusse ne laissaient rien à désirer. Quant à l'armée suédoise, il en répondait (1). Voilà quelles forces pouvaient être employées avec avantage contre Napoléon. C'était aussi l'avis de Moreau. Mais, en tout cela, il n'était pas question du corps de prisonniers français qu'il avait eu l'idée de former pour en prendre le commandement, et s'il en entretint Bernadotte, il dut commencer à entrevoir qu'il aurait beaucoup de peine à faire adopter ce projet, en raison des difficultés pratiques qu'il présentait et des défiances qu'il excitait.

Ainsi s'entretenaient Bernadotte et Moreau quand ils étaient seuls sous le toit où le prince royal recevait son ancien camarade ou lorsque, assis dans la même voiture, ils visitaient les forts de Stralsund. Mais ces conversations confidentielles étaient brèves; on leur en laissait rarement la liberté. Moreau était assailli; tout le monde voulait le voir; dans les rues, le peuple se pressait sur son passage et l'acclamait. Le soir, la foule se groupait autour du palais où Bernadotte tenait sa cour. Les étrangers, qui se trouvaient alors en grand nombre à Stralsund, généraux, diplomates, fonctionnaires, émigrés français étaient invités et formaient le cercle autour du vainqueur de Hohenlinden, sur lequel la coalition fondait maintenant de si grandes espérances. Seul à ne pas porter d'uniforme, simplement vêtu d'un frac, n'ayant ni cordons, ni décorations, il affectait « au milieu de ces Excellences » un air modeste et négligé, « rougissait au moindre mot d'éloge. » Lui demandait-on s'il allait prendre le commandement de l'armée russe : « Je ne veux rien commander, répliquait-il; je dirai ce que je sais, et s'ils veulent, il sera battu. » Et faisant allusion aux résultats de la politique révolutionnaire, dont il avait paru être le partisan lorsqu'il commandait les armées de la République, il ajoutait: Nous

(1) Nous reconstituons ce résumé d'entretien d'après une lettre écrite, le 9 août, par Bernadotte à l'empereur Alexandre et d'après une autre qu'envoyait à Londres un émigré français qui se trouvait à Stralsund en même temps que Moreau.

devons réparer les maux que nous avons faits afin qu'on ne se venge pas sur nous. »

Il en fut ainsi pendant les trois jours qu'il passa à Stralsund. Au moment où il allait en partir pour rejoindre à Prague l'empereur Alexandre, il vit apparaître à l'improviste son ancien aide de camp, le colonel Rapatel, que ce prince, en apprenant son arrivée par un émigré, le marquis de la Maisonfort, avait eu l'attention d'envoyer à sa rencontre et d'attacher à sa personne, sur la proposition de Bernadotte. Il y a lieu de croire que c'est par Rapatel qu'il apprit que son projet relatif aux prisonniers français n'avait pas été agréé, pour des causes qui, d'ailleurs, nous échappent. Peut-être avait-on prévu à Saint-Pétersbourg les périls que pouvait créer ce genre de recrutement. Peut-être aussi l'accueil fait par les soldats français à ces propositions avait-il découragé les émissaires et fait renoncer à des démarches ultérieures. Ce qui permet de le supposer, c'est que Rapatel, étant en route pour rejoindre Moreau, avouait, dans une lettre écrite de Berlin à Alexandre, que, si disposé qu'il fût à prendre le commandement d'un des corps, formés de prisonniers, il avait cru devoir refuser « sous des rapports de délicatesse » de se charger de ces formations. Ce refus d'un officier français de faire des ouvertures à ses compatriotes indiquait trop clairement la crainte d'un échec pour que des étrangers consentissent à s'y exposer.

Cette révélation de Rapatel dut être un gros crève-cœur pour Moreau. S'il l'eût prévue six semaines plus tôt, il n'aurait pas quitté l'Amérique. Maintenant, il était trop tard pour reculer. Il n'apparaît pas qu'il ait hésité à poursuivre sa marche, non avec l'espoir, comme on l'en accuse, d'obtenir le commandement général des armées alliées (1), mais avec le ferme dessein de se réduire, auprès du Tsar, au rôle de conseiller. Il ne voulait ni revêtir un uniforme étranger, ni montrer l'uniforme français dans les rangs russes.

Est-il vrai, comme on l'a prétendu, qu'il ait alors, ou un peu

(1) J'ai le regret d'être en désaccord sur ce point avec mon regretté et illustre ami, l'historien Albert Sorel, et le devoir, alors que, malheureusement, il n'est plus là pour me répondre, de me borner à constater ce désaccord. Dans le VIII• volume de son ouvrage : *l'Europe et la Révolution française* (page 181), il dit que Moreau s'était flatté du commandement suprême des armées alliées. La correspondance intime du général ne permet pas de lui prêter cette intention; loin d'en témoigner, elle la dément.

plus tard, écrit à sa femme à Londres : « On m'a fait donner dans un guêpier. » Nous ne pouvons ni l'affirmer, ni le nier. Mais cette plainte, à supposer qu'il l'ait formulée, n'était pas fondée. Bien qu'il eût, il est vrai, envoyé d'Amérique à l'empereur de Russie et à Bernadotte, son projet relatif aux prisonniers, aucune réponse ne lui était encore parvenue, quand il s'embarqua pour l'Europe, et sa faute consistait justement à n'avoir pas exigé cette réponse avant de partir. Comme elle eût été probablement négative, il aurait pu réfléchir, envisager les conséquences de ce refus, et sans doute, en constatant l'impossibilité de s'assurer le commandement d'un corps de Français, il eût renoncé à ce funeste voyage. Il ne pouvait donc s'en prendre qu'à lui-même de la désillusion qu'il éprouva à son arrivée en Suède; il ne lui appartenait pas d'en accuser personne, car personne ne l'avait trompé, ni voulu le tromper.

Du reste, lorsque le 10 août, suivi de Rapatel et de Svinine (1), il se sépara de Bernadotte pour se rendre à Prague où le tsar Alexandre l'attendait, son visage témoignait de sa sérénité, et ses propos de sa confiance. L'avant-veille, Bernadotte avait écrit au Tsar : « Le général Moreau, mon ancien frère d'armes et mon ami particulier, se rend auprès de Votre Majesté Impériale et de Sa Majesté le roi de Prusse. Cet officier général, célèbre autant par ses vertus et ses talens que par les persécutions que sa gloire militaire lui a attirées, aura, j'espère, le bonheur d'être utile à Votre Majesté et à la cause pour laquelle Elle fait de si grands efforts. »

L'itinéraire de Moreau le faisait passer par Oranienbourg, Berlin, Olaw et Kœnigratz. A ces diverses étapes de sa route, il fut reçu avec les mêmes égards qu'à Stralsund. Les chefs de corps, les officiers russes, prussiens, suédois, les Anglais qui se trouvaient au milieu d'eux, se portaient à sa rencontre, le comblaient d'éloges, provoquaient ses réflexions, ses remarques ou même ses critiques sur les opérations de Napoléon, dont il blâmait « la tactique furibonde. »

« Il ne remporte ses victoires qu'à coups d'hommes, disait-il; les batailles qu'il livre ne sont plus que des boucheries. »

A Berlin, sa présence excita « une espèce d'enthousiasme » qui se manifesta par l'empressement de la foule à le saluer

(1) Svinine avait été chargé à New-York de pourvoir à tous les frais du voyage de Moreau.

de ses cris de joie et de ses vivats. Au sortir de cette capitale, il rencontra des déserteurs français. Il se laissa conter par eux que Napoléon, à Magdebourg, avait défendu « sous peine de mort » de répandre dans l'armée que Bernadotte faisait cause commune avec les alliés et que le général Moreau était arrivé en Allemagne (1). A Olaw, le diplomate russe Pozzo di Borgo, qu'il y trouva, lui communiqua une nouvelle bien autrement importante : l'Autriche venait de rompre les traités qui l'unissaient à Napoléon et de se joindre à la coalition. A Kœnigratz, en présence du prince royal de Prusse, il passa la revue des troupes de l'empereur Alexandre.

« On peut tout entreprendre avec de tels hommes! » s'écria-t-il.

Enfin, le 16 août, il arrivait à Prague, c'est-à-dire au cœur même du foyer où s'agitaient les pires ennemis de la France.

Son arrivée coïncidait avec la fin du Congrès diplomatique qui s'était réuni dans cette ville, à la date du 30 juillet, afin d'examiner les conditions auxquelles pourrait s'exercer la médiation offerte par l'Autriche pour terminer la guerre qui avait mis aux prises la France d'un côté, la Russie et la Prusse de l'autre. Les plénipotentiaires s'étaient séparés le 11 août, sans avoir pu s'entendre. L'armistice, précédemment conclu entre les belli-

(1) Le 4 septembre, huit jours après la mort de Moreau, le *Journal de l'Empire* annonça son arrivée en Allemagne : « Il vient détromper lui-même, il vient démentir à la face du monde ceux qui voulaient l'estimer encore; il justifie, il renforce l'accusation qui précède son exil, enfin il se voue au mépris de la patrie qu'il trahit, de l'étranger qui l'achète et de la postérité qui l'attend. »

Il y a bien de l'exagération dans ces formules de rhétorique. Moreau n'avait pas été acheté et son désintéressement est hors de doute. Quant à la postérité, quoique justement sévère pour lui, elle lui a tenu plus de compte, que ne le prévoyait le rédacteur de cette note, de son infortune imméritée et de l'exaspération légitime en laquelle l'avait jeté l'inique condamnation de 1804.

La nouvelle de sa mort ne fut publiée à Paris que le 13 septembre. Mais déjà le ministre de la Police avait interdit aux hommes d'affaires de Moreau de se dessaisir des sommes qu'ils avaient à lui. Elles s'élevaient à environ 500 000 francs qui furent mis sous séquestre. L'année suivante, le gouvernement provisoire les restitua à Mme Moreau.

Quant à la proclamation signée : « Général Moreau, adjudant général de S. M. l'Empereur de Russie, » qui circula alors, elle était apocryphe. Elle avait été fabriquée dans les bureaux de la police, et c'est elle qui la répandait après l'avoir fait imprimer à Morlaix, pays natal de Moreau, pour la rendre plus vraisemblable. Lui-même, en arrivant au quartier général russe, en avait rédigé une, si, toutefois, on peut donner ce nom aux quelques lignes qui suivent :

« Je ne viens pas, comme un autre Coriolan, venger une injure personnelle; je viens délivrer ma patrie du joug qui l'opprime. Dès que j'aurai atteint ce but, je me hâterai de rentrer dans les phalanges françaises. »

gérans, à la faveur duquel les négociations s'étaient ouvertes, expirant le 17, les hostilités devaient reprendre le même jour.

Ce dénouement était prévu. A l'exception du plénipotentiaire français, le général de Caulaincourt, qui s'était vainement efforcé de convaincre Napoléon que, pour lui, tout était préférable à la continuation de la guerre, tous les intéressés avaient souhaité l'échec de cette tentative de réconciliation, véritable comédie imaginée par Metternich pour colorer d'un prétexte la résolution prise par l'Autriche de faire cause commune avec les alliés. Favorisée par les atermoiemens qu'opposait Napoléon aux conditions qu'on voulait lui imposer, comme par l'énergique volonté du monarque russe d'en finir avec lui et de ne déposer les armes qu'après l'avoir renversé, la comédie maintenant était jouée. L'ultimatum signifié par la diplomatie autrichienne à l'Empereur, ne lui laissait aucun doute sur l'aggravation des périls auxquels il était exposé, résultant de l'entrée en campagne des trois cent mille hommes que l'Autriche mettait au service de la coalition et du secours de l'armée suédoise que lui apportait Bernadotte, définitivement rallié à elle, par les engagemens réciproques pris à Trachenberg, entre lui et les souverains.

Ces périls, Napoléon les avait mesurés avec son ordinaire sang-froid. Confiant dans son génie, dans ses victoires, dans les avantages que lui avaient procurés les deux plus récentes, Lutzen et Bautzen ; sourd aux avertissemens qu'il aurait dû tirer des revers de ses lieutenans en Espagne, qui l'obligeaient à évacuer ce pays et rendaient inutiles les longs et onéreux sacrifices qu'il avait faits afin d'y maintenir sa puissance sous le nom de son frère Joseph, il avait mis à profit l'armistice pour se préparer à tenir tête aux forces formidables qui marchaient contre lui. Fortifié sur la ligne de l'Elbe, maître de Dresde, le centre de son armée sous les murs de cette ville et le reste échelonné de manière à barrer tous les chemins qui auraient permis à l'ennemi de le prendre à revers, non seulement il se croyait inexpugnable, mais encore, tandis que les armées alliées réorganisées, elles aussi, grâce à l'armistice, s'avançaient de divers côtés, convaincu qu'il les battrait l'une après l'autre, il projetait de se porter sur Berlin, d'infliger à la Prusse une sanglante leçon et de frapper au cœur la coalition. Ainsi, dans l'un et l'autre camp, on se flattait de l'espoir de vaincre et de porter à l'adversaire des coups irréparables.

III

Telles étaient les circonstances créées par les événemens, lorsque Moreau fit son apparition à Prague, cinq jours après la rupture du Congrès et à la veille de l'expiration de l'armistice. En descendant de voiture, il se rendit chez le Tsar. Mais Alexandre allait au théâtre ce soir-là avec l'empereur d'Autriche; l'entrevue que sollicitait Moreau dut être ajournée au lendemain. Désireux de le dédommager de ce contretemps, le Tsar, le lendemain, dès le matin, se présenta chez lui, l'embrassa, se répandit en remerciemens et en louanges et déploya tant de séductions et de grâces, que Moreau fut conquis au point de se déclarer prêt à mourir pour un tel prince.

C'est tout ce que nous savons de cet entretien qui fut long, cordial et confiant. Le projet relatif aux prisonniers y fut-il discuté? La question du commandement général y fut-elle agitée ? Y délibéra-t-on sur le plan des prochaines batailles? Nous l'ignorons. Ce qui est moins incertain, c'est qu'on apprit bientôt que Moreau conseillait vivement de n'accepter le combat qu'avec les lieutenans de Napoléon et d'éviter le contact avec les Français, quand on saurait qu'il les commandait en personne. On apprit de même que l'Autriche avait exigé la nomination du prince de Schwarzenberg comme généralissime, ce qui mettait à néant le bruit un moment répandu que cette haute fonction était destinée à Moreau, encore qu'il se fût défendu d'y prétendre et qu'il eût conseillé au Tsar de la revendiquer pour lui, en offrant, en ce cas, d'exercer celle de major général. Quant au projet de former un corps à l'aide des Français prisonniers, on n'en parla plus, ce qui donne à croire que, dès le premier moment, on y avait irrévocablement renoncé.

Que ces conseils aient été émis et ces résolutions prises ce jour-là ou les jours suivans, il n'est pas douteux qu'ils forment le fond des conversations qu'eut Moreau avec les souverains alliés. Alexandre l'avait conduit chez l'empereur d'Autriche, dont l'accueil fut aussi flatteur qu'avait été le sien. Le lendemain, il lui amena le roi de Prusse, avec le visible souci d'afficher hautement devant un tel témoin le cas qu'il faisait des talens militaires du nouvel arrivant, l'estime en laquelle il le tenait et l'espoir qu'il fondait sur lui.

Pour achever de le séduire, il eut recours à sa sœur, la grande-duchesse Catherine, femme du prince d'Oldenbourg dont les États avaient été, en 1810, incorporés à la France sous le nom de département des Bouches-du-Weser. Jalouse de les recouvrer, elle avait suivi à Prague son frère et son mari. Sa jeunesse, son charme personnel, joints au prestige de sa naissance, faisaient d'elle la plus brillante parure de la cour toute militaire qui s'était formée autour des souverains. Personne ne pouvait mieux qu'elle seconder les desseins d'Alexandre sur Moreau. Elle le flatta, l'enguirlanda et ne contribua pas peu à lui voiler ce qu'offraient de cruellement gênant, pour un Français qui avait commandé les armées de la République contre les alliés, sa présence au milieu d'eux, les égards et les prévenances dont ils le comblaient.

Il est d'autant plus permis de croire que tel fut l'effet de l'influence qu'elle exerça sur lui que, pendant les dix jours que passa Moreau parmi les alliés, soit à Prague, soit au quartier général d'Alexandre où il s'installa le 19 août, on ne le voit pas un seul instant embarrassé de son rôle. Bourgeoisement vêtu, n'offrant rien dans sa personne qui révèle le militaire, il est à cheval auprès du Tsar, comme un conseiller et comme un ami. Il passe des revues, assiste aux conseils de guerre et vit dans l'intimité d'Alexandre, qui, à tout instant, l'interroge, le consulte, le met aux prises avec le généralissime dont Moreau n'approuve pas toujours les ordres et les projets; en tout cela, Moreau conserve un sang-froid, une présence d'esprit, une sérénité qui décèlent une conscience que ne troublent pas les remords.

On a raconté que le général de Jomini, né en Suisse et ensuite annexé, qui, après avoir servi dans les armées de Napoléon et en dernier lieu comme chef d'état-major du maréchal Ney, venait de se ranger parmi les alliés, aurait laissé comprendre à Moreau, en le rencontrant auprès d'eux, qu'il le désapprouvait de porter les armes contre sa patrie. Mais, outre qu'il est assez invraisemblable que Moreau, tel qu'on le connaît, se soit laissé donner une telle leçon sans en relever ce qu'elle présentait d'outrageant, cet incident n'a été raconté que par les gazettes anglaises et n'y figure que comme un racontar dépourvu de preuves. Il n'en est fait mention nulle autre part. On n'en saurait donc tenir compte et pas davantage en conclure que,

parmi ses nouveaux amis, la conduite de Moreau était sévèrement jugée.

Ce qui est plus vrai, c'est que, dans l'entourage des souverains, on jalousait la faveur dont il était l'objet de leur part et surtout de la part d'Alexandre. Schwarzenberg ne lui pardonnait pas plus qu'à Jomini de contrôler ses plans d'opérations qu'il avait fait adopter et Jomini ne l'entendait qu'avec impatience discuter ses critiques. Quant aux Russes, les réflexions désobligeantes pour Moreau qui leur ont été attribuées, en admettant même qu'on n'en ait pas exagéré le caractère malveillant, prouvent simplement le dépit qu'ils éprouvaient en voyant leur maître accorder sa confiance à un étranger et paraître ainsi mettre en doute la valeur de leurs propres avis.

Cette confiance semble d'ailleurs avoir été sans limites. D'après l'émigré comte de Rochechouart, dans ses *Mémoires*, Alexandre l'aurait manifestée en nommant Moreau feld-maréchal. C'est là une invention forgée de toutes pièces et dont il n'existe aucune trace dans les documens contemporains. Moreau, disposé à devenir le major général du Tsar si celui-ci eût pris pour lui le commandement supérieur des armées de la coalition, ne voulait être et ne fut en effet qu'un donneur de conseils. C'est à ce titre qu'au cours des opérations, il blâme la mollesse apportée par Schwarzenberg dans sa marche et ses attaques, déclare « qu'il va tout perdre » et lui dit dans une minute d'emportement :

« Je ne m'étonne pas si, depuis dix-sept ans, vous avez été toujours battus. »

Le mot est dur et le généralissime ne le pardonnera pas.

Dans ce qui précède, se résument les seuls renseignemens à peu près authentiques que nous possédions sur le séjour que fit Moreau parmi les alliés, du 16 août, date de son arrivée à Prague, au 27 du même mois, date de sa mort. En dehors de ceux-là, on ne trouve que des incidens et des propos dont la base est si fragile qu'on ne saurait en faire état dans un récit dont l'auteur n'a rien négligé pour se rapprocher de la vérité.

A peine est-il besoin de rappeler après Thiers, celui de nos historiens qui a donné le plus de détails sur la campagne de 1813 et sur la bataille de Dresde où Moreau perdit la vie, que celui-ci et Jomini avaient fait modifier en plusieurs points le plan concerté à Trachenberg entre les alliés, au mois de juillet, en

vue de la reprise des hostilités. L'exécution de ce plan, tel qu'il avait été définitivement arrêté, commença le 22 août. Ce jour-là, l'armée alliée débouche des montagnes de la Bohême en cinq colonnes (1). Les quatre colonnes de la gauche ne rencontrent aucune résistance; celle de la droite commandée par le comte de Wittgenstein, est portée sur le camp de Pirna, d'où après un brillant engagement, où elle prend une aigle et trois canons, elle déloge les troupes du corps de Gouvion Saint-Cyr, qui l'occupent. Mais, à la suite de cette opération, la colonne de Wittgenstein paraît à une trop grande distance des autres pour pouvoir être promptement soutenue, si elle venait à être attaquée par des forces supérieures. On croit donc devoir rapprocher les effectifs de secours et les faire avancer par Tiplitz, Seyda, Trauenstein et Dippoenswalda.

Dans la soirée du 25, toute l'armée alliée se concentre devant Dresde. Le 26, on fait une reconnaissance sur la place pour s'assurer si l'on ne peut pas l'emporter de vive force, ce qui donnerait l'avantage de détruire le pont et d'enlever ainsi aux Français un de leurs principaux débouchés. Par les prisonniers capturés dans cette journée, on apprend que Napoléon vient d'arriver avec sa garde et ses réserves de cavalerie et qu'il se propose d'attaquer le lendemain. L'armée alliée prend donc une position sur les hauteurs devant la ville. Dans la soirée du 26, on est informé qu'un corps français considérable a passé l'Elbe à Königstein et réoccupé le camp de Pirna.

Le 27, l'affaire s'engage à la pointe du jour par une forte canonnade. Le temps est épouvantable; une pluie battante ne discontinue pas. On ne fait que se canonner. La possession d'une place forte au centre de son armée offre à Napoléon l'avantage de pouvoir étendre sa ligne. Il porte en conséquence des forces très considérables sur les deux ailes des alliés, mais particulièrement sur la droite. Malgré cela, toutes ses attaques sont repoussées et il ne réussit point à gagner un pouce de terrain.

Cependant, à la fin de la journée, sur la droite, ses forces se

(1) Pour ce court résumé des journées de Dresde, j'ai suivi la relation de l'état-major de Schwarzenberg, tel qu'il fut adressé par Alexandre à Bernadotte, le 29 août. Dans son ensemble, il concorde parfaitement avec le récit de Thiers, plus complet et plus détaillé et où les diverses versions de la bataille ont été utilisées et mises d'accord.

sont accrues; jointes à celles venues de Königstein, elles menacent les communications des alliés et les routes par lesquelles doivent arriver leurs munitions; elles empêchent Bernadotte, dont ils ignorent les mouvemens, de se réunir à eux. Dans cet état de choses, ils jugent qu'en restant devant Dresde et en attaquant Napoléon même avec succès, les résultats seraient à peu près nuls, puisqu'il peut se retirer, protégé par les canons de la place d'où il serait impossible de le déloger. Cette considération prévaut et l'on se décide à se porter par la droite derrière les défilés qui séparent la Saxe de la Bohême avec l'intention de reprendre bientôt l'offensive et de remarcher en avant.

Grâce à ces détails, nous pouvons aisément reconstituer par la pensée le théâtre sur lequel, dans la journée du 27, Moreau trouva la mort. C'était vers midi, au gros de l'action qui s'était engagée dès le matin. La pluie tombait à torrens et de toutes parts grondait une canonnade effroyable. Coiffé d'un chapeau haut de forme, botté et éperonné, un manteau jeté sur le frac bleu dont il était ordinairement vêtu, Moreau à cheval allait en avant de la suite de l'empereur Alexandre et assez rapproché de lui pour pouvoir lui communiquer ses observations. On arriva ainsi près d'une batterie sur laquelle pleuvait la mitraille française. Il y avait péril à rester là.

— Votre Majesté s'expose trop et bien inutilement, dit Moreau au Tsar.

Alexandre donna de l'éperon pour revenir en arrière, et le général le suivit. Mais, au même moment, un boulet tombé de haut atteignit Moreau au genou droit qu'il brisa, traversa le cheval et alla fracasser la jambe gauche du cavalier. Ils s'abattirent l'un et l'autre. Sur l'ordre du Tsar, on se précipita au secours du blessé pour le dégager. Il était sans connaissance et ne reprit ses sens que pendant qu'on le transportait, sur des lances arrangées en brancard, jusqu'à une maison voisine où, après examen de la blessure, les chirurgiens durent déclarer que l'amputation de la jambe droite pouvait seule lui sauver la vie. D'après Svinine, il aurait alors demandé s'il n'était pas nécessaire aussi de lui couper l'autre et, sur la réponse qui lui fut faite, il se serait écrié :

— Eh bien, coupez-la !

Un cigare à la bouche, il subit la terrible opération qui, dût-il y survivre, le condamnerait désormais à la plus cruelle inacti-

vité. Mais, des paroles qu'à tort ou à raison, on lui a attribuées, et toutes très vraisemblables, on doit conclure qu'il ne se faisait pas illusion sur son état. Au moment où il tombait sous son cheval, on l'avait entendu murmurer ce seul mot : « Mort ! » et après l'amputation, il dit à son aide de camp Rapatel :

— Je suis perdu ; mais il est glorieux de mourir pour une si belle cause.

Le surlendemain, l'empereur Alexandre, en envoyant de son quartier général d'Altenberg, à Bernadotte, le compte rendu de la bataille du 27, lui disait :

« Des considérations tenant à l'Autriche m'ont empêché de réaliser l'idée que Votre Altesse Royale m'avait elle-même suggérée relativement au commandement. Elle doit le regretter puisque cela m'a empêché de tirer des talens supérieurs du général Moreau le parti qui aurait été si utile au succès de la cause. Votre Altesse Royale sait combien j'ai toujours désiré d'avoir auprès de moi cet homme si estimable sous tous les rapports ; Elle pourra donc juger de toute l'étendue de la douleur que doit me causer l'horrible malheur que j'éprouve : un boulet de canon lui a enlevé, à côté de moi (1), les deux jambes. Il a supporté l'amputation avec le courage et le sang-froid qui caractérisent sa vie entière. Je ne perds pas tout espoir qu'on puisse lui sauver la vie. »

Au moment où Alexandre exprimait ces regrets, Moreau, qu'il n'avait cessé d'entourer de la plus tendre solicitude, s'acheminait par des routes affreuses vers la petite ville de Laun, à la suite des armées alliées qui battaient en retraite. Le Tsar avait offert sa voiture pour le transporter ; mais l'état du blessé avait fait préférer un brancard que portaient des soldats qui se relayaient. Rapatel et Svinine cheminaient à cheval à côté de lui. Le colonel Orlof, aide de camp du Tsar, commandait l'escorte à laquelle avait été confiée la garde de Moreau. Pendant ce long trajet à

(1) Le 28 septembre, Joseph de Maistre, écho des versions de la mort de Moreau qui circulaient à Saint-Pétersbourg, écrivait à Blacas : « On a dit mille choses sur son compte, toutes parfaitement fausses, notamment qu'il avait été frappé à côté de l'Empereur. Cela n'est pas vrai ; ils étaient ensemble et marchaient à cheval. Arrivés le 15/27, avant le jour de la grande reconnaissance sur Dresde, au bord de je ne sais quel terrain marécageux, ils se séparèrent. L'Empereur alla en avant à cheval. Moreau mit pied à terre et prit une autre route pour examiner les choses par lui-même. C'est pendant cette reconnaissance qu'il fut frappé. » La lettre d'Alexandre à Bernadotte rectifie formellement cette affirmation.

travers les montagnes, le malheureux mutilé souffrit horriblement. Mais son courage ne se démentit pas un instant. Il avait conservé assez de présence d'esprit pour s'intéresser aux nouvelles plus ou moins exactes qui arrivaient en cours de route sur les mouvemens de l'armée française et, à diverses reprises, on l'entendait se laisser aller aux réflexions qu'elles lui suggéraient.

Le 30, à midi, il était à Laun d'où il espérait gagner Prague et où, en attendant, il devait rester. Le même jour, il reçut la visite du duc de Cumberland, fils du roi d'Angleterre, auquel il dit « qu'il eût préféré faire sa connaissance sur un champ de bataille. » Il vit aussi Metternich avec qui il put échanger quelques mots. Enfin, il voulut écrire lui-même à sa femme et, de sa main défaillante, il traça ces lignes :

« Ma chère amie, à la bataille de Dresde, il y a trois jours, j'ai eu les deux jambes emportées d'un boulet de canon. Ce coquin de Bonaparte est toujours heureux. On m'a fait l'amputation aussi bien que possible. Quoique l'armée ait fait un mouvement rétrograde, ce n'est nullement par (*illisible*), mais pour se rapprocher du général Blucher. Excuse mon grifouillis... Je t'aime et t'embrasse de tout mon cœur. » Il voulait encore ajouter quelques mots; mais ses forces étaient épuisées; il ne put qu'écrire : « Je charge Rapatel de finir. »

Durant la journée du lendemain 1er septembre, son accablement redoubla. Cela n'empêcha pas qu'ayant appris que le général français Vandamme, fait prisonnier après avoir essuyé une défaite, venait d'arriver à Laun, il lui envoya Rapatel afin d'avoir des détails. L'aide de camp trouva Vandamme en proie à la plus violente colère contre Napoléon par qui, disait-il, il avait été sacrifié. A ces propos que Rapatel répétait à Moreau, il répliqua :

— Il est temps que ce monstre soit mis hors d'état de faire du mal.

Ainsi, au moment de mourir, se manifestait encore sa vieille haine contre l'artisan de son malheur, haine longtemps nourrie dans l'exil et qu'il avait sentie renaître plus vive en se retrouvant aux prises avec lui.

Dans la nuit du 1er au 2 septembre, il fut en proie, par intermittences, au délire de la fièvre; un hoquet qui s'était emparé de lui ne cessa de le secouer. Rapatel, Orlof et Svinine ne quit

taient pas son chevet. Au lever du jour, un peu après six heures, il les fit se rapprocher de lui et, d'une voix expirante, il murmura :

— Dites à l'Empereur que je descends au tombeau avec les mêmes sentimens de vénération, de respect et de dévouement qu'il m'avait inspirés dès notre première entrevue (1).

Et, comme se parlant à lui-même, il ajouta :

— Je n'ai rien à me reprocher.

Aussitôt après, un délire incessant supprima en lui toute lucidité ; l'agonie commençait ; elle fut brève et il expira sans avoir repris l'usage de ses sens. Orlof regarda sa montre : elle marquait sept heures moins cinq minutes. « C'est ainsi, mandait-il au Tsar, que, par un concours singulier des circonstances, cet homme célèbre, que vous n'aviez jamais connu, a consacré à Votre Majesté Impériale sa dernière action, sa dernière parole et la dernière goutte de son sang. »

Sous la plume de l'aide de camp d'Alexandre, ce langage équivalait à un éloge. Aux yeux des Français, il précise, en le résumant, le reproche de la postérité contre Moreau, reproche trop juste pour être discuté, mais qui, quelque fondé qu'il soit, ne peut être jugé qu'à travers les circonstances par lesquelles cette infortuné soldat avait été conduit à l'encourir. « La faute du général Moreau fut assez grave, déclare Thiers, pour qu'on ne l'exagère point, et on doit à ses grands services d'autrefois, à son ancien désintéressement, à sa gloire, de réduire à ce qu'il fut véritablement l'acte coupable qui a terni une des plus belles vies des temps modernes. »

Cet acte, Napoléon était intéressé à l'aggraver. Oublieux de la part qu'il y avait eue en faisant condamner injustement Moreau en 1804 et en le proscrivant, il n'épargna rien, en 1813, pour le présenter comme odieusement criminel. En apprenant la mort de sa victime, il affecta de l'interpréter comme l'exécution d'un décret vengeur de la Providence. Il alla jusqu'à laisser répandre que c'est lui-même qui avait pointé le canon et tué Moreau. Il convient de rappeler ici qu'en cet instant, il ignorait la présence

(1) Ces paroles sont reproduites d'après la lettre que le colonel Orlof adressa au Tsar, quelques instans après la mort de Moreau, pour la lui annoncer. Svinine, dans sa relation où il se montre, du commencement à la fin, visiblement soucieux de grandir son rôle, les donne comme le texte d'une lettre que le moribond aurait commencé à lui dicter et n'aurait pu achever. Dictées ou non, il est certain qu'elles ont été prononcées.

de son ancien rival au camp des alliés; il ne l'apprit que grâce au hasard qui amena dans le sien, à la fin de la journée du 27, un chien errant appartenant à Moreau, sur le collier duquel était gravé le nom de son propriétaire.

A la nouvelle de l'événement tragique qui lui enlevait un homme pour lequel il avait, en quelques jours, conçu des sentimens d'amitié et qui périssait pour avoir consenti à servir sa cause, le Tsar versa des larmes. Il s'affligeait d'avoir perdu « un ami » et d'être la cause de son trépas. Ces regrets apparaissent dans les ordres qu'il s'empressa de donner afin d'honorer sa mémoire. Le colonel Rapatel reçut, le premier, le témoignage de la bienveillance qu'Alexandre entendait exercer au profit de ceux qui s'étaient dévoués à Moreau. Il l'attacha à sa personne en qualité d'aide de camp. Il lui fit ensuite demander s'il voulait se charger d'aller porter à Londres une lettre qu'il se proposait d'écrire à la veuve pour lui exprimer ses regrets et lui offrir un asile en Russie, ou s'il préférait accompagner à Saint-Pétersbourg les restes du général, auxquels il tenait à honneur de donner la sépulture dans sa capitale. En le laissant libre de choisir l'une ou l'autre de ces missions, il inclinait à penser que mieux valait qu'il choisît la seconde. Quelque pénible qu'elle fût, elle ne pouvait être confiée, faisait-il écrire à Rapatel par le comte de Nesselrode, qu'à celui qui avait été uni au général « par tous les liens de l'amitié et de la reconnaissance. » Dans ce cas, il enverrait à Londres Svinine qui avait été attaché au défunt. Connu déjà de Mme Moreau, il semblait désigné pour lui faire part des offres de l'Empereur, s'en entendre avec elle et la conduire en Russie.

Rapatel n'hésita pas. Sans doute le voyage derrière le cercueil de son général serait affreux pour lui. Mais il le préférait à la douleur « d'aller confirmer en personne la triste nouvelle à Mme Moreau. » En l'avouant à Nesselrode, il le suppliait de ne pas laisser Svinine arriver à Londres et se présenter chez la veuve sans l'avoir préparée à cette visite. Il conseillait d'employer à cet effet la comtesse de Lieven, femme de l'ambassadeur russe en Angleterre. Personne ne pourrait mieux qu'elle prodiguer à Mme Moreau les consolations qui lui étaient nécessaires et la convaincre de l'intérêt qu'elle avait à accepter les offres généreuses du Tsar. Cette conviction, Rapatel s'efforçait de l'en pénétrer en lui écrivant en même temps qu'il répondait

Nesselrode. « L'intention, le désir et la volonté de notre auguste souverain, disait-il a Mme Moreau, seraient que vous vinssiez en Russie. Vous le devez, madame et amie, si ce n'est pour vous, du moins pour votre enfant. »

Par suite de ces arrangemens, le 6 septembre, Svinine, qui avait rejoint à Tœplitz le comte de Nesselrode, partait pour l'Angleterre, porteur d'une lettre du Tsar, et, le 22 du même mois, le convoi funèbre, qu'accompagnait Rapatel, quittait Prague où, Moreau mort, son corps avait été transporté et embaumé, et se mettait en route pour Saint-Pétersbourg (1).

Des ordres avaient été donnés en Russie pour sa réception aux frontières de l'Empire et son libre passage dans les États impériaux. A Saint-Pétersbourg, les honneurs militaires l'attendaient. Les funérailles furent célébrées en grande pompe à Sainte-Catherine, l'église catholique. Avant que le corps ne fût déposé dans le caveau, où il est resté depuis, un jésuite français émigré, le P. Rosaven, prononça l'oraison funèbre qui ne satisfit personne. Du reste, la solennité donnée à la cérémonie n'en put dissimuler la froideur. Les fonctionnaires russes y assistaient par ordre. Aux places réservées au Corps diplomatique, Joseph de Maistre, qui occupait la sienne, constata des vides. Le comte de Briou, représentant officieux de Louis XVIII, profita de ce qu'il était sans instructions pour ne pas paraître. Il était de ceux qui ne croyaient pas au royalisme de Moreau. Rapatel repartit aussitôt pour rejoindre Alexandre, auprès duquel le rappelaient ses fonctions d'aide de camp.

A Londres, où on l'a vue se réfugier en s'enfuyant de Bordeaux, Mme Moreau était en proie au plus affreux désespoir, que s'efforçait vainement d'apaiser la comtesse de Lieven. Depuis le jour où on avait appris en Angleterre que le général accourait d'Amérique à l'appel du Tsar, l'ambassadeur et sa femme s'étaient rapprochés d'elle et l'avaient comblée d'égards et de politesses. Au premier récit du malheur survenu au général, et qu'avaient d'abord transmis les gazettes, ils étaient accourus, redoublant de soins. C'est à Mme de Lieven que Rapatel avait envoyé, en la suppliant de le remettre elle-même, le court billet qu'il avait envoyé du champ de bataille à Mme Moreau pour lui apprendre que son mari était blessé : « Le général a perdu ses

(1) Les frais de ce voyage s'élevèrent à 800 ducats que paya le trésor impérial.

deux jambes, mais sa tête nous reste. » C'est encore à l'ambassadrice qu'il avait recouru pour annoncer à cette malheureuse femme qu'elle était veuve. Il était donc naturel qu'on se servît de la même voie pour lui faire parvenir la lettre et les offres de l'empereur Alexandre. Elle les reçut de la main et de la bouche de la comtesse de Lieven, dans les premiers jours d'octobre, quelques heures après l'arrivée de Svinine à Londres. Les offres étaient aussi formelles que généreuses, et la lettre impériale, datée de Tœplitz, le 4 septembre, les formulait avec une émotion entraînante.

« Madame, — Lorsque l'affreux malheur qui atteignit à mes côtés le général Moreau me priva des lumières et de l'expérience de ce grand homme, je nourrissais l'espoir qu'à force de soins on parviendrait à le conserver à sa famille et à mon amitié. La Providence en a disposé autrement. Il est mort, comme il a vécu, dans la pleine énergie d'une âme forte et constante. Il n'est qu'un remède aux grandes peines de la vie, celui de les voir partagées. En Russie, madame, vous trouverez partout ce sentiment, et, s'il vous convient de vous y fixer, je rechercherai tous les moyens d'embellir l'existence d'une personne dont je me fais un devoir sacré d'être le consolateur et l'appui. Je vous prie, madame, d'y compter irrévocablement, de ne me laisser ignorer aucune circonstance où je pourrais vous être de quelque utilité et de m'écrire toujours directement. Prévenir vos désirs sera une jouissance pour moi. L'amitié que j'avais vouée à votre époux va au delà du tombeau, et je n'ai pas d'autre moyen de m'acquitter en partie envers lui que par tout ce que je serai à même de faire pour assurer le bien-être de sa famille. Recevez, madame, dans ces tristes et cruelles circonstances, les témoignages et l'assurance de tous mes sentimens.

« ALEXANDRE. »

Mme de Lieven et Svinine, après elle, développèrent les propositions résumées dans cette lettre, s'efforcèrent d'en faire sentir à Mme Moreau les avantages pour elle et pour sa fille. Mais elle ne se décida pas sur-le-champ. Il lui en coûtait de s'éloigner de la France, alors que la chute de Napoléon, qui semblait imminente, promettait de la lui rouvrir sous peu. Déjà

elle était entrée en relations avec la petite cour d'Hartwell et devait croire que, Louis XVIII remis en possession de sa couronne, elle serait l'objet de sa bienveillance. Quoique son mari ne se fût pas prononcé pour les Bourbons, le Roi inclinait à croire qu'il était mort rallié à sa cause et faisait bénéficier sa veuve de sa gratitude. Elle ne prit son parti d'un nouvel exil qu'à l'instigation de Rapatel, dont elle avait reçu une nouvelle lettre et de son frère, le colonel Hulot, qui se préparait lui-même à passer au service de la Russie. Le 12 octobre, elle remerciait le Tsar : « Oui, Sire, j'irai, puisque vous me le permettez, rendre hommage à vos vertus, partager le bonheur de vos peuples, et la nouvelle patrie que Votre Majesté veut bien m'offrir me sera d'autant plus chère que j'y trouverai les restes précieux d'un époux honoré de votre confiance. Il n'a pu vous donner que sa vie. »

Toutefois, en acceptant ainsi les offres du Tsar, elle désirait savoir sous quelle forme se traduiraient les avantages qu'elles indiquaient ; elle souhaitait aussi que ce fût Rapatel qui la conduisît en Russie et non Svinine qu'elle trouvait trop jeune, disait-elle à Lieven, pour servir de compagnon, pendant un si long voyage, à la jeune femme qu'elle était encore ; enfin, elle ne partirait qu'au printemps de 1814. Alexandre répondit à ces demandes avec la magnanimité qui lui était naturelle. Une somme de cent mille roubles était promise à Mme Moreau, ainsi qu'une pension annuelle de trente mille, qu'elle allât ou non en Russie (1). Si elle y allait, Rapatel l'accompagnerait, et sa fille serait nommée demoiselle d'honneur de l'Impératrice.

On sait qu'elle renonça à partir. La mort de Rapatel, tué en 1814 au combat de La Fère-Champenoise (2), la privait de son compagnon de route, et ce fut une des causes qu'elle allégua pour retarder son départ. Puis, vint la Restauration qui réduisait à néant les raisons qu'elle avait eues de s'expatrier. Alexandre, qui était alors à Paris, approuva qu'elle ne quittât pas la France et s'offrit pour la recommander au Roi. Par son

(1) Deux ukases en date de février 1814 réalisèrent ces promesses.

(2) Il fut frappé au moment où il adjurait des soldats français de se prononcer pour les Bourbons. Comme son général, il succombait dans les rangs ennemis sous les coups de ses compatriotes. On raconte qu'au même moment, un de ses frères, le capitaine Rapatel, de l'armée française, fait prisonnier par les Russes sur le même champ de bataille, ne sauva sa vie qu'en se nommant et en se réclamant de lui.

ordre, Nesselrode remit à Talleyrand une note où était rappelée la conduite de Moreau et qui sollicitait pour sa veuve et pour sa famille les récompenses qui lui avaient été promises, ou tout au moins l'équivalent de celles que sa mort ne permettait plus de lui décerner. D'après ces promesses, Moreau, à en croire l'impérial avocat de sa veuve, aurait été nommé, s'il eût vécu, « connétable de l'Ordre du Saint-Esprit (1). » Puisqu'il ne pouvait jouir de cet honneur, n'était-il pas juste que le Roi exprimât, dans un acte public, le regret d'être empêché de le lui accorder? En outre, Sa Majesté voudrait-elle souffrir que la veuve du général fût aujourd'hui « une simple particulière et non titrée, » tandis que si elle n'eût pas eu le malheur de perdre son mari, elle eût possédé les titres que le Roi destinait à celui-ci? L'Empereur demandait donc pour elle des faveurs octroyées « par des lettres patentes » où seraient relatés le dévouement du général à la cause royale, les intentions bienveillantes de Sa Majesté à son égard, ainsi que ses promesses et qui, pour conclure, accorderaient à Mme Moreau le titre de duchesse.

L'intérêt que lui portait le Roi n'avait pas besoin d'être excité. Il était resté tel qu'il l'avait manifesté en Angleterre, alors que Mme Moreau lui communiquait, par l'intermédiaire du comte de Blacas, les nouvelles que Rapatel lui envoyait du théâtre de la guerre. Mais Louis XVIII n'aimait ni les mises en demeure, ni qu'on lui dictât son devoir. Aucune suite ne fut donnée à la requête de l'Empereur de Russie et l'appui que ce prince prêta aux démarches de Mme Moreau, afin d'obtenir la revision du procès de 1804, ne les fit pas aboutir. Le Roi, qui savait quelle part avait eue son frère dans la conspiration de

(1) On tombe des nues en voyant le puissant protecteur de Mme Moreau réclamer l'exécution d'une telle promesse, alors qu'il est vraisemblable qu'elle n'avait jamais été faite. A quel moment aurait-elle pu l'être? A Londres, Louis XVIII n'apprit que le 10 août l'arrivée de Moreau en Suède. J'ai eu sous les yeux et j'ai reproduit dans mon *Histoire de l'Émigration* (t. III, p. 521) le questionnaire qu'il dressa pour être soumis au général et qu'il lui fit porter par l'émigré Bascher de Boisgely. Il résulte de cette pièce qu'il n'était pas encore assuré des dispositions de Moreau et il n'y est fait aucune allusion à des récompenses ultérieures. Peut-être, il est vrai, l'envoyé fut-il chargé de les promettre. Mais il ne put partir de Londres que le 12 septembre, ignorant que Moreau n'existait plus. Il l'apprit en chemin et par conséquent ne le vit pas. Comme il est certain que Moreau n'avait pu recevoir de promesse par une autre voie, il en faut conclure qu'il n'y en eut pas, à moins qu'elle n'eût été faite éventuellement à sa femme, et il ne semble pas que Louis XVIII l'ait jamais reconnu.

Georges, ne tenait pas à exhumer ces pénibles souvenirs. En revanche, au mois de juin, il accorda à M[me] Moreau, avec une pension de douze mille francs, le titre et les honneurs auxquels elle aurait eu droit si son mari eût été maréchal de France. Elle fut dès lors jusqu'à sa mort, survenue en 1823 à Bordeaux, la Maréchale Moreau.

En 1816, il fut question d'élever un monument à Moreau, sur l'une des places de Morlaix, sa ville natale. Ce projet dut être abandonné par suite du peu d'empressement de la population à l'approuver. L'opinion que trahit son attitude en cette circonstance est et restera celle de la postérité. Mais elle ne doit pas faire oublier que Moreau fut une victime ni qu'avant de se laisser pervertir par les influences de l'exil, il avait à trois reprises sauvé l'armée et par conséquent la patrie et que, toujours ardent patriote, il avait été un grand serviteur de la France.

ERNEST DAUDET.

LA CRISE DE L'ÉTAT MODERNE

L'ORGANISATION DU TRAVAIL

EXPLICATIONS ET DÉFINITIONS (1)

IV. — VALEUR SOCIALE ET FORCE POLITIQUE DU TRAVAIL

S'il reste quelque obscurité autour du second terme de mon « équation fondamentale, » *le Travail*, c'est que j'ai eu le tort de prendre alternativement le même mot en des acceptions très différentes : tantôt en son acception première, qui n'a pas besoin de définition, qui est la plus concrète et la plus simple : le travail = action de travailler; tantôt au sens étendu où la chose figure les personnes et où l'action symbolise les agens : le travail = les travailleurs. Parfois même, il m'est arrivé de parler du travail comme si c'était un ordre dans l'État, de dire : le Travail, comme on dirait : le Quart-État. Le plus souvent j'ai voulu dire : cette sorte de travail qui, sous la pression du nombre, sous l'impulsion du suffrage universel, éveille plus particulièrement la sollicitude de l'État, et que l'État, sous cette impulsion, incline de plus en plus à régler par la loi : celui des ouvriers de la grande industrie. Là se sont rejointes, se sont soudées l'une à l'autre, et toutes trois ensemble, les trois notions dont je m'attache à mener de front l'analyse : le travail, le nombre et

(1) Voyez la *Revue* du 1er novembre.

l'État. Nous avons déjà vu ce qu'est le nombre, où il est, quel rapport il établit entre l'État et le travail. J'ai maintenant à montrer, mieux que je ne l'ai fait encore, quelle valeur sociale et quelle force politique a le travail dans l'État fondé sur le nombre.

Le travail est un fait éternel et universel. Il est aussi vieux que la terre et que l'homme. Les livres saints ont enseigné de génération en génération qu'il date de la première faute et qu'il fut la première misère du premier homme. C'est, d'après eux, la malédiction originelle : « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front. » Malédiction ou bénédiction, châtiment du père ou consolation des fils, en tout cas « forme de l'humaine condition, » il serait insensé d'en vouloir faire l'histoire, éternel qu'il est, dans tous les temps, universel, dans tous les pays. Peut-être l'entreprise serait-elle déjà vaine soit pour tous les temps dans un seul pays, soit pour tous les pays dans un seul temps, et peut-être même serait-elle déjà difficile pour un seul temps et un seul pays, si l'on prétendait embrasser, ne fût-ce que dans ce seul temps et dans ce seul pays, le domaine entier du travail. Nous nous sommes donc contenté de tracer à grands traits l'évolution de ce qu'on pourrait appeler « le travail dans l'État moderne » en France, depuis un siècle et demi, en tant que cette évolution intéresse la crise de l'État moderne chez nous, qui est tout notre sujet, en tant qu'elle nous en présente une des faces ou en expose une des données. Et encore, quand, de l'historique, nous sommes passés à la description des faits contemporains, à l' « enquête, » nous avons dû, sous peine de nous y perdre, nous enfermer en des limites prochaines, nous restreindre à une seule espèce de travail, le travail *manuel;* à un seul genre de cette espèce, le travail manuel *dans la grande industrie;* et à cinq ou six familles de ce genre, à cinq ou six industries-types, *les plus grandes* de la grande industrie, celles où les établissemens sont le plus vastes, les ouvriers le plus nombreux, le travail *le plus concentré :* mines de houille, métallurgie, construction mécanique, industries textiles, verrerie; lesquelles, pour toutes les raisons de l'ordre économique et de l'ordre politique que nous avons déduites, sont éminemment représentatives du travail moderne, du travail dans l'État moderne.

Mais pourquoi depuis un siècle et demi? Nous avons pris « le nombre » au moment où, — l'égalité de droit étant proclamée,

l'inégalité de fait devenant plus sensible, les citoyens n'ayant qu'à se compter pour saisir la toute-puissance, — le suffrage universel levait et armait politiquement, contre ceux qui avaient l'argent, ceux qui ne l'avaient pas. Nous prenons « le travail » au moment où, — la technique se perfectionnant par les inventions qui remplissent la deuxième moitié du XVIII[e] siècle, un moteur physique ou mécanique, l'eau d'abord, la vapeur ensuite, étant appliqué aux métiers, et, en conséquence, l'artisan se faisant plus rare, l'ancienne coutume des ateliers s'effaçant, la fabrique se transformant en usine, l'entrepreneur en patron, le compagnon en ouvrier, — dès lors la grande industrie du régime moderne levait et armait ceux qui n'avaient que leur travail, leurs mains et leurs bras, contre ceux qui désormais détiendraient l'outillage, la machine, l'atelier, le capital, les moyens mêmes de travailler. C'est la crise ouverte, et voici, dans l'histoire de ce fait éternel, le travail, ce qu'il entre alors de nouveau. En premier lieu, le mot lui-même d'*ouvrier* se recharge d'un sens nouveau, ou du moins se colore d'une nuance nouvelle. Très vague et général quand il était apparu dans la langue au XII[e] siècle, spécialisé, au XIV[e] siècle, à certaines occupations, se fixant au XVII[e] siècle et se définissant : « *Ouvrier*, *ouvrière*, celui, celle qui travaille de la main pour divers métiers, » il était jusqu'alors demeuré, au contraire de beaucoup d'autres, parfaitement neutre et indifférent. Mais, à partir du XVIII[e] siècle, avec les Encyclopédistes, Diderot et ses collaborateurs, avec J.-J. Rousseau surtout, avec Restif de la Bretonne et Sébastien Mercier, avec ces écrivains tumultueux et dangereux, comme (ce qui est plus instructif encore) avec les plus froids, les plus innocens, un abbé Delille, un Collin d'Harleville, on dirait qu'il grandit, qu'il grossit, qu'il enfle, qu'il porte et nourrit dans ses flancs on ne sait quelle menace pour une société

> Où, privé trop souvent d'un bien mince salaire,
> Un ouvrier utile est nommé mercenaire (1).

Il s'en faut à peine d'une cinquantaine d'années que l'on donne à « la partie de la population qui se compose des ouvriers, des artisans, » ce nom collectif : *la classe ouvrière*, et qu'on parle

(1) Collin d'Harleville, *le Vieux célibataire*, IV, 3.

même de *la force ouvrière*, force armée distincte du reste de la force publique, garde ouvrière au milieu de la garde nationale, fraction séparée de la nation déclarée cependant une et indivisible. — Le mot de *travailleur* a eu une fortune ou couru une aventure semblable, de son sens primitif et qui n'allait pas plus loin : « celui qui fait l'action de travailler, » à tout ce qu'il contient maintenant lorsqu'on le met au pluriel : *les travailleurs*. Il s'est premièrement rétréci, car il ne s'entend plus de tous ceux qui travaillent, mais seulement de ceux qui font un travail manuel, et en cela il n'est pas plus large qu'*ouvrier;* puis il s'est gonflé étrangement, car on prétend lui faire dire, au pluriel, bien autre chose que : « ceux qui font un travail manuel, » et en cela il est aussi large que *classe ouvrière*.

Ce sont de grands signes. Il semble que, dans la seconde moitié et vers la fin du XVIIIe siècle, on ait tout à coup découvert le peuple et le travail. Auparavant, « on n'avait aucune idée juste du paysan, de l'ouvrier, du bourgeois provincial ou même du petit noble de campagne ; on ne les apercevait que de loin, demi-effacés, tout transformés par la théorie philosophique et par le brouillard sentimental (philosophie toute récente d'ailleurs et sentiment encore tout frais). Deux ou trois mille gens du monde et lettrés faisaient le cercle des honnêtes gens et ne sortaient pas de leur cercle. Si, parfois, de leur château et en voyage, ils avaient entrevu le peuple, c'était en passant, à peu près comme leurs chevaux de poste ou les bestiaux de leurs fermes, avec compassion sans doute (Vauban, La Bruyère), mais sans deviner ses pensées troubles et ses instincts obscurs. On n'imaginait pas la structure de son esprit, la rareté et la ténacité de ses idées, l'étroitesse de sa vie routinière, machinale, livrée au travail manuel, absorbée par le souci du pain quotidien, le sourd travail par lequel les nouvelles politiques se transformaient dans sa tête en contes de revenant ou de nourrice, ses affolemens contagieux pareils à ceux des moutons, ses fureurs aveugles pareilles à celles d'un taureau, et tous ces traits de caractère que la Révolution allait mettre au jour (1). »

Ainsi, l'on découvrait trop tard ce peuple au travail qui était dès lors, s'il est permis d'user de cette manière de jeu de mots, un peuple en travail. La vérité est que la valeur sociale

(1) Taine, *les Origines de la France contemporaine. L'Ancien régime*, t. II, 22e édition in-16, p. 15.

du travail changeait alors du tout au tout, que l'on commençait à l'apprécier mieux parce que l'on commençait à mieux le voir, et qu'on le voyait mieux parce que les formes modernes de l'industrie qui s'ébauchaient en le rassemblant, tandis qu'antérieurement il avait été dispersé, le rendaient en quelque façon plus visible. Si, de tous les phénomènes sociaux, le travail a été partout et toujours le phénomène prédominant, toutefois, avant qu'il fût concentré, tant qu'il a été dispersé, il y paraissait moins. Aujourd'hui, quand même il ne le serait pas davantage, il paraîtrait l'être davantage, mais il n'y a pas de doute : il l'est bien davantage encore. C'est aujourd'hui le ressort qui déclenche et fait jouer toute la vie sociale. Car non seulement presque tout le monde travaille, d'une manière ou de l'autre, mais le travail est la caractéristique de notre état de société, à tel point que ceux, assez rares en somme, qui ne travaillent pas du tout sont parmi nous comme des survivans de l'ancien monde, et, selon la formule consacrée, comme des revenans de l'ancien régime, plutôt que des habitans de notre monde à nous et que des vivans du régime nouveau.

Pour faire bien saisir la différence et mesurer la profondeur du changement, — que je me borne à indiquer ici, mais que j'aurai l'occasion, dans la suite, de décrire tout au long, — ne tirons pas argument de ce que Montesquieu, cherchant le fondement des divers gouvernemens, ait construit l'un sur l'honneur, l'autre sur la vertu, et, quant à la démocratie même, n'ait songé nullement au travail, alors que l'épithète aujourd'hui courante, banale et, si l'on peut le dire, instinctive, est précisément : *laborieuse;* « notre démocratie laborieuse, » ainsi parlent uniformément les ministres à la tribune et les conseillers de préfecture dans les comices agricoles. Aujourd'hui, peu de personnes, entre celles qui pensent, auront l'idée d'écrire : « notre vertueuse démocratie, » mais il n'en est pas une, entre celles qui ne pensent pas, et dont, à ce titre même, le témoignage est, en un tel cas, précieux, qui n'écrive tout naturellement : « la démocratie laborieuse. » Lisez tout ce que vous voudrez avant l'apparition de la grande industrie, vous ne rencontrerez rien de pareil. Sans doute, pour Montesquieu, il y en a une raison logique, quasi littéraire : les notions ne sont pas du même ordre, c'eût été confondre deux séries. On comprend que, voulant dégager le ressort *politique* des États, il ait choisi pour

l'un l'honneur, pour l'autre la vertu, et n'ait pas retenu le travail; mais il y a probablement plus; et, malgré l'acuité de son regard, malgré la subtilité de son tact, il ne l'a probablement ni vu ni touché : il ne pouvait guère le voir ni le toucher, parce qu'il n'avait sous les yeux et sous la main que les démocraties antiques, avec quelques petites républiques du moyen âge et de la Renaissance qui avaient été plus ou moins des démocraties, et que, bien qu'il l'ait en plusieurs endroits pressenti, il ne pouvait pourtant se représenter exactement la place que le travail, par la machine, et l'ouvrier, par le suffrage universel, allaient prendre dans les démocraties modernes. D'ailleurs, quoique assurément on y travaillât et qu'il y fallût travailler, de par l'éternelle et universelle loi, il eût été, à tous les points de vue, excessif de dire que le travail était le fondement de l'ancienne société. Elle-même, la grande distinction en noblesse, bourgeoisie et peuple ne reposait pas sur le travail. On pouvait bien considérer (encore faut-il ne pas mêler les temps, distinguer les époques, ne rien exagérer et admettre toutes les exceptions) que quiconque fait œuvre de ses dix doigts déroge, mais ne pas œuvrer était une conséquence, non une condition de la noblesse : on ne pouvait donc pas en conclure, par exemple, que l'État aristocratique fût fondé sur le fait de ne pas travailler. Nous, au contraire, du point de vue économique, à la lueur du présent qui nous permet et nous impose presque une « conception » plus « matérialiste » de l'histoire, ne pouvons-nous pas dire : L'État ancien était fondé sur l'esclavage; l'État intermédiaire ou féodal, sur le servage; l'État aristocratique et monarchique (XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles), sur le patronage ; l'État moderne est maintenant fondé sur le travail dit libre, dont la forme la plus importante, qui le commande, le conditionne, et finalement le détermine en partie, est celle du travail concentré ?

La période moderne s'ouvre lorsque le moteur physique ou mécanique, substituant à la fabrique l'usine telle qu'elle se poursuit et comporte en toutes ses circonstances et dépendances, vient instaurer le nouveau régime du travail concentré et détruire — ou du moins considérablement réduire — l'ancien régime du travail dispersé. L'un des acteurs du nouveau drame, qui ne pouvait en effet apparaître qu'avec l'industrie en grand, après que serait rompu entre celui qui travaille et celui

qui fait travailler tout autre lien que le salaire, est entré en scène sous le nom, d'abord d'*ouvrier mercenaire*, puis d'*ouvrier* tout court; personnage nouveau, je le répète, sous un nom très commun où l'oreille, jusque-là, n'avait entendu sonner rien de particulier. L'autre, l'antagoniste, qui s'appelait hier *le maître*, et quelquefois *l'entrepreneur*, s'appellera dorénavant *le patron*. Celui-ci a l'argent ou peut le trouver : il a ou peut avoir des fonds, des associés, des commanditaires, des actionnaires, des banquiers; par qui et par quoi, autant et plus que par lui-même, des bâtimens, un outillage, la machine et son aliment, la matière première. Celui-là, comme dit Turgot (si c'est vraiment de *l'ouvrier* que Turgot l'a dit et si ce n'est pas plutôt de *l'artisan*, du compagnon qui aspirait à devenir maître), a « les besoins que Dieu a donnés à l'homme, la ressource nécessaire du travail, et cette propriété, la plus sacrée et la plus imprescriptible de toutes, » mais la seule qu'il ait, le droit de travailler; le droit, qui n'est même pas toujours, et qui, sous le régime de la grande industrie, sera de moins en moins le moyen. Derrière l'un de ces deux acteurs va se ranger, comme figuration, comme chœur, *le patronat*, *la classe patronale;* derrière l'autre, *le salariat*, *la classe ouvrière*. (Il est bien entendu qu'il ne faut pas prendre cela trop à la lettre, que ces sortes de propositions doivent se lire avec un bémol, un « comme, » un « presque, » avec la restriction tacite : « en général, » et que, dans l'espèce, on n'affirme pas, sans exception ni réserve, que toute la classe patronale soit, en tout état de cause, derrière chaque patron, la classe ouvrière derrière chaque ouvrier. Cette classification, ce partage de la « démocratie laborieuse » en deux camps, si on les voulait trop rigoureux, trop exclusifs, seraient trop simples, et faux à force d'être simples. D'autres considérations viennent souvent à la traverse : ainsi, en France, dans les dernières années, il s'est produit plus d'un mélange qu'expliquent la passion fanatique, l'instinct démagogique, peut-être aussi parfois un sentiment plus noble. Mais ce ne sont au total que des faits exceptionnels, et, *en général*, la démocratie laborieuse forme réellement deux armées : *le salariat*, *le patronat;* entre les deux, l'intérêt fait la division.)

Peut-être l'ancien et le nouveau régime du travail ne sont-ils pas sans présenter de l'un à l'autre plus de ressemblances qu'on ne croirait, et on le comprend très bien dès qu'on réfléchit aux

caractères permanens que ne peut manquer de garder, au long des siècles, le travail, défini « l'action de l'homme, » — toujours le même, — « sur les choses, » — toujours les mêmes. — Encore faudra-t-il voir jusqu'à quel point l'homme et les choses demeurent les mêmes à travers les temps, ce qui, en lui et en elles, ne change pas et ce qui change. C'est principalement la différence des milieux qui fait la différence des régimes. D'où l'extrême importance de ce que nous avons nommé et de ce que nous nommerons les « circonstances du travail, » circonstances de l'ensemble desquelles doit se dégager ce qu'on a nommé et ce que nous-mêmes nommerons « la constitution du travail » dans l'État moderne, au commencement du XX[e] siècle, en France, tant que notre régime politique et économique conservera cette physionomie, composée de tels et tels traits. Connaître les circonstances du travail est le premier effort à faire et le premier pas à franchir pour en « découvrir la constitution. » Voici sans doute entre l'ancien milieu social et le nouveau, par conséquent entre l'ancien et le nouveau régime du travail, une des différences les plus profondes. Bien que l'ancien régime ait vu naître la plupart des conflits, à l'occasion du travail, qui se multiplieront et s'exaspéreront sous le nouveau ; encore que, sous l'ancien régime, les ordres missent entre les hommes une séparation politique, et les corporations une séparation économique, les uns se retranchant dans leurs maîtrises et jurandes partout où il en existait, et de plus en plus à mesure que le temps engendrait les abus, les autres dans leurs compagnonnages, eux aussi de plus en plus tyranniques; quoique l'État moderne soit libéré de cette double servitude ou du moins de ces anciennes formes d'une double servitude, cependant, *en général*, on peut dire que *d'homme à homme*, sinon de position à position sociale, la barrière était moins haute dans l'ancien que dans le nouveau régime du travail. Dans le régime ancien, il y avait plutôt association entre le patron et l'ouvrier, ou leurs équivalens, entrepreneur, maître, artisan, compagnon ; dans le nouveau, il y a plutôt opposition.

De par les nécessités de l'industrie, qui groupent le capital et concentrent le travail, le capital est d'un côté, le travail est de l'autre. L'ouvrier, hors du travail, n'est plus « à pain et à pot » chez le patron; il n'y a plus sa place « au feu et à la chandelle. » Comment y serait-il, comment l'y aurait-il? Ils sont

trop; mais si cela se pouvait, il serait le premier à ne pas le vouloir. Du reste, qui lui demanderait s'il le veut et ce qu'il veut? Parfois, dans les plus grandes entreprises, exploitées en société anonyme, il ne connaît pas, il n'a jamais vu le patron. Une des pires difficultés du régime nouveau vient de là. Trop souvent, dans la grande industrie, entre le patron, société anonyme, entre le directeur même et les ouvriers, il n'y a pas prise de contact. Or, s'il arrive que des personnes que la vie lie ensemble de gré ou de force ne s'entendent point lorsqu'elles se parlent, il est impossible qu'elles s'entendent lorsqu'elles ne se parlent pas. Voilà longtemps qu'un fin et fort politique a noté qu'il était plus facile de mettre les hommes d'accord sur leurs intérêts que sur leurs sentimens. Le vice d'organisation dont souffre le régime nouveau du travail consiste justement en ce qu'il substitue des sentimens aux intérêts, ou tout au moins qu'il superpose aux intérêts des sentimens, qui ne peuvent guère être bons. Chaque jour on a l'air de faire cette curieuse découverte que de peuple à peuple il n'est rien de tel pour entretenir des relations tolérables que d'entrer d'abord en relations : que ne le fait-on d'homme à homme, et de classe à classe, puisqu'il y a des classes, à l'intérieur d'un même peuple! La grande industrie, dans l'État moderne, est donc responsable de ses propres maux, dans la mesure où elle est maîtresse de ses conditions et n'en est pas elle-même victime. Nous ne dirons pas de cette espèce d'*absentéisme* industriel du régime nouveau ce que le marquis de Mirabeau disait, vers la fin de l'ancien régime, de l'*absentéisme* agraire : « Personne ne connaissant plus le seigneur dans ses terres, tout le monde le pille, et c'est bien fait. » Non, certes ; mais, personne ne connaissant plus le patron dans son usine, tout le monde se détache de lui, et c'est fatal. Personne ne s'attache plus à personne : le « maître » ne fait plus d'« élèves ; » l'ouvrier ne forme plus d'« apprentis ; » le résultat en est que rien ne tient à rien. Ou mieux, l'association, en tant qu'elle est inévitable, se fait dans le nouveau régime autrement que dans l'ancien : non plus du patron à l'ouvrier, mais du patron au patron (ou au banquier), et de l'ouvrier à l'ouvrier ; non plus du capital au travail, mais du capital au capital, et du travail au travail : *un et un*, *deux et deux*, non plus *un et deux*.

A l'intérieur de chaque groupe, ouvrier ou patronal, elle est, de par les conditions de l'industrie, à peu près forcée : elle sort

du fond permanent des choses, des entrailles mêmes de la vie : le travail, désorganisé depuis un siècle, et depuis lors non réorganisé légalement, s'est en partie réorganisé dans le fait, suivant la pente de ses besoins, de ses instincts et de ses intérêts, au fil des événemens, en quelque sorte historiquement, c'est-à-dire chronologiquement, c'est-à-dire selon la succession des milieux et des momens. A cet égard, — nous avons eu raison de le constater, — la révolution politique et la révolution économique ont commencé par développer leurs conséquences l'une au rebours de l'autre, jusqu'à ce que la loi créât, après tout un siècle écoulé, une nouvelle forme d'association qui s'oppose bien, par sa structure, à l'ancienne corporation, mais qui, en son principe et par son objet, s'en rapproche. Patrons et ouvriers, dans leurs syndicats, sont à présent, les uns en face des autres, constitués à l'état de classe. C'est la grande industrie concentrée, c'est, — pour être tout à fait précis, — la machine à vapeur, qui, en concentrant la grande industrie, leur a fait prendre ces positions réciproques. Tant que les circonstances matérielles du travail, — la machine à vapeur, l'usine, — ne changeront pas, chaque groupe restera sur sa position, à lui ; et, même si quelqu'une de ces circonstances changeait, il est possible qu'ils s'y maintiennent encore ; car, pour ce qui concerne les ouvriers, le contact obligé dans l'usine, s'il a contribué plus que le reste à l'enraciner en eux, ne leur a cependant pas tout seul donné la notion de classe, ni tout seul formé « leur conscience, leur âme collective. » Peut-être donc, même s'ils cessaient d'être groupés autour de la machine à vapeur, réunis dans l'usine pour le travail, maintenant qu'ils ont acquis cette notion, cette conscience de classe, — fortifiée d'ailleurs et exaltée par le syndicat, — les ouvriers ne la perdraient-ils plus, au moins tant qu'ils conserveraient quelque raison ou quelque apparence de raison de se considérer comme une classe en opposition avec une classe adverse. Ainsi le travail pourrait être dans une certaine mesure déconcentré sans que le travailleur se réindividualisât ; autrement dit, sans que la conscience de ce qu'il y a de collectif, à l'intérieur du groupe, entre gens du même groupe, s'évanouît ; sans que la notion de classe fût détruite ; sans que chacun, traitant pour soi seul, ne songeât plus qu'à s'arranger avec « le chacun » d'en face ; sans que l'association se refît *un et deux*, et non plus seulement *un et un* ou *deux et deux*.

D'un groupe à l'autre, d'une classe à l'autre, d'un camp à l'autre, l'action, pour ne pas dire la bataille, est engagée économiquement et politiquement. Voici le peuple, dont on a pu écrire qu'il était « à la fois misérable et souverain, malheureux et législateur. » C'est le plus grand nombre du nombre, le Puissant de la toute-puissance. Il est pauvre et il est le maître; il n'a pas l'argent et il a l'État. Comment ne serait-il pas porté à employer sa souveraineté contre sa misère, la loi, qu'il fait ou qu'il inspire, pour adoucir le malheur qu'il subit, et, parce qu'il est pauvre, sinon pour s'emparer de tout, du moins pour avoir davantage, pour avoir assez; bien plus encore, pour faire que ce ne soient pas toujours les mêmes, — et le petit nombre, — qui aient tout ou qui aient trop? De là une certaine tendance, sinon à brimer ou à opprimer le capital, — ce seraient sans doute des expressions encore un peu fortes, — du moins à le brider, à le comprimer, à le regarder avec une méfiance jalouse, à resserrer autour de lui la surveillance, à prendre contre lui des précautions, à lui faire dans la législation un « traitement de défaveur, » et, d'un seul mot, à le primer, au profit de soi-même, du travail. Comme on ne saurait penser à le supprimer tout à fait, ni même à réduire son rôle dans la production, quand sa coopération, au contraire, est rendue plus nécessaire que jamais par la concentration de l'industrie, ira-t-on, — si cette tendance s'accentue, et ne pouvant, d'une part, se passer de lui, ni, d'autre part, ne pas se sentir en antagonisme avec lui, — jusqu'à essayer de résoudre radicalement la contradiction, en liant à l'organisation du travail l'organisation du crédit, au moyen de l'expropriation, de la socialisation ou de la nationalisation du capital? Écoutera-t-on la voix des bons apôtres, et, sur leurs conseils, courra-t-on saisir l'argent où il est? Ou bien se contentera-t-on de rogner la tranche aux écus, de rémunérer moins ce collaborateur accaparant, de le frapper, de le charger davantage, de le traiter, à son tour, en subordonné? Question que ce n'est peut-être pas le lieu de poser, mais qui se pose, ou se posera, avec ce que renferme d'inquiétudes et de menaces, cet enchaînement logique : le nombre qui est le pouvoir, la loi qui sert d'instrument, la nécessité qui crée le mobile. Tout ce que j'en veux dire, c'est que, probablement, elle sera pour beaucoup, le jour où elle se posera, une question de force. En attendant la guerre déclarée, si elle doit venir, nous

n'avons qu'une paix boiteuse; il semble que, bien plutôt qu'à se prêter une aide mutuelle, en vue d'une œuvre pourtant nécessairement commune, on ne s'applique ici où là qu'à tendre des embuscades et à faire, dans le camp d'en face, des prisonniers.

Mais n'y a-t-il aucun espoir que la guerre puisse être évitée, et que la question de force, avant d'en arriver à son point aigu, se dilue ou se dissolve en une question de droit? La propriété elle-même, à une époque donnée de l'histoire, est apparue comme une question de force : peu à peu on en a fait une question de droit. La civilisation n'est pas autre chose, en ce qui touche l'ordre social, que cette lente transformation de la force en droit. Or, ce qui a été possible pour la propriété, comment ne serait-ce pas possible pour le travail? Comment, l'État ancien ne s'étant pas obstiné contre le fait-propriété, l'État moderne s'obstinerait-il contre le fait-travail, si le travail n'est pas, en soi et inéluctablement, une force plus négatrice, plus perturbatrice, plus destructrice de tout État que ne l'était, avant qu'elle fût réglée, la force-propriété? Il le peut d'autant moins que, dans l'État moderne, la force-travail est en même temps la force-nombre; c'est tout ensemble le fait-grande industrie, usine, syndicat, le fait-classe ouvrière et le fait-suffrage universel. Le vrai danger est que l'État perde l'équilibre pour avoir dépassé la mesure.

Trop longtemps les ouvriers étaient restés hors du droit public, ils avaient été trop longtemps sans statut civil. Ils ne trouvaient de protection que dans la bienveillance du maître ou dans la camaraderie des compagnons. Ils n'avaient de sûretés que celles qu'ils s'étaient données ou que la coutume, la tradition, l'usage du métier leur garantissait. La loi du roi les ignorait, le plus souvent, les passait sous silence, à l'occasion les soumettait au droit de suite, et les traitait en déserteurs. L'État, qui se regardait comme s'étant fait sans eux, évidemment n'était pas fait pour eux : non seulement ils n'y avaient pas toute la place, ni le plus de place, mais ils n'y avaient autant dire point de place. C'était aller trop loin en sens contraire, au lendemain de la révolution de 1848, que de vouloir substituer au « gouvernement du capital » le « gouvernement du travail. » D'abord, y avait-il jamais eu, — sauf peut-être le dernier règne, sauf la monarchie de Juillet, — un gouvernement en France qu'on pût vraiment appeler « le gouvernement du capital? »

On avait pu, dans les siècles précédens, successivement ou simultanément, connaître un gouvernement du roi, un gouvernement des nobles, un gouvernement des prêtres, avec des favoris, des favorites et des financiers, toutes gens qui avaient l'argent, s'élevant, parce qu'ils l'avaient ou pour l'avoir, au-dessus de ceux qui ne l'avaient pas; mais personne n'avait l'idée de donner pour caractère distinctif à ce régime d'être le gouvernement du *capital*. Aristocratique, oui; mais *ploutocratique*, ce n'était pas ce qui frappait les yeux ou les esprits, excepté pendant les dix-huit dernières années et sous la monarchie bourgeoise. Mais dix-huit années sont un bien court espace pour qu'en un pays d'un si long passé, on fût raisonnablement fondé à parler, comme si tout ce passé en eût été rempli, du « gouvernement du capital. » Pareillement il était excessif de prétendre établir tout d'un coup et tout de suite, sur les ruines qu'on venait de faire, mais où pourtant l'ancienne société ne disparaissait pas tout entière, « le gouvernement du travail. » Sans doute, à part quelques journées et quelques expériences un peu brusques, la transition de l'un à l'autre devait se faire plus doucement et par nuances moins contrastées, par empiétemens quotidiens, et non par envahissement subit, non pas en une loi ni en une fois, mais en des milliers de fois et en une centaine de lois.

Cependant, que, dès le 25 février, dès le lendemain de la chute de cette monarchie bourgeoise, fille et image des « classes moyennes, » la seconde République, à peine née, ait proclamé « le droit au travail; » que, le même jour, elle ait tenu à « rendre aux ouvriers, auxquels il appartient, » le million qui allait échoir de la liste civile, alors que ce million ne leur appartenait point, en tout cas pas à eux seuls, mais à toute la nation, ou, en bonne comptabilité, à tous les contribuables; et que, le 28, à défaut d'un ministère du Travail, elle ait institué une Commission du gouvernement pour les travailleurs, c'était l'annonce et le commencement de temps nouveaux. Après l'aristocratie et la bourgeoisie, le peuple, dans l'acception restreinte et particulière du mot. Par la grâce du nombre, le travail prenait dans l'État toute la place qu'il pouvait couvrir de l'alignement formidable de ses unités. Si ce n'était pas tout à fait le gouvernement du travail substitué au gouvernement du capital, c'était la prépotence d'une classe substituée à la prépondérance d'autres classes, et, en disant cela, on ne dit rien de trop. Quelque vingt

ou trente ans encore auparavant, sous la Restauration, il était devenu de mode d'opposer, — depuis les économistes, on faisait de ces oppositions de classes : classe productive, classe stérile, — à la classe féodale la classe industrielle; mais Saint-Simon et les premiers saint-simoniens comprenaient dans cette classe industrielle elle-même, les confondant en une seule et même classe, les patrons et les ouvriers; d'un côté, tous les oisifs, de l'autre, tous les producteurs; d'un côté, les abeilles, de l'autre, les frelons; les utiles et les inutiles; la coupure étant faite entre tous ceux qui travaillent et qui produisent, d'une part, et, d'autre part, tous ceux qui ne travaillent ni ne produisent. Mais, bientôt après Saint-Simon, la classe productive se divisera sur elle-même : dans la classe industrielle elle-même, une opposition se dessinera entre patrons et ouvriers; là aussi, il y aura la bourgeoisie, une sorte d'aristocratie de banque, d'usine ou de négoce, — et le peuple, — une sorte de plèbe, de prolétariat; l'une montant sans cesse d'un degré, jusqu'à devenir une « féodalité » nouvelle, l'autre descendant sans cesse d'un degré, jusqu'à devenir une forme moderne du « servage, » à l'échelle que dresse, en des souffrances plus ou moins réelles, mêlées d'envie et de colère, l'imagination spontanément échauffée ou artificieusement excitée de la masse.

De là, peu à peu, l'État, maintenant, étant construit sur le suffrage universel, et mû de bas en haut par lui, le suffrage universel décidant à la majorité, et la majorité résidant dans ce prolétariat égal en droit, mais supérieur en nombre, de là, irrésistiblement, la conception de la classe ouvrière comme classe privilégiée, la formation, à son avantage, d'une aristocratie à rebours; la formation aussi d'un groupe, je dirais d'ilotes, si je n'étais choqué de brouiller ainsi tous les temps, disons donc de gens de mainmorte, destiné à être sacrifié ou du moins tondu, surtout si, dans ce régime dont le nombre est le seul roi, la seule foi et la seule loi, il ne représente qu'un vingtième ou un vingt-cinquième de la nation. Et il ne sert de rien que le peuple, — le peuple au sens démagogique, *plebs* au lieu de *populus*, — ne légifère pas directement. Ses courtisans intéressés, qui ne vivent que de sa faveur, iront peut-être, au contraire, plus avant ou plus vite qu'il n'irait lui-même, dans la voie où ils supposent qu'il leur faut marcher pour lui plaire. C'est ce qui fait qu'à la législation pour le travail, qui déjà

n'est pas toujours parfaitement impartiale ni exempte de flagorneries envers le nombre, pourra, l'heure venue, lorsque le suffrage universel, blasé par la surenchère, exigera des mets plus pimentés et un plus rude alcool, succéder une législation contre le capital, puis, si le maître a faim et soif encore, contre la propriété. Notre système électif permet tout : rien n'y fait frein, rien n'enraye, ni n'arrête. La loi est la loi, et le nombre est le nombre. Le nombre fait la loi, et le travail, — le salariat, le prolétariat, la classe ouvrière, — est le nombre. Quand même, jour par jour, institution par institution, le nombre s'acharnerait ou s'amuserait à détruire la société, du fait qu'il est le nombre, la loi n'en serait pas moins la loi. Et c'est le fait que je veux mettre en pleine lumière, car c'est le fait qui domine tout.

Il peut n'être pas agréable, il peut n'être pas rassurant. Bien des motifs, qui ne sont pas tous bons, peuvent solliciter et précipiter à l'action ce souverain à millions de têtes, dont la souveraineté n'a même pas l'injuste et l'absurde pour limites. Les vieilles rancunes sont tenaces, et nos morts continuent longtemps de vivre en nous. On a dit de certains événemens de notre histoire contemporaine qu'ils étaient parmi nous comme la revanche de la révocation de l'édit de Nantes. On pourrait dire de plus d'une de nos lois qu'elles sont encore aujourd'hui faites contre les 240 000, et que c'est comme une revanche des vingt-neuf couches de la population, jadis privées du droit électoral, contre la trentième couche, celle des censitaires. Quoi qu'il en soit, l'inclination est visible, à se comporter envers ceux qui possèdent ainsi qu'envers des ennemis vaincus, à leur faire payer la guerre qu'on leur fait, ou les améliorations qu'on se promet de la victoire. L'attaque collectiviste serait plus brutale; celle-ci, plus dissimulée et temporisante, n'est peut-être pas moins sûre. A la longue, elle ne serait certainement pas moins dangereuse. Au lieu de l'apoplexie, ce serait la paralysie, par insécurité, par sourde hostilité d'État. Le « capital » sent hostile la législation faite par l'État à l'avantage du « travail » pour capter le nombre, et il se rétracte. Qu'il ait lui-même autrefois abusé ou que l'on ait abusé en son nom; que ses représentans à lui, ses législateurs à lui, aient trop négligé « le travail » en un temps où le nombre, politiquement, n'existait pas; qu'ils l'aient voulu trop dépendant, trop assujetti, trop sous-jacent, cela, d'ailleurs, ne fait pas de doute. Mais, à présent, l'État est retourné. C'est une

transposition de privilèges : les révolutions en font toujours; mais celle-ci a fait plus. C'est une véritable transformation de l'État par l'avènement du travail, — terme abstrait; par l'avènement de l'ouvrier ou de la classe ouvrière, — termes concrets et qui ne prêtent à aucune équivoque. Le successeur de Louis-Philippe, ce n'est ni la République, ni Napoléon III, c'est l'ouvrier. Sous la seconde République, sous le second Empire, sous la troisième République, il n'y a qu'un maître, c'est « le Travail » souverain par « le Nombre, » c'est la classe ouvrière légiférant dans le suffrage universel. Au 24 février 1848, « la crise de l'État moderne » se noue.

V. — ORIGINE, CARACTÈRE ET DÉVELOPPEMENT DE LA CRISE

Cette crise vient de loin. A la faire dater de nos deux révolutions, 1789, 1848, on la « rajeunirait. » Elle vient de par delà la seconde, et même de par delà la première. « A la fin du siècle dernier, a écrit Taine (1), pareille à un insecte qui mue, la France subit une métamorphose. Son ancienne organisation se dissout; elle en déchire elle-même les plus précieux tissus et tombe en des convulsions qui semblent mortelles. Puis, après des tiraillemens multipliés et une léthargie pénible, elle se redresse. Mais son organisation n'est plus la même : par un sourd travail intérieur, un nouvel être s'est substitué à l'ancien. En 1808, tous ses grands traits sont arrêtés et définitifs : départemens, arrondissemens, cantons et communes, rien n'a changé depuis dans ses divisions et sutures extérieures : concordat, code, tribunaux, Université, Institut, préfets, Conseil d'État, impôts, percepteurs, Cour des comptes, administration uniforme et centralisée, ses principaux organes sont encore les mêmes; noblesse, bourgeoisie, ouvriers, paysans, chaque classe a dès lors la situation, les intérêts, les sentimens, les traditions que nous lui voyons aujourd'hui. Ainsi la créature nouvelle est à la fois stable et complète ; partant, sa structure, ses instincts et ses facultés marquent d'avance le cercle dans lequel s'agitera sa pensée ou son action... Dans l'organisation que la France s'est faite au commencement de ce siècle, toutes les lignes générales de son histoire contemporaine étaient tracées, révolutions poli-

(1) *Origines de la France contemporaine*, t. Ier; *l'Ancien régime*. Préface, 22e édition in-16 (1899), p. V-VII.

tiques, utopies sociales, divisions des classes, rôle de l'Église, conduite de la noblesse, de la bourgeoisie et du peuple, développement, direction ou déviation de la philosophie, des lettres et des arts. C'est pourquoi, lorsque nous voulons comprendre notre situation présente, nos regards sont toujours ramenés vers la crise terrible et féconde par laquelle l'ancien régime a produit la Révolution, et la Révolution le régime nouveau. »

Le défaut de ce tableau, du reste puissamment synthétique, est que Taine y situe peut-être un peu trop, y localise peut-être un peu trop dans le temps la crise qu'il fait partir peut-être d'un peu trop près et qu'il arrête peut-être un peu trop court. Il manque là, non pas sans doute au tableau, qui pourrait porter pour titre : *1808*, et où, par conséquent, elles ne sauraient se trouver sans anachronisme, mais, pour ceux qui observent du point où nous sommes, cent ans après, en 1908, le développement de cette crise, il manque pourtant deux choses, — et lesquelles! L'État moderne tout entier : le Nombre et le Travail, le suffrage universel et la grande industrie concentrée; de sorte qu'il est permis de demander si réellement chaque classe, et en particulier la classe ouvrière, « avait dès lors la situation, les intérêts, les sentimens que nous lui voyons aujourd'hui; » quant aux « traditions, » en a-t-elle encore? Auguste Comte, s'il n'a pas mieux que Taine (et la raison s'en devine) vu les suites du mouvement, en fait remonter les origines beaucoup plus haut. Il reconnaît trois longs siècles de crise, à partir du XVIe; mainte page du *Cours de philosophie positive* atteste que l'on ne doit pas, selon lui, circonscrire trop étroitement le sens du mot *crise*, le restreindre trop rigoureusement à une difficulté ou une secousse accidentelle, et il le marque bien par cette expression : « la grande crise des sociétés modernes (1). » Toutefois, le rôle de la Révolution française comme cause déterminante et motrice ne lui échappe pas : « Quoique ce ne soit point ici, dit-il (2), le lieu d'entreprendre cette importante démonstration, j'y crois devoir néanmoins indiquer une considération très propre à faire déjà pressentir une telle explication, en représentant *le salutaire ébranlement général imprimé à notre intelligence par la Révolution française*, comme ayant été finalement indispensable

(1) *Cours de philosophie positive*, t. IV; *Physique sociale*, 46e leçon, p. 96, 128 et 130, 134.
(2) *Ibid.*, 47e leçon, p. 182.

pour permettre le développement de spéculations à la fois assez positives et assez étendues à l'égard des phénomènes sociaux. Jusqu'alors, en effet, les tendances fondamentales de l'humanité ne pouvaient être assez fortement caractérisées pour devenir, même chez les philosophes les plus éminens et les mieux disposés, le sujet d'une appréciation pleinement scientifique, propre à dissiper sans retour toute grave fluctuation. Tant que le système politique, qui, graduellement modifié, avait toujours présidé au développement antérieur de la société, n'était point encore ainsi attaqué directement dans son ensemble, de manière à manifester hautement l'impossibilité de perpétuer sa prépondérance (c'est ce que j'ai, pour ma part, essayé de peindre comme fond, de poser comme milieu à l'ancien régime, en notant que, dans ce système, « l'individu traînait en quelque sorte, entre deux éternités, l'une au-dessus de lui, l'autre autour de lui, une existence résignée et pleine du sentiment de l'immuable ») (1), la notion fondamentale du progrès, première base nécessaire de toute véritable science sociale, ne pouvait aucunement acquérir la fermeté, la netteté et la généralité sans lesquelles sa destination scientifique ne saurait être convenablement remplie. »

Auguste Comte tient à cette idée, il y revient ; il répète, parlant de la Révolution : « le grand ébranlement politique sous l'impulsion duquel nous pensons encore aujourd'hui (2). » Mais il ne borne pas la crise à la durée qu'assignent ordinairement à la Révolution les manuels d'histoire : il ne la clôt pas brusquement au 18 Brumaire, par la fameuse « opération de police. » Même s'il pouvait croire qu'elle s'est arrêtée là, il ne croirait pas encore que tout ait été fini quand elle aurait été finie, que « le grand ébranlement politique » qu'elle nous a imprimé nous dispense à jamais de penser, et qu'il suffit qu'elle ait détruit sans que nous nous attachions à reconstruire. C'est tout l'opposé; et s'il professe que *la période critique*, — traduction en adjectif du substantif *la crise*, — devait survenir, qu'il fallait qu'elle fût, qu'avant la reconstruction il y avait des destructions indispensables, il enseigne aussi qu'elle ne peut par elle-même constituer « un état normal et permanent, » puisque, donnant aux esprits une pente telle qu' « on s'y représente l'État comme l'ennemi nécessaire de la société, elle est fatalement anarchique,

(1) *La Crise de l'État moderne, l'Organisation du travail*, t. I, 51.
(2) *Cours de philosophie positive*, t. IV; *Physique sociale*, 47e leçon, p. 195.

ou tend fatalement à l'anarchie. » Par où, non seulement elle n'est pas par elle-même une réorganisation, mais elle inclinerait plutôt à devenir, en se prolongeant, « un obstacle à toute vraie réorganisation. » Mais qu'elle ne soit pas cette réorganisation, qu'elle risque d'y être un obstacle, cela ne fait point qu'une réorganisation ne soit pas utile et urgente. Incomplète qu'elle est, et ayant fait sa part, ayant épuisé sa vertu, elle appelle son complément. A la période critique doit succéder une période organique où la tâche sera de concilier, de combiner les deux aspirations « fondamentales » vers l'ordre et vers le progrès, de façon que leur résultante soit le progrès dans l'ordre, le progrès même étant défini l'ordre en mouvement. Organisation ou réorganisation rendue possible depuis que le XVIII[e] siècle, notamment avec Turgot et Condorcet, a introduit dans le monde la notion de progrès, et que la Révolution a détruit, — c'était sa fonction de détruire, — la croyance en l'immutabilité, en l'immobilité de l'ordre.

Mais cette crise qu'Auguste Comte ne ferme pas brièvement au 18 Brumaire, il ne la fait pas non plus s'ouvrir par un déchirement soudain au 5 juillet 1789, à la réunion des États généraux : il ne la fait pas tenir toute dans les incidens parlementaires et dans les accidens révolutionnaires; il ne l'enferme pas dans l'enceinte de l'Assemblée nationale, de la Convention ou de la Commune de Paris. Elle est là sans doute, mais aussi, et plus encore peut-être, elle est ailleurs. Elle consiste essentiellement, aux yeux de l'auteur de la *Philosophie positive* (et il vaudrait la peine de vérifier jusqu'à quel point la généralisation est exacte), dans l'opposition du nouveau système « scientifique et industriel » à l'ancien système « théologique et militaire. » Prenons, ici comme partout, les mots pour ce qu'ils sont et gardons-nous d'y voir une adhésion anticipée à un anticléricalisme et un antimilitarisme également inintelligens, — c'est Auguste Comte qui tient la plume, ce n'est ni M. Homais, ni Bouvard ou Pécuchet, ni quelque autre ! Lorsqu'il écrit « théologique, » c'est « théologique » qu'il veut dire, et « scientifique, » c'est « scientifique; » rien de moins, rien de plus; le mot enveloppe l'idée, l'idée emplit le mot; la pensée se suffit sans arrière-pensée. — Comte admet donc, parmi les causes les plus actives de la crise, les « découvertes de la science et de l'industrie, » ce qui le conduira, par l'opposition du nouveau système à l'ancien,

à faire reposer le régime moderne sur la science et sur l'industrie, et, pour le distinguer de l'autre, à le qualifier spécifiquement de « scientifique et industriel. » Voilà le fond et la fin, la raison et l'objet de la crise : « Il n'est point douteux, en effet, que le développement continu et la propagation croissante des sciences, de l'industrie, et même des beaux-arts, n'aient été historiquement la principale cause originaire, quoique latente, du système théologique et militaire, dont les pertes spontanées eussent paru, sans cela, susceptibles d'une réparation praticable. Aujourd'hui, c'est surtout l'ascendant graduel de l'esprit scientifique qui nous préserve à jamais d'aucune résurrection réelle de l'esprit théologique, dans quelques aberrations rétrogrades que le cours des événemens puisse momentanément tendre à entraîner la société : de même, sous le point de vue temporel, l'esprit industriel, chaque jour plus étendu et plus prépondérant, constitue certainement la garantie la plus efficace contre tout retour sérieux de l'esprit militaire ou féodal. Quoique les luttes politiques ne soient pas encore ostensiblement établies entre ces deux couples de principes, tel n'en est pas moins, au fond, le caractère actuel de notre véritable antagonisme social (1). »

« Le développement continu et la propagande croissante des sciences, de l'industrie, et même des beaux-arts, » ce chemin nous ramène assez haut vers le début des temps modernes, la Réforme et la Renaissance. En ne considérant même, dans un si vaste développement, que le point très particulier de la « réhabilitation des arts manuels, » on pourrait remonter jusqu'à la première partie du XVIII[e] siècle, jusqu'à la fin et même jusqu'au commencement du XVII[e], jusqu'à François Bacon, à qui les philosophes du XVIII[e] siècle, — d'Alembert et Diderot entre autres, — disent avoir beaucoup emprunté. Cette réhabilitation, qui, avec Rousseau et par lui, tournera à la glorification, est dans chaque article de l'*Encyclopédie ;* elle est dans le Discours préliminaire où l'on sent tout bas frémir, en ce qui touche les ouvriers, un esprit nouveau ; et on l'y suivrait mieux, si l'ordre alphabétique ne l'y disséminait presque ligne par ligne. Ce n'est pas encore la littérature sociale, ni surtout la littérature spécialement ouvrière, dont l'apparition est un fait plus récent de

(1) Aug. Comte, *Cours de philosophie positive*, t. IV; *Physique sociale*, 46[e] leçon, p. 18-19.

soixante-dix à quatre-vingts ans, et seulement du XIXe siècle. Peut-être, en cherchant bien, en trouverait-on comme une amorce en certains passages de Restif de la Bretonne ou de Sébastien Mercier; mais rien qu'une amorce, pas même une ébauche. Somme toute, on est sûr de ne point exagérer en reportant au moins à 1750 les premières manifestations un peu claires de la grande crise, puisque, par une coïncidence qu'il est impossible de ne pas noter, 1750 est à la fois, dans l'histoire des idées, la date de la publication du prospectus de l'*Encyclopédie*, et dans la série des faits, la date approximative de l'extension de l'industrie, c'est-à-dire des établissemens industriels, sous forme, d'abord, d'usines à eau; l'une et l'autre, l'idée et le fait, l'*Encyclopédie* et l'usine, précédant de quelques années, comme il est naturel, dans le domaine des lois, les édits de Turgot et les décrets révolutionnaires. Vers le même temps perce le sentiment plus vif de la misère de l'ouvrier: on ne considère plus comme de mauvais ton, et ce sera bientôt un genre, de le déclarer intéressant, de le plaindre pour sa peine et pour l'incertitude de sa condition; on reconnaît qu'il existe, et déjà l'on se met à prédire la place qu'il pourra prendre lorsqu'il aura pris conscience de sa force. Quoique l'ouvrier, au sens moderne, la classe ouvrière moderne, ne doivent faire vraiment irruption dans l'État que plus tard, au plein épanouissement de la grande industrie concentrée et du suffrage universel, cependant, dès ce moment-là, sous l'influence des gens de lettres qui, comme Tocqueville l'a si ingénieusement et si justement remarqué, mènent toute la politique du XVIIIe siècle, sous l'influence aussi de considérations d'un ordre plus matériel, la position des classes change. La « classe féodale et militaire » elle-même se rapproche de l'industrie, ou du moins ne s'en éloigne plus avec une égale horreur. A partir de la Régence, on voit dans les sociétés formées pour l'exploitation des mines, par exemple, des ducs et des princes, ainsi qu'on en avait pu voir dans les compagnies de colonisation. Peut-être ce changement dans les mœurs correspond-il au changement dans la forme du commerce et de l'industrie. Le cas, d'un certain point de vue, peut n'être pas le même, de l'artisan tenant boutique, servant le client, et de l'associé d'une grande entreprise, déjà industrialisée à la mode moderne. Le boutiquier dérogeait: le commanditaire, l'actionnaire, l'administrateur, lointain, absent et comme abstrait, ne

déroge plus. Encore faudrait-il y regarder de près, se méfier ici plus qu'ailleurs de la thèse d'école, de l'affirmation de parti et de la vérité de manuel. La noblesse se perdait-elle toujours, ne s'acquérait-elle jamais par l'exercice du commerce? Même à la fin du XVII[e] siècle après Colbert, même au XVIII[e] siècle en attendant Turgot? Sans tirer plus de conséquences qu'il ne convient des mariages de classe à classe, de l'usage fréquent que faisait la noblesse de la « savonnette à vilains, » en s'alliant, — et ce n'était pas une nouveauté, — dans la robe, dans la finance, dans les fermes, — toute bourgeoisie, — si bien que l'on pourrait dire que le mariage bourgeois était pour l'ancienne noblesse ce qu'est le mariage américain pour la moderne, qu'il était pour elle une espèce de « mariage américain endogamique; » sans oublier, suivant un précepte excellent, que les individus pèsent peu au regard de l'histoire sociale qui ne doit s'occuper que des classes (1), et, par suite, sans hausser jusqu'à une règle générale des cas individuels, même nombreux; au résumé, il n'y a point de témérité à conclure que par le sentiment, par le raisonnement, par l'intérêt, les cloisons qui s'élevaient entre les hommes étaient rongées depuis longtemps; que la révolution, en tant qu'elle consistait à abattre ces cloisons et à briser les vieilles matrices sociales, était prête bien avant la Révolution même; et que, — comme l'ancien régime reposait sur les ordres, sur les états, comme il consacrait, immobilisait, — depuis que les ordres se mêlaient, que les états se touchaient, qu'il s'était mis en mouvement, que le grand ébranlement intellectuel et industriel l'avait gagné, il était miné en ses fondemens. Lorsque Séguier, au nom du parlement, refusant d'enregistrer l'édit de mars 1776, remontrait au roi que « les corporations étaient une chaîne dont tous les anneaux vont se joindre à la chaîne première, à l'autorité du trône, » et que, cette chaîne rompue, « l'édifice même de la constitution politique serait peut-être à reconstruire dans toutes ses parties, » il était probablement trop tard pour l'empêcher, mais l'édifice était bel et bien détruit, et à reconstruire : Séguier ne voyait ni trop en noir, ni trop loin. Ce qui serait, au contraire, très insuffisant et d'une vue très sommaire, ce serait de donner la Révolution comme la cause unique de la crise, ou de borner la crise à la Révolution

(1) Tocqueville, *l'Ancien Régime et la Révolution*.

elle-même. Mieux vaudrait dire que sur cette crise la Révolution, en elle-même, a beaucoup moins agi qu'on ne le croirait, sinon comme cause occasionnelle, comme explosion, comme coup de rupture. Presque tous les élémens en étaient préparés d'avance, ou se sont rassemblés en dehors d'elle. Elle n'aurait pas eu lieu, que, vraisemblablement, la crise ne s'en serait pas moins produite (les réformes de Turgot en sont une indication), si, précisément, tous ces élémens accumulés eussent pu ne pas produire la Révolution. De toute façon, parler de *la crise de l'État moderne* implique qu'on embrasse la crise dans l'ensemble de ses causes et de son développement; parler d'un État pré-révolutionnaire et post-révolutionnaire implique donc qu'on veut dire à la fois pré-mécanique, pré-encyclopédique, pré-concentré, d'une part, et, d'autre part, post-mécanique, post-encyclopédique, post-concentré. Dans ses effets, en tant qu'on peut la rattacher à la double révolution que nous avons subie ou que nous subissons, et pour la période entièrement écoulée qui fait dès maintenant matière d'histoire, cette crise a jusqu'ici tendu, économiquement, du monopole à la concurrence des capitaux et des bras, de la corporation à l'association, du travail isolé au travail groupé, de la petite industrie à la grande, ou plutôt de l'industrie dispersée à l'industrie concentrée; politiquement, du privilège à la liberté (au moins théorique), de l'État de divers états à l'État égalitaire (au moins en droit); et, puisque la formule est acceptée, du type féodal au type industriel; avec cette observation et sous cette réserve qu'à en juger d'après certains symptômes, le type industriel lui-même retourne peu à peu au type militaire, et que, s'il n'y a plus d'ordres dans l'État, il y reste des classes, ou du moins deux classes, dont l'une ne cache pas son dessein de supprimer l'autre.

Je n'insiste pas pour l'instant sur les observations qui précèdent, bien qu'elles aient dès à présent leur intérêt et même leur importance, parce que j'aurai l'occasion d'y revenir longuement lorsque je montrerai, en étudiant « les circonstances du travail, » la transformation survenue dans la condition sociale des ouvriers. M'en tenant à ce qui fait le sujet de cette introduction, — explications et définitions, — je m'en sers seulement pour expliquer et définir mon titre : *la Crise de l'État moderne*. Par « la crise, » j'entends non pas un accident violent ou simplement subit, rapide et éphémère, — comme on dit, par exemple,

une crise ministérielle, — ni même plus lent et plus long, mais passager encore, — comme on dit, par exemple, la crise de la laine ou de la houille. J'entends par « la crise, » étymologiquement, « ce qui distingue, » « ce qui sépare. » La crise de l'État moderne, c'est la séparation de l'État d'aujourd'hui et de l'État antérieur, depuis le moment où cette séparation a commencé jusqu'à celui où l'État aura enfin retrouvé sa stabilité dans ses nouvelles formes. Quant à « l'État moderne » lui-même, je pense n'avoir plus à le définir. J'entends par là l'État, construit d'en bas, et en cela démocratique, quelle que soit l'étiquette du gouvernement; théoriquement soumis au règne de la loi, mais, dans le fait, actionné directement ou indirectement par la force du nombre; fondé politiquement sur le suffrage universel et économiquement sur le travail; attentif surtout aux conditions du travail dans la grande industrie par suite de la concentration des ouvriers autour des usines et de leur groupement en syndicats, en fédérations syndicales, en confédération générale; agissant, sous le levier du suffrage universel, au moyen de la loi, qui a changé d'auteur prochain ou lointain, faite, sinon « par le peuple, » au moins « pour le peuple, » par des « représentans du peuple, » dont la plupart sont constamment en proie à des hallucinations électorales, à la phobie de la non-réélection; — qui a changé d'objet, puisqu'elle se propose avant tout d'améliorer, au bénéfice du plus grand nombre maniable et mobilisable dans les batailles du suffrage universel, les conditions mêmes du travail; — et qui a changé de nature, en ce qu'elle ne se préoccupe plus, comme autrefois, de consacrer et de conserver, mais de réformer et d'innover, — c'est-à-dire de transformer.

On ne prend pas suffisamment garde à cette transformation graduelle, mais quotidienne, de la société. Les révolutions empêchent de voir l'évolution, comme les arbres empêchent de voir la forêt. C'est d'ailleurs un jeu, que d'opposer de tout point, ainsi que le font, dans les congrès et dans les gazettes, beaucoup de demi-savans et de quarts de philosophes, l'évolution à la révolution. Il y a des évolutions révolutionnaires, et toute révolution est en principe évolutionniste, évolutive, ou elle n'est pas. Mais les plus grandes révolutions sont les évolutions les plus discrètes, les moins sensibles, où tout le monde conspire parce que personne ne s'en aperçoit. Les idées et les lois en sont les

artisans autant que les faits. La transformation s'opère, jour par jour, heure par heure, fait par fait, idée par idée, loi par loi, sans douleur trop vive et sans bruit. Mais il faudrait que la bourgeoisie, s'il est encore une bourgeoisie, eût le sommeil aussi dur que la Belle au bois dormant pour croire que la société où nous vivons est la même que celle où l'on vivait avant 1848, avant l'établissement du système électif et réélectif, avec toutes ses sollicitations et toutes ses terreurs. Non; le suffrage universel, en livrant l'État tout entier à l'élection, a fait de la loi elle-même le premier des agens de la transformation sociale; et sous ce rapport, à prendre les choses comme elles sont, on a le droit de dire : « La révolution, c'est une loi nouvelle écrite sur un morceau de papier, et non pas des armes, des pierres ou des bâtons levés (1). » Conséquence : toutes les fractions du socialisme, — hier les réformistes, aujourd'hui les révolutionnaires, demain les syndicalistes, dans un État qui, en ses organes, ferait aux syndicats leur part, — peuvent ou pourront se « légaliser; » mais, conséquence de cette conséquence même : en revanche et par contre-coup, la législation se « socialise, » se « révolutionnarise, » et l'État peu à peu se « syndicalise » ou se « syndicaliserait. » A la longue, les prétentions et les tendances actuelles des syndicats de fonctionnaires n'iraient en effet à rien de moins qu'à une transformation de l'État par la transformation des organes d'État, ou plutôt par la substitution radicale de nouveaux organes aux anciens. Qu'il y ait en cette tentative une aventure et un péril, quoi de plus évident? Mais que l'on puisse s'en plaindre ou s'en indigner, et se réclamer en même temps d'une certaine école démocratique, ce serait une question à débattre, s'il n'y avait mieux à faire que de récriminer et d'incriminer.

En somme, une conception nouvelle du rôle de l'État, et, dans l'État, une conception nouvelle du rôle des masses, politiquement depuis 1848, depuis le suffrage universel; économiquement, depuis la grande industrie et le socialisme, mettons depuis 1820; toujours une législation de classe, mais la législation d'une autre classe, ou pour une autre classe; l'État d'abord touché, puis rempli de sympathie envers le prolétariat, car il s'y retrouve, car le prolétariat, c'est lui-même; en quoi, un pri-

(1) Discours prononcé par M. G. Clemenceau, président du Conseil et ministre de l'Intérieur, à Brignoles. *Le Temps* du dimanche 11 octobre.

vilège d'État toujours, mais un privilège retourné. Bien plus : l'État lui-même retourné, bouleversé, et tandis que, dans son ancienne forme, il s'obstinait à ne pas détruire, comme s'il ne pouvait rien créer, doué tout à coup, dans sa forme nouvelle, d'une faculté et agité d'une volonté créatrices qui le rendent hardi à détruire : voilà ce que j'entends et ce que je prie d'entendre par « la crise de l'État moderne. » — Phénomènes de l'ordre politique et phénomènes de l'ordre économique : travail, nombre et État ; faits, idées et lois, c'est un immense champ qui s'étend devant nous, et l'exploration en est peut-être téméraire. Mais on n'y peut rien isoler sous peine de tout fausser, et d'un bout à l'autre, sillon à sillon, motte à motte, grain à grain, tout s'y tient. L'ordre politique dans le vide absolu, autrement dit non affecté par l'ordre économique, n'existe pas, ni l'ordre économique non affecté par l'ordre politique ; le Travail et le Nombre se meuvent dans l'État qui vit du premier et vit pour le second ; les faits mentent, sans le témoignage des idées et des lois : « Par la nature du sujet, dans les études sociales comme dans toutes celles relatives aux corps vivans, les divers aspects généraux sont, de toute nécessité, mutuellement solidaires et rationnellement inséparables, au point de ne pouvoir être convenablement éclaircis que les uns par les autres (1). »

VI. — LES CIRCONSTANCES DU TRAVAIL COMME BASE DE LA CONSTITUTION DU TRAVAIL

Certes, le jeu légalement révolutionnaire du Travail et du Nombre, ce n'est pas toute « la crise de l'État moderne ; » ce n'en est qu'une partie, et qui n'en couvre pas même complètement soit le côté politique, soit le côté économique, puisque, dans la politique, il y autre chose que le suffrage, lequel n'est que la mécanique de l'État, et encore la maîtresse pièce, mais une seule pièce de cette mécanique, comme, aussi bien, il y a dans la question sociale autre chose que des questions ouvrières, si les questions ouvrières sont aujourd'hui le fond et l'aliment perpétuellement renouvelé de la question sociale. *La crise de l'État moderne*, m'a-t-on dit, que n'embrassera pas un semblable titre, si l'œuvre entière y correspond ! Je ne voudrais pas

(1) Auguste Comte, *Cours de philosophie positive*, t. IV ; *Physique sociale*, 47e leçon, p. 216.

que l'on me prêtât des intentions démesurées : celles que j'ai sont assez vastes, elles le sont déjà trop. Si l'on exigeait que le sujet, je ne dis pas débordât, mais emplît ses limites, la tâche, de difficile, deviendrait impossible, pour une vie d'homme, même commençante et tout entière absorbée par lui. Elle serait de celles que je n'ai plus le droit et que je n'ai sans doute jamais eu la force d'entreprendre. Un avertissement amical sonne toujours à mon oreille, comme un coup de cloche à la tombée de la nuit : une petite phrase de l'article trop élogieux où M. Pau Beauregard, dans *le Monde économique*, rendait compte du premier volume : « On m'a conduit, écrivait-il, jusqu'au haut de la falaise, pour contempler la mer ; mais la mer n'est pas encore là (1). » Moi qui ne suis pas au haut de la falaise, mais au bas, marchant au-devant de la mer, je la vois monter vague par vague, et j'ai peur.

Que ne pourrait embrasser un semblable titre ! Je ne sais ; mais je sais bien ce qu'il n'embrassera pas. Pour que le grand, presque l'immense dessein que je n'ai point osé former fût exécuté, il faudrait faire entrer dans « la crise de l'État moderne » en France, la crise religieuse, la crise de l'école, la crise de l'armée, la crise, hélas ! du patriotisme. Je m'interdis volontiers ces aspects, par trop modernes et, espérons-le, transitoires du sujet ; j'éprouve comme une joie amère, une triste consolation, à me les interdire. Parce que je ne puis pas faire autrement, mais volontiers pourtant, et volontairement aussi, parce que, si je pouvais les aborder, je ne le ferais pas, j'ai borné mon effort à ces deux points de vue, au demeurant, les principaux : au point de vue politique, le suffrage universel ; au point de vue économique, le travail. Néanmoins, ne ferions-nous que l'effleurer en passant, le reste, quand il y aura lieu, ne sera pas caché. C'est ainsi que, dans cette série même, quelques-uns de ces autres points vont être touchés, sinon traités, comme *circonstances du travail*.

Décrire les circonstances du travail, c'est en effet dépeindre une *espèce* d'hommes dans une nation, — naturellement, nous dirons aussi ce que nous entendons par une « espèce, » — une classe entre les autres classes ; c'est déterminer un *milieu* social ; c'est fixer un *moment* d'histoire sociale. Pour dépeindre

(1) *Le Monde économique* du 23 décembre 1905.

une espèce ou une classe, — ici la classe ouvrière, — il faut montrer ce que le fait particulier d'appartenir à cette classe, et de lui appartenir en tel temps, en tel pays, ajoute au fonds commun d'humanité; comment, si je puis parler de la sorte, cette humanité de classe « impressionne » et modifie en l'ouvrier son humanité générale; comment, par exemple, les ouvriers ont pensé sur eux-mêmes et comment les autres classes de la société ont pensé sur les ouvriers, — en français plus correct: ce que les ouvriers ont pensé d'eux-mêmes et ce qu'on a pensé des ouvriers depuis 1750, c'est-à-dire depuis l'Encyclopédie dans le domaine des idées et depuis la grande industrie dans le domaine des faits, depuis la Révolution et l'instauration du suffrage universel dans le domaine des lois.

Pour déterminer *le milieu*, il faut, depuis les mêmes dates, en montrer les multiples variations :

1° *La transformation du milieu physique et géographique* (outillage général ou national ; chemins, chemins de fer, canaux, ports, correspondance, postes, télégraphes, téléphones... Changemens dans la répartition géographique du travail par région, conséquences des changemens dans les circonstances naturelles ou articielles du travail, dans la région même, changemens par la concentration du travail en un lieu. Et, par la facilité, considérablement accrue de la correspondance et de la locomotion, unification du marché, même pour la main-d'œuvre, et mobilisation de la classe ouvrière).

2° *La transformation du milieu démographique* (natalité, mariages, morbidité, mortalité, etc. ; et à ce propos encore, mobilisation, « déracinement » de l'ouvrier, au moins dans certaines professions).

3° *La transformation du milieu économique* (application de la mécanique aux métiers; concentration, par la machine à vapeur et autour d'elle, du travail et des travailleurs dans l'usine ; concentration parallèle des capitaux).

4° *La transformation du milieu politique* (entrée en scène du nombre, suffrage universel, changemens dans la nature et dans l'objet de la législation, avènement de la démocratie).

5° *La transformation du milieu social* (diminution ou disparition des « autorités sociales ; » effets de la démocratisation, de la diffusion de la presse, de l'extension du syndicalisme ; répercussion sur le milieu social des changemens opérés dans les mi-

lieux physiques ou démographiques eux-mêmes, notamment par les commodités de jeu que donne à la loi de l'imitation la concentration des ouvriers en des villes populeuses, etc.).

6° *La transformation du milieu mental* (de la mentalité générale par l'école et les œuvres post-scolaires, la presse, le service militaire obligatoire ; de la mentalité ouvrière, par la transformation de l'apprentissage, l'enseignement professionnel, les applications mécaniques, l'extrême division du travail, la pratique de l'association, la fréquentation des réunions, etc.).

7° *La transformation du milieu moral* (et, à ce propos, de la propagande antireligieuse, du fléchissement de la contrainte, de la perte de tout idéalisme; contre-coups, sur la moralité de l'ouvrier, de la concentration du travail, par la contagion de besoins factices et d'habitudes mauvaises ou dispendieuses, etc., etc.).

Enfin, pour fixer le moment où nous sommes dans l'évolution séculaire du milieu, il faut montrer :

1° *La situation économique des différentes branches du travail* (en se resserrant forcément, et s'en tenant à quelques-unes des principales, mines, métallurgie, construction mécanique, verrerie, industries textiles; afflux et retrait périodique de la main-d'œuvre; stabilité ou instabilité, régularité ou irrégularité des occupations).

2° *La situation commerciale des différentes branches du travail* (influence de la concurrence étrangère, tarifs douaniers, etc.).

3° *L'état* (abondance ou rareté) *du travail dans les principales industries.*

Il faut établir *le coût général de la vie* dans les grands centres industriels, et le comparer à ce qu'il est dans les villes moyennes et dans les campagnes ; dresser des *budgets d'ouvriers et d'ouvrières,* en recettes et en dépenses, actif et passif, par catégories d'industries et lieux de résidence ; connaître *le prix* (*au détail*) *des objets et denrées de consommation générale,* pain, viande, boissons, charbon, pétrole, avec de petits chapitres : loyer, transports, faux frais, etc.

Il faudrait pouvoir calculer *l'incidence des impôts* (surtout des impôts indirects, octrois, taxes diverses), leur influence sur les ressources, la consommation, les conditions d'existence de la classe ouvrière. Et c'est beaucoup, quoique ce ne soit pas

tout. Ces implications, ces complications réciproques des phénomènes sociaux entourent, pour ainsi dire, la vie de l'ouvrier d'une série de cercles qui vont s'élargissant, et qui étendent comme à l'infini le champ des circonstances du travail. De ces complications mêmes résulte, sans que nous puissions guère y échapper, la complexité de notre plan. Je voudrais du moins analyser avec méthode cette réalité compliquée, essayer d'y voir clair et de rendre clair, aussi loin que l'œil, malheureusement trop faible, peut porter, de façon que ce soit la vie et qu'il y ait de l'ordre. En m'efforçant de démêler et de déterminer *les circonstances du travail*, je voudrais non pas « mettre aux voix, » comme dit Taine, ni rédiger la constitution du travail (ce serait dérision et vanité), mais me « la figurer, » la *découvrir*, si elle existe ; et elle existe nécessairement ; non pas la décréter, mais *l'exposer ;* non pas « organiser » le travail de notre certaine science et puissance, mais prouver qu'il peut, qu'il veut et qu'il doit « s'organiser. »

Un mot encore. Je n'ai nullement caché, et je ne cache nullement que je ne fais pas de l'art pour l'art, mais pour la vie, et que je n'écris pas pour écrire, mais pour agir. A quelque haut prix que j'estime les lettres, bien que je ne leur préfère ni même leur égale rien, je serais fâché de laisser, en ces études, passer une ligne qui pût paraître de la littérature, ne dût-elle pas être ennuyeuse, comme M. Thiers assurait que l'est en soi ce genre d'écrits. C'est peut-être, par endroits, de la philosophie; c'est sûrement et partout de la politique : c'est de la philosophie dans la mesure où ce peut être de la politique, en fonction et en vue de la politique. Un maître dont l'avis mérite toujours d'être écouté a bien voulu me faire part de ses scrupules sur la légitimité de la méthode ou du procédé qui consiste à rapprocher si intimement la théorie et la pratique, la doctrine et le métier, la pensée et l'action. Se plaçant tout naturellement au point de vue philosophique (c'est un de nos plus distingués philosophes), et reléguant la politique à un rang inférieur, il tient qu'à les lier de si près, on rabaisse la philosophie, sans que la politique en tire grand profit. J'ai, à mon tour, cherché des argumens pour lui répondre et j'en ai trouvé quelques-uns, mais pas de meilleur que celui-ci. Ou les sciences politiques doivent servir à la pratique de la politique, et alors elles valent d'être

cultivées. Ou elles n'y peuvent servir, et alors, plutôt qu'elles, cultivons notre jardin. Je peux avoir des curiosités, en art, en littérature, en mathématiques même : en politique, j'ai des besoins.

Trop de brouillards allemands ou anglais ont déjà enrhumé le cerveau latin. Si la sociologie n'est qu'une *logie*, qu'un bavardage de plus, ou, en mettant les choses au mieux, une hypothétique philosophie de l'histoire des sociétés, je n'en ai que faire. Nous n'avons que faire d'une science politique qui ne peut servir à rien. Et, pour le citer une dernière fois, ce n'est pas de la sorte qu'Auguste Comte l'entendait. Il dit bien : « On doit reconnaître que les phénomènes sociaux, en vertu de leur complication supérieure, doivent exiger un plus grand intervalle intellectuel qu'en aucun autre sujet scientifique, entre les conceptions spéculatives, quelque positives qu'elles puissent être, et leur finale réalisation pratique. » Seulement il se hâte d'ajouter : « Dès l'origine de la nouvelle philosophie politique » se manifeste « la correspondance générale et continue entre la science et l'application. Les véritables hommes d'État pourront ainsi équitablement apprécier s'il s'agit ici d'un vain exercice intellectuel ou de principes philosophiques, réellement susceptibles de pénétrer finalement avec efficacité dans la vie politique actuelle (1). » Sur ce grand intervalle, qui pourrait creuser entre la science et la vie un abîme d'indifférence, d'ignorance, d'incohérence empirique et d'erreur, il n'est, par aucune loi de l'esprit, interdit de travailler à jeter un pont.

CHARLES BENOIST.

(1) *Cours de philosophie positive*, t. IV ; Physique sociale, 46e et 48e leçons p. 177 et 256.

L'ODYSSÉE D'UN PRÉTENDANT BIRMAN

A Saïgon, dans une vaste maison aux persiennes toujours closes, habite un personnage mystérieux dont nos compatriotes d'Extrême-Orient connaissent à peine aujourd'hui l'existence et qui joua cependant un rôle considérable dans notre histoire coloniale. Cet homme, qui s'entoure d'une barrière presque infranchissable faite de souvenirs et de désillusions, est le prince Myngoon Min, héritier des Allomphra, prétendant légitime au trône birman.

Pendant un instant, on put croire que son pays allait faire partie de notre empire indo-chinois. Quelques Français entreprenans, tels que MM. Vossion, Dru, La Bourdonnais et Deloncle avaient démontré au roi Min Doon et à son successeur Thibau les avantages de notre protectorat; mais leurs efforts, précipitant les événemens, eurent des résultats qu'ils n'avaient pas prévus. Le traité Deloncle fut sans effet contre l'habileté de lord Dufferin et les canons du général Premdergast. Le royaume d'Ava (1) était supprimé le 1er janvier 1886, et le prince Myngoon, que les hasards d'une vie aventureuse et les calculs de la diplomatie faisaient depuis six ans notre hôte, devenait presque notre prisonnier.

Le moment n'est pas encore arrivé de faire l'étude critique des négociations dont le fils de Min Doon fut le pivot en Indo-Chine et dont le succès aurait probablement placé la péninsule tout entière sous notre influence. Mais le lecteur trouvera sans doute intéressant le récit de l'existence extraordinairement agitée d'un prétendant qui, proscrit, sans ressources, inquiéta longtemps le gouvernement anglais, et dont le rôle n'est peut-être pas encore terminé.

(1) Ava était le nom officiel de la Birmanie indépendante.

I

En 1866, le roi Min Doon régnait depuis treize ans sur la Birmanie déjà diminuée de ses beaux territoires du Sud qui formaient une province anglaise dont Rangoon était la capitale. Indolent et faible, il n'avait pas oublié la révolution de palais à laquelle il devait le pouvoir et, pour ne pas être à son tour victime d'ambitions prématurées, il ne se hâtait pas de désigner, suivant la coutume, son successeur parmi ses nombreux enfans. Il consacrait son temps aux multiples exercices de la piété bouddhiste et laissait le soin des affaires publiques à son frère Kanoung Meng, homme avide et cruel, dont il avait fait son premier ministre et l'éducateur de ses fils.

Cette apathie devait avoir les plus graves conséquences. Deux partis en effet se partageaient les ministres et les courtisans: celui de Kanoung Meng qui, à défaut de testament royal, était Aengshée Min (héritier du trône), et celui des princes dont l'aîné, Myngoon Mïn, avait acquis, grâce à son caractère affable et son entrain, la sympathie des Birmans. Tandis que l'Aengshée Min, se posant comme le champion des revendications nationales, fermait le pays aux étrangers et méditait une guerre avec l'Angleterre pour effacer le traité de Yandabo et les empiétemens de 1851, le prince Myngoon, d'accord avec le roi, estimait que le salut de la Birmanie serait au contraire dans la réforme complète du royaume et l'adaptation des idées européennes à la mentalité du pays.

Le fils de Min Doon n'était pas un de ces princes ignorans, amollis par la paresse et les plaisirs, que l'on a coutume de rencontrer en Asie. Aujourd'hui encore, ceux de nos compatriotes que le hasard ou la curiosité mettent en sa présence à Saïgon sont toujours surpris de voir un homme élégant et souple dans ses habits de coupe européenne, au turban jaune adroitement drapé sur une tête intelligente. L'œil est vif, la démarche fière, le verbe impérieux et caressant. Quand il parle, tout s'anime, et le geste énergique accentue la pensée. La noblesse instinctive, la majesté naturelle percent dans son urbanité parfaite et sa simplicité; la bonté, l'audace paraissent dans le regard qui se fixe franchement. On reconnaît en lui l'être né pour commander et pour agir, le chef qui rayonne de la sympathie, qui entraîne

et qui séduit. On devine dans la prosternation de ses Birmans qui se traînent sur les coudes et les genoux, le front dans la poussière, non pas seulement un vain cérémonial d'étiquette, mais une adoration enthousiaste pour celui qu'ils suivront aveuglément quand il voudra renouveler les exploits d'Allomphra (1). Et cependant, Myngoon est vieux; il est usé par une réclusion volontaire de vingt ans en Cochinchine; on peut donc comprendre quel était son prestige, voilà bientôt un demi-siècle, quand, âgé de vingt-trois ans, il apparaissait au peuple de Mandalé comme l'espoir du royaume et le rival de Kanoung Meng.

Tout d'abord, celui-ci sembla l'emporter. Mais l'opposition de la famille royale à ses projets belliqueux, les instances de ses amis, le souvenir du rôle qu'il avait joué dans le coup d'État de 1851 (2), donnèrent à Kanoung Meng le désir de s'emparer du trône en supprimant tous les obstacles qui l'en séparaient Myngoon comprit bientôt qu'il fallait gagner de vitesse son perfide parent. Le patriotisme autant que le soin de sa sécurité, la rancune de multiples affronts, les mœurs du pays et du temps rendaient inévitable une solution violente du conflit. Elle fut résolue par le jeune prince, qu'un avertissement secret avait déjà prévenu de la conjuration qui se préparait. Il s'assura du concours de son frère Myngoon Din, à peine âgé de seize ans, de quelques fidèles dont le sort était lié au sien et, pour mieux se défendre, il décida de se transformer en agresseur audacieux.

Kanoung Meng avait fixé au 2 août 1866 l'exécution de son complot contre la famille royale. Les princes, mandés à la séance du Conseil des ministres, dont plusieurs étaient favorables aux desseins de l'Aengshée Min, devaient se trouver arrêtés en route par une échauffourée soigneusement préparée, séparés de leur escorte et massacrés. Un pareil sort était réservé au Roi dont le palais serait envahi par les représentans bien stylés des volontés populaires, qui offriraient alors le pouvoir à Kanoung Meng. La farouche énergie de Myngoon fit échouer ces combinaisons. Au jour fixé, accompagné de son frère et d'une trentaine d'amis déguisés, armés de poignards cachés

(1) Allomphra, pauvre cultivateur, délivra la Birmanie du joug des Pégouans, conquit le Pégou et fonda la dernière dynastie birmane vers 1750.

(2) Le roi Padan Min avait été détrôné dans une révolution du palais. Son frère Min Doon qui s'était cloîtré dans une bonzerie en fut retiré par Kanoung Meng et proclamé roi.

sous leurs vêtemens, il partit pour le palais de son oncle et fut assez heureux pour éviter la troupe d'émeutiers soudoyés qui l'attendait sur le chemin. Suivi de ses compagnons il pénétra dans le palais, fut reconnu trop tard par la garde, et força les portes de la salle où l'Aengshée Min entouré des ministres attendait les nouvelles en escomptant le succès de sa conspiration.

Myngoon ne s'attarda pas à d'éloquens discours ; les instans étaient précieux, car l'on entendait accourir les soldats de Kanoung Meng. Tandis que le prince clouait d'un coup de poignard son oncle sur la table du Conseil, sa troupe massacrait sans pitié la plupart des conjurés ; les autres, ayant pu s'enfuir, courent jusqu'au palais royal où ils épouvantent le vieux souverain par des récits mensongers sur les causes et le but du coup de force que ses fils avaient accompli. Min Doon, qui savait l'histoire de sa dynastie, craignit à son tour pour sa propre existence. Il quitta aussitôt sa résidence d'Amarapoura, rentra précipitamment presque seul, à pied, dans la capitale et s'enferma dans son palais sous la protection d'une garde fidèle pour échapper à l'assassinat qu'il redoutait.

Cependant l'événement était connu à Mandalé. La foule manifesta sa joie d'être délivrée de la tyrannie de l'Angshée Min dont les fils furent presque tous assassinés par leurs propres soldats, en pillant sa résidence, en massacrant ses serviteurs et ses cliens. Myngoon et son frère, acclamés comme les libérateurs du peuple qui aurait applaudi à leur mort si le complot de Kanoung Meng avait réussi, comprirent qu'ils devaient sans retard se justifier auprès de leur père, calmer ses appréhensions en lui démontrant qu'il leur devait la couronne et la vie, et se proclamer ses sujets les plus dévoués. Mais, en recherchant le Roi dans le palais abandonné d'Amarapoura, ils perdirent un temps précieux. Lorsqu'ils se présentèrent au palais de Mandalé, escortés de leurs amis et d'une foule en délire, le commandant de la garde les considérant comme des chefs de factieux s'opposa vigoureusement à l'exécution de leur projet; le vieux souverain, à qui le tumulte de sa capitale rappelait trop la révolution de 1851 et la déposition de son frère Pagan Min, refusa d'accorder à ses fils l'entrevue qu'ils sollicitaient. Cette décision malheureuse changea les destinées de la Birmanie : Myngoon, placé dans l'alternative d'accepter à son profit les conséquences de sa popularité ou de s'exiler volontairement, quitta le pays; son

absence rendit possible l'usurpation de Thibau dont le règne éphémère et sanglant devait se terminer par l'expédition de 1885 et l'annexion de la Birmanie à l'Empire des Indes.

La situation des princes était en effet très délicate. S'ils essayaient de joindre leur père que les assurances les plus loyalistes transmises par des émissaires empressés ne pouvaient fléchir, la population aurait vite renversé les barrières; le Roi pouvait être massacré dans la bagarre par quelque fanatique partisan de ses fils ou renvoyé dans la bonzerie dont cette même foule l'avait fait sortir quinze ans auparavant pour le placer sur le trône. S'ils demeuraient à Mandalé jusqu'à ce que leur père ait plus justement apprécié leur rôle, l'effervescence de la capitale gagnerait le pays tout entier, et leur popularité grandissante alarmerait davantage le Roi. Il fallait donc se décider sans perdre un instant. Devant la porte de ce palais qu'il ne pouvait plus franchir comme sujet fidèle et fils respectueux, mais qu'un signe de lui ferait céder sous l'irrésistible élan d'une foule enthousiaste acclamant son nouveau souverain, Myngoon prit aussitôt la résolution de quitter la capitale et d'attendre du temps sa justification. Malgré les instances de ses amis, il se dirigea, toujours accompagné de son frère, vers sa maison pour faire sur-le-champ ses préparatifs de départ; sans chef et sans but, l'émeute devait cesser aussi promptement qu'elle avait commencé.

Sur leur chemin, les princes rencontrèrent le capitaine Sladen, alors représentant de l'Angleterre auprès du gouvernement birman, qui venait du palais royal et s'efforçait, non sans peine, de rentrer à la Résidence. Après avoir calmé la populace qui voulait lui faire un mauvais parti, Myngoon fit connaître à Sladen son rôle et ses projets. Le capitaine lui expliqua les causes de l'obstination du Roi qui, dans son ignorance des événemens, pleurait la mort de son frère, maudissait ses enfans dont il se préparait à punir le crime et la rébellion. Il leur démontra les difficultés d'un séjour dans les États de leur père et leur exposa qu'il croyait avoir les pouvoirs nécessaires pour leur offrir au nom de son gouvernement un asile à Rangoon, jusqu'à ce que Min Doon mieux instruit ait compris le caractère du service qu'ils venaient de lui rendre à son insu.

Les deux frères n'hésitèrent pas à suivre ce conseil. Le soir même ils quittaient Mandalé à bord d'une jonque royale que, grâce à l'anarchie de la capitale, ils avaient réquisitionnée.

Toutefois, leur voyage ne s'accomplit pas sans incidens. Le fils aîné de Kanoung Meng, prince Padin, à qui le départ de Myngoon et la pusillanimité du Roi laissaient le champ libre, avait cru l'occasion favorable pour venger la mort de son père en essayant de réaliser ses ambitieux projets. Myngoon, que ses amis de Mandalé avisaient chaque jour des événemens, dut rebrousser chemin pour s'opposer à cette nouvelle conspiration. Il y réussit. Malheureusement, cet épisode ne suffit pas à convaincre le Roi du loyalisme de son fils et, tandis que Padin par ses habiles intrigues obtenait un pardon généreux (1), Myngoon et son frère continuaient par prudence leur voyage jusqu'à Rangoon, abandonnant leur pays qu'ils ne devaient plus revoir.

Le capitaine Sladen, sans le savoir peut-être, venait de rendre à l'Angleterre un service éminent : les deux princes étaient désormais des otages précieux que la diplomatie britannique emploierait suivant ses besoins. Myngoon, en acceptant l'hospitalité anglaise, faisait preuve d'une grande inexpérience et de généreuses illusions. Le roi Min Doon traita comme des fils rebelles et dénaturés ceux qui étaient ses plus dévoués défenseurs. Cette habileté, cette confiance et cette erreur coûtèrent à la Birmanie son indépendance, à Myngoon sa couronne et sa liberté.

II

Le colonel Phayre, alors Chief Commissioner de la Birmanie anglaise, accueillit avec de grands égards les hôtes imprévus dont Sladen lui avait annoncé l'arrivée. Il installa les deux frères dans un logement confortable et pourvut largement à leurs besoins ; mais il ne tarda pas à s'en trouver fort embarrassé. Les souvenirs des guerres de 1826 et de 1851 n'étaient pas effacés dans le delta de l'Irraouaddy; la domination anglaise était encore discutée; les hésitations et les erreurs du début de l'occupation avaient fait bien des mécontens qui rêvaient l'expulsion des étrangers et le rétablissement de l'autorité des Allomphra sur les provinces enlevées à l'ancien royaume d'Ava. La présence de deux princes de la famille royale, dont les exploits, déjà connus, étaient amplifiés par la distance et l'exagération asiatique, les manières captivantes de Myngoon qui s'annonçait déjà comme

(1) Il n'en profita pas. Quelque temps après, il se compromit dans de nouvelles ntrigues et fut exécuté.

un entraîneur de foules, eurent des conséquences que n'avaient pas prévues les fonctionnaires anglais. Les Birmans venaient en masse manifester leur foi monarchique devant le logement de Myngoon; les notabilités indigènes complotaient le soulèvement de l'Arrakan, du Pegou et du Tenasserim et la formation d'une principauté dont le fils de Min Doon serait le chef; ils l'assuraient de tout leur dévouement et le prouvaient par des dons généreux qui permettaient aux deux fugitifs de soutenir un train princier et d'acheter en cas de besoin d'utiles complicités.

Myngoon et son frère ne semblent pas avoir voulu profiter de cette situation; mais l'exaltation grandissante de la population alarma le colonel Phayre qui crut devoir prendre quelques précautions. En interdisant leurs relations avec les habitans, il fit surveiller discrètement les deux princes et plaça des espions jusque dans leur entourage. Myngoon, avec son caractère chevaleresque et fier, vit un outrage dans cette méfiance. Comme à Mandalé, il comprit que son départ ferait cesser les inquiétudes, mais cette fois il voulut partir seul, car son frère Myngoon Din eût été trop jeune pour soutenir jusqu'au bout sans faiblir le rôle pénible de fils rebelle et d'hôte dangereux qu'on leur attribuait à tous deux.

Un matin d'octobre 1866 il quitta Rangoon, déguisé en marchand, accompagné de quelques fidèles serviteurs. Tantôt sur une barque, tantôt en charrette à bœufs, il se dirigea sans être reconnu vers les territoires du Siam qu'il atteignit après un voyage de trois semaines sans incidens. Mais sa présence à Xieng Maï où il comptait se fixer inquiéta bientôt le commissaire royal en résidence auprès du sobo de la région : l'invasion birmane et la prise d'Ayuthia étaient encore trop récentes, les princes chans de Nan, Xieng Maï regrettaient trop la révolte qui leur avait fait échanger leur vassalité nominale envers le débonnaire gouvernement d'Ava contre le contrôle sans cesse plus tatillon et plus envahissant de Bangkok, pour que l'arrivée du prince Myngoon ne parût pas présager des troubles redoutables et prochains. Myngoon ne voulut pas être la cause de graves embarras pour l'hospitalier sobo de Xieng Maï. Après un court séjour dans la ville, il se remit en route et, franchissant la frontière incertaine qui séparait alors les États de Min Doon et de Chulah long Korn, il pénétra dans le pays Karini.

Cette région, comprise entre la Sé Louen et le bassin du Mé-

Nam, était divisée en une foule de principautés dont les chefs ou sobos reconnaissaient la suzeraineté des souverains birmans qui entretenaient un délégué dans chacune de leurs capitales. L'influence de ces délégués était d'ailleurs plus nominale que réelle. Protégés par la nature montagneuse des pays, par la difficulté des communications, les sobos étaient presque indépendans; ils dévastaient la contrée par leurs incessantes querelles, négligeaient d'envoyer à Mandalé les fleurs d'or et d'argent témoignages de leur vassalité. Myngoon trouva chez le plus puissant d'entre eux, le chef de Moné, un cordial accueil. Les témoignages de respect que lui prodiguait son hôte, les protestations de dévouement que lui apportaient les envoyés des sobos voisins dès son arrivée à Moné, la faiblesse des liens politiques rattachant la région au roi de Birmanie firent concevoir au prince un projet audacieux. Il rêva de pacifier le pays Karini par le groupement de ses nombreux chefs en une confédération indépendante dont il serait le souverain et dont les destinées pourraient être brillantes : le nouvel État ne tarderait pas à progresser vers l'Est et vers le Nord, réunissant sous la suprématie d'un prince aussi actif qu'intelligent les pays chans de Birmanie et du Siam. Mais les négociations préparatoires que Myngoon essayait d'engager furent bientôt connues du commissaire royal en résidence à Moné. Ses rapports alarmèrent le roi Min Doon qui, tranquille désormais dans le bassin de l'Irraouaddy depuis la deuxième révolte et l'exécution de Padan Min, voulut prévenir ou combattre ce qu'il croyait être une nouvelle rébellion de son fils aîné. Par son ordre, 8000 hommes environ de troupes royales se concentrèrent sur les frontières septentrionales du pays Karini pour s'opposer à la réalisation des desseins de Myngoon.

Celui-ci néanmoins n'était pas aussi redoutable qu'on le croyait à Mandalé. Son projet de confédération des sobos chans et karini s'annonçait déjà comme impraticable. Si les populations éprouvaient pour le prince une vive sympathie, leurs chefs ne désiraient pas se donner un maître qu'ils devinaient impérieux; ils ne s'accoutumaient pas à l'idée de vivre en paix avec leurs voisins, alors que tant d'anciennes querelles n'étaient pas terminées. Myngoon avait donc à vaincre des méfiances, calmer des susceptibilités; l'approche des troupes royales compliquait encore sa tâche en modérant l'ardeur de ses partisans.

Sur ces entrefaites, des nouvelles inattendues apportées par

des émissaires venus de Rangoon modifièrent ses projets : son frère Myngoon Din était prisonnier des Anglais ; la population de la Basse-Birmanie, difficilement contenue, préparait un soulèvement contre ses maîtres européens. La situation était en réalité beaucoup moins grave. Les manifestations, dont les policiers anglais exagéraient l'importance, avaient inquiété le colonel Fychte récemment nommé *Chief Commissioner ;* afin d'ôter aux fauteurs de désordre tout prétexte d'agitations, il avait fait enlever le prince Myngoon Din pour le transporter à l'abri des tentations et des mauvais conseils, d'abord aux îles Andaman, ensuite à Bhangalpore, dans l'Inde, où une résidence et un traitement convenables lui étaient assignés. Mais Myngoon, sans indications précises sur le sort de son frère, abandonna sans regret les Karinis. Accompagné de vingt-cinq serviteurs et courtisans, il se mit en route à marches forcées pour Rangoon où sa présence lui semblait indispensable. Il devait souvent regretter cette détermination.

Après un voyage d'une dizaine de jours, il arriva près de la capitale de la Birmanie anglaise et fit halte à Keemendyne pour laisser souffler son escorte accablée de fatigue et prendre quelques renseignemens. Tandis qu'il interrogeait les notables accourus pour le saluer, le colonel Duncan, chef de la police du district, cernait sans bruit le village et faisait ensuite irruption dans la sala où s'abritaient le prince et ses serviteurs, dont il opérait l'arrestation d'après les ordres du *Chief Commissioner*. Myngoon et sa suite, conduits aussitôt dans la prison de Rangoon, furent mis au secret, pendant que la magistrature anglaise déterminait les élémens d'un complot contre la sûreté de l'État, dont on accusait le fils du roi Min Doon.

On retrouve dans cette affaire, qui passionna longtemps la population indigène de l'Indo-Chine occidentale, tous les procédés employés de tout temps par tous les gouvernemens qui veulent se débarrasser juridiquement d'un adversaire ou d'un hôte gênant. Des policiers subalternes, obéissant à de secrètes instructions ou désireux de prouver leur intelligence et leur zèle, s'attachent à la personnalité qu'il faut perdre, écoutent ses propos, épient ses fréquentations, commentent ses actes, et leurs informations adroitement interprétées forment un faisceau de présomptions suffisantes pour justifier une arrestation et un jugement. Des domestiques mécontens, des intrigans démasqués, des

ambitieux déçus qu'on trouve toujours dans l'entourage des princes errans ou des tribuns populaires dont ils escomptent la fortune, viennent alors apporter la preuve décisive dont le prix varie suivant les circonstances, et démontrent aux juges qu'il faut convaincre la sagesse des précautions prises, la nécessité des sanctions réclamées par le gouvernement. C'est ainsi que Myngoon, accusé d'être venu du pays Karini pour s'emparer de Rangoon, fut condamné à la déportation par la Haute Cour d'après les rapports de quelques policiers et les sermens de deux anciens serviteurs qui certifièrent l'existence d'un complot pour l'enlèvement de la ville et le massacre de la garnison.

Pendant le procès, le prince s'était défendu noblement. Il affectait de ne pas craindre une accusation ridicule qui le montrait sur le point de s'emparer avec vingt-cinq Birmans d'une cité défendue par de nombreux canons et des milliers de soldats anglais. Mais cette accusation servait trop bien les méfiances du *Chief Commissioner* qu'effrayait la présence dans sa capitale d'un prince aimé de la population, entreprenant et résolu. La sentence d'exil prononcée par la Haute Cour, les généreuses gratifications données aux policiers qui avaient signalé le complot, les emplois officiels accordés aux accusateurs dont le témoignage fut décisif semblent justifier les protestations de Myngoon. Plus de trente ans après cet événement, il affirme encore la duplicité du gouvernement indien qui supprimait ainsi le principal obstacle à l'exécution de ses projets, vagues encore, sur le royaume d'Ava.

La rigueur déployée par le colonel Fychte dans l'exécution du jugement montre bien d'ailleurs l'inquiétude inspirée aux fonctionnaires britanniques par le prince fugitif, dont le prestige sur les masses populaires augmentait chaque jour. Embarqué sans délai sur le vapeur qui faisait le service de Port Blair où se trouvait le pénitencier des condamnés de droit commun, il fut gardé à vue dans une cabine que fermait en outre un solide grillage destiné à déjouer les tentatives d'amis ou de complices dévoués. Ce luxe de précautions, plus encore que le lieu choisi pour sa résidence, indigna Myngoon qui se plaignit hautement d'être traité « comme un tigre du Bengale et non comme un prince royal d'Ava. » Le roi Min Doon eut ainsi connaissance de la situation ignominieuse dans laquelle on avait placé son fils. Malgré son amour de la paix, il comprit qu'il

devait intervenir. Le moment n'était pas encore venu où les causes les plus mauvaises seraient âprement défendues, où les intérêts des nationaux et protégés anglais seraient soutenus contre tout droit, où, grâce aux fautes de ses dirigeans, la Birmanie indépendante allait « tomber comme un fruit mûr » entre les mains de la Grande-Bretagne qui n'aurait qu'à « secouer l'arbre. » Le vice-roi des Indes pressentit que l'opinion publique n'approuverait pas un conflit prématuré. Il estima plus sage de blâmer au moins officiellement le zèle de ses subordonnés et de céder aux représentations du vieux roi. Après une courte captivité à Port Blair, Myngoon fut donc dirigé par Calcutta sur Chunar où il devait être interné dans le Pynyragarut que les souverains de Delhi employaient jadis comme prison royale.

Les précautions contre une évasion ne furent pas moins minutieuses qu'aux Andaman. Pendant deux ans, Myngoon ne cessa de protester contre cette contrainte, affirmant ses intentions pacifiques et réclamant la présence de son frère Myngoon Din qui se trouvait encore à Bhangalpore. On les réunit enfin et la méfiance diminua. Les deux frères habitèrent ensemble à Chunar pendant un an, puis le gouvernement indien ordonna leur transfert sous escorte à Bénarès où ils arrivèrent en 1870.

III

Or, ce n'étaient plus des prisonniers d'État que les cipayes conduisaient dans cette ville. Myngoon et son frère se trouvèrent, presque sans transition, traités comme des hôtes de distinction qu'on voulait ménager. Le gouvernement n'avait encore pris au sujet des destinées d'Ava aucune résolution définitive, et les opinions les plus variées se manifestaient dans les conseils du vice-roi. Tandis que le Chief Commissioner de la Birmanie anglaise, poussé par la Chambre de commerce de Rangoon, réclamait l'annexion prochaine du royaume, le ministère anglais préconisait une politique de conciliation et de bon voisinage que la faiblesse de Min Doon rendait possible. Lord Mayo, très hésitant, ne pouvait que réserver l'avenir en laissant au gouvernement de Calcutta les moyens d'intervenir suivant les événemens dans les affaires de Birmanie. La santé déjà chancelante du Roi rendait en effet imminente une orientation nouvelle de la politique anglo-indienne dans le bassin de l'Irraouaddy. Le

prince Myngoon considéré comme héritier du trône était un otage précieux. Sa situation permettrait, soit de l'annihiler, si le parti de l'annexion triomphait, soit de le préparer habilement au rôle éventuel de souverain protégé, si l'on adoptait résolument en Indo-Chine le maintien du *statu quo* territorial. Dans tous les cas, il était habile d'apaiser ses rancunes et de gagner sa reconnaissance en usant à son égard de procédés plus généreux. On installa donc les deux frères dans une résidence confortable; le gouvernement indien pourvut largement à leurs besoins et le service de surveillance fut modifié de façon à leur laisser l'illusion de la liberté; un délégué du vice-roi fut accrédité auprès d'eux comme intermédiaire et conseil; les courriers birmans circulèrent sans dificulté entre Bénarès et Mandalé, apportant aux princes le pardon, les subsides et les avis de leur père, au Roi les sermens de repentir et de fidélité de ses fils que des amis mettaient en outre au courant des intrigues du palais.

Myngoon fut bientôt séduit par cette courtoisie. Il voulut prouver sa reconnaissance en profitant de son séjour forcé dans les Indes pour apprendre le rôle de souverain ami de la Grande-Bretagne qu'il songeait maintenant à remplir. Son éducation, tout asiatique, l'y avait mal préparé. Il rêva d'être plus tard un monarque réformateur, mettant d'accord les traditions séculaires de ses futurs sujets avec les méthodes occidentales de gouvernement. Il considéra le commissaire anglais comme un précepteur politique; pour mieux s'initier aux idées européennes, il lut et médita les revendications, les critiques, les projets des baboos indiens. Il comprit tout le mal que pouvait faire un interprète dans un entretien diplomatique entre le représentant du gouvernement indien et le roi de Birmanie, et, pour l'éviter, il étudia l'anglais. Mais ses belles résolutions et ses efforts eurent une conséquence inattendue. Lorsqu'il fut assez savant pour discuter sans traducteur un sujet important, son ami le commissaire lui démontra les avantages d'une combinaison que le vice-roi lui faisait proposer : Myngoon et son frère abdiqueraient tous leurs droits sur le trône de Birmanie, et recevraient en échange une pension de 100 000 roupies, une liberté relative et de grands honneurs.

Les nouvelles de Mandalé avaient inspiré cette tentative de négociation. La dysenterie dont souffrait Min Doon s'aggravait, et l'on prévoyait à Calcutta la fin prochaine du Roi; la renoncia-

tion de Myngoon mettrait le désarroi dans la population déjà travaillée par les agens du représentant anglais. L'annexion réclamée par les Chambres de commerce pourrait s'effectuer sans peine, et l'importance du résultat justifiait la générosité apparente des offres faites aux princes birmans. Myngoon devina le piège qu'on lui tendait. Il s'emporta, jeta ses livres au vent, jura de ne jamais parler anglais, et ne songea plus qu'à s'échapper.

Ce refus était prévu. La discrète surveillance de naguère s'exerça, plus active ; l'hôtel des princes fut entouré d'espions qui se glissaient jusque dans leur personnel domestique ; des postes de soldats en gardèrent les abords, et Myngoon reçut même l'ordre de ne pas sortir seul dans la ville. Mais cet excès de précautions, en lui montrant la valeur qu'on attribuait à sa personne, le confirma dans ses projets de fuite immédiate. Les renseignemens que des amis fidèles réussirent à lui transmettre faisaient d'ailleurs de son départ une urgente nécessité. Min Doon était mort en octobre 1879, et sa fin avait été le signal de la plus sanglante révolution de palais dont l'histoire de Birmanie fasse mention. La troisième reine, Alayuan Dau, que la mort des deux premières et la faiblesse du souverain faisaient toute-puissante depuis 1876, voulait mettre sur le trône un roi qu'elle pourrait dominer pour continuer ses exactions. Grâce à ses intrigues, elle avait empêché le choix du successeur qui devait être Myngoon et que, suivant la coutume, Min Doon aurait dû désigner officiellement avant sa mort. Soutenue par un groupe de cliens dont l'intérêt lui assurait le dévouement, elle arracha au Conseil des ministres la proclamation de son gendre Thibau, fils adultérin de la neuvième reine et d'un bonze, que le vieux roi, dans son aveuglement, avait conservé à la Cour avec le rang de prince du sang. Malgré le scandale, l'intrigue d'Alayuan Dau réussit. Thibau, choisi comme successeur de Min Doon, supprima les protestations en faisant massacrer tous ses compétiteurs et leurs plus notables partisans. Soixante-sept personnes de la famille royale périrent ainsi en novembre et décembre ; l'événement fut si imprévu que le gouvernement indien ne fit rien pour empêcher l'hécatombe et ne put que recueillir les fugitifs.

Avec ces tristes nouvelles, les amis de Myngoon lui envoyaient des sommes considérables sous la forme de joyaux, pierres précieuses, ornemens et lingots d'or, pour lui permettre

de préparer sa fuite et d'obéir à l'appel pressant qu'ils lui adressaient au nom du peuple tout entier, terrorisé par les pillages et les exécutions. Il apparaissait à tous comme le seul capable de rallier les timides et les hésitans, de faire cesser l'anarchie, l'injustice et la tyrannie en chassant l'usurpateur. Dès ce moment, Myngoon se déclara prétendant au trône birman. Il notifia sa qualité d'héritier légitime au gouvernement indien et fit prévenir ses fidèles de se tenir prêts à tout événement.

Il songeait à rentrer en Birmanie par un débarquement inopiné sur les côtes d'Arrakan; mais il devait, pour réussir, traverser une partie de l'Inde, fréter un bateau à Calcutta, quitter ce port sans donner l'éveil. Certain d'être arrêté par les autorités anglaises s'il était reconnu, il comprit que l'exécution de ce programme laissait une part trop grande au hasard. Après en avoir longuement conféré avec son frère, il adopta un nouveau projet qui faisait honneur à sa perspicacité. Il connaissait l'antagonisme séculaire de l'Angleterre et de la France, que nos aspirations coloniales récentes allaient raviver. Les négociations laborieuses causées par les affaires d'Égypte, par l'expédition de Tunisie, mais surtout le problème des Zônes d'influence qui commençait à se poser en Indo-Chine, faisaient prévoir un conflit (1). Myngoon devina qu'il augmenterait ses chances de succès s'il pouvait obtenir dans ses revendications l'appui officiel ou secret, mais efficace, du gouvernement français. Chandernagor était, dans ces conditions, la première étape obligatoire sur la route de Mandalé. Il résolut de l'atteindre sans délai.

La vente des pierres précieuses que lui envoyaient, en guise de subsides, ses fidèles de Birmanie l'avait mis en relation avec plusieurs Indiens parsis, qui l'exploitaient d'ailleurs avec leur traditionnelle avidité. L'un d'eux cependant lui avait plu par la modération relative de ses exigences et sa haine raisonnée des conquérans anglais. Le prince n'hésita pas à se confier à lui, car il avait besoin de son concours pour la classique substitution de personnages employée dans plusieurs évasions célèbres, et sa confiance ne fut pas déçue. Un matin, l'Indien, accompagné d'un coolie choisi pour sa vague ressemblance avec le prétendant, arrivait chez Myngoon qui l'avait fait mander ostensiblement, afin de traiter d'une vente de pierres précieuses reçues depuis peu; le

(1) Voir pour les détails historiques de cette époque l'ouvrage bien documenté de M. Philippe Lehault, *la France et l'Angleterre en Asie*.

coolie était gardé en lieu sûr par un serviteur dévoué; le prince endossait ses habits et, suivant son maître improvisé, s'embarquait avec lui sur le vapeur qui faisait le service du Gange. Quelques heures après, il descendait à Chandernagor, se mettait sous la protection de la France et demandait à l'administrateur français les moyens de continuer son voyage.

L'administrateur fut d'abord très embarrassé. En attendant les instructions qu'il avait réclamées à Pondichéry par télégraphe, il craignait de se compromettre par un acte d'initiative sévèrement jugé à Paris. Chandernagor, petite enclave en plein territoire indien, à 35 kilomètres de Calcutta, n'était d'ailleurs pas un asile sûr pour un prince fugitif, et les rapports de police y signalaient déjà la présence de personnalités douteuses. Le commissaire de Bénarès avait eu connaissance, en effet, de la fuite de Myngoon quatre jours après son départ, et les ordres du vice-roi prescrivaient d'arrêter à tout prix le prétendant. Des agens déguisés se tenaient en permanence à la gare, sur les routes, dans la ville, et le prince qui les connaissait bien pouvait même les voir de sa fenêtre, observant les abords de sa maison; enfin, deux chaloupes sur le Gange surveillaient les mouvemens du fleuve, prêtes à perquisitionner les bateaux suspects.

Myngoon n'avait donc fait qu'élargir sa prison. Mais le gouvernement français, malgré de pressantes réclamations, ne consentit pas à violer les lois de l'hospitalité en accordant l'expulsion du prétendant. On estimait à Paris que sa présence sur notre territoire pourrait nous être de quelque utilité, lorsqu'il faudrait résoudre le problème du partage de l'Indo-Chine, et déterminer les frontières communes après les annexions du Tonkin et de la Haute-Birmanie qu'on devinait imminentes. En vain le gouvernement anglais affirmait-il la droiture de ses intentions; son insistance à s'opposer au retour dans son pays du prince Myngoon devenu le souverain légitime et qui pouvait seul y rétablir l'ordre par son prestige, son caractère et la foi monarchique des Birmans, démontrait bien l'astuce de la politique suivie par le vice-roi : la dépravation et la sanguinaire folie du roi Thibau plongeant le pays dans une anarchie préjudiciable aux intérêts européens, l'Angleterre devrait « intervenir au nom de l'humanité. » Ce prétexte a souvent servi et toujours avec le même résultat.

Cependant le temps s'écoulait. Depuis dix-huit mois, les rares

émissaires qui franchissaient le cercle de surveillance apportaient à Myngoon des appels de plus en plus pressans. La situation du Tonkin commençait à préoccuper le gouvernement français qui ne voulait pas augmenter ses embarras, alors nombreux sur toutes les parties du globe, par un appui matériel donné au prétendant birman. Des ordres formels de neutralité absolue, qui devaient être trop fidèlement exécutés, avaient été envoyés au gouverneur de nos établissemens dans l'Inde. Myngoon comprit qu'il ne pouvait plus compter que sur lui-même. Il décida de continuer sa route en se fiant à son étoile et d'atteindre la Birmanie en passant par la vallée du Mékhong ou par celle du Fleuve Rouge. Ce nouvel itinéraire, plus long, mais plus sûr, l'obligeait à gagner Colombo pour y prendre l'un des courriers français d'Extrême-Orient, qui le transporterait à Saïgon ou même à Shang-Haï, si un détour à travers la Chine lui était imposé par les circonstances.

M. Larmit, juge à Chandernagor, connaissait le dessein du prince dont il était devenu l'ami et le confident. Comme presque tous nos compatriotes établis à l'étranger et surtout dans l'Inde, il avait peu de sympathie pour l'Angleterre, que ses ambitions extérieures faisaient alors partout notre rivale. L'occasion lui sembla bonne pour aider au départ du prétendant qui s'affirmait résolu à soutenir, par reconnaissance autant que par nécessité, les intérêts français dans ses futurs États. Il semblait toutefois impossible, grâce aux extraordinaires précautions de la police anglaise, de conduire sans encombre Myngoon à Calcutta pour l'embarquer sur le courrier des Messageries maritimes qui faisait le service de Colombo correspondant à la grande ligne d'Extrême-Orient; mais le plan imaginé par M. Larmit était d'une élégante simplicité.

On sut bientôt dans la ville que le juge voulait expédier en France une grande malle pleine de cadeaux, armes et soieries birmanes, vases de cuivre et d'argent, offerts par le prince à son ami. Cette manœuvre préparatoire devait permettre à M. Larmit d'enfermer Myngoon dans une caisse qu'il transporterait avec une charrette jusqu'au fleuve où elle serait chargée sur un remorqueur du gouvernement. Après avoir navigué sur le Gange pendant la nuit, on accosterait directement à Calcutta le *Tigre*, courrier annexe de Colombo, dont M. Larmit connaissait bien tout l'état-major et, dans les préparatifs du démarrage, le trans-

bordement du précieux colis, son dépôt dans une cabine retenue depuis la veille par l'intendant français du prétendant s'effectueraient sans éveiller les soupçons. En pleine mer, Myngoon sortirait de sa caisse et pourrait désormais narguer les agens du gouvernement indien.

L'imprudence du prétendant devait seule empêcher le succès complet de ce plan audacieux. Le remorqueur qui transportait M. Larmit et le prince caché dans sa malle percée de petits trous pour la respiration (1), gêné dans sa marche par la nuit et par les innombrables embarcations qui sillonnaient le fleuve, se trouvait en retard sur l'horaire prévu. Tandis qu'il se frayait lentement un passage dans le port encombré, M. Larmit comprit qu'il ne pourrait atteindre à temps le *Tigre* dont les torrens de fumée aperçus au loin annonçaient le départ imminent. Sans hésiter, il fit accoster à quai son bateau, héla un fiacre, y fit charger la malle et donna l'ordre au cocher indien de le conduire promptement au courrier français. Le prince dans sa caisse ignorait le retard et la nécessité de cette modification à l'itinéraire d'abord adopté. Le bruit des roues sur le sol l'effraya; il soupçonna que son guide allait le livrer aux autorités anglaises. A tout prix il voulut éviter au moins le ridicule d'une situation qu'il devinait critique, et cette préoccupation lui inspira une fâcheuse décision. A coups de pied, à coups de poing, il se démena si fort dans sa malle que le cocher terrorisé, abandonnant son équipage, s'enfuit éperdu. En vain M. Larmit s'efforça de calmer le malheureux Myngoon; celui-ci ne voulut rien écouter. Après avoir accablé son protecteur d'injures et de reproches, il bondit hors de la caisse entr'ouverte et, franchissant à toutes jambes le cercle de curieux qui commençait à se former et que son apparition dispersa, il courut à l'aventure vers l'embarcadère des Messageries. Il y arriva par hasard au moment où le capitaine du *Tigre* donnait le signal du départ.

Sur le quai, dans la foule assez peu nombreuse d'ailleurs, qui malgré l'heure matinale assistait aux préparatifs du démarrage, le prince aperçut quelques physionomies bien connues : c'étaient celles de cinq espions qu'il avait vus rôder pendant longtemps autour de sa maison de Bénarès et qu'il savait être spécialement chargés de surveiller tous les dix jours le courrier

(1) Myngoon a soigneusement conservé cette malle qu'il montre encore avec orgueil à ses visiteurs.

français de Colombo. Il était trop tard pour reculer et la moindre hésitation pouvait le perdre. Myngoon, instinctivement, paya d'audace : d'un pas résolu il traversa la foule, sauta sur le navire et les yeux vigilans des détectives en faction ne surent pas le discerner au milieu de la masse grouillante des blanchisseurs, bijoutiers, fournisseurs, marchands de curiosités qui encombrent le pont des bateaux dans les escales asiatiques.

Il était déjà dans sa cabine lorsque M. Larmit arriva plein d'inquiétude pour prévenir l'intendant des incidens du voyage et lui annoncer la disparition du prince; l'excellent homme éprouva une joyeuse surprise en apprenant la présence du prétendant à bord du courrier. Myngoon n'eut que le temps de le remercier avec effusion pour son dévouement, de lui témoigner son chagrin pour ses injustes soupçons, et le *Tigre*, larguant ses amarres, fit route pour Colombo.

Malheureusement, la police anglaise connaissait déjà l'aventure du cocher de Calcutta. L'histoire de la malle abritant un fugitif avait provoqué des commentaires fantastiques dans la population indigène; malgré les précautions prises par M. Larmit, elle concordait avec de vagues rumeurs signalées par les agens de Chandernagor. Une enquête habile et rapide fit changer les soupçons en certitude et, deux jours après le départ, le gouvernement anglais était informé de l'événement. Il pouvait avoir de si graves conséquences que l'ambassadeur d'Angleterre à Paris reçut l'ordre d'attirer l'attention du gouvernement français sur « cet acte anti-amical. »

Le ministre des Affaires étrangères démontra aussitôt notre loyauté : à peine le *Tigre* arrivait-il à Colombo que le consul de France montait à bord et notifiait ses instructions au prince Myngoon : le commandant du navire était invité à s'opposer au transbordement du prétendant sur le courrier de Saïgon et à le ramener à Pondichéry qui devenait désormais sa résidence. La déception du prince fut grande, mais il dut obéir. Malgré la sympathie que le commandant et le personnel du *Tigre* éprouvaient pour sa personne, l'ordre du gouvernement ôtait à sa tentative toute chance de succès. Myngoon ne pouvait plus en effet continuer sa route sur un bateau français dont l'accès lui était interdit; le temps et les complicités nécessaires lui manquaient pour combiner sur-le-champ une nouvelle évasion. Après avoir vu disparaître vers le Sud le courrier sur lequel il avait

tant espéré prendre passage, le prétendant comblé d'égards par l'état-major du *Tigre* débarquait à Pondichéry, plus résolu que jamais à faire triompher ses revendications.

S'il avait éprouvé quelque inquiétude sur le sort qui l'y attendait, il fut promptement rassuré. La population française tout entière lui fit un accueil cordial. Le gouvernement lui accorda une pension convenable et le traita avec distinction; dans son hôtel affluèrent librement les émissaires de Birmanie qui lui apportaient les larges subsides de ses partisans, enthousiasmés par les récits romanesques de ses aventures. Ce va-et-vient constant, le luxe princier qui en était la conséquence, la grande allure et l'indomptable énergie du prétendant eurent vite prouvé à M. Richaud, gouverneur de nos établissemens dans l'Inde et, plus tard, à ses successeurs, que leur hôte était une personnalité dont il fallait tenir compte. D'autre part, les rapports de nos agens à Mandalé, les appréciations de quelques Français que les affaires ou le goût des voyages avaient attirés dans la vallée de l'Irraouaddy, étaient unanimes à certifier la popularité grandissante de Myngoon en Birmanie. Il en résulta que le gouvernement français songea plusieurs fois à l'utiliser pour faire échec aux prétentions anglaises. Cette constatation explique les allées et venues du prince entre Pondichéry et Colombo : suivant l'état des négociations au sujet des Zônes respectives d'influence en Indo-Chine, on donnait tacitement au prétendant une autorisation de départ que, sous divers prétextes, on annulait dès qu'elle avait produit à Londres son effet attendu.

Myngoon, un instant abattu par la perte de son frère Myngoon Din mort à Bénarès après une courte maladie, ne cessait d'ailleurs d'exposer ses doléances et de réclamer sa liberté d'action. Les bons offices de notre gouvernement qui avait même obtenu de l'Angleterre l'autorisation pour la famille et les serviteurs des deux princes de quitter Bénarès et de rejoindre le prétendant à Pondichéry, les promesses d'une aide efficace au moment favorable, avaient tout d'abord calmé son impatience; mais depuis la nouvelle orientation des événemens, il affirmait ne plus vouloir attendre un appui peu probable. Le général Premdergast avait envahi la Birmanie, Thibau était enfin détrôné, lord Dufferin proclamait l'annexion du royaume d'Ava à l'Empire des Indes. Aux rebelles que les Anglais qualifiaient

dédaigneusement de dacoïts (1), et que leur désunion vouait à l'impuissance, il fallait un chef. Myngoon était le seul qui pouvait se mettre à leur tête comme un souverain légitime accepté par tous, et diriger avec intelligence et fermeté la lutte contre l'envahisseur.

Cependant, l'impossibilité dans laquelle il se trouvait d'affréter un bateau pour se faire conduire sur la côte d'Arrakan et de traverser presque seul cette province, anglaise depuis soixante ans, pour entrer dans le bassin de l'Irraouaddy, faisait toujours de Colombo un point de passage obligatoire. En réclamant son transfert à Saïgon, le prince qui avait officiellement accepté les avantages et les restrictions de l'hospitalité française, espérait obtenir une résidence plus commode pour l'exécution de ses projets : par le Laos que les Siamois occupaient avec de faibles forces, ou par le Tonkin, l'accès des États chans birmans ne présentait pas de sérieuses difficultés. Mais le gouvernement français ne se hâtait pas de le satisfaire : l'envoi de Myngoon en Cochinchine pouvait paraître une provocation aux chauvins de Londres, de Rangoon et de Calcutta.

M. Richaud connaissait les ambitions du prince et s'était employé avec persévérance à les faire approuver; il n'y réussit pas. La situation politique de la Haute Birmanie, désormais possession anglaise, obligeait à plus de prudence. Les gouverneurs de nos établissemens indiens, livrés à eux-mêmes, ne craignirent pas les responsabilités. Les souvenirs historiques les y encourageaient : ils rêvaient de donner à Pondichéry, dans les destinées des Allomphra, le même rôle que, grâce à l'évêque d'Adran, la ville avait joué un siècle plus tôt dans la fortune des Nguyên d'Annam. On peut donc admettre que leur officieux appui ne fut pas inutile à Myngoon dans ses nombreuses tentatives pour atteindre la Birmanie. Aux observations britanniques, le gouverneur pouvait faire une réponse indiscutable : les Anglais qui étaient plus intéressés que lui-même à garder chez eux le prétendant, n'avaient pas su empêcher sa fuite; on ne devait donc pas s'étonner s'il réussissait à tromper la surveillance des Français.

Lorsqu'il fut décidé à s'enfuir, il mit dans l'exécution de son

(1) De même qu'au Tonkin nous appelions pirates les insurgés annamites; mais de même qu'au Tonkin les dacoïts firent éprouver en détail d'énormes pertes aux conquérans.

projet la finesse et la ténacité dont il avait déjà donné tant d'exemples; mais, malgré ces qualités et l'indifférence probablement systématique de la police qui ne mettait aucun obstacle à son départ, ses premières tentatives n'eurent aucun résultat. Un jour, ses préparatifs étaient faits; on l'avisa de la présence du gouverneur du Bengale sur le courrier de Colombo qu'il devait prendre le lendemain matin; il dut donc différer son départ. Une autre fois, il sembla plus heureux. Il s'était embarqué sans encombre, mais en arrivant à Colombo, le représentant des Messageries maritimes le prévint secrètement que des policemen déguisés en coolies circulaient sur des sampans autour du *Tigre* pour l'arrêter pendant son transbordement sur le courrier de Saïgon mouillé en pleine rade à plusieurs centaines de mètres. La vérification de ce renseignement lui sembla dangereuse; il revint à Pondichéry par le même bateau qui l'avait amené.

Une troisième tentative réussit enfin. Le 5 octobre 1889, il s'embarquait de nouveau après avoir pris les précautions indispensables pour que le secret fût bien gardé. Le *Tigre* arrivait à Colombo; déguisé en baboo indien, Myngoon flânait sur le pont en attendant la fin des formalités d'usage, lorsqu'il se vit observé avec attention par un passager anglais, fonctionnaire de haut rang qui, après avoir fait à voix basse quelques recommandations à son domestique et prescrit au commandant de surseoir au transbordement jusqu'à son retour, sauta dans la chaloupe de la Santé pour se faire conduire à terre. Myngoon comprit qu'il était reconnu, que le domestique était chargé de l'épier, que le passager était allé prévenir la police, qu'on tenterait encore de l'arrêter s'il quittait le *Tigre* et qu'il devrait retourner une troisième fois à Pondichéry. Ce dernier parti lui sembla déshonorant. Il rentra dans sa cabine, choisit dans le lot de déguisemens variés qu'il avait emportés un uniforme de matelot indien dont il se vêtit prestement, et remonta sur le pont. Il constata que son espion se tenait au bastingage près de l'échelle et que M. Ruinat, agent principal des Messageries à Colombo, se disposait à descendre dans sa chaloupe pour se rendre à bord du courrier de Saïgon. Il se glissa derrière lui sans hésiter, lui souffla son nom à l'oreille, lui enleva le volumineux portefeuille qu'il tenait sous son bras et le suivit comme un serviteur bien stylé. M. Ruinat estimait et connaissait le prince; avec une rare présence d'esprit il devina qu'un danger le menaçait;

il ne manifesta aucune surprise et lui laissa jouer le rôle inattendu qu'il s'était attribué. Myngoon put ainsi gagner sans danger le courrier de Saïgon où, grâce à son maître improvisé qui le présenta et raconta son histoire, on lui fit un enthousiaste accueil.

Cependant le passager anglais avait fait part de ses soupçons au gouverneur de Ceylan; la surveillance du *Tigre* s'organisait promptement. Mais la déception fut grande lorsqu'on apprit du domestique la fuite de Myngoon qu'il avait reconnu trop tard sous son nouveau déguisement quand la chaloupe des Messageries maritimes s'éloignait déjà du bord. Le gouverneur supposa que l'arrestation, manquée à Colombo, pourrait être faite à Singapour. Il crut que cette ville était, grâce à ses facilités de communication avec la Birmanie, le but immédiat du prétendant. Mais les instructions que le Cabinet anglais se hâta de télégraphier au gouverneur des Strait's Settlements furent inutiles. Myngoon se garda bien de descendre à terre pendant l'escale et, le 21 octobre 1889, il arrivait sans incident à Saïgon.

IV

Le gouvernement français avait appris, trop tard pour l'empêcher, le succès de sa tentative. Son passage à Colombo avait mis en émoi le cabinet de Londres et le gouvernement indien. Aussi, le courrier était-il à peine accosté, que le prétendant se trouvait en présence d'une situation imprévue. Un envoyé du gouverneur de la Cochinchine montait sur le pont et signifiait au prince les nouvelles intentions du gouvernement français à son égard : pour des raisons diplomatiques il devait retourner sans retard à Pondichéry. Myngoon se révolta contre cette exigence; il cria sa réponse que traduisit scrupuleusement l'interprète officiel et qu'entendirent de nombreux passagers : « Je suis l'hôte de la France et non son prisonnier. J'ai promis de ne pas faire de ses territoires la base d'une agitation en Birmanie et je tiens ma promesse; je veux seulement rentrer dans mon pays, et c'est pour cela que je me suis enfui de Pondichéry. Si vos lois vous autorisent à m'enchaîner pour m'y ramener comme un malfaiteur, faites-le, vous êtes les plus forts; mais ne comptez pas que je m'y rendrai volontairement. »

L'envoyé, stupéfait, rapporta cette réponse avec les commen-

taires que lui inspirait sa rapide, mais exacte observation du personnage. On comprit que la résolution du prétendant était inébranlable; on le laissa débarquer et séjourner librement à l'hôtel; entre Saïgon, Paris, Pondichéry et Londres le télégraphe fonctionna. Le résultat de cette agitation fut un *modus vivendi* que le résident général, M. Picquet, proposa au prétendant et que celui-ci accepta. Le prince Myngoon recevrait une pension de 15 000 francs, la libre disposition d'une vaste et confortable maison de Saïgon; les frais de l'éducation de ses enfans seraient à la charge de la Cochinchine, ainsi que le traitement d'un interprète indien spécialement attaché à sa personne; il pourrait circuler librement dans les possessions françaises d'Indo-Chine en indiquant à l'avance son itinéraire au gouverneur; il promettait de ne pas faire de nouvelle tentative contre la domination anglaise en Birmanie sans l'assentiment du gouvernement français.

En se soumettant à ces obligations, Myngoon espérait que sa demi-captivité serait de courte durée. Les discussions entre la France et l'Angleterre au sujet de la Haute Vallée du Mékhong enlevaient toute cordialité aux relations des deux pays. Le prince, renseigné par ses agens et ses amis sur tous les incidens de politique générale, supposait que la guerre ne tarderait pas à éclater et que le gouvernement français le lancerait en Birmanie pour lui faire opérer une puissante diversion. Des explorateurs, des diplomates, plusieurs notables personnalités de Saïgon l'entretenaient dans cette illusion, que partageaient d'ailleurs tous nos compatriotes d'Extrême-Orient. Pendant cette période d'attente, qui dure encore, Myngoon ne cessa de prêcher la patience à ses fidèles, dont les émissaires accouraient nombreux pour le conjurer de continuer malgré tout son voyage et de prendre la direction de la résistance nationale. Les sobos des États chans, surtout, se rendaient compte des progrès lents, mais sûrs, effectués par les Anglais; ils voyaient le temps diminuer les chances de succès d'une insurrection que les autorités chinoises de la frontière proposaient alors de soutenir pour les mêmes raisons qu'au Tonkin. Des chefs de bande qui avaient longtemps guerroyé contre nous dans la région de Lao-Kay offrirent même de se mettre à la solde du prétendant et de reprendre la campagne contre les Anglais. Toutes ces instances furent inutiles. Myngoon s'était cloîtré dans son hôtel de la rue

Richaud, dont il ne sortait que pour de rares visites de courtoisie aux gouverneurs généraux et aux lieutenans-gouverneurs de Cochinchine ; on ne le voyait pas aux heures élégantes « faire le tour d'Inspection, » ni dans les fêtes officielles se donner en spectacle à la curiosité des Européens. Jamais il ne quitta sa retraite pour voyager dans nos possessions, malgré les invitations de ses amis qui redoutaient pour sa vigueur et son énergie les conséquences d'une farouche réclusion. Cette passivité apparente, cette résignation et cette réserve dont ils ne comprenaient pas la dignité lassèrent vite la sympathie et l'intérêt de nos compatriotes, et l'opinion commune fut que le prince était trop satisfait de sa situation présente pour l'échanger contre les risques et les fatigues d'une insurrection.

Et cependant, il ne s'était jamais senti si près du but. Depuis la campagne de 1893 qui nous donna la partie orientale du Laos, nous avions les Anglais comme voisins immédiats dans le bassin supérieur du Mékhong. Les incidens diplomatiques se multipliaient. M. Pavie, l'habile président français de la Commission mixte désignée pour la délimitation du Haut-Laos, proposait la création d'un État-tampon neutralisé, dont son ami Myngoon serait le chef héréditaire et qui s'étendrait entre les bassins du Fleuve Rouge et de la Sé Louen. Le délégué anglais n'accepta pas cette solution ; mais jusqu'à la signature de la Convention de Janvier 1896, le prince put croire que les deux gouvernemens se mettraient d'accord pour récompenser dignement sa réserve et sa soumission.

L'échec de ces négociations surexcita le dévouement des sobos chans qui préféraient leur vassalité nominale de jadis à la sujétion étroite dont les progrès de la domination anglaise les menaçaient. La campagne des Afridis, qui inspira pendant plusieurs mois de sérieuses craintes au gouvernement indien, augmentait en outre le zèle des partisans d'une restauration monarchique, encouragés par le retrait partiel des troupes anglaises que nécessitaient les événemens du Nord-Ouest. Dans l'hôtel de la rue Richaud, c'était un va-et-vient constant d'Asiatiques aux costumes bariolés. Les chefs de la colonie birmane de Païlin, au Siam, enrichie par l'exploitation des mines de rubis et de saphirs et qu'une Société anglaise tentait de spolier, renouvelant pour leur compte les propositions d'un agent allemand, invitaient le prétendant à venir par Chantaboun mal surveillé se

mettre sous la protection d'une escorte nombreuse et bien armée qui le conduirait, à travers le Laos siamois, jusqu'au pays de Xieng-Tong. L'auteur de ces lignes se souvient d'avoir vu passer sur le Mékhong de nombreux émissaires de la Haute-Birmanie allant apporter au prince des subsides qui, pour la sécurité, la facilité du transport, consistaient en pierres précieuses enchâssées sous la peau : quelques incisions faisaient jaillir rubis, topazes et saphirs que Myngoon vendait aux chettys de Saïgon. Les supérieurs d'importantes bonzeries eux-mêmes accouraient témoigner du loyalisme des peuples divers soumis aux anciens rois d'Ava, et sommaient le prince de renouveler les exploits de son aïeul Allomphra.

Parmi tous ces agens de révolte, si plusieurs apportaient des messages de réelle importance, quelques-uns étaient des espions au service du gouvernement indien; d'autres étaient des pauvres gens qui ne pouvaient offrir que leur personne et qui faisaient un long voyage pour contempler avant de mourir « leur roi. » Tous étaient accueillis et recevaient une hospitalité sans limites; à tous Myngoon donnait des audiences où revivait en partie l'antique cérémonial d'Ava. Ils repartaient ensuite : les émissaires avec des instructions, les espions avec de faux renseignemens, les autres avec des habits neufs et le viatique du retour. Le prince dépensait ainsi sans compter. Aux respectueuses observations du fidèle Sinassamy, son interprète et son intendant, lui démontrant parfois que les voyages et l'entretien d'une centaine de domestiques, courriers, courtisans étaient une lourde charge pour ses ressources, Myngoon répondait qu'en Birmanie, comme en Annam, « le roi est le père et la mère de son peuple, » et que Bouddha y pourvoirait.

Mais bientôt le ton des appels adressés par les sobos des États chans et les populations de l'Irraouaddy se modifia. Les partisans de l'indépendance, les chefs des dacoïts, étonnés de l'inaction du prince, tout en s'affirmant aussi dévoués, cessèrent de lui envoyer des subsides pour l'obliger à quitter Saïgon. Ils dénombraient leurs fusils, leurs munitions, leur guerriers; ils rendaient compte des progrès militaires et moraux des Anglais dans le pays et terminaient invariablement leurs messages par cette formule : « Quand vous serez dans le royaume, tout sera votre propriété; nous vous donnerons nos biens et nos vies, mais nous ne voulons plus vous aider à rester chez les Français. »

Myngoon connut alors la gêne. Sa pension était insuffisante pour l'entretien d'un nombreux personnel que sa bonté l'empêchait de diminuer; il fut obligé de vendre peu à peu ses derniers bijoux et ses dernières pierreries pour payer les intérêts usuraires des prêts que lui consentaient les chettys; parfois même il dut solliciter du gouvernement une avance de quelques centaines de piastres pour satisfaire ses créanciers; ses fils, qui grandissaient, suivaient en qualité d'externes les cours du collège Taberd, et rien ne les distinguait de leurs condisciples qu'un simple turban jaune, insigne de leur rang. Dans ce changement de fortune, il conserva intacte sa dignité; il ne fit pas entendre ses doléances et ses récriminations, mais il écouta plus volontiers les conseils d'action que lui donnait depuis quelques mois un jeune officier d'infanterie de marine, le lieutenant I...., en garnison à Saïgon.

Les circonstances étaient d'ailleurs favorables: la guerre des Afridis avait commencé; l'on prévoyait celle du Transvaal; le chemin de fer projeté de Kunlôn Ferry inquiétait les princes chans; les émissaires de Birmanie se montraient plus pressans et plus impérieux. On étudia donc le plan d'un soulèvement auquel Myngoon devait donner son nom et sa personne, mais qui aurait une direction française dans l'exécution. Les enquêtes contradictoires faites soigneusement dans le pays avaient donné des conclusions encourageantes. Les concours éventuels qu'on s'était assurés permettaient de résoudre le problème du ravitaillement des armes et des munitions; la date, la région et la nature des premières opérations étaient choisies de manière à donner confiance aux insurgés par des succès partiels sur les troupes anglaises placées dans l'impossibilité de circuler et de combattre; l'organisation et l'instruction ultérieures de gros effectifs pour une lutte sérieuse et des combats décisifs étaient prévues; les deux fils aînés du prétendant étaient sommairement préparés au rôle de collaborateurs militaires et politiques des chefs de l'insurrection.

Pendant ces conférences où l'on jouait sa couronne et sa vie, Myngoon était plein d'une superbe confiance. Il n'accordait qu'une médiocre valeur à la tactique particulière dont son ami lui montrait la nécessité; dans son langage imagé il affirmait que chaque arbre, chaque rocher produirait un fusil dès qu'il frapperait du pied le sol de son pays. Mais cette condition était

la plus difficile à remplir. On arrivait à la fin de 1896 et l'on avait fixé la date du mouvement au début de la saison des pluies de l'année suivante. Une première tentative de départ avait échoué par l'imprudence d'un émissaire envoyé à Paï Lin et qui laissa prendre ses papiers par des policiers anglais. On fut avisé à temps que la voie du Mékhong, si longue et si propice aux embûches, était surveillée sur le territoire siamois; malgré l'aide généreuse de M. Blanchy, maire de Saïgon et de M. Blanchet, directeur des Messageries fluviales de Cochinchine, qui offraient, l'un des passeports d'Indiens, l'autre les moyens de transport pour le prince déguisé en chetty, il sembla prudent d'attendre une autre occasion. Elle ne tarda pas à se présenter.

La libre circulation depuis longtemps accordée aux courriers de Myngoon suggéra un nouveau projet. Le prince demanda et obtint trois passeports officiellement destinés à des émissaires, mais qui devaient en réalité être utilisés par le prétendant, son fils aîné, un Birman dévoué cumulant les emplois d'interprète et de serviteur. La voie du Mékhong étant barrée, les fugitifs s'embarquaient à Saïgon pour Haïphong, le 14 janvier, sur le vapeur *Canton* de la Compagnie nationale, comme passagers de pont; ils traverseraient, toujours déguisés, le Tonkin et passeraient à Laï-Chau; Deo-van-Tri, chef absolu de la haute Rivière Noire, qu'on avait prévenu, faciliterait leur voyage à Xieng Hong, sur la frontière de Chine, où les attendaient des amis sûrs. Myngoon y renforcerait son escorte et pénétrerait sur le territoire birman de Xieng-Tong où devait le rejoindre le lieutenant I...., qui, sous prétexte de recherches géographiques, se préparait à traverser le Siam.

Enfin, pour se préserver contre les conséquences prématurées d'une visite indiscrète faite au prince après son départ, on imagina le stratagème suivant: Myngoon, chef du bouddhisme birman, faisait à chaque nouvelle année (1), suivant les rites nationaux, une retraite absolue d'une quinzaine de jours dans une cabane spécialement construite pour cet usage; connaissant le respect officiel professé par les Français pour toute autre religion que la leur, on avança au 10 janvier la date de la retraite; le prince entra ostensiblement dans sa cabane où l'on était sûr que nul agent du gouvernement n'oserait troubler ses méditations;

(1) L'année des peuples d'Extrême-Orient commence à une date variable, pendant notre mois de février.

le fidèle Sinassamy, chargé de veiller sur la famille du prince, saurait d'ailleurs avec un prétexte aussi respectable éconduire tous les visiteurs; on s'assurait ainsi un répit d'une dizaine de jours, suffisant pour dépister éventuellement les recherches.

Une heureuse circonstance vint au dernier moment augmenter les chances de succès. Le lieutenant D..., passager du *Canton*, accepta de cacher dans sa cabine le prince et ses deux compagnons, et de les guider pendant leur voyage à travers le Tonkin. Les fugitifs éviteraient ainsi la possibilité d'une reconnaissance par la police saïgonnaise qui, suivant les règlemens très sévères de la colonie, devait contrôler sur les bateaux en partance les passeports d'Asiatiques, délivrés par le service de l'immigration.

Le 14 janvier, à trois heures du matin, Myngoon, son fils et son serviteur quittèrent l'hôtel de la rue Richaud qu'ils espéraient bien ne plus revoir. Sans rencontrer personne, ils arrivèrent à l'appontement de la Compagnie Nationale où le lieutenant D... les attendait fiévreusement. Tout dormait à bord; aucun agent n'apparaissait sur le boulevard et le quai déserts, et le matelot de garde à l'échelle ne s'étonna pas de voir un passager rentrer « avec ses domestiques » à cette heure indue.

Le départ du *Canton* était fixé à neuf heures, mais on eut auparavant une vive émotion. La police réclamait les trois Birmans dont elle n'avait pu, seuls de tous les passagers asiatiques, vérifier l'identité. Les agens, pris sans doute d'un soupçon, parlaient de faire une perquisition dans le navire afin de retrouver ces mystérieux voyageurs. L'instant était critique et l'on n'avait pas le choix des moyens. Le lieutenant I...., accouru depuis le matin pour saluer ses amis et qui se réjouissait du succès de ses combinaisons, n'hésita pas à mettre le commandant du *Canton* au courant de la situation. Cet excellent homme, en sa qualité de marin, fut ravi du bon tour qu'on voulait jouer aux Anglais : « Soyez tranquille, dit-il ; à neuf heures précises, quoi que fassent les policiers, je largue les amarres et, si l'on m'interroge par télégraphe au passage du Cap Saint-Jacques, je signalerai que les trois Birmans, comme de véritables sauvages, s'étaient perdus dans les profondeurs du navire, où les matelots les ont retrouvés. » Il tint en effet sa promesse, et son explication sembla toute naturelle au commissaire central de Saïgon.

Tandis que le conseiller du prince remontait le Mékhong et tentait de gagner le Laos siamois dont l'échec du complot devait

lui interdire l'entrée, le lieutenant D... dirigeait avec habileté le voyage de Myngoon. L'arrivée à Haïphong, la traversée d'Hanoï, grâce aux précautions prises, s'effectuèrent sans incident. Après avoir franchi le delta tonkinois, on entra dans le quatrième territoire militaire où l'on pouvait voyager plus librement. Les fugitifs, désormais livrés à eux-mêmes, trouvèrent à tous les postes un accueil cordial, des chevaux rapides et des guides sûrs. Doublant les étapes, ils étaient dans les premiers jours de février à Laï Chau, chez Deo-van-Tri qui les reçut avec distinction et se hâta d'expédier des émissaires à tous les sobos des pays riverains du Mékhong pour leur annoncer la bonne nouvelle. En attendant la réunion de la troupe nombreuse et bien armée qui devait l'escorter à Xieng-Hong et qui se rassemblait par petits groupes arrivant chaque jour à Laï Chau, Myngoon contrôlait avec soin ses renseignemens sur la situation politique et militaire des États chans, et se reposait des fatigues de son pénible et rapide voyage. Malgré son extraordinaire vigueur, il subissait l'influence de ses cinquante-trois ans et de ses dix années de réclusion complète à Saïgon. Cet arrêt d'une quinzaine de jours était indispensable; il causa la perte du prétendant.

Un matin, le chef d'un petit détachement de milice devançant à marches forcées le Commissaire de la Rivière Noire arrivait à l'improviste à Laï Chau et remettait au prince une longue missive du Gouverneur Général par intérim qui remplaçait M. Rousseau mort depuis deux mois. On lui rappelait ses engagemens et on l'invitait avec de belles formules à rentrer de gré ou de force à Saïgon. Myngoon fut atterré. Il pouvait déjà disposer de quatre-vingts fusils environ et ce nombre augmentait sans cesse; Deo-van-Tri lui promettait son appui. Mais il songea qu'il avait laissé en Cochinchine sa famille presque sans ressources et dont l'expulsion serait la réponse à sa résistance; qu'il devrait se frayer un passage par la force et massacrer les soldats d'une nation dont il avait si longtemps accepté l'hospitalité. Les yeux humides, malgré son énergie, il se soumit à l'ultimatum qu'on lui présentait. Il déclara renoncer à ses projets si près de réussir, envoya des contre-ordres à ses partisans (1), congédia son escorte qu'il eut grand'peine à calmer, et reprit la route de Saïgon.

(1) Quelques-uns arrivèrent trop tard, et dans maintes localités, à Mandalé, notamment, il y eut au jour fixé des échauffourées dont la violence est suggestive.

La découverte de sa fuite et de sa présence à Laï Chau était due à des causes bien imprévues. Pendant le passage du prince à Yen Bay, l'interprète annamite du colonel commandant le territoire avait reconnu son fils dont il avait été le condisciple au collège Taberd. Cet incident concordait avec des renseignemens communiqués par la Légation de France à Bangkok qui avait signalé, d'après la Légation anglaise, une agitation insolite dans la colonie birmane de Paï-Lin. Un agent français de la police saïgonnaise, chargé d'aller constater la présence de Myngoon dans son hôtel, avait été victime du stratagème imaginé pour dissimuler sa fuite et, gravement, il avait rendu compte que les craintes n'étaient pas fondées, car le prince accomplissant sa retraite annuelle ne songeait qu'à de religieuses méditations. Les soupçons étaient déjà dissipés et le prétendant se trouvait depuis quelques jours à Laï Chau lorsque la vérité se dévoila. Un soir, dans un dîner officiel offert par le lieutenant-gouverneur de Cochinchine aux notabilités de Saïgon, les convives causaient du permanent conflit entre les polices municipale et judiciaire; la discussion entre les chefs de ces deux services ne tarda pas à s'aigrir; on se reprocha mutuellement des négligences et des erreurs. Le maire, M. Blanchy, que l'interprète Sinassamy avait récemment consulté au nom du prince absent pour le règlement de quelques questions financières, connaissait ainsi le départ de Myngoon dont il s'était toujours montré l'ami sûr. Il crut pouvoir se servir de cet argument pour terrasser son adversaire : « Oui, votre police est mal faite, affirma-t-il au procureur général; elle dort; elle n'avait guère qu'une personne à surveiller en Cochinchine: c'était le prince Myngoon. Or, le prince Myngoon est parti depuis quinze jours et vous n'en savez rien. Et si je vous l'apprends, c'est qu'il doit être aujourd'hui hors de votre atteinte. » Au milieu de la stupéfaction générale, M. Blanchy se montra si affirmatif et si précis que, le lendemain, le lieutenant-gouverneur devait se rendre à l'évidence. L'émotion fut considérable. On rechercha les traces des fugitifs; la saisie des correspondances adressées à l'hôtel de la rue Richaud fit surpendre un télégramme adressé à sa femme par le serviteur du prince; on apprit ainsi que Myngoon préparait à Laï Chau sa dernière et décisive étape. On prescrivit alors à plusieurs chefs de poste une marche concentrique sur cette ville pour arrêter le prétendant. Un officier cambodgien, qui se trouvait par hasard dans la région, devait seul

exécuter sa mission avec plus de zèle que d'intelligence et donner ce jour-là, pour toujours peut-être, la Birmanie aux Anglais.

Heureusement pour Myngoon et son conseiller, M. Doumer arrivait à Saïgon. Le nouveau Gouverneur Général était trop intelligent pour approuver les mesures de rigueur qu'on lui proposait. Après avoir interrogé lui-même l'instigateur du complot, il décida que l'affaire n'aurait de conséquences désagréables pour personne. Myngoon, dont on avait projeté l'internement à Poulo-Condor, vit même s'améliorer singulièrement sa situation. Sa pension fut augmentée par de généreuses allocations du budget général ; M. Doumer, qui l'avait pris en affection et qui, par deux fois, emmena ses fils en France, lui fit aménager une confortable résidence à Hanoï où le prince alla désormais passer l'hiver avec sa famille pour échapper aux fâcheuses influences d'un séjour trop prolongé à Saïgon.

Depuis cette époque, sauf pendant la guerre du Transvaal où les Boers n'osèrent pas souscrire au traité d'alliance qu'on leur présenta, le prince n'a plus tenté la fortune. Malgré ses soixante-quatre ans, les angoisses et les fatigues d'une existence si agitée, il a conservé une extraordinaire vivacité d'esprit et une vigueur physique étonnante. Entouré de ses trois fils, il attend maintenant avec résignation et confiance l'époque des grandes convulsions politiques de l'Asie dont il observe les préliminaires avec sagacité. Les progrès menaçans du Svadéçisme dans l'Inde, à défaut d'une assistance française dont l'improbabilité lui est aujourd'hui démontrée, suffiraient d'ailleurs à le soutenir dans ses illusions ou ses espérances. Il sait qu'au moment favorable ses fidèles Birmans obéiront à son appel ou à ceux du représentant de sa dynastie : la foi monarchique est tenace en Asie où les familles royales déchues conservent, même après des siècles, de zélés partisans (1).

PIERRE KHORAT.

(1) Par exemple, la famille des Ming en Chine, dépossédée au XVIIe siècle; celle des Lé en Annam, chassée par les Nguyên à la fin du XVIIIe siècle; celle des rois de Vien Chan, détrônée par les Siamois en 1828.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

Au moment où nous écrivions notre dernière chronique, l'entrevue de l'empereur Guillaume et du prince de Bülow n'avait pas encore eu lieu à Potsdam, et l'Allemagne attendait avec anxiété quel en serait le résultat. Il y a eu rarement dans l'histoire une heure aussi importante pour une grande nation ; l'intérêt en était presque tragique ; on se demandait si l'Empereur céderait à son tempérament ou à son patriotisme, s'il résisterait ou s'il s'inclinerait. La dernière hypothèse nous semblait la plus vraisemblable : comment et avec quoi l'Empereur aurait-il pu résister à la volonté de tout son peuple ? L'avenir lui apportera peut-être des compensations, mais le présent avait des exigences si fortes qu'il fallait, comme Philinte, « fléchir au temps sans obstination, » et c'est ce que l'Empereur a pris le parti de faire. Que s'est-il passé au juste entre lui et M. de Bülow? L'histoire le saura sans doute. En attendant, nous devons nous contenter d'une note publiée par le *Moniteur officiel de l'Empire*, et qui est due à la collaboration de l'Empereur et du chancelier, et d'un long article publié dans la *Gazette de Cologne*, qui est l'œuvre propre de ce dernier. Les deux documens ne se contredisent pas, mais ils ne se ressemblent guère. L'un procède de l'*imperatoria brevitas* à laquelle Guillaume II ne nous avait pas habitués ; l'autre, au contraire, est un morceau très développé, où le passé est traité sans ménagemens.

Voici la note du *Moniteur officiel de l'Empire;* nous la reproduisons textuellement à cause de son importance historique : « Au cours de l'audience accordée aujourd'hui au chancelier de l'Empire, Sa Majesté l'Empereur et Roi a écouté un rapport de plusieurs heures du prince de Bülow. Le chancelier de l'Empire a dépeint l'état d'esprit qui s'est manifesté dans le peuple allemand à la suite de la publication du

Daily Telegraph, ainsi que les causes de cet état d'esprit. Il a expliqué ensuite l'attitude qu'il avait adoptée pendant les débats du Reichstag sur les interpellations. Sa Majesté l'Empereur a accueilli les déclarations et les explications du chancelier de l'Empire avec une profonde gravité, et a exprimé ainsi sa volonté : sans se laisser troubler par les exagérations, qu'il regarde comme injustes, de la critique publique, il considère que son devoir impérial le plus élevé est d'assurer la constance de la politique de l'Empire en sauvegardant les responsabilités constitutionnelles. En conformité avec ces vues, Sa Majesté l'Empereur a approuvé les déclarations faites par le chancelier de l'Empire au Reichstag et a assuré au prince de Bülow qu'il lui continuait sa confiance. » Qu'a fait l'Empereur dans cette note ? Il a sauvé sa dignité personnelle en conservant le ton de l'autorité et du commandement qui lui est familier. Il a « accordé » une audience au chancelier; il a écouté ses « explications; » il a finalement fait connaître sa « volonté. » On pourrait donc croire qu'il n'y a rien de changé en Allemagne, ou qu'il y a seulement un manifeste impérial de plus. Quoi de plus équivoque que la phrase où l'Empereur déclare qu'il maintiendra la constance de la politique de l'Empire en « sauvegardant les responsabilités constitutionnelles? » Ces mots n'ont pas en Allemagne le même sens que chez nous, puisque les ministres et le chancelier lui-même n'y ont de responsabilité constitutionnelle qu'envers le souverain. Aussi ceux qui disent que la note officielle n'apporte aucune « garantie » ont-ils raison de le dire, si on s'en tient à la forme, au lieu d'aller au fond des choses; mais, si on va au fond des choses, la conclusion sera tout autre.

On ne pouvait pas demander plus à l'Empereur sans lui imposer une humiliation qu'il n'aurait pas acceptée, et qu'il aurait eu raison de ne pas accepter. En fait, il a cédé, puisqu'il a approuvé le langage de M. de Bülow devant le Reichstag, et qu'il n'a pas protesté contre l'article que la *Gazette de Cologne* a publié le lendemain de l'entrevue de Potsdam. Cet article dit tout ce que ne dit pas la note du *Moniteur de l'Empire*. Il affirme que certaines manifestations du pouvoir personnel ont « ébranlé à l'étranger le prestige de l'Empereur; » que ces manifestations ont été contraires à l'intérêt du pays; que « non seulement le chancelier et le ministère prussiens, mais les représentans des États confédérés, dans le comité des Affaires étrangères du Conseil fédéral, sont unanimes sur ce point; » enfin qu'ils ont tous jugé nécessaire d'adresser à l'Empereur « une prière et un avertissement. » Avec les meilleures intentions du monde, l'Empe-

reur a fait « fausse route ; » le peuple est d' « une autre opinion que lui ; » il n'est que temps d'aviser. C'est là sans doute ce que M. de Bülow a exposé à l'Empereur à Potsdam, et l'Empereur a compris, il a admis ce langage. Il en a éprouvé d'abord quelque irritation. « L'orgueil et le tempérament, dit la *Gazette de Cologne*, étaient opposés à ce retour sur soi-même, mais le patriotisme et la nécessité politique étaient en sa faveur, et si la lutte intérieure qui s'est poursuivie chez l'Empereur a abouti de sa part à la renonciation, ce fait est d'autant plus digne de gratitude qu'il ne correspond pas à son caractère. » L'article conclut que la devise : « Un Empereur, un peuple, » vise un noble but, mais que ce but, l'Empereur l'a manqué « et qu'il peut être plus sûrement atteint par la voie de la limitation de soi-même que réclament les conditions modernes. » Qu'un article pareil ait pu paraître dans la *Gazette de Cologne* avec le signe particulier qui indique les communications officieuses, c'est un signe des temps, certes ! et il serait difficile d'en imaginer de plus expressif. Et pourtant, une partie de l'opinion allemande est restée inquiète et perplexe. Ce sont là des promesses et des mots : elle demande des « garanties. » La *Gazette de Cologne* avait répondu par avance à ces exigences, en les déclarant légitimes, car les constitutions, dit-elle, ne sont pas faites pour l'éternité et « le droit public d'un pays moderne ne peut pas se pétrifier. » On verra donc plus tard, avec sang-froid, avec calme, si des « suites législatives, — et lesquelles ? — doivent être données aux événemens actuels. » Mais « les déclarations impériales suffisent au besoin du moment, » et l'effort que Guillaume II a dû faire sur lui-même pour en venir là peut, en quelque mesure, être considéré comme une garantie. « Celui, dit la *Gazette de Cologne*, qui a dû livrer un si pénible combat, qui a goûté toute l'amertume des derniers événemens, fera de son mieux pour en éviter la répétition, et pour surmonter un défaut de tempérament qui a eu des conséquences aussi dures. » Donc, rien de plus pour aujourd'hui ; mais ceux qui poursuivent une réforme constitutionnelle conservent le droit de l'espérer pour demain. A l'Empereur lui-même l'article officieux ouvre une espérance, à savoir qu' « il reconnaîtra bientôt que la méthode pour laquelle il s'est décidé lui procurera, à la longue, de plus grands succès et une plus grande satisfaction intérieure que l'exercice sans ménagement d'un pouvoir rigoureusement personnel. »

Nous n'avons pas souffert comme les Allemands de la politique de l'Empereur : aussi avons-nous assisté à l'étrange spectacle de ce

changement politique avec une parfaite indépendance de jugement. Nous n'avons à prendre parti ni pour, ni contre l'Empereur, ni pour, ni contre le chancelier : les plus simples convenances nous l'interdisent. Nous constatons seulement que l'Empereur a donné un grand exemple de patriotisme en déléguant à un autre une partie des pouvoirs que la Constitution lui attribue sans aucune contestation possible. S'il est sincère, et il l'est certainement, l'histoire montrera sans doute plus de générosité à son égard que ne l'ont fait ses sujets dans un moment d'exaspération. Quant au chancelier, il a remporté une grande victoire; mais il a assumé en même temps une lourde tâche. Il a rempli, avec beaucoup de fermeté, un devoir qui a dû lui être pénible, car il est attaché à l'Empereur par les liens de la reconnaissance. Il s'est trouvé subitement placé dans une des situations les plus angoissantes qui peuvent incomber à un homme d'État. L'Empereur l'avait investi de sa confiance, et tout d'un coup, après quelques jours de trouble où il a partagé dans l'opinion la disgrâce de son maître, par un revirement brusque et inattendu, le pays lui a manifesté à son tour une pleine confiance et l'a chargé d'être son interprète auprès du souverain. Que pouvait-il faire? Donner sa démission? Très probablement il a été tenté de le faire, mais, s'il l'avait fait, la crise en aurait été fort aggravée; elle n'aurait pas atteint son dénouement aussi facilement, ni aussi vite; la situation de l'Empereur aurait empiré; celle du Reichstag se serait très fâcheusement embrouillée, et qui sait si aux violences de paroles n'auraient pas succédé les violences de fait? On peut juger diversement sa conduite : M. de Bülow n'en a pas moins été la planche de salut au milieu de l'orage, et il est heureux pour l'Allemagne que cette planche de salut se soit trouvée là. Quant à l'avenir, qui pourrait le pronostiquer? Il serait très excessif de dire que l'Allemagne se dirige à grands pas vers le gouvernement parlementaire, et qu'elle est déjà près d'y aborder; elle a encore un certain nombre d'étapes à traverser; mais s'il est vrai, comme l'a écrit la *Gazette de Cologne*, que les peuples ne doivent pas se pétrifier, s'ils sont sans cesse en évolution, s'ils marchent toujours vers quelque chose, c'est bien vers une plus grande somme de parlementarisme que marche l'Allemagne. Elle était entrée déjà dans cette voie le jour où M. de Bülow a déclaré qu'il donnerait sa démission s'il n'avait pas la majorité au Reichstag; elle vient d'y aller encore plus avant, en obligeant l'Empereur à renoncer au pouvoir personnel et en dégageant le chancelier des obligations unilatérales qu'il avait envers lui. Dans un pays, le pou

voir politique ne diminue pas, il se déplace; celui auquel l'Empereur renonce ne se perd pas, d'autres s'en emparent; le chancelier, désormais, ne dépend plus du souverain seul, il dépend aussi de l'opinion représentée par le parlement. Pour un homme aussi souple, aussi adroit et aussi éloquent que M. de Bülow, ce n'est pas là un affaiblissement.

Un souvenir s'est, depuis quelques jours, présenté à toutes les mémoires : celui du prince de Bismarck et de la surprenante facilité avec laquelle il a été congédié par l'empereur Guillaume. On a mis en opposition les deux époques, celle d'autrefois et celle d'aujourd'hui, et on a été justement frappé des différences qu'elles présentent. L'empereur Guillaume a obligé le prince de Bismarck, auquel il devait tant, à se démettre; le prince de Bülow, qui lui devait tout, oblige l'empereur Guillaume à se soumettre. On peut voir là, si l'on veut, une manifestation de la justice, ou, pour mieux dire, de la logique immanente des choses. En congédiant Bismarck comme il l'a fait, le jeune souverain prenait envers son peuple l'engagement d'être un homme de génie. C'est un engagement difficile à tenir, et l'Allemagne estime que l'Empereur ne l'a pas tenu. Elle méconnaît aujourd'hui ses côtés brillans et séduisans; elle se montre aussi dure pour lui qu'il l'a été pour Bismarck; elle lui chicane et lui enlève ses attributions, comme il interdisait lui-même au vieux chancelier d'avoir des contacts directs avec les représentans des divers partis au Reichstag. La situation est retournée, mais c'est la même, et on reconnaît une fois de plus combien sont fragiles en de certains momens les pouvoirs isolés, ou du moins ceux qui n'ont qu'un seul point d'appui! Bismarck n'en avait qu'un, l'Empereur; lorsqu'il lui a manqué, il est tombé. Il s'était appliqué, pendant sa vie politique, à tout aplanir, à tout abaisser autour de lui. Sa grandeur, quelque haute qu'elle fût, prenait ombrage de tout ce qui tendait à s'élever dans l'Empire. Qu'en est-il résulté? A l'heure critique, celui qu'on se plaisait à appeler le chancelier de fer, a été brisé comme un roseau. En aurait-il été ainsi, s'il avait fait du Reichstag une réalité vivante, et s'il avait pu s'y appuyer sur un ou sur plusieurs partis? Le gouvernement parlementaire donne à un homme de talent, et à plus forte raison à un homme de génie, s'il vient à tomber, le moyen de se relever. Ses amis ne l'abandonnent pas dans sa chute; ils se serrent autour de lui et recommencent la lutte; ils préparent les revanches de l'avenir. M. de Bülow a vu fonctionner des gouvernemens parlementaires : il a pu comparer les

ressources que trouverait en eux un homme de sa valeur, avec le défaut de sécurité pour les personnes qu'offre le gouvernement absolu; et qui sait si cette comparaison n'a pas été pour quelque chose dans l'attitude qu'il a prise? Il a joui plus longtemps qu'un autre de la faveur impériale; mais tout s'use et le caprice d'un prince est sujet à changer. La séduction de sa parole fait sans doute de M. de Bülow l'homme le plus propre à diriger une assemblée, à s'appuyer sur elle, à en faire une force, à garder cette force entre ses mains. Le proverbe dit qu'il faut mettre deux cordes à son arc : M. de Bülow montre par son propre exemple la sagesse du proverbe et le moyen de l'utiliser.

Nous avons dit qu'au premier moment, l'opinion n'a pas été plus clémente pour lui que pour l'Empereur, et il faut bien avouer que la négligence qu'il avait mise à lire l'interview impériale, qui lui avait été soumise, n'était pas de nature à lui concilier la faveur publique. Mais on s'est aperçu vite qu'il était, au moins pour le moment, l'homme indispensable et irremplaçable. On avait doublement besoin de lui, d'abord pour agir sur l'Empereur, ensuite pour agir sur le Reichstag. Il s'est fort bien acquitté de la première partie de sa tâche ; reste la seconde, qui n'est pas non plus très facile. Le gouvernement personnel n'a pas les seuls inconvéniens qui viennent d'apparaître à tous les yeux; il a encore celui de coûter très cher. L'Allemagne s'en aperçoit aujourd'hui même; on lui présente une formidable carte à payer. Nous le reprochons souvent à nos parlemens d'être dépensiers à l'excès, et ce reproche est trop justifié : mais que dire du gouvernement allemand? Quelque peu parlementaire qu'il soit, il a dépensé dans ces dernières années, non pas des millions, mais des milliards, avec une extrême libéralité. Chaque année, le budget a été en déficit, et on a généralement comblé ce déficit avec des emprunts : système commode, mais qui finit mal, parce que ces emprunts eux-mêmes, il faut les payer et, pour cela, se résigner finalement à augmenter les impôts. On les a augmentés une première fois de 200 millions, qui n'en ont pas produit beaucoup plus de 100. La situation n'en a été nullement liquidée : il a fallu l'envisager dans toute sa gravité.

On a parlé alors d'une réforme financière, mais est-ce bien d'une réforme qu'il s'agit dans les projets du gouvernement? Point du tout, et il semble bien que ce mot ait été mis là pour faire illusion : en réalité, il s'agit tout simplement d'augmenter les impôts existans, et presque exclusivement les impôts indirects. Si c'est une réforme, elle n'a rien de démocratique, et elle n'accroîtra pas le prestige du sys-

tème financier allemand auprès de nos réformateurs français les plus enclins à l'admirer. Les projets du gouvernement impérial établissent le monopole de la vente de l'esprit-de-vin, et augmentent les impôts sur le vin, la bière, le tabac, le gaz, l'électricité, les successions, en même temps que les contributions matriculaires des États particuliers. Nous n'entrerons pas dans le détail de ces projets : si nous le faisions, nous risquerions de nous y perdre, car il n'y a rien de plus compliqué que le système financier allemand, surtout lorsqu'il s'étend du budget de l'Empire à ceux des États. Or, tous ces budgets seront plus ou moins atteints. Celui de l'Empire le sera, comme il est juste, dans une proportion plus grande que tous les autres : on ne lui demande rien moins qu'une augmentation de plus de 600 millions d'impôts. Avec les impôts des divers États, la somme totale ne sera pas très éloignée d'un milliard. Il y a vraiment lieu d'être surpris qu'une aggravation aussi formidable des charges publiques vienne peser d'un seul coup sur le contribuable allemand. Nous ne nous rappelons pas qu'un pareil phénomène fiscal se soit produit dans l'histoire d'aucun pays, excepté chez nous après nos désastres, quand nous avons dû faire face à la fois à une écrasante indemnité de guerre et à la réfection de tout notre matériel militaire. Mais qu'un poids aussi lourd accable subitement un pays en pleine prospérité et en pleine paix, après une paix qui a duré trente-huit ans sans interruption, seul le mot de colossal, que les Allemands aiment tant à s'appliquer, convient à l'étonnement que cette situation provoque. Comment faire accepter cela au Reichstag ? La discussion vient de commencer ; on prévoit qu'elle sera longue et laborieuse. Le premier discours qui y a été prononcé a été celui du prince de Bülow : il a été d'une aisance charmante, mais suffira-t-il pour grouper une majorité autour des projets du gouvernement ? Il est vrai que M. de Bülow exerce sur le parlement une autre prise encore que celle de la parole. Il a présidé aux élections dernières, et ces élections ont été, on s'en souvient, un triomphe pour lui. La majorité la plus hétérogène en est sortie, puisqu'elle se compose à la fois de radicaux et de conservateurs. C'est un bloc d'un nouveau genre dont le lien est le prince de Bülow lui-même. Au cours des derniers événemens, on s'est demandé avec terreur ce que deviendrait ce bloc paradoxal si M. de Bülow venait à disparaître, et cette préoccupation, qui a été un moment très vive, est encore une des causes de la solidité personnelle du chancelier.

Son discours a été moins un exposé financier de la situation

actuelle et des obligations qu'elle impose, qu'une exhortation morale à supprimer le luxe inutile et à pratiquer l'économie. Ce sont là d'excellens conseils : pour leur donner une portée plus précise, il fallait les appuyer d'un exemple : c'est à nous que M. de Bülow l'a emprunté. Il a fait le plus grand et le plus légitime éloge de l'esprit d'économie qui, agissant sur chaque Français et sur chaque Française, fait de notre pays « le plus riche du globe. » Est-il vraiment le plus riche de tous ? On pourrait le contester, mais il est certainement celui où il y a le plus d'argent disponible, et il mérite à ce point de vue le titre de « banquier de l'univers » que M. de Bülow lui a décerné. Le chancelier de l'Empire voudrait que l'Allemagne devînt économe comme la France et que, pour cela, elle renonçât au luxe qu'elle a étalé après ses victoires, et revînt à la simplicité des anciens temps. Mais il y a des courans qu'il est difficile de remonter, et nous craignons, à parler franchement, que l'Allemagne n'ait beaucoup de peine à remonter celui qu'elle a descendu. A-t-elle, toutefois, cédé aux tentations du luxe autant que M. de Bülow le lui a reproché ? N'y a-t-il pas quelque exagération dans ces reproches ? En tout cas, ce n'est pas le luxe privé qui a si fortement endetté le trésor public, et l'accroissement des dépenses de l'État n'a pas de rapport nécessaire avec celui des dépenses des particuliers. M. de Bülow semblait dire à ses compatriotes : — Privez-vous, dépensez moins afin de suffire à des impôts de plus en plus lourds. — N'était-ce pas là une diversion ? On demandera sans doute pourquoi les charges publiques se sont de plus en plus aggravées depuis quelques années. Si le luxe privé avait besoin d'une excuse, ne la trouverait-il pas dans l'exemple que lui a donné l'État lui-même, dont les dépenses sont allées sans cesse en augmentant ? La vérité est que, lorsque l'Allemagne était composée de petits États, ces petits États se contentaient naturellement de petits budgets ; mais que, depuis qu'elle est devenue un immense Empire, ses besoins ont grandi démesurément. Elle ne se contente pas d'être la nation militaire la plus grande du continent, elle veut aussi rivaliser avec l'Angleterre sur les mers. Soit, mais cela se paie, et tout porte à croire que si l'Allemagne en éprouve aujourd'hui une surprise, elle en éprouvera beaucoup d'autres du même genre dans un avenir assez prochain.

Jamais, en effet, le vieil adage : « *Si vis pacem, para bellum*, si tu veux la paix, prépare la guerre, » n'a été plus en faveur qu'en ce commencement de siècle. La Chambre des lords vient d'en donner une preuve de plus. Les ministres anglais prononcent des

discours pleins de mesure, de bon sens, d'esprit pratique et pacifique. M. Asquith le faisait, il y a quelques jours, au banquet du lord-maire; sir Edward Grey vient de le faire à son tour à Scarnborough. L'un et l'autre ont parlé de la situation extérieure avec la plus grande élévation de pensée et de paroles, et on se prend à espérer, après les avoir entendus, que tout s'arrangera dans le monde, que les négociations qui se poursuivent en Orient aboutiront, que la Conférence se réunira bientôt et qu'elle trouvera son travail tout fait. Puisse-t-il en être ainsi! Malheureusement les dernières nouvelles d'Orient ne présentent pas les choses sous un jour aussi favorable. Des bruits inquiétans commencent même à circuler. Nous n'en parlerons pas aujourd'hui parce que tout cela est encore confus, et que nous aimons mieux nous inspirer de l'optimisme de sir E. Grey, qui a dit à Scarnborough : « Je pense souvent que, si nous étions moins enclins à soupçonner des desseins ou des motifs profonds, les affaires du monde progresseraient plus paisiblement. » Quoi qu'il en soit, pendant que les ministres anglais tiennent ce langage prudent, circonspect, apaisant, la Chambre des lords s'abandonne à des préoccupations militaires d'un caractère assez différent. Lord Roberts, le plus glorieux représentant de l'armée britannique, a déposé devant la Chambre haute une motion dont voici le texte : « La défense du Royaume-Uni exige, outre une puissante marine, l'établissement d'une armée si forte quant au nombre, si efficace quant à la valeur, que la nation étrangère la plus formidable puisse hésiter à tenter une invasion. » De plus, lord Roberts a demandé que le gouvernement fît une déclaration dans le sens de sa motion et communiquât au Parlement les décisions prises à ce propos par le Comité de défense nationale. Hâtons-nous de dire qu'il n'a pas insisté sur cette seconde proposition et qu'il l'a même retirée : il aurait été, en effet, difficile au gouvernement d'y donner satisfaction. Mais, sur sa motion, lord Roberts a été beaucoup plus insistant, et il a obtenu que la Chambre des lords la votât à la majorité de 74 voix contre 32, malgré l'opposition du gouvernement et même de lord Lansdowne, qui jugeaient cette manifestation peu opportune.

Est-il exact qu'une invasion subite de l'Angleterre par une armée étrangère soit actuellement réalisable ? A cette question, la plus grave qu'un Anglais puisse poser, lord Roberts n'a pas hésité à répondre oui. Il estime qu'avec les moyens dont elle dispose, l'Allemagne pourrait tenter cette audacieuse aventure et y réussir.

Elle serait en mesure de transporter et de débarquer en très peu de temps une armée de 150 000 hommes, et elle trouverait en Angleterre même 70 ou 80 000 Allemands, qui tous ont fait leur service militaire et auxquels il suffirait de fournir des armes. Encore une fois, tout cela est-il vrai? Il faudrait une compétence beaucoup plus haute que la nôtre pour l'affirmer ou pour le nier; mais lord Roberts l'affirme et nul ne saurait contester la sienne. Aussi son discours a-t-il produit une vive émotion en Angleterre et quelque mauvaise humeur en Allemagne. Dans les deux pays, la conséquence logique d'un pareil langage devrait être de nouvelles dépenses militaires, et l'un et l'autre trouvent que le fardeau en est déjà bien pesant. Il n'en est pas moins certain que si la flotte britannique est assez forte pour faire face à toutes les éventualités, on ne saurait en dire autant de l'armée de terre, qui n'est plus en rapport avec les besoins de défense de l'Angleterre ou de ses colonies, non plus qu'avec la politique que poursuit son gouvernement. Celui-ci l'a compris d'ailleurs, puisqu'il a déposé divers projets de réforme militaire; mais c'est une question de savoir si ces projets sont suffisans, et lord Roberts ne le croit pas. Ainsi donc, les problèmes les plus redoutables sont posés partout. Il n'y a pas une puissance en Europe qui veuille la guerre, ni aucune qui la prépare, mais toutes s'y préparent à qui mieux mieux, de crainte d'être surprises par l'événement. Lord Roberts a déclaré que ses sentimens personnels étaient absolument pacifiques, et que, s'il parlait de l'Allemagne, cela ne voulait pas dire qu'il eût de mauvaises intentions à son égard, ni qu'il crût que l'Allemagne en avait à l'égard de l'Angleterre; mais un soldat doit envisager toutes les hypothèses et réfléchir par avance à ce qu'il y aurait à faire si l'une d'elles se réalisait. Le gouvernement a répondu, par l'intermédiaire de lord Crewe, qu'il n'était nullement nécessaire de dire cela tout haut, et que cette publicité pouvait créer des inconvéniens au dehors. Nous ne croyons pas que ces inconvéniens soient très graves, et peut-être un pays a-t-il toujours le droit de savoir quel est exactement son état de défense et de rechercher les moyens de le consolider. Lord Roberts ne demande rien moins pour cela qu'une armée d'un million d'hommes.

On le voit, si la situation du monde ne s'est pas aggravée depuis quelque temps, elle ne s'est pas non plus très éclaircie. Le meilleur symptôme d'apaisement est l'arrangement final qui a été signé par M. Jules Cambon et M. de Kidderlen en vue de la constitution d'un arbitrage pour le règlement de l'incident de Casablanca. Nous avons

rendu justice à la modération et à la fermeté de notre diplomatie dans cette affaire de rien, qui aurait pu devenir une grosse affaire. Nous devons reconnaître que la diplomatie allemande y a finalement apporté, elle aussi, un réel esprit de conciliation. D'un consentement mutuel, les deux gouvernemens se sont dessaisis de la question, après l'avoir précisée, pour en saisir un arbitre. Combien de controverses, qui s'enveniment en durant, ne pourraient-elles pas se dénouer ainsi ? Quant au Maroc lui-même, gardons-nous d'en parler sans nécessité. Depuis qu'on ne s'en occupe plus, ou qu'on s'en occupe moins, les affaires s'y arrangent toutes seules : nous avons toujours cru qu'il en serait ainsi.

Nous devons signaler la mort de l'empereur de Chine, Tsaï-t'ien, et de la vieille impératrice Ts'en-hsi. Le nouvel Empereur a trois ans : on lui a donné un tuteur qui gouvernera avec le titre de régent. Sur le trône, il importe peu qu'un enfant encore au berceau succède à la larve humaine qu'était le pauvre Tsaï-t'ien ; ce changement peut être considéré comme insignifiant ; mais il n'en est pas de même de la mort de l'impératrice Ts'en-hsi, qui a gouverné effectivement la Chine depuis de longues années, après avoir annihilé et supprimé en fait le faible empereur. C'était une femme d'une réelle intelligence politique et d'une volonté très forte, dénuée de tout scrupule et ne reculant devant aucun moyen pour se maintenir : elle y a réussi longtemps, en dépit de l'infériorité de sa naissance et des difficultés qui, à diverses reprises, se sont dressées devant elles, sous la forme, par exemple, d'insurrections qu'elle a noyées dans le sang. Elle avait déjà pris goût au pouvoir, de manière à ne pas s'en dessaisir facilement, lorsque Tsaï-t'ien, qui était son neveu, arriva à sa majorité en mars 1889. Le jeune Empereur semble avoir eu plus d'intelligence que de caractère ; il écouta des conseillers qui proposaient d'introduire des réformes dans le vieux système politique chinois. Ce fut sa perte. L'impératrice Ts'en-hsi était ennemie des réformes : elle séquestra son neveu en septembre 1898, reprit d'une main très ferme les rênes du gouvernement et ne les abandonna plus qu'en mourant. La plus fâcheuse aventure de son règne a été l'insurrection des Boxers, qui attira les troupes européennes jusqu'à Pékin, où elles délivrèrent les légations. L'impératrice et la Cour prirent la fuite loin de la capitale : bientôt rassurées, elles ne tardèrent pas à y revenir. Tout à la fin de sa vie, l'impératrice, malade et sentant ses forces décliner, montra, dit-on, moins d'hostilité contre les réformes :

elle laissa toutefois à son successeur le soin de les réaliser. Il paraît certain qu'après elle des changemens plus ou moins profonds, plus ou moins rapides, mais inévitables, se produiront en Chine : qui sait si ce ne sera pas au détriment de l'unité du pays que l'impératrice maintenait tant bien que mal à force d'adresse et d'autorité ? Ce long règne a usé bien des choses qui n'y survivront pas. Et puis, tout change dans le monde. Le voisinage, l'exemple, les ambitions du Japon, le voisinage aussi de plusieurs nations européennes, agiront sur la Chine, peut-être comme des dissolvans. Une ère nouvelle s'annonce : il est trop tôt pour dire ce qu'elle sera.

Nous avons le très vif regret d'annoncer la mort de Mme Vincens, qui, sous le pseudonyme d'Arvède Barine, était une de nos plus anciennes collaboratrices, et assurément une de celles que nos lecteurs goûtaient le plus. C'est pour nous une grande perte. Mme Arvède Barine aimait la *Revue*, et l'honorait par son caractère et par son talent. Elle mettait une conscience scrupuleuse dans tout ce qu'elle écrivait. Ses articles étaient le résultat d'une documentation très laborieuse de sa part, qui leur donnait beaucoup d'exactitude et de solidité ; mais à travers son style si net et si ferme courait l'esprit le plus libre, le plus agile, le plus vraiment français, avec un peu d'ironie qui y ajoutait une grâce de plus. Au surplus, son ironie la portait plutôt à l'indulgence : c'était une forme du sourire. On n'a pas oublié ses travaux sur la Grande Mademoiselle, ni tant d'autres qui ont précédé et dont la diversité témoigne de l'étendue de ses recherches et de la curiosité de son esprit. L'histoire de Liselotte, la mère du Régent, restera, hélas ! incomplète : aucune autre main ne peut la terminer. Nous reviendrons sur l'œuvre de Mme Arvède Barine qui, ayant paru ici presque tout entière, mérite d'y être étudiée. Quant à la femme qu'a été Mme Vincens, on ne pouvait la connaître sans éprouver pour elle la plus respectueuse sympathie. Elle était simple, modeste, bonne, aussi éloignée que possible de toute prétention : avec elle disparaît quelque chose que nous ne remplacerons pas.

FRANCIS CHARMES.

Le Directeur-Gérant,

FRANCIS CHARMES.

